

**Service instructeur**  
Mission contrôle de gestion  
et Prospective Financière et Fiscale

1<sup>ère</sup> **Commission-**  
**N°CG-2009-3-1-14**

**Service consulté**

**SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES :  
RÉFORME DU SCHÉMA PAR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET  
DE SECOURS**

Résumé : *Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) propose une modification du schéma de couverture et d'analyse des risques. Outre son adaptation à l'évolution des risques dans notre département, ce nouveau schéma propose également des améliorations en matière de moyens humains et matériels.*

Un Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours dans le département et détermine les objectifs de couverture de ces risques.

Le SDACR est élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, sous l'autorité du Préfet. Après avis du Conseil Général, le représentant de l'Etat arrête le schéma départemental sur avis conforme du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

L'actuel SDACR date de plus de 10 ans : il était nécessaire de le modifier afin de l'adapter à l'évolution des risques et des capacités d'intervention du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

## **1) Synthèse**

### **Les principes suivis :**

- La continuité du service ;
- L'égalité dans l'accès au service ;
- L'adaptabilité ou la mutabilité, notions inhérentes à la notion de service public répondant à un besoin collectif évolutif.

**Pour répondre à ces principes, le SDACR a retenu les valeurs suivantes :**

- La distribution des secours doit être homogène dans le département, en tenant compte du type d'habitat : urbain, rurbain, rural.
- La distribution des secours est assurée par une réponse de proximité, soit normée, soit sur la base d'un prompt secours allégé, rejoint par un départ normé.
- La dotation est adaptée aux risques défendus.
- La formation est similaire pour l'ensemble du personnel, dans le respect des textes en vigueur.
- Les services d'incendie et de secours doivent fonctionner de manière régulière et continue.
- Le service public doit suivre l'évolution des besoins : être capable d'évoluer en temps réel afin de s'adapter à l'évolution des risques.
- Les moyens sont maintenus là où la distribution des secours est en adéquation avec les risques, et améliorés là où c'est nécessaire ; le régime de l'astreinte (permanence à domicile) sera privilégié à celui de la garde (permanence en caserne) ; la complémentarité entre sapeurs pompiers professionnels (SPP) et sapeurs pompiers volontaires (SPV) continuera à être recherchée.

Le SDACR s'est attaché à formaliser un constat opérationnel des plus précis, y compris en tenant compte des synergies possibles avec les SDIS des départements voisins, dont notamment : Bas-Rhin et Territoire de Belfort.

**Les principaux points suivants ressortent de cette analyse :**

- L'activité opérationnelle du SDIS est en perpétuelle augmentation, particulièrement du fait de la forte augmentation du secours à la personne.
- L'activité est maximale en journée, période durant laquelle la ressource en SPV est la moins disponible.
- 28 % seulement des centres sont capables d'assurer, en tout temps, l'engagement d'un engin d'incendie armé à 6 sapeurs pompiers, et plus de 45 % des centres ne peuvent engager un engin de prompt secours armé à 4 sapeurs pompiers.

Le SDACR se décompose en plusieurs « mini SDACR », dont une partie est regroupée sous le vocable « risques courants » et l'autre sous le vocable « risques particuliers ».

**Pour les risques courants :**

Une dizaine de minis SDACR ont été rédigés, par secteur d'intervention géographique (4 groupements scindés en 9 secteurs) et par thématique transversale (sécurité lors des opérations de secours routiers, soutien médical et paramédical et moyens particuliers).

**Les principaux objectifs sont :**

- Améliorer la disponibilité des effectifs et la formation de maintien des acquis (FMA).
- Créer des secteurs de coopération : 10 secteurs ont été identifiés : il s'agit de limiter les doublons et de favoriser la complémentarité par le développement de la collaboration.

- Créer des centres d'appui : 6 centres sont appelés à devenir centres d'appui : ils devront être en capacité de projeter des renforts à distance, tout en assurant la nécessaire couverture des risques de leur secteur propre.
- Renforcer la couverture des risques de certains bassins départementaux, particulièrement les fonds de vallée de GUEBWILLER, de THANN et de MASEVAUX, le Sud Est de l'agglomération de Mulhouse et le secteur des 2 FERRETTE.
- Pour les sections du corps départemental (21 sections regroupées au sein de 5 centres de secours), une action en 2 étapes : tout d'abord l'instauration d'une collaboration accrue avec le centre support et les sections les plus proches ; ensuite : regroupement des sections (personnels, matériels et locaux).
- Pour les Centres de Première Intervention (CPI) communaux et Intercommunaux : ces derniers relèvent, eux aussi, des principes contenus dans le règlement opérationnel départemental ; ces CPI seront classés par critère de ressources disponibles.

### **Pour les risques particuliers :**

11 « minis SDACR » ont été rédigés, selon les différents risques particuliers identifiés (par exemple : risques radioactifs, risques chimiques, secours en moyenne montagne et en ravin etc...).

Les risques biologiques et les secours contre les feux spéciaux autres que feux d'hydrocarbures ou d'alcools n'ont pas encore été étudiés : cette réflexion doit être menée en collaboration avec l'Université.

### **Les principales règles retenues sont :**

- Créer un corpus de règles communes.
- Gestion des équipes spécialisées à l'échelon départemental, et mutualisation possible avec les SDIS des départements voisins.
- Rattachement des membres du Service de santé aux équipes spécialisées.
- Aptitude médicale préalable exigée pour tout personnel intégrant une équipe spécialisée.
- Amélioration de la compétence des membres de la pyramide hiérarchique opérationnelle (notamment : les chefs de groupe), car des interventions sur risques particuliers sont souvent très lourdes, complexes et ont un fort impact.

Il vous est proposé de donner un avis favorable à ce nouveau SDACR, sachant que l'ensemble des modalités pratiques qu'il contient ont été présentées et débattues avec l'ensemble des partenaires concernés et qu'il a été soumis à votre débat lors de la séance des Commissions Réunies du 5 juin 2009.

**Remarque : le document définitif de rédaction du SDACR est un document très volumineux : plus de 155 pages, sans compter les annexes ; c'est pourquoi il a été décidé de ne pas procéder à sa duplication mais de le tenir à disposition, au bureau de l'Assemblée, à tout élu souhaitant le consulter.**

## **2) Les aspects budgétaires**

La mise en œuvre de ce nouveau SDACR va générer des besoins financiers supplémentaires, notamment pour le financement des moyens humains et matériels supplémentaires nécessaires au déploiement du SDACR.

Le coût global estimé des mesures prises dans le cadre de la refonte du SDACR est de : 2 135 000 € en fonctionnement et 4 285 000 € en investissement. Ces montants s'ajoutent aux évolutions prévisibles des dépenses actuelles du SDIS.

**Ce plan est conçu pour être déployé en 6 ans.**

Le SDIS financera intégralement par l'emprunt les investissements en matière d'infrastructures.

La loi ayant figé la contribution des communes et des intercommunalités, c'est le Département qui portera l'effort financier nécessaire au déploiement du SDACR. Ainsi, la contribution prévisionnelle du Département passerait de 19 222 897 € en 2009 à 26 708 597 € en 2015 soit une augmentation comprise entre 4.29 % et 6.6 % par an entre 2010 et 2015, pour un volume global, au bout de 6 ans de : 7.2 M€ ; cette augmentation globale en volume provient pour moitié du coût intrinsèque du SDACR et pour moitié de l'évolution intrinsèque des bases actuelles du budget SDIS.

Ces dépenses nouvelles sont utiles à l'amélioration de la sécurité des Haut-Rhinois, mais doivent rester compatibles avec les possibilités financières du Département. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a été décidé d'étaler sur 6 années le déploiement du nouveau SDACR.

Il vous est proposé de donner un accord de principe sur cette enveloppe, sachant que cet accord de principe est utile au SDIS pour lui permettre de définir précisément le rythme de mise en œuvre du nouveau SDACR, d'en planifier l'exécution et de construire les budgets prévisionnels de manière précise.

Cet accord de principe va également permettre de préparer la nouvelle convention triennale de financement, liant le Département et le SDIS, et qui devra être soumise à l'Assemblée départementale.

La décision budgétaire définitive et la convention triennale de financement qui y sera associée seront soumises à notre Assemblée lors du débat relatif au budget primitif départemental pour l'exercice 2010.

**Au vu de ce qui précède, il vous est proposé de :**

- Donner un avis favorable au nouveau SDACR ;
- Donner un accord de principe sur l'enveloppe financière prévue par le SDIS, sachant que ces données financières seront affinées et soumises à l'approbation du Conseil Général lors de la séance consacrée au vote du budget primitif pour l'exercice 2010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER



# PROJET S.D.A.C.R. 2009 - S.D.I.S. 68

## Hypothèse moyenne - option 1

Exercice	Dépenses nouvelles S.D.A.C.R.				Dépenses nouvelles autres				Contribution départementale		
	INV.	FONCT.	Effet sur la contribution	<i>Evolution SDACR</i>	Chapitre 011 Charges générales (+ 1 %)**	Chapitre 012 G.V.T., R.I., recrutements, retraite S.P.V.	Effet sur la contribution	<i>Evolution autres</i>	Montant supplémentaire appelé	Contribution C.G. 68	<i>Evolution globale</i>
<b>2009</b>			19 222 897 €				19 222 897 €			<b>19 222 897 €</b>	
<b>2010</b>	100 000 €	268 000 €	19 590 897 €	<b>1,91%</b>	60 600 €	822 100 €	20 105 597 €	<b>4,59%</b>	1 250 700 €	<b>20 473 597 €</b>	<b>6,51%</b>
<b>2011</b>	375 000 €	551 000 €	20 148 897 €	<b>2,85%</b>	121 700 €	1 389 500 €	20 734 097 €	<b>3,13%</b>	2 437 200 €	<b>21 660 097 €</b>	<b>5,80%</b>
<b>2012</b>	360 000 €	1 129 000 €	20 711 897 €	<b>2,79%</b>	183 500 €	1 877 200 €	21 283 597 €	<b>2,65%</b>	3 549 700 €	<b>22 772 597 €</b>	<b>5,14%</b>
<b>2013</b>	800 000 €	1 432 000 €	21 454 897 €	<b>3,59%</b>	245 900 €	2 317 200 €	21 785 997 €	<b>2,36%</b>	4 795 100 €	<b>24 017 997 €</b>	<b>5,47%</b>
<b>2014</b>	900 000 €	1 850 000 €	21 972 897 €	<b>2,41%</b>	308 900 €	2 767 500 €	22 299 297 €	<b>2,36%</b>	5 826 400 €	<b>25 049 297 €</b>	<b>4,29%</b>
<b>2015</b>	1 750 000 €	2 135 000 €	23 107 897 €	<b>5,17%</b>	372 500 €	3 228 200 €	22 823 597 €	<b>2,35%</b>	7 485 700 €	<b>26 708 597 €</b>	<b>6,62%</b>

\*\* Chapitre 011 : besoin réel de 2 % d'augmentation annuelle, ramené à 1 % suite à l'effort de maîtrise des dépenses



# Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du HAUT RHIN

***Généralités***

***Les risques courants***

***Les risques particuliers***

***Glossaire***



# Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du HAUT RHIN

***GENERALITES***

# Table des matières

## CHAPITRE 1 :

<b><u>PRESENTATION DU SCHEMA D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES</u></b>	<b>3</b>
SECTION I : GENERALITES	3
SECTION II : LES PRINCIPES SUIVIS POUR L'ETABLISSEMENT DU SDACR	4
SECTION III : METHODE D'ELABORATION DU SDACR	5
<b><u>LES GRANDES LIGNES DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DES SIS DU HAUT RHIN</u></b>	<b>6</b>
<b><u>LES RISQUES COURANTS</u></b>	<b>8</b>
SECTION I : GENERALITES	8
SECTION II : LA REPOSE OPERATIONNELLE	10
<b><u>LES RISQUES PARTICULIERS</u></b>	<b>19</b>
SECTION I : GENERALITES	19
SECTION II : PRINCIPES COMMUNS AUX EQUIPES SPECIALISEES	20
<b><u>L'ADAPTION DU SDACR : « UN DEBUT, PAS UNE FIN »</u></b>	<b>23</b>
SECTION I : L'EVALUATION DU DISPOSITIF	23
SECTION II : PREVISION ET ANALYSE	23
SECTION III : COMPETENCE OPERATIONNELLE TACTIQUE	23

*Le SDACR constitue un schéma directeur à pilotage permanent. Pour ce faire, un service spécialisé a été créé au sein du GPO  
De ce fait, l'adaptation des moyens aux risques évolutifs du département constitue son domaine d'action.*

## PRESENTATION DU SCHEMA D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES

Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) actuel, date de plus de 10 ans. Entre-temps, les risques et les capacités des Services d'incendie et de secours du département ont évolué. Il convient donc de mettre celui-ci à jour.

### Section I : Généralités

- Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) est l'acte fondateur de la seule politique publique pouvant être menée par les Services d'Incendie et de Secours (SIS) du département. Il dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement auxquels doivent faire face les SIS dans le département, et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci. Il est élaboré, sous l'autorité du Préfet, par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Avec le règlement opérationnel, il constitue la base réglementaire de l'organisation opérationnelle des SIS
- Après avis du Conseil général, le Préfet arrête le schéma départemental sur avis conforme du Conseil d'administration du SDIS. Il est révisé à l'initiative du Préfet ou à celle du Conseil d'administration. Il recouvre essentiellement deux types de notions :
  - **les risques courants** : les risques pour lesquels la couverture, classique, est assurée par chaque centre d'incendie et de secours du département
  - **les risques particuliers** : les risques dont les spécificités et la faible occurrence rendent nécessaires la couverture par des personnels et moyens spécialisés.
- Ainsi, l'objectif du SDACR, après avoir dressé l'inventaire des risques « aigus » de toute nature auxquels sont soumis les personnes, les biens et l'environnement, est d'afficher une ambition de couverture de ceux-ci. Il permet aux élus du Conseil d'administration, sous le contrôle du Préfet, d'opérer des choix quant aux plans de recrutement, au plan de formation, au plan d'équipement et à l'organisation territoriale.
- Les synergies avec les services de secours voisins ont été recherchées, particulièrement avec les Services départementaux d'incendie et de secours du Bas Rhin et du Territoire de Belfort, avec lesquels le SDIS du Haut Rhin est lié par convention.
- Afin d'optimiser les ressources nécessaires, le SDACR doit être mis en cohérence avec le **Schéma régional d'organisation sanitaire de l'Agence régionale de l'hospitalisation**. Ce dernier définit, en s'appuyant sur les besoins de santé de la population, la répartition territoriale des activités et des équipements lourds, et met en œuvre un principe de graduation des soins. La mise en cohérence prend la forme d'un document élaboré conjointement sous l'autorité du Préfet et du Directeur de l'Agence régionale d'hospitalisation. Pouvant prendre la forme d'une cartographie, il superpose les éléments analytiques du SDACR et la répartition des structures des urgences, des SAMU et des SMUR, en articulation avec la permanence des soins décrites dans le volet « urgences »

du SROS Ce document doit être soumis, pour avis, au Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires. Il est à noter que si la nature de leurs missions tend à les rapprocher, les actions des services hospitaliers et d'incendie et de secours se situent sur un champ juridique différent :

- d'une part, la politique de santé
  - d'autre part, la police administrative.
- La police administrative peut se définir, comme l'activité de l'administration destinée à préserver l'ordre public en prévenant les troubles et les risques susceptibles d'affecter la société par des mesures appropriées. Elle induit donc, à la fois la prévention des troubles et des risques ainsi que le rétablissement de l'ordre public. En fait, il s'agit de prendre des mesures juridiques et matérielles afin d'engager des actions visant à empêcher ou faire cesser les différentes atteintes qui peuvent être portées au corps social. Les services d'incendie et de secours agissent dans le cadre de la prévention et du rétablissement. Ainsi, leurs interventions sont gratuites pour ce qui relève du secours d'urgence, alors que les prestations au profit de la santé et de la politique générale de santé publique, particulièrement en cas de carences, sont payantes.

## Section II : Les principes suivis pour l'établissement du SDACR

Le principe de base est la volonté d'inscrire le SDACR dans la logique d'un schéma directeur remis à jour régulièrement, et non dans un document immuable établi pour un certain nombre d'années. En effet, dans un monde évolutif, il convient de permettre une adaptation permanente en tenant compte, entre autres :

- de l'évolution des risques
- de l'évolution des paramètres influant la couverture.

### Sous-section I : Les contraintes influant le SDACR

- La première contrainte est le respect des trois lois incontournables du service public :
  - le principe de continuité du service
  - le principe d'égalité dans l'accès au service
  - le principe d'adaptabilité ou mutabilité, inhérent à la notion de service public répondant à un besoin collectif qui est évolutif. Le service doit évoluer parallèlement aux besoins pour répondre à la demande générale.
- Ensuite, on notera, qu'en dix ans, les risques et les missions ont changé. Par ailleurs, les SIS sont devenus la seule réponse de masse disponible :
  - quantitativement : bien implantés sur le territoire, les services d'incendie et de secours disposent d'une forte capacité de mobilisation
  - qualitativement : les SIS sont impliqués dans chacun des compartiments des risques
  - de manière continue : la réponse des SIS se doit d'être permanente
  - de manière transversale, fédératrice des expertises : les sapeurs pompiers ne sont pas des hyper spécialistes, mais dans le cadre de leur formation, les cadres du service sont capables de manager en opération des ressources issues de tous les services. La loi charge le commandant des opérations de secours (COS) de cette mission.
- Depuis 10 ans, les effectifs de sapeurs pompiers volontaires et professionnels ont augmenté, (entre 2000 et 2008) permettant de contrebalancer une diminution de la présence, tant pour les sapeurs pompiers professionnels (diminution du temps de travail)

que volontaires (diminution de la disponibilité), élargissant ainsi, la base de réponse par poste tenu. Ceci induit donc, une contrainte, particulièrement en matière de formation.

- L'attente sociétale a également évolué. Une efficacité accrue est attendue par nos concitoyens dans le cadre de l'émergence de la recherche du « risque zéro ». Dans le même esprit, la perte de sapeurs pompiers en opération n'est plus socialement acceptée, d'où la recherche d'une sécurité renforcée pour les intervenants.
- La pression juridique s'est également développée durant cette période. Le SDACR devra permettre d'assurer la prévention du risque juridique pour :
  - les autorités de police administrative
  - l'autorité d'emploi
  - le service
  - les agents du service, particulièrement le DDSIS et les COS.
- La distribution des secours est souvent une activité de passion, donc passionnée, que ce soit pour les sapeurs pompiers volontaires ou professionnels. La majorité de ces derniers ont également un engagement en qualité de volontaire. Ainsi, la dimension humaine ne devait pas être écartée des réflexions.

## Sous-section II : Le rattachement à des valeurs

Ainsi, pour développer ce SDACR les valeurs suivantes ont été retenues pour assurer une sécurité optimale de la population :

- Equité
- Rapidité
- Adaptation
- Compétence
- Permanence
- Adaptabilité
- Au coût le plus juste

## Section III : Méthode d'élaboration du SDACR

- La méthode utilisée s'est appuyée sur la rédaction de documents de base par un groupe de travail à composition multiple et un enrichissement par les échelons territoriaux (chefs de groupement et adjoints, référents de secteur, chefs de centre).
- Les zones de couverture ont été simulées en réalisant des isochrones à 10 et 20 min. Cette technique consiste, en prenant le lieu de remisage des véhicules comme épicode, à modéliser le déplacement de ces derniers en faisant varier la vitesse en fonction :
  - de la nature du véhicule (léger ou lourd)
  - du type de voiriepour définir la vitesse de déplacement. A cela se rajoute le délai de départ directement corrélé au délai de rassemblement des équipes à partir de l'alerte (3 min pour SP en garde et 8 min pour les SP en astreinte).
- Afin de rendre le schéma plus facilement intégrable, il a été décidé de le présenter sous forme de « mini SDACR » :
  - **risques courants** : sur la base des secteurs géographiques développés dans le cadre de la territorialisation du SDIS
  - **risques particuliers** : sur la base de chacun des risques.

## LES GRANDES LIGNES DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DES SIS DU HAUT RHIN

Quelques idées fortes ressortent de l'étude des statistiques de ces dernières années :

- 1 - l'activité opérationnelle du SDIS st en perpétuelle augmentation. La variation maximale est due au secours à personnes. Par contre, les carences ne représentent qu'une partie de celle-ci.
- 2 - l'activité est maximale au moment où la ressource volontaire est la moins disponible
- 3 - seuls 28 % des centres sont capables d'assurer en tout temps l'engagement d'un engin d'incendie à 6 SP (effectif minimum pour un incendie) et plus de 45 % des centres ne peuvent engager un engin en prompt secours incendie.

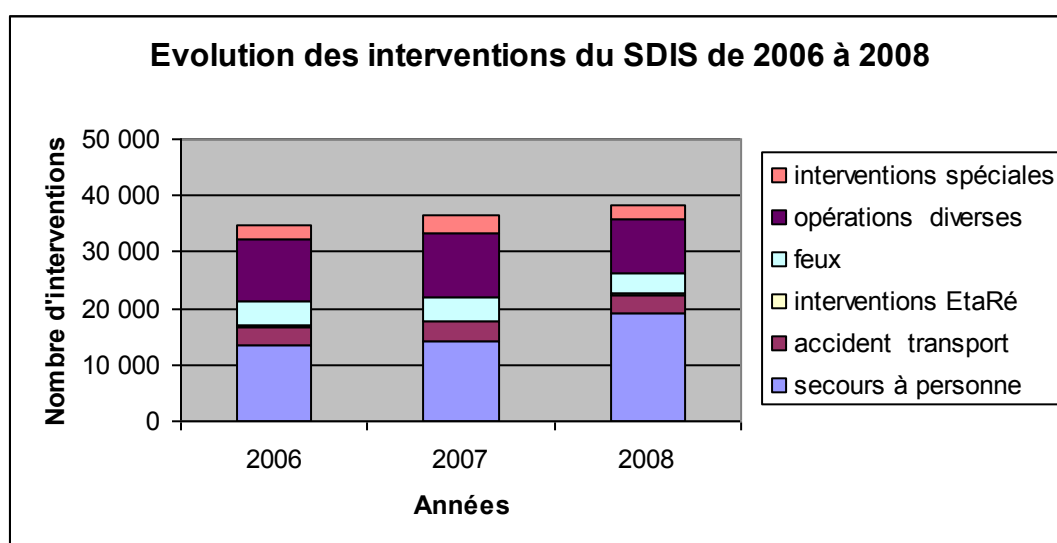
### 1 – une activité en augmentation permanente des moyens du SDIS :

	Secours à personnes	Accident de transport	Interventions EtaRé[1]	Feux	Opérations diverses[1]	Interventions Spéciales [3]	TO TAL	Variations	
								Sur 1 an	Sur 2 ans
<b>2006</b>	13524	3318	39	4379	11052	2609	34921		
<b>2007</b>	14057	3620	32	4191	11550	2944	36394	104,22 %	
<b>2008</b>	19085	3392	43	3744	9614	2519	38397	105,50 %	109,95 %

[1] : les EtaRé sont les établissements sensibles répertoriés.

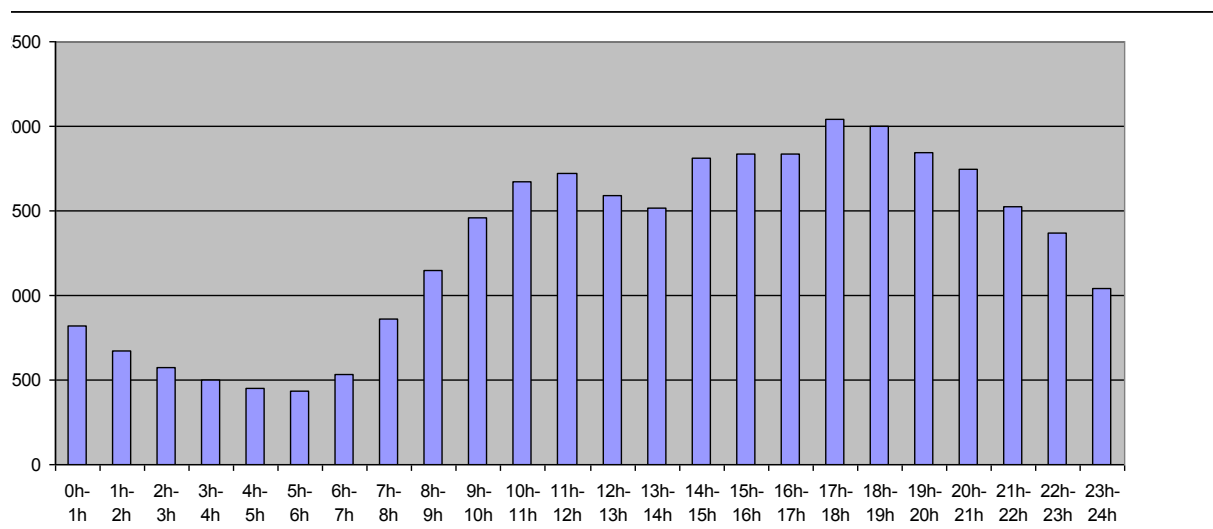
[2] : les interventions diverses concernent essentiellement la protection des biens.

[3] : les interventions spéciales concernent essentiellement les fuites de gaz et d'eau.





**2 - un maximum d'activité en journée, c'est-à-dire au moment où la disponibilité des sapeurs pompiers volontaires est la moins forte.**



**3 – une disponibilité en diminution : les valeurs mentionnées sont celles de l'effectif minimum disponible en tout temps**

	Sud		Centre		Mulhouse Rhin		Nord		Total	
	Nb de CIS	En %	Nb de CIS	En %	Nb de CIS	En %	Nb de CIS	En %	Nb de CIS	En %
<b>0 à 3 SP</b>	81	67,5 %	35	35,3 %	6	20 %	33	35,9 %	155	45,45%
<b>4 à 5 SP</b>	9	7,5 %	17	17,2 %	6	20 %	15	16,3 %	47	13,78%
<b>6 SP et plus</b>	15	12,5 %	31	31,3 %	15	50 %	35	38,0 %	96	28,15%
<b>Non répondu</b>	15	12,5 %	16	16,2 %	3	10 %	9	9,8 %	43	12,61%
	120		99 *		30*		92		341	

\* chiffre avant le rattachement du secteur de Fessenheim au groupement Mulhouse Rhin

Ainsi, en tout temps :

- plus de 45 % des centres ne peuvent engager un véhicule à 4 sapeurs pompiers (effectif minimum de sécurité réglementaire pour tout engin de prompt secours incendie)
- près de 60 % des centres ne peuvent engager un engin de base incendie à 6 sapeurs pompiers (avec 12 % de données inconnues). Les difficultés étant essentiellement en journée et en semaine.

## LES RISQUES COURANTS

### Section I : Généralités

#### Sous-section I : les mini-SDACR risques courants

Dix mini-SDACR ont été développés pour les territoires suivants :

- Secteur Colmar – Val d'Argent
- Secteur Ried et Taennchel
- Secteur Montagne
- Secteur Thur et Doller
- Secteur Ill et vignobles
- Secteur Mulhouse Rhin
- Secteur Portes du Sundgau
- Secteur des Trois Vallées
- Secteur Rhin et Jura

Chacun d'eux se décompose de la manière suivante :

- Présentation du secteur
- Implantation des moyens du SDIS
- Activité et état de la couverture
  - Le secours à personnes
    - Prompt secours
    - VSAV
    - Para-médicalisation
    - Médicalisation
  - Le secours routier
    - Sécurisation de la zone d'intervention
    - Désincarcération
  - L'incendie :
    - Les moyens incendie
    - Les moyens aériens (grandes échelles, ...)
    - Les moyens de soutien
  - Les opérations diverses :
    - Les fuites de gaz
    - Les opérations urgentes
    - Les opérations non urgentes

- Isochrones secours à personnes (SAP), incendie (INC), moyens aériens, secours routier (SR)
- Bilan ressources humaines, formation, moyens techniques, infrastructures
- Perspectives le cas échéant

A cela s'ajoute trois mini SDACR thématiques dont le ressort géographique est l'ensemble du département :

- Sécurité lors des opérations de secours routier (véhicules de balisage et éclairage)
- Soutien médical et paramédical (véhicules infirmiers, véhicules de soutien sanitaire et postes médicaux avancés) (mis en concordance avec le SROS)
- Moyens particuliers (autres véhicules particuliers).

## Sous-section II : les principes découlant des valeurs

Chacune des valeurs ayant servi de socle à l'élaboration du SDACR entraîne les grands principes suivants :

- Équité : la distribution des secours doit être homogène dans le département, en tenant compte du type d'habitat : urbain, rurbain et rural
- Rapidité : la distribution des secours est assurée par une réponse de proximité, soit normée, soit sur la base d'un prompt secours allégé rejoint par un départ normé
- Adaptation : la dotation est adaptée aux risques défendus
- Compétence : la formation est similaire pour l'ensemble du personnel dans le respect des textes en vigueur, sous réserve des restrictions réglementaires possibles.
  - les formations initiales et d'adaptation à l'emploi sont assurées par l'école des sapeurs pompiers (EDSP).
  - les formations de maintien des acquis sont organisées par les groupements territoriaux pour les membres du corps départemental. Elles se font sous contrôle du DDSIS pour les corps communaux.
- Permanence : les lois des services publics, dites « loi de Rolland », définissent le régime juridique de ceux-ci. Ainsi, ils doivent fonctionner de manière continue et régulière. Si plusieurs centres d'incendie et de secours n'ont plus la possibilité d'assurer une réponse adaptée en tout temps, le regroupement en une unité unique devra être exploré et pourra être validé. Ouverte à tous, cette possibilité doit être particulièrement mise en exergue dans les zones situées à distance des centres à réponse permanente du service départemental.
- Adaptabilité : les services publics doivent suivre l'évolution des besoins de la société. Le SDIS doit donc être capable d'évoluer en temps réel afin de s'adapter à l'évolution des risques.
- Au coût le plus juste : les moyens sont maintenus là où la distribution des secours est en adéquation avec les risques et améliorés là où cela est nécessaire. Les conclusions du SDACR privilégient :
  - le régime de l'astreinte à celui de la garde
  - la complémentarité entre SPP – SPV

Ce principe impose de disposer d'un nombre important de centres pour tenir compte de la nécessaire proximité avec les bassins de vie des sapeurs pompiers volontaires. La complémentarité entre les moyens couvrant un même secteur géographique devra être recherchée.

## Section II : La réponse opérationnelle

### Sous-section I : Les centres d'incendie et de secours du SDIS

Le classement des centres est intégré au règlement opérationnel préfectoral, sur la base de 2 effectifs :

- **optimal** : c'est l'effectif parfait permettant de répondre à la sollicitation opérationnelle et aux besoins de couverture que doit atteindre le centre
- **minimum** : le centre doit, en tout temps, assurer celui-ci, même en situation dégradée.

#### a) Les ressources humaines des CIS du SDIS

- La majorité des centres du SDIS répondent par la mise en place d'une astreinte permanente d'un certain nombre de sapeurs pompiers volontaires. A l'appel du dispositif individuel d'alerte, ils rejoignent la caserne et partent en intervention. Le temps maximum d'engagement est fixé par le règlement opérationnel préfectoral.
- Les trois principaux centres du département (Mulhouse, Colmar et Saint Louis) disposent d'une majorité de sapeurs pompiers professionnels renforcée par des SPV en garde postée ou en astreinte.
- Deux centres (Wittenheim et Altkirch) fonctionnent sur la base d'une garde postée sur des amplitudes de 12 h., en journée, du lundi au samedi inclus, et en astreinte le reste du temps.
- On observe, essentiellement en journée, une forte diminution de la capacité de réponse des centres fonctionnant, totalement ou partiellement, en astreinte. Elle est due, d'une part à une diminution de la disponibilité des SPV, d'autre part à des informations plus pertinentes données par les chefs de centre. Toutefois, poursuivre le recours à une réponse basée sur le volontariat, tant que c'est possible, est un des axes suivis. Au regard des difficultés de disponibilité de nouvelles voies doivent être explorées.
- L'effectif des centres du SDIS peut être stabilisé, voire renforcé, de différentes manières :
  - Par le passage de convention de disponibilité avec des entreprises ou services publics ou privés
  - Par mise à disposition, en astreinte, d'employés municipaux d'une commune voisine ou siège d'un centre du SDIS
  - Par apport d'un CPI voisin du centre du SDIS
  - Par regroupement de deux centres du SDIS
  - Par la mise en place d'une garde, assurée par des pompiers volontaires, en journée
  - En dernier recours, par la mise en place d'une garde professionnelle en journée.

Action	Porteur / décideur au sein du SDIS	Organisation opérationnelle	Contreparties pour les partenaires	Remarque
<b>Convention de disponibilité avec des entreprises ou services publics ou privés</b>	Chef de centre	La disponibilité d'un ou plusieurs SPV est assurée par le partenaire : - en permanence - certains jours de manière programmée - pour certains types de mission - etc.	- Diminution des primes d'assurances - Subrogation - labellisation	
<b>Mise à disposition, en astreinte, d'employés municipaux d'une commune voisine ou siège d'un centre du service départemental</b>	Chef de centre	La disponibilité d'un ou plusieurs SPV est assurée par le partenaire : - en permanence, - certains jours de manière programmée, - pour certains types de mission - etc.	- explorer la diminution de la contribution versée au SDIS au prorata de la disponibilité	La diminution de la recette qui en découle pour le budget du SDIS devra être compensée par le Conseil Général.
<b>Apport d'un CPI voisin du centre du service départemental</b>	Chef de centre	Le SPV est en astreinte à la fois pour son CPI et pour le CIS du corps départemental situé à moins de 5 minutes. En cas d'intervention sur la commune, il assure celle-ci classiquement. En cas de départ sur une autre commune, il rejoint le CIS du corps départemental au moyen d'un véhicule du CPI ou de son véhicule.	- motivation du SPV du CPI - acquisition d'expérience - prise en charge éventuelle de l'astreinte par le SDIS - prise en charge de la PFR de ces SPV en double engagement	Selon la distance et les moyens, la commune accepte de mettre à disposition un véhicule du CPI Cette possibilité n'existe que pour les centres situés à toute proximité d'un centre du corps départemental.
<b>Regroupement de deux centres du service départemental</b>	Chef de groupement territorial/ CASDIS	Le rapprochement doit se traduire par un gain opérationnel. Il ne pourra être entrepris que dans ce cadre.		Le chef de groupement territorial dispose de la prérogative de susciter l'étude du rapprochement entre les deux centres. *[1]

Action	Porteur / décideur au sein du SDIS	Organisation opérationnelle	Contreparties pour les partenaires	Remarque
<b>Mise en place d'une garde active en journée</b>	Chef de groupement territorial / DDSIS	La mise en place d'une garde de 4 à 6 SPV présents en caserne pendant les 12 h. en journée où l'activité est la plus importante et où la disponibilité, en astreinte, est la plus faible		Celle-ci ne peut être mise en place que s'il existe une activité opérationnelle suffisante la justifiant. La disponibilité limitée des SPV ne permettra pas de généraliser ce dispositif.
<b>En dernier recours, mise en place d'une garde professionnelle en journée</b>	Autorité d'emploi / CASDIS	La mise en place d'une garde mixte 4 à 6 SP, associant des SPV et un complément de SPP, présents en caserne pendant les 12 h. en journée où l'activité est la plus importante et où la disponibilité, en astreinte, est la plus faible		Initialement la mise en place de SPP est liée à deux paramètres : - une sollicitation opérationnelle telle que l'astreinte de SPV ne permettait plus une réponse suffisante - des enjeux tels que seule une réponse immédiate et permanente était adaptée
<b>Amélioration de l'indemnisation des sapeurs pompiers volontaires</b>	Chef de centre	Indemnisation de l'astreinte 12 heures par jour, les 5 jours ouvrés par semaine, sur la base des effectifs minimum prévus dans le règlement opérationnel pour chaque CIS		

[1]\* le regroupement est une action complexe. Afin d'être réussie, plusieurs étapes sont nécessaires :

- une étude technique : synthèse relative aux interventions, bassin défendu, habitats et lieux d'emplois des SP, développement urbains et routiers prévus, etc.

- la mesure de l'adhésion des personnels

- un choix politique

et le cas échéant :

- le développement d'une collaboration entre les centres concernés

- l'accompagnement de l'adhésion du personnel au projet, dans le temps.

C'est pourquoi, il n'est pas question de fusionner à la hussarde, mais bien d'accompagner, au mieux, un dossier à plusieurs dimensions : humaine, technique et politique.

## b) Les moyens opérationnels des CIS du SDIS

- Les moyens affectés dans chaque centre doivent répondre aux risques et réalités des bassins défendus.
- **La notion de secteur de coopération est créée.**
- Le SDACR doit permettre de limiter les doublons inutiles. La proximité de certains centres doit permettre de favoriser collaboration et complémentarité. Les secteurs de coopération permettent la répartition des moyens spécifiques visant à rationaliser la dotation, tout en assurant un délai d'intervention raisonnable, particulièrement pour ce qui concerne les moyens de secours routiers et les moyens aériens (grandes échelles).
- Ainsi, en ordre général, quand les ressources humaines et leur disponibilité le permettent, le principe suivant est retenu :
  - Centre le plus rayonnant (géographie, ressources) : engins courants
  - Centre moins rayonnant : engins courants moins urgents ou engins particuliers.
- En effet, la réponse par une dotation similaire entraînerait :
  - Concurrence inutile
  - Non atteinte de la taille critique [1]\*
  - Poursuite d'une politique de clocher préjudiciable à l'émergence de l'esprit de service public
  - Consommation inutile des ressources humaines en doublant la dotation de certains engins.

*[1]\* Remarque : la compétence des personnels est la rencontre de trois paramètres :  
- la formation initiale ou d'adaptation à l'emploi  
- la formation de maintien, d'actualisation et de perfectionnement des acquis  
- l'expérience opérationnelle*

*Affecter un moyen à un centre non isolé, qui, du fait de son activité opérationnelle ne permettrait pas à son personnel de participer à suffisamment d'intervention, agirait directement sur le dernier paramètre et pourrait entraîner des difficultés ou erreurs opérationnelles.*

- Les secteurs de coopération retenus sont :
  - Ribeauvillé – Ostheim
  - Kayersberg – Orbey – Lapoutroie
  - Munster – Sultzzen – Metzeral
  - Soultmatt – Rouffach
  - Guebwiller – Soultz
  - Thann – Cernay – Wittelsheim
  - Illzach – Wittenheim
  - Fessenheim – Ottmarsheim
  - Montreux – Dannemarie
  - Waldighoffen – Hirsingue – Oltingue
- Les mêmes principes de coopération sont développés avec nos voisins qu'ils soient français ou étrangers.
- **Les centres d'appui** viennent en renfort des centres isolés et des secteurs de coopération.
- Les centres d'appui sont les CIS disposant de moyens suffisants leur permettant d'être projetés, en renfort, à distance, tout en assurant la nécessaire couverture de leur secteur propre.

- Les centres d'appui retenus sont les suivants :
  - Altkirch
  - Cernay + Wittelsheim, à terme
  - Colmar
  - Guebwiller + Soultz (même s'il s'agit de deux centres, du fait de leur proximité, ils représentent une ressource importante)
  - Mulhouse
  - Saint Louis.
  
- Certains bassins du département sont mal défendus du fait de la distance avec le centre du corps départemental le plus proche. Ce constat tend vers la création ou l'intégration de nouvelles unités de proximité dans les zones suivantes :
  - Fond de vallée de Guebwiller
  - Fond de vallée de Thann
  - Fond de vallée de Masevaux
  - Sud est de l'agglomération de Mulhouse pour couvrir le secteur nord est de Magstatt
  - Secteur des 2 Ferrette.

## Sous-section II : Cas particulier des sections du SDIS

- Au moment de la départementalisation, certains corps intercommunaux disposaient de moyens, tant en personnels qu'en matériels, répartis sur plusieurs sites géographiques. Ces regroupements étaient classés centres de secours. Les centres prenaient, individuellement, l'appellation de « section ».
  
- Historiquement, les sections des CIS datent de la création des districts. Classés CPI à l'origine, ils ont été intégrés comme section dans les CIS de districts. Cinq centres de secours sont concernés, les quatre premiers dans le groupement Sud, le cinquième dans le groupement Nord et le dernier dans le groupement Centre :
  - **Altkirch** : Aspach Carspach Hirtzbach
  - **Waldigoffen** : Durmenach Muespach Muespach le Haut Roppentzwiller Ruederbach Steinsoultz Werentzhouse
  - **Seppois Le Bas** : Fulleren Hindlingen Mooslargue Pfetterhouse Saint Ulrich Strueth
  - **Saint Louis** : Blotzheim Buschwiller Hégenheim/Hésingue Huningue Village Neuf/Rosenau
  - **Turckheim** : Trois Epis
  - **Soultzmatt** : Wintzfelden
  
- Les biens immobiliers sont restés propriété des communes et mis à disposition (sauf pour Seppois le Bas et Altkirch qui ont été transférés en pleine propriété) et mis à disposition du SDIS. En revanche, les personnels et la plupart des biens mobiliers de ces centres ont été transférés au SDIS. Depuis la départementalisation, les dotations assurées par le SDIS ont été minimales. Le vieillissement des matériels roulants est criant.
  
- Les sections permettent :
  - D'assurer, par l'apport de personnels, le bon fonctionnement du centre support
  - De renforcer le centre support en dépêchant des moyens complémentaires sur un lieu de sinistre.
  
- De réaliser, le cas échéant, des missions autonomes limitées sur leur territoire communal, à l'instar des CPI.



- La recherche de la meilleure couverture opérationnelle, au coût le plus juste et d'une mise en conformité avec les textes législatifs et réglementaires conduit à rechercher une organisation opérationnelle rationnelle. Celle-ci passe :
  - Dans un premier temps, par la collaboration accrue avec le centre support ou entre sections si celles-ci sont trop éloignées du centre ;
  - Dans un second temps, par le regroupement des sections (personnels, matériels et locaux).
  
- La collaboration et le regroupement de sections avec le centre support ou entre elles devront permettre, en mettant les ressources humaines en commun, d'assurer une capacité de réponse opérationnelle minimale de 2 personnels par jour. Ces regroupements disposeront des moyens matériels adaptés à leurs missions autonomes : VTU et/ou VPI.  
Leurs moyens les rapprocheront, en terme de caractéristiques, d'un centre de première intervention intégré au corps départemental.

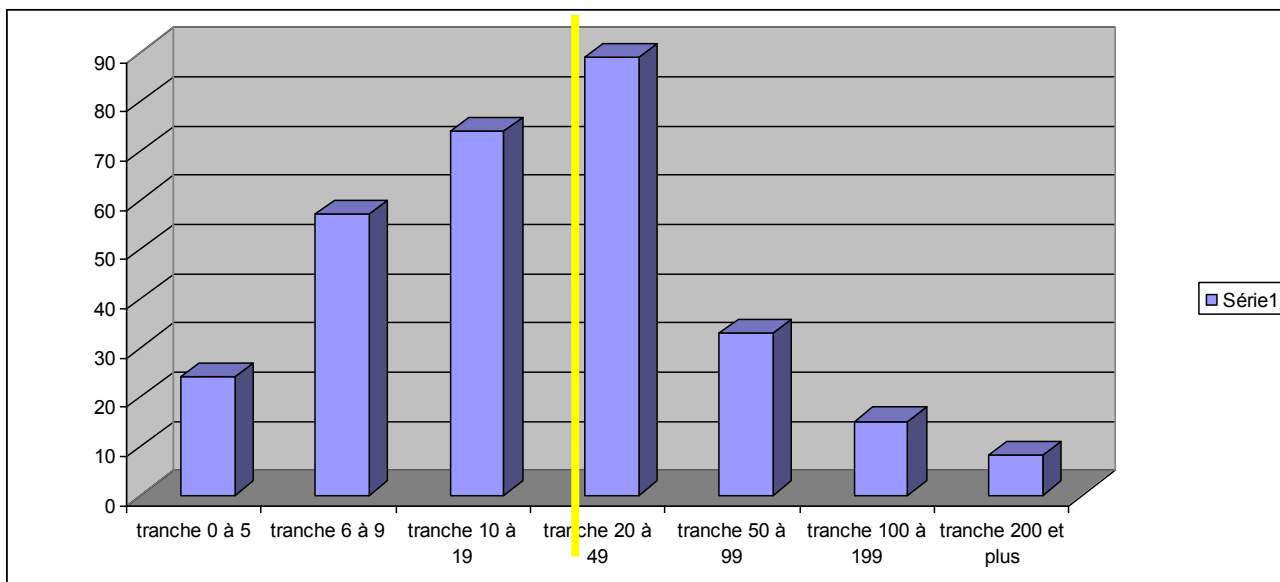
*Remarque : plutôt qu'une mesure radicale imposée brutalement, les regroupements puis les fusions devront faire l'objet d'une incitation et d'un accompagnement du groupement territorial, à un rythme compatible avec l'évolution des mentalités, de manière à ce que ce changement d'organisation soit compris, admis, voire souhaité par les acteurs de terrain.*

*Les regroupements en vue de collaboration pourront intervenir dans des délais relativement courts (probablement moins d'un an); les circonstances liées à la disponibilité du volontariat et à la nécessité d'assurer une continuité du service favoriseront vraisemblablement l'évolution vers des fusions de centres dans des délais un peu plus longs, de l'ordre de 2 à 5 ans selon les secteurs.*

- S'agissant des véhicules, la mise en oeuvre d'un nouveau plan d'équipement se fera de manière progressive, en tenant compte des véhicules à remplacer de manière urgente et de ceux qui sont encore satisfaisants. Cette solution aura le mérite d'uniformiser et de rationaliser les moyens.
  
- Enfin, les moyens à mettre en place pendant la phase transitoire de collaboration, en attendant les fusions, seront peut-être surdimensionnés par rapport aux besoins, à terme. Il s'agit toutefois d'une étape nécessaire pour permettre une transition en douceur d'un mode d'organisation vers un autre.

### **Sous-section III : Les CPI communaux et intercommunaux**

- Les CPI dépendant des communes et de leurs regroupements, ont également la qualité de service d'incendie et de secours. A ce titre, ils doivent assurer, en fonction de leurs moyens, l'ensemble des missions dévolues aux SIS Ils représentent un service public de proximité dont, sauf exception, le ressort est le territoire de la commune ou de l'intercommunalité.
  
- Le prompt secours « incendie » ou « à personnes », est un des fondements de ces unités implantées sur la majorité du territoire départemental. Une partie des missions, essentiellement de base, est réalisée en autonomie. Les autres sont réalisées conjointement par les moyens du CPI et ceux du corps départemental. L'activité de la majorité des CPI est faible : plus de la moitié des CPI a un nombre d'interventions inférieur à 20 par an.



Nombre de centres      24      57      74      89      33      15      8

CPI 2007	Nombre d'interventions CPI avec CIS	Nombre d'interventions CPI seul			Total interventions CPI
		Total	dont nids de guêpes *	dont autres interv.	
Total	4 739	6 916	3 328	3 588	11 655
	40,66%	59,34%	28,55%	30,79%	

\* opérations qui, dans la plupart des cas, ne relèvent pas des missions d'urgence des SIS.

- Comme le corps départemental, les CPI sont soumis aux dispositions opérationnelles du règlement opérationnel préfectoral. Pour ce qui concerne leurs rapports avec le Service départemental d'incendie et de secours, ceux-ci sont définis dans une convention qui devrait lier chaque collectivité au SDIS.
- La formation des sapeurs pompiers des CPI est similaire à celle des membres du corps départemental. Toutefois, il est possible de tenir compte, sur avis conforme du DDSIS, des missions réellement assurées par le corps local et ainsi de restreindre les obligations de formation. Elle doit faire l'objet d'un arrêté du Maire après consultation du comité consultatif des SPV.
- Les visites portant sur le contrôle d'opérationnalité des CPI doivent permettre de classer les CPI selon le critère de ressources disponibles :

CATEGORIE	Personnel disponible		
	La nuit, week end et férié	En journée	
A : FPT, FPTL ou VPI – 6 places minimum	6 personnels minimum	6 personnels : A1	A1
		4 personnels : A2	A2
		2 personnels : A3	A3
B : VPI minimum	4 personnels minimum	4 personnels : B1	B1
		2 personnels : B2	B2
C : VTU ou VL minimum	2 personnels minimum	2 personnels : C	C
D : VTU ou VL minimum	2 personnels minimum	0 personnel : D	D

*Remarque : l'existence d'une catégorie D est une réalité du terrain et ne correspond pas au minimum réglementaire fixé par les articles du code général des collectivités territoriales. La non réponse en journée est de nature à engager la responsabilité du gestionnaire.*

- L'engagement de moyens doit se faire, conformément aux règles édictées, par le règlement opérationnel préfectoral et par les guides nationaux de référence. En fonction de la capacité à faire seul ou en complément des moyens du SDIS, les missions s'établissent de la manière suivante :

	Opérations diverses	Prompt secours à personnes	Secours à personnes	Prompt secours incendie	Incendie*
<b>Journée</b>	A1 A2 A3 B1 B2 C	A1 A2 A3 B1 B2 C	SDIS	A1 A2 B1	A1 + SDIS
<b>Nuit – WE – jours fériés</b>	A1 A2 A3 B1 B2 C D	A1 A2 A3 B1 B2 C D	SDIS	A1 A2 A3 B1 B2	A1 A2 A3 + SDIS

- Synthétisation du tableau en journée :

		Opérations diverses	Prompt secours à personnes	Secours à personnes	Prompt secours incendie	Incendie*
<b>Cat. A</b>	<b>A1 : 6</b>	Oui	Oui	SDIS	Oui	Oui + SDIS
	<b>A2 : 4</b>	Oui	Oui	SDIS	Oui	Oui + SDIS
	<b>A3 : 2</b>	Oui	Oui	SDIS	Choix du maire	SDIS
<b>Cat. B</b>	<b>B1 : 4</b>	Oui	Oui	SDIS	Oui	Oui + SDIS
	<b>B2 : 2</b>	Oui	Oui	SDIS	Choix du maire	SDIS
<b>Cat. C</b>	<b>C : 2</b>	Oui	Oui	SDIS	Choix du maire	SDIS
<b>Cat. D</b>	<b>D : 0</b>			SDIS		SDIS

\* *sauf missions incendie déléguées en totalité aux corps communaux ou intercommunaux*

- Le tableau ci-dessous détaille plus précisément l'articulation du prompt secours en mission de secours à personnes. Il prend en compte l'adhésion au dispositif prompt secours d'un certain nombre de CPI quelle que soit leur catégorie :

	Autres pathologies	Urgence absolue *
<b>Voie publique / lieu public</b>		
Tout CPI même ceux qui ne sont pas prompt secours		Oui
CPI Prompt secours	Oui	Oui
CIS du corps départemental sans VSAV	Oui sur secteur sans CPI Oui sur secteur avec CPI si VSAV 1er appel indispo	Oui sur secteur sans CPI Oui sur secteur avec CPI si VSAV 1er appel indispo
CIS du corps départemental avec VSAV.	Oui	Oui

	<b>Autres pathologies sur demande du CRRRA 15</b>	<b>Urgence absolue*</b>
<b>Domicile et autres lieux d'interventions</b>		
Tout CPI		Oui
CPI Prompt secours	Oui, si indispo VSAV 1er appel	Oui
CIS du corps départemental sans VSAV	Oui, si indispo VSAV 1er appel sur secteur sans CPI PS	Oui, sur secteur sans CPI
CIS du corps départemental avec VSAV	Oui	Oui

\* inconscience / saignement important / arrêt ventilatoire

*Remarque : l'adhésion au prompt secours SAP impose de disposer d'un matériel de secourisme adapté, que les plages de disponibilité soient définies et que la formation des personnels, particulièrement celle de maintien des acquis soit assurée.*

- La nouveauté réside dans la proposition de l'engagement systématique du CIS territorialement compétent dès qu'une urgence absolue est perçue dans la demande de secours. En effet, il serait incompréhensible que des sapeurs pompiers soient disponibles à proximité et qu'ils ne soient pas déclenchés pour un premier secours de proximité dans l'attente de l'arrivée du VSAV et de l'équipe médicale.
- Cet arbitrage sera soumis aux autorités de police administrative, le choix du non engagement n'étant pas du ressort du chef de corps ou du directeur départemental des services d'incendie et de secours.
- Il est à noter, que l'on se dirige vers la fin de la gestion à la carte des CPI car cela entraîne de trop nombreuses difficultés du Centre de traitement de l'alerte. Par ailleurs, le temps dédié à la prise en compte des situations individuelles des CPI ne permet pas de se consacrer au traitement de données plus importantes, telles que statistiques opérationnelles ou analyses prévisionnelles.

## Les risques particuliers

### Section I : Généralités

- Le SDACR identifie les risques particuliers du département et les moyens de les couvrir (matériels, équipes spécialisées, en régie ou en délégation).
- L'analyse des risques particuliers doit permettre d'évaluer la capacité d'intervention du SDIS dans chaque compartiment opérationnel. La recherche de synergies entre d'une part, les équipes spécialisées du SDIS et d'autre part ces mêmes équipes et les primo intervenants, devra être approfondie en parallèle de la poursuite du développement de la complémentarité avec nos partenaires opérationnels (PGM, Spéléo secours, SDIS voisins, etc.).
- Onze mini SDACR ont été développés pour les risques particuliers suivants :
  - Risques naturels :
    - Secours animaliers
    - Secours en cas d'effondrement d'immeubles et de sauvetage déblaiement
    - Secours feux de forêts
    - Secours en cas de crues et inondations
    - Secours en milieux périlleux et milieux souterrains
    - Secours en moyenne montagne et en ravin
    - Secours nautiques
  - Risques technologiques :
    - Secours contre les feux d'hydrocarbures et d'alcools
    - Secours chimiques
    - Secours radioactifs
    - Secours dans le cadre des menaces et actes malveillants à caractère NRBC
- N'ont pas été étudiés pour l'instant :
  - Risques biologiques : réflexion en cours au niveau national
  - Secours contre les feux spéciaux autres qu'hydrocarbures et alcools : réflexion à développer avec l'université.
- Chaque mini SDACR reprend les items suivants :
  - Présentation et analyse succincte du risque
  - Couverture actuelle du risque (selon quatre paramètres) :
    - Ingénierie : sapeurs pompiers disposant d'un savoir dans le domaine considéré leur permettant de qualifier et de quantifier le risque
    - Couverture tactique : sapeurs pompiers disposant de la compétence tactique leur permettant d'éclairer le choix d'objectifs par l'autorité de police et d'assister le commandant de l'opération de secours dans la mise en application de ceux-ci

- Couverture technique : sapeurs pompiers disposant du savoir-faire leur permettant d'intervenir dans le risque particulier considéré
  - Préparation du personnel non spécialisé : sapeurs pompiers généralistes soumis à l'aléa de ce risque particulier et qui devront, en qualité de primo intervenants, prendre les premières mesures conservatoires
- Perspectives :
    - Développement prévisible du risque
    - Propositions d'amélioration de la couverture selon les quatre paramètres cités précédemment.
- En fait, il s'agit d'envisager la couverture de ces risques selon un angle qualitatif et quantitatif tout en assurant une certaine redondance, afin de permettre d'anticiper les départs et absences (interventions, mutation, arrêt de travail, etc.).

## Section II : Principes communs aux équipes spécialisées

- Avant tout, chaque spécialité devra se référer à des règles communes énumérées ci-dessous :
- Pas de spécialité sans règles précises et connues :
  - Elaboration d'un guide départemental de référence pour les spécialités ne disposant pas d'un guide national de référence (soumis à la validation de M le Préfet)

**Plan possible :**

<b>TITRE I</b>	<b>Cadre juridique</b> Chapitre I    Champ d'application Chapitre II    Emplois Chapitre III    Formations Chapitre IV    Equivalences
<b>TITRE II</b>	<b>Organisation opérationnelle</b> Chapitre I    Organisation opérationnelle Chapitre II    Missions Chapitre III    Méthodologie opérationnelle
<b>ANNEXE I</b>	<b>Fiches unité de valeur de formation</b>
<b>ANNEXE II</b>	<b>Fiches emplois</b>
<b>ANNEXE III</b>	<b>Attestations</b>

- Mise en place pour chaque spécialité, d'un règlement de la spécialité (soumis, en annexe du Règlement opérationnel, à la validation de M. le Préfet – aspect opérationnel - et le Conseil d'administration du SDIS - aspect financier et administratif -).

## Plan possible :

<b>TITRE I</b>	<b>Généralités</b>
<b>TITRE II</b>	<b>Organisation de la spécialité</b> <b>Recrutement</b> <b>Vie au sein de l'équipe spécialisée</b> <b>Entraînement et recyclage</b>
<b>TITRE III</b>	<b>Suivi médical</b>
<b>TITRE IV</b>	<b>Aptitude et consignes opérationnelles</b>
<b>TITRE V</b>	<b>Equipements</b>
<b>TITRE VI</b>	<b>Règles budgétaires</b>
<b>TITRE VII</b>	<b>Obligations</b>

### ■ Recherche de l'excellence au meilleur coût :

- Critères d'intégration au sein de l'équipe et de maintien sur la liste d'aptitude définis pour chaque spécialité dans son règlement propre (volume horaire de formation initiale ou de maintien des acquis, évaluation annuelle de la compétence, etc.)
- Liste annuelle d'aptitude validée par le DDSIS sur proposition du conseiller technique départemental
- Régime indemnitaire attaché au maintien sur la liste d'aptitude (avec un an de battement pour permettre un lissage des incidents possibles)
- Bilan annuel général de la spécialité adressé au DDSIS
- Limitation du nombre de spécialités par sapeur pompier (le nombre de deux maximum devra être recherché)
- Evaluation technique et administrative par des tiers (cadres hors spécialités, conseillers techniques de zone)
- Recherche d'un équilibre d'effectif entre les différentes équipes de garde d'un même centre afin d'assurer une couverture optimisée et en lissant l'effet « dents de scie ».
- Recherche d'une certaine fidélité aux spécialités pratiquées afin de permettre le développement de la compétence au travers de l'acquisition d'expérience et de garantir les coûts de formation initiale
- Si l'encadrement d'une séquence de formation permet de maintenir un acquis prévu dans le programme annuel défini par le conseiller technique départemental, cette action pourra être validée par ce dernier dans le cadre de la formation de maintien des acquis annuelle
- La montée dans la hiérarchie de la spécialité doit se faire au fur et à mesure de l'acquisition d'expérience
- Evaluation du potentiel opérationnel journalier de chaque spécialité au moyen de la nouvelle informatique d'alerte

### ■ Autres points :

- Les équipes spécialisées sont gérées au niveau départemental et relèvent d'un service du Groupement prévision-opérations (GPO). Elles sont autant que possible mutualisées avec les SDIS voisins

- Fin de l'interdiction d'accès des officiers à certaines spécialités
- Rattachement de membres du Service de santé et de secours médical à chaque spécialité ; les formations reçues, selon le cas, similaires aux autres spécialistes ou simplement partielles, doivent leur permettre de pratiquer leur art en milieu spécialisé :
  - Prise en charge de personnes souffrant de pathologies liées à ces risques particuliers
  - Exercice de leur art en milieu contraint par ces risques particuliers
  - Appréhension de la contrainte physiologique et psychologique pesant sur ces équipes spécialisées

Ils n'apparaissent pas dans les quotas fixés. Ils n'ont pas vocation à assurer un commandement opérationnel hors de leur art.

- Pas de délais d'engagement des équipes spécialisées identiques aux délais du risque courant (délais des équipes spécialisées précisés dans chaque règlement)
  - Pas d'intégration dans une équipe spécialisée sans aptitude médicale préalable surtout pour les spécialités à aptitude spécifique. Les visites seront assurées par un médecin spécialisé.
- Pour ce qui concerne la préparation des primo intervenants, on notera que les sinistres relevant des risques particuliers ont la caractéristique d'être souvent complexes, longs et/ou à fort impact. La compétence des membres de la pyramide hiérarchique opérationnelle devra être renforcée, particulièrement au niveau des chefs de groupe pour un travail en poste de commandement de colonne et de site.
  - La compétence des primo intervenants est essentielle dans les premières minutes de l'intervention :
    - Mesures conservatoires visant à assurer la sécurité de la population et des intervenants
    - Premières mesures visant à limiter l'extension du sinistre
  - Une certaine culture est acquise lors des formations initiales et d'adaptation à l'emploi. Il faudra renforcer celle-ci en ciblant sur les centres concernés, qu'il s'agisse d'unités du corps départemental ou communales. Par ailleurs, il faudra dépister la fragilité de certains qui ne leur permettrait pas de faire face à tous les risques.
  - Dans cet esprit, il faudra également renforcer les connaissances des chefs de groupe, de colonne et de site concernés par tel ou tel risque particulier (essentiellement technologique). Le développement d'une « information spécialisée » pour des cadres généralistes représente la meilleure des options.
  - Certaines spécialités ne sont pas actuellement ouvertes aux sapeurs pompiers volontaires du corps départemental. Or, certains disposent de compétences pouvant y être valorisées. Si sa disponibilité individuelle permet le maintien des acquis, il faut offrir à celui qui dispose du profil, de rejoindre l'équipe après formation initiale spécialisée et évaluation de son intégration au groupe.



## L'ADAPTION DU SDACR : « un début, pas une fin »

A l'issue de la validation du SDACR, le Service départemental d'incendie et de secours devra résolument s'engager dans les axes suivants :

### Section I : L'évaluation du dispositif

Si le premier objectif d'un SDACR est d'organiser les services de manière structurée et efficace, sa mise en application doit également être évaluée au regard des objectifs initiaux par un contrôle interne. Les résultats doivent en être, périodiquement, présentés à M. le Préfet et à l'organe délibérant.

### Section II : Prévision et analyse

La réussite d'une opération complexe ne peut qu'être le fruit d'une planification opérationnelle efficace, tant dans le domaine courant, qu'en matière de risques particuliers. Par ailleurs, la responsabilité du SDIS pourra être recherchée en l'absence d'une réelle répertoriatio n d'un risque connu.

C'est pourquoi, la capacité prévisionnelle du SDIS devra être évaluée : cette fonction assure un maillon essentiel de la préparation de l'activité opérationnelle – donc de la couverture des risques :

- Est-elle bien dimensionnée (quantitativement et qualitativement) ?
- Quels sont les axes d'amélioration à rechercher ?
- Quelles sont les synergies à trouver, pour l'analyse des risques, avec le générateur du risque, avec les autres services administratifs (agences d'urbanisme, DRIRE, ASN, VNF, etc.), ou avec d'autres SDIS ?

Une partie de ce volet pourra être transférée à des stagiaires universitaires, principalement pour ce qui concerne le volet statistique. La mise en synergie d'étudiants travaillant sur l'aménagement du territoire et de stagiaires travaillant sur l'analyse des risques pourrait permettre une production de qualité.

### Section III : Compétence opérationnelle tactique

La réussite opérationnelle ne peut se concevoir sans complémentarité entre le générateur du risque (particulièrement les industriels chimiques) et les intervenants :

- Les premiers amenant leur connaissance de l'installation et des risques
- Les seconds amenant leur connaissance des risques et du management des situations dégradée

La complémentarité opérationnelle doit s'envisager dans le temps, afin de permettre un binôme efficace, tout en respectant les prérogatives respectives du Directeur des opérations de secours et du Commandant des opérations de secours. C'est pourquoi, il importe de développer en amont, une collaboration portant tant sur le volet technique que sur le volet tactique.



# Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du HAUT RHIN

***RISQUES  
COURANTS***

# Table des matières

## **GROUPEMENT NORD**

---

- **SECTEUR COLMAR –VAL D'ARGENT** 28
- **SECTEUR RIED ET TAENNCHEL** 35
- **SECTEUR MONTAGNE** 41

## **GROUPEMENT CENTRE**

---

- **SECTEUR THUR ET DOLLER** 48
- **SECTEUR ILL ET VIGNOBLE** 57

## **GROUPEMENT MULHOUSE-RHIN**

---

- **SECTEUR MULHOUSE-RHIN** 65

## **GROUPEMENT SUD**

---

- **SECTEUR RHIN ET JURA** 73
- **SECTEUR PORTE DU SUNDGAU** 80
- **SECTEUR DES TROIS VALLEES** 87

## **AUTRES**

---

- **VEHICULE DE BALISAGE** 93
- **MOYENS PARTICULIERS** 96
- **PARA-MEDICALISATION** 116

## Remarques concernant la lecture des cartes

- les communes apparaissent de la couleur suivante :
    - Jaune** : CIS du service départemental
    - Vert clair** : section d'un CIS du service départemental
    - Rouge** : CPI communal ou intercommunal
    - Vert foncé** : commune sans CIS
  
  - les engins apparaissent de la couleur suivante :
    - Noir** : existant, maintenu
    - Vert** : nouvelle dotation ou complément de la dotation existante (exemple : FPT devient FPTSR)
    - Rouge** : suppression
    - Bleu** : engin de réserve
- Seuls les engins « risques courants » sont indiqués dans la partie carte d'implantation des mini SDACR par secteur. Les autres engins sont soit dans les 3 mini SDACR thématiques ou soit dans les mini SDACR risques particuliers

## Remarques concernant la lecture de l'activité opérationnelle des CIS

- **FPT (VPI)** : le FPT intervient en fonction VPI
- **Nombre d'opérations par engin** : nombre de sorties de l'engin
- **Nombre d'interventions du CIS** : pour une intervention, plusieurs engins peuvent intervenir.

Secteur

## COLMAR- VAL D'ARGENT



### 1. PRESENTATION

**Population** : 101 008 habitants (14,06% de la population départementale)

**Nombre de communes** : 23

**Voies de communication** :

- Routières : A35, RD83
- Fluviales : Rhin

**Nombre de centres** :

- C.I.S. : 2
- sections rattachées : 0
- C.P.I. : 17

**Nombre d'ERP** :

- 1<sup>ère</sup> catégorie (>1500 personnes) : 19
- Avec locaux à sommeil : 106

**Installations à risques** : 53 ETARE, 0 SEVESO

**Interventions** : 6 171

## 2 CARTE D'IMPLANTATION

<b>CIS VAL D'ARGENT</b> ( STE MARIE AUX MINES )	
Effectifs SPV :	52
Astreinte jour :	10 N / WE : .10
Nombre d'interventions :	580
Moyens :	- VLCDG - <b>2 VSAV</b> - 2 FPTSR dont 1 tunnelisé - EPSA 24 / VLHR - CCF4 / <b>VSR / VPI</b> - <b>VLI</b> / VTU / VTULE / MPR - VFT (véhicule de fuite tunnel)



<b>CIS COLMAR</b>		
Effectif	SPP : 82	SPV : 70
	Garde : 19	Astreinte : 6.
Nombre d'interventions :	5591	
Moyens :	- 2 VLCDG / 1 VLDCD - 3 VSAV - ESP18 - 3 FPTSR dont 1 tunnelisé - EPA37 - VPI - BEA32 - CCF4 - 3 VTULE - FSR - 3 VTU - VLHR	
Réserve Gpt :	- VSAV	- FPTSR - EPA 30

## 3. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN 2008

### 3. 1. CIS COLMAR

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin						Total
	VSAV1 :	VSAV2 :	VSAV3 :	Prompt secours :			
<b>Secours à personnes</b>	1708	1407	179	12			3306
<b>Incendie/engins pompes</b>	FPTSR : 389	VPI : 196	FPTSR (VPI) : 17				602
<b>Incendie/moyens aériens</b>	EPA : 135	BEA : 14					149
<b>Secours routier</b>	FPTSR : 134	FSR : 7					141
<b>Opérations diverses</b>	FPTSR : 152	FPTSR (VPI) : 37	VPI : 712	EPA : 77	BEA : 85	VTU : 760	1823

### 3. 2. CIS VAL D'ARGENT

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin					Total
	VSAV1 :	Prompt secours :				
<b>Secours à personnes</b>	368	24				392
<b>Incendie/engins pompes</b>	FPTSR : 29	VPI : 16	FPTSR (VPI) : 6	CCF4 : 15		66
<b>Incendie/moyens aériens</b>	EPSA : 7					7
<b>Secours routier</b>	FPTSR : 10					10
<b>Opérations diverses</b>	FPTSR : 9	FPTSR (VPI) : 12	VPI : 46	EPSA : 11	VTU : 57	135

### 3.3. Communes non couvertes du secteur

	Communes non couvertes du secteur		
	<i>En</i>	<i>Nombre</i>	<i>% population</i>
<b>S.A.P.</b>	20 min	2	1,3%
<b>S.R.</b>	10 min	15	14,6%
	20 min	1	0,8%
<b>ENGIN POMPE</b>	10 min	13	11,8%
	20 min	0	/
<b>MOYEN AERIEN</b>	10 min	15	14,6%
	20 min	1	0,8%
<b>DIV</b>	10 min	/	/
	20 min	/	/

### 3.4. Synthèse de la couverture actuelle

Points positifs de la couverture actuelle	
<b>SAP</b>	La couverture à 20 min en 1 <sup>er</sup> appel sur le Val d'argent est satisfaisante. Sur le secteur urbain de Colmar, la couverture en 10 min semble réalisable
<b>S.R.</b>	Couverture satisfaisante
<b>INC</b>	Bonne couverture INC et en moyens aériens
<b>DISPO</b>	L'effectif du CIS Val d'Argent est réglementaire

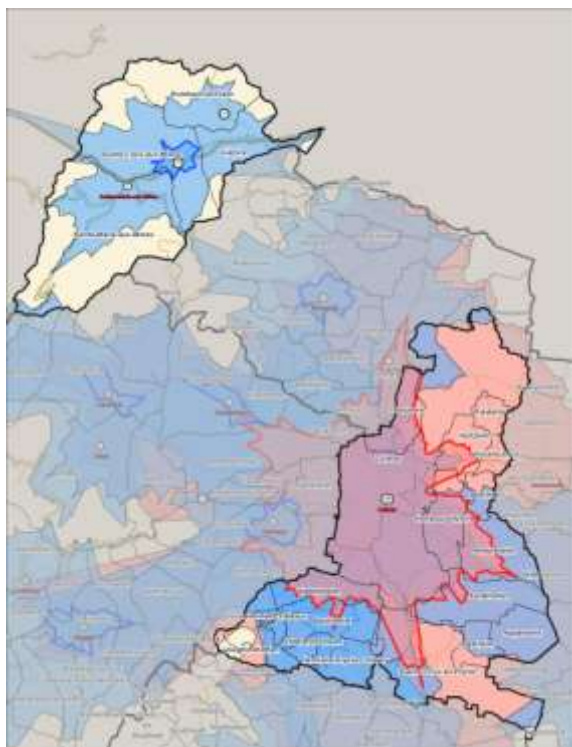
Points à améliorer de la couverture actuelle	
<b>SAP</b>	Le 2 <sup>ème</sup> appel sur le Val d'Agent est à améliorer. Le rayonnement théorique de Colmar permettrait d'étendre son secteur de 1 <sup>er</sup> appel. Prompt secours sur 2 communes à plus de 20 min
<b>S.R.</b>	Secours en ravins sur le secteur du Val d'Argent
<b>INC</b>	
<b>DISPO</b>	



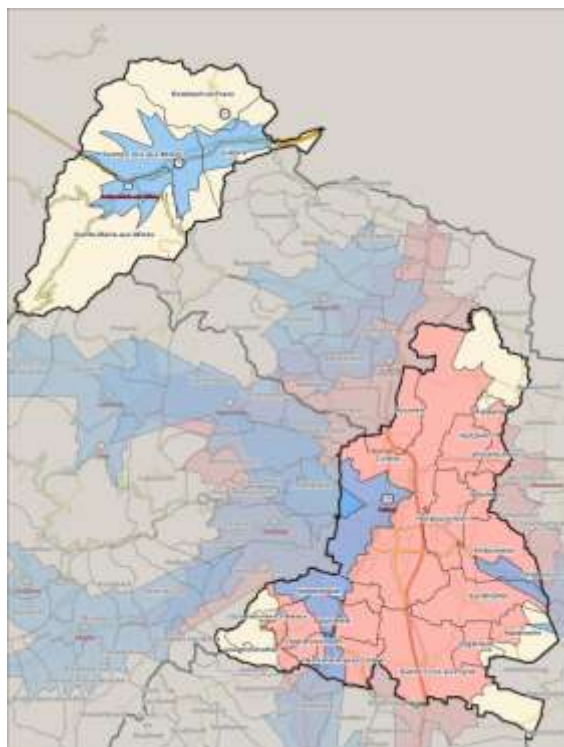
## 4. ISOCHRONES

### 4.1. Isochrones secours à personnes

Isochrone SAP à 10 et 20 min



Isochrone SAP à 15 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

### Synthèse

La couverture SAP du CIS Val d'Argent est satisfaisante en 1<sup>er</sup> appel. Le 2<sup>ème</sup> appel est assuré par le SDIS 67 dans des délais trop importants. Il semble judicieux de positionner un 2<sup>ème</sup> VSAV sur ce CIS. La couverture médicale du secteur Val d'argent est assurée par le SMUR de Sélestat. L'implantation d'une VL infirmier a nettement amélioré la prise en charge des victimes. Il convient de pérenniser rapidement cette VLI en renforçant l'effectif des ISP afin d'assurer une couverture paramédicale continue.

Sur Colmar, la couverture SAP est satisfaisante et la montée en puissance peut-être réalisée par les CIS limitrophes. Le rayon d'action depuis le CIS Colmar en 10 min, pourrait nous conduire à effectuer certains ajustements au niveau du plan de déploiement notamment sur Ingersheim et Wintzenheim.

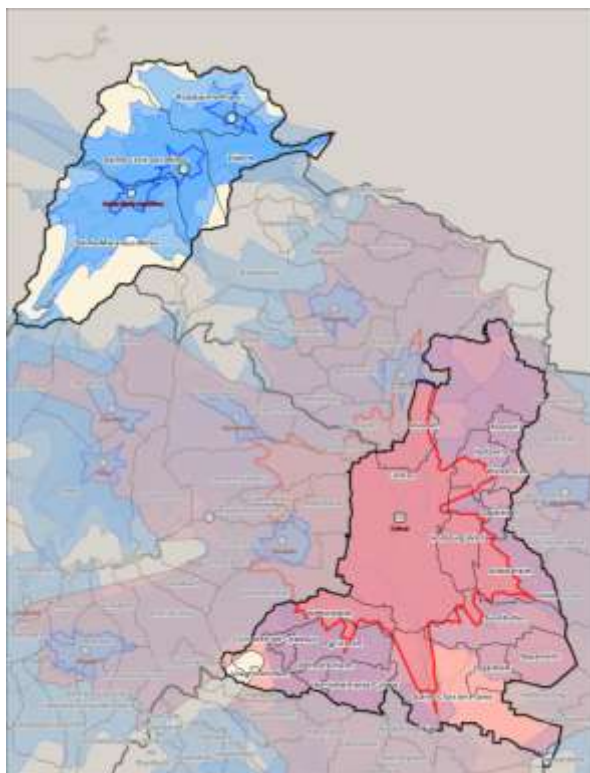
La médicalisation sur Colmar est assurée par les VLM du SMUR.

Zone urbaine : Colmar, Horbourg, Houssen, Ingersheim, Wintzenheim et Wettolsheim.

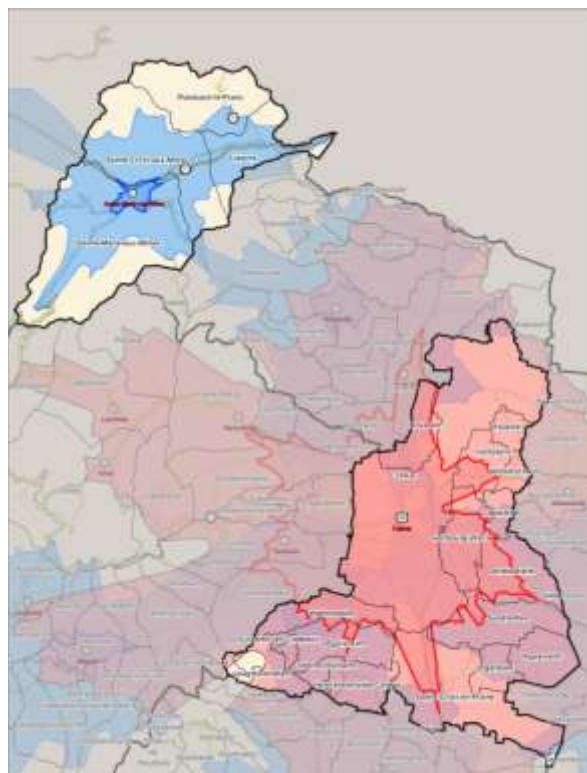
A noter que le rattachement de Ingersheim et Wintzenheim sur Colmar aurait un impact sur le CIS Turkheim.

## 4.2. Isochrones incendie

Isochrone engins pompes à 10 et 20 min



Isochrone moyens aériens à 10 et 20 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

### Synthèse

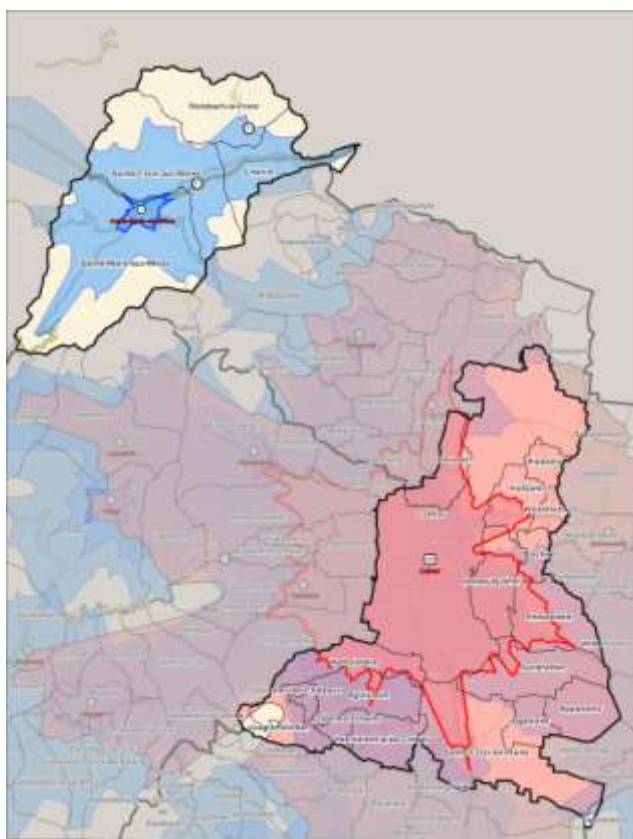
La couverture du secteur du CIS Val d'Argent est satisfaisante à l'exception de la zone montagneuse. Pour Colmar la zone Urbaine semble pouvoir être couverte en 10 min. Les moyens aériens sont adaptés sur l'ensemble du secteur. L'impact de la défense du tunnel sur les équipements a partiellement été pris en compte par l'acquisition de FPTSR tunnelisés.

**Même remarque que pour le SAP pour les isochrones à l'est et au nord .**

Le rayon d'action depuis le CIS Colmar en 10 min pourrait nous conduire à effectuer certains ajustements au niveau du plan de déploiement notamment sur Ingersheim et Wintzenheim

### 4.3. Isochrones secours routier

#### Isochrone secours routier à 10 et 20 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

#### Synthèse

La couverture SR est satisfaisante sur le secteur. Etudier l'éventuelle nécessité d'implanter une unité secours en ravin pour la couverture de la zone montagneuse et l'impact du tunnel sur les moyens SR

## 5. BILAN

### 5.1. Ressources Humaines :

- Pour le Val d'Argent, l'effectif est aujourd'hui suffisant en journée, grâce à la disponibilité d'employés communaux, mais le système reste fragile.
- Sur le CIS Colmar, l'effectif est adapté à la charge opérationnelle.

### 5.2. Equipement :

- SAP : 1 VSAV supplémentaire au CIS Val d'argent.
- SR : étude à mener pour le secours routier en ravin

### 5.3. Formation :

- Formation secours en ravin.
- Formations d'Adaptation aux Risques Locaux liées à la contrainte Tunnel

### 5.4. Infrastructure :

- Accueil possible d'un 2ème VSAV au CIS Val d'argent en aménageant une cellule sanitaire supplémentaire.

## 6. PROSPECTIVE DU SECTEUR

### Evolution du risque :

- Bassin de population :
  - Autour de Colmar
    - Développement surtout du côté plaine
    - Centre ville : médiathèque
    - Stade nautique en projet gravière Houssen.
  - Val d'Argent
    - Augmentation de l'activité liée à la réouverture du tunnel
    - Risque touristique : ouverture parc minier Tellure
- Bassin industriel :
  - Développement ZI nord Colmar (prise sur surface aérodrome : extension Liebherr, logistique Yung)
- Transport :
  - Mise en deux voies complètes du « périphérique » Ouest de Colmar
  - Augmentation importante du trafic sur la RN59 (réouverture tunnel)



## 1. PRESENTATION

**Population** : 39 315 habitants (5,5 % de la population départementale)

**Nombre de communes** : 38

**Voies de communication** :

- Routières : RD83
- Fluviales : Rhin

**Nombre de centres** :

- C.I.S. 4
- sections rattachées : 0
- C.P.I. : 34

**Nombre d'ERP** :

- 1<sup>ère</sup> catégorie (>1 500 personnes) : 2
- Avec locaux à sommeil : 80

**Installations à risques** : 2 ETARE, 0 SEVESO

**Interventions** : 1 365

## 2 CARTE D'IMPLANTATION

CIS RIBEAUVILLE	
Effectifs SPV : 29	Secondaires : 9
Astreinte jour : 4	N / WE : 8
Nombre d'interventions : 525	
Moyens : - VLHR - VSAV	
- MPR	- FPTSR - EPSA-24
- VTULE	- CCF2 -VTU

CIS OSTHEIM	
Effectifs SPV : 29	Secondaires : 3
Astreinte jour : 4	N / WE : 7
Nombre d'interventions : 309	
Moyens : - VLCDG - VBEC	
	- VTU - VTULE
- MPR	- FPT - CCR



CIS MUNTZENHEIM	
Effectifs SPV : 19	Secondaires : 3
Astreinte jour : 6	N / WE : 10
Nombre d'interventions : 88	
Moyens : - VLCDG - VTU	
	- FPT - VTULE
	- MPR - VSS

CIS NEUF-BRISACH	
Effectifs SPV : 27	Secondaires : 16
Astreinte jour : 6	N / WE : 10
Nombre d'interventions : 443	
Moyens : - VLCDG - VSAV	
- FPTSR	- FPT - VSR
	- CCF2 - VTU
- MPR	- EPSA24 - VTULE

## 3. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN 2008

### 3.1. CIS RIBEAUVILLE

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin				Total
	VSAV	Prompt secours			
Secours à personnes	VSAV : 368	Prompt secours : 17			385
Incendie/engins pompes	CCF2 : 12	FPTSR : 31			43
Incendie/moyens aériens	EPSA : 10				10
Secours routier	FPTSR : 11				11
Opérations diverses	VTU : 42	CCF2 : 4	EPSA : 4	FPTSR : 14	64

### 3.2. CIS OSTHEIM

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin		Total
Secours à personnes	Prompt secours : 76		76
Incendie/engins pompes	FPT : 11		11
Opérations diverses	VTU : 26	FPT : 14	40



### 3. 3. CIS NEUF BRISACH

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin				Total
Secours à personnes	VSAV : 351	Prompt secours : 10			361
Incendie/engins pompes	CCF2 : 6	FPT : 21			27
Incendie/moyens aériens	EPSA : 16				16
Secours routier	VSR : 22				22
Opérations diverses	VTU : 24	CCF2/FPT : 29	EPSA : 1	VSR : 1	55

### 3. 4. CIS MUNTZENHEIM

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin		Total
Secours à personnes	Prompt secours : 50		50
Incendie/engins pompes	FPT : 15		15
Opérations diverses	VTU : 16	FPT : 3	19

### 3.5. Communes non couvertes du secteur

	Communes non couvertes du secteur		
	<i>En</i>	<i>Nombre</i>	<i>% population</i>
<b>S.A.P.</b>	20 min	2	3.7
<b>S.R.</b>	10 min	32	68.2
	20 min	2	3.7
<b>ENGIN POMPE</b>	10 min	31	65.8
	20 min	0	/
<b>MOYEN AERIEN</b>	10 min	32	68.2
	20 min	4	6.7
<b>DIV</b>	10 min	/	/
	20 min	/	/

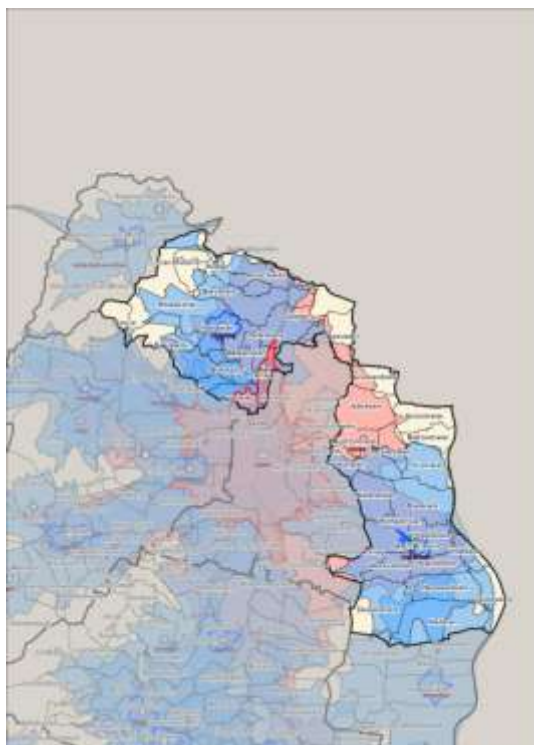
### 3.6. Synthèse de la couverture actuelle

Points positifs de la couverture actuelle	Points à améliorer de la couverture actuelle
<b>SAP :</b> Bonne couverture à 20 min	<b>SAP :</b> Structurer le PS sur les deux CIS non dotés de VSAV Prompt secours sur 2 communes à plus de 20 min
<b>S.R. :</b> Faible activité mais bonne couverture	<b>S.R. :</b>
<b>INC :</b> Faible activité mais bonne couverture INC.	<b>INC :</b> Couverture en moyens aériens par le SDIS 67 des communes limitrophes
<b>DISPO :</b>	<b>DISPO :</b> Aucun CIS du SDIS du secteur n'affiche un effectif réglementaire

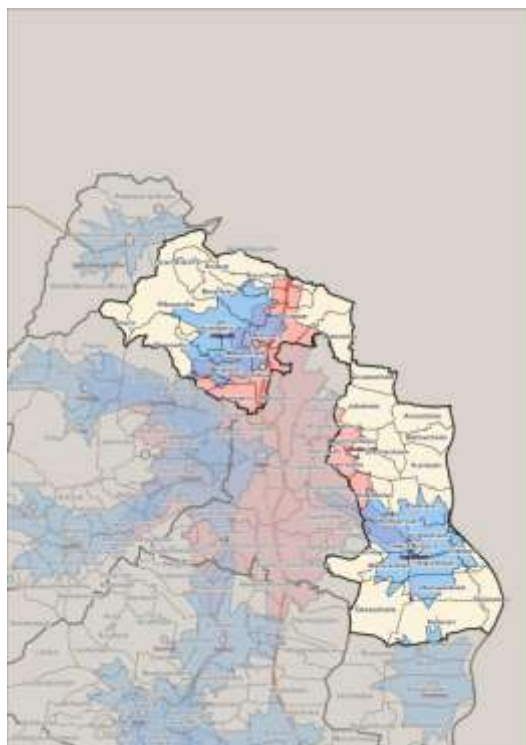
## 4. ISOCHRONES

### 4.1. Isochrones secours à personnes

Isochrone Secours à personnes à 10 et 20 min



Isochrone Secours à personnes à 15 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

### Synthèse

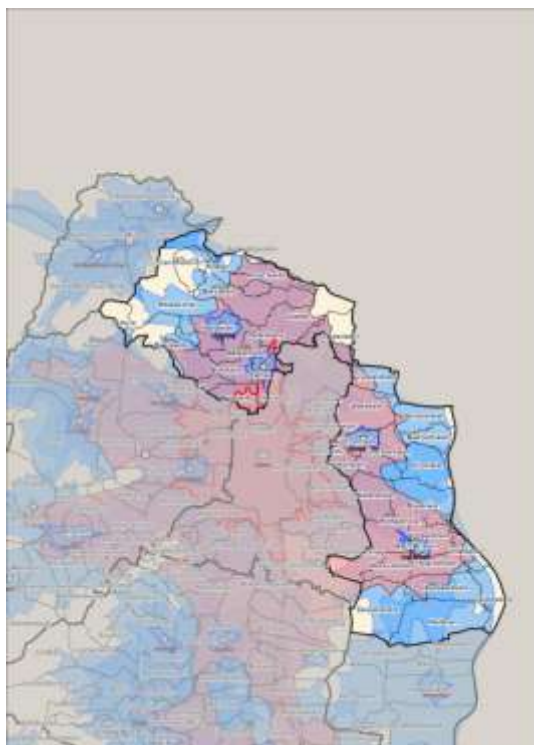
Le secteur est bien couvert en 1<sup>er</sup> appel à l'exception des zones montagneuses. Sur les deux communes non couvertes en 20 min la solution serait de structurer le PS SAP avec les CPI. Les deux CIS non dotés de VSAV sont sur des secteurs à faible potentiel et bien couverts par les CIS de rattachement. De plus, l'appui du SDIS 67 via les CIS de Sélestat et Marckolsheim sur ces secteurs nous permet d'assurer le deuxième appel.

La médicalisation est assurée par les VLM SMUR de Colmar.

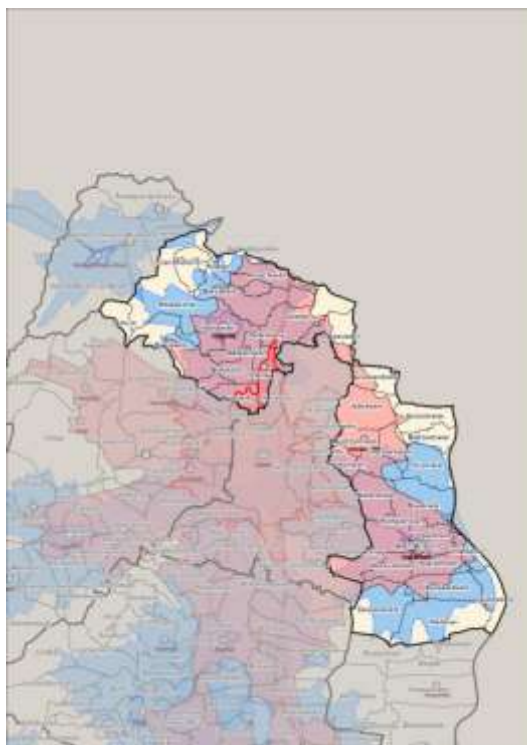


## 4.2. Isochrones incendie

Isochrone Engins Pompes à 10 et 20 min



Isochrone Moyens Aériens à 10 et 20 min



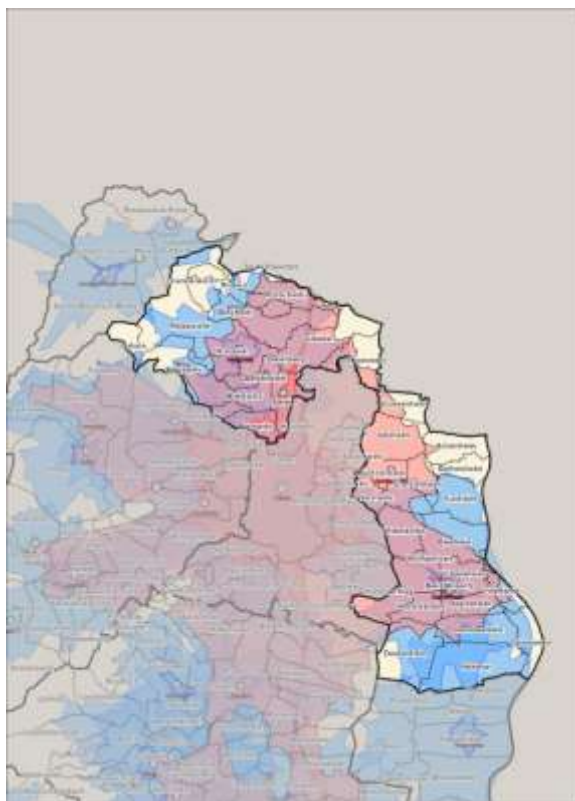
●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

### Synthèse

La couverture INC semble satisfaisante, mais devra être renforcée notamment sur le secteur d'Aubure, en fiabilisant la réponse du CPI.

### 4.3. Isochrones secours routier

#### Isochrone secours routier à 10 et 20 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

#### Synthèse:

Couverture du secteur satisfaisante avec les moyens actuels.

## 5. BILAN :

### 5.1. Ressources Humaines :

- La coopération des unités de Ribeauvillé et Ostheim devra être renforcée pour étudier une fusion à moyen terme.
- Travailler sur la disponibilité du CIS de Neuf-Brisach pour essayer de la porter à 8.
- Bilan du potentiel du CPI Aubure et éventuel renforcement.

### 5.2. Équipement :

- SR : Remplacement des VSR et FPT de Neuf-Brisach par un FPTSR.
- INC :
  - Remplacement du FPT de Ostheim par un CCR.
  - Suppression du CCF2 et de l'EPSA 24 de Ribeauvillé

### 5.3. Formation : néant

### 5.4. Infrastructure : néant



## 1. PRESENTATION

**Population** : 50 244 habitants (7% de la population départementale)

**Nombre de communes** : 32

**Voies de communication** :

- Routières : RD 417, RD 415
- Fluviales : néant

**Nombre de centres** :

- C.I.S. : 7
- sections rattachées : 1
- C.P.I. : 24

**Nombre d'ERP** :

- 1<sup>ère</sup> catégorie (>1 500 personnes) : 1
- Avec locaux à sommeil : 190

**Installations à risques** : 3 ETARE, 0 SEVESO

**Interventions** : 2 083

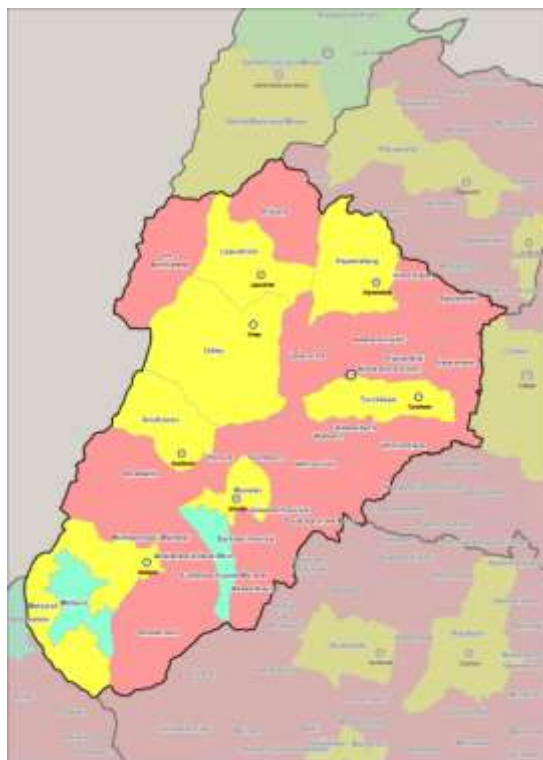
## 2 CARTE D'IMPLANTATION

CIS LAPOUTROIE	
Effectifs SPV : 24	Secondaires : 12
Astreinte jour : 5	N / WE : 9
Nombre d'interventions : 284	
Moyens : - FPTHYR - VSAV	
- CCF4 - VLHR	
- MPR - VTUHR - VTULEHR	

CIS ORBEY	
Effectifs SPV : 43	Secondaires : 5
Astreinte jour : 8	N / WE : 8
Nombre d'interventions : 212	
Moyens : - FPTHYR - VSR / SM	
- MPR - VTU - VLCDG	
- VLHR - CCF2 - VLI / PMA	
- VSAV	

CIS SOULTZEREN	
Effectifs SPV : 20	Secondaires : 8
Astreinte jour : 3	N / WE : 6
Nombre d'interventions : 103	
Moyens : - VLCDG - VLHR	
- VTUHR - VSAV - CCF4	
- MPR - VTULE - CCR	

CIS METZERAL	
Effectifs SPV : 15	Secondaires : 16
Astreinte jour : 3	N / WE : 5
Nombre d'interventions : 117	
Moyens : - VLHR - VTU	
- MPR - CCF4 - CCR	



CIS KAYSERSBERG	
Effectifs SPV : 29	Secondaires : 14
Astreinte jour : 4	N / WE : 4
Nombre d'interventions : 408	
Moyens : - VLCDG - VSAV	
- FPTSAR - FPT	
- VLHR - CCF 2 - VTU	
- VTULE - CECI 8 - CEPMA	

CIS TURCKHEIM	
Effectifs SPV : 36	Secondaires : 18
Astreinte jour : 5	N / WE : 10
Nombre d'interventions : 467	
Moyens : - VLCDG - VSAV	
- MPR - FPTSAR - VTU	
- VTULE - CCF2 - CDHR	

SECTION TROIS EPIS	
Effectifs SPV : 7	Secondaires : 0
Astreinte jour : 3	N / WE : 4
Nombre d'interventions :	
Moyens : - VLHR - CCF4	
- VPI HR	

CIS MUNSTER	
Effectifs SPV : 40	Secondaires : 13
Astreinte jour : 6	N / WE : 10
Nombre d'interventions : 492	
Moyens : - VLCDG - VSAV	
- FPT - VTU	
- VLI - EPSA24 - VSR / SM	
- MPR - CCF2 - VLHR	
- VTULE	

## 3. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN 2008

### 3.1. CIS LAPOUTROIE

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin		Total
Secours à personnes	VSAV : 227	Prompt secours : 8	235
Incendie/engins pompes	CCF4 : 8	FPTHYR : 11	19
Secours routier	FPTHYR : 9		9
Opérations diverses	VTU : 22	FPTHYR : 12	34

### 3.2. CIS ORBEY

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin		Total
Secours à personnes	Prompt secours : 99		99
Incendie/engins pompes	CCF2 : 7	FPTHYR : 16	23
Secours routier	FPTHYR : 3	VSR : 16	19
Opérations diverses	VTU : 39	FPTHYR : 16	55

### 3.3. CIS SOULTZEREN

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin		Total
<b>Secours à personnes</b>	Prompt secours : 38		38
<b>Incendie/engins pompes</b>	CCF4 : 16		16
<b>Secours routier</b>	CCF4 : 9		9
<b>Opérations diverses</b>	VTU : 16	CCF4 : 5	21

### 3.4. CIS KAYSERSBERG

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin			Total
<b>Secours à personnes</b>	VSAV : 256	Prompt secours : 9		265
<b>Incendie/engins pompes</b>	CCF2 : 9	FPTSR : 19		28
<b>Secours routier</b>	FPTSR : 12			12
<b>Opérations diverses</b>	VTU : 35	FPTSR : 11	CCF2 : 2	48

### 3.5. CIS TURCKHEIM

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin			Total
<b>Secours à personnes</b>	VSAV : 338	Prompt secours : 10		348
<b>Incendie/engins pompes</b>	CCF2 : 9	FPTSR : 28		37
<b>Secours routier</b>	FPTSR : 14	CCF2 : 2		16
<b>Opérations diverses</b>	VTU : 47	FPTSR : 8	CCF2 : 16	71

### 3.6. CIS METZERAL

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin		Total
<b>Secours à personnes</b>	Prompt secours : 51		51
<b>Incendie/engins pompes</b>	CCF4 : 14		14
<b>Secours routier</b>	CCF4 : 3		3
<b>Opérations diverses</b>	VTU : 27	CCF4 : 12	39

### 3.7. CIS MUNSTER

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin			Total
	VSAV : 310	Prompt secours : 22		
Secours à personnes				332
Incendie/engins pompes	CCF2 : 11	FPT : 25	FPTHR : 12	48
Incendie/moyens aériens	EPSA : 14			14
Secours routier	VSR : 10			10
Opérations diverses	VTU : 74	FPTHR/FPT : 31	EPSA : 11	116

### 3.8. Communes non couvertes du secteur

	Communes non couvertes du secteur		
	En	Nombre	% population
<b>S.A.P.</b>	20 min	2	2.6
<b>S.R.</b>	10 min	21	64.7
	20 min	3	4.9
<b>ENGIN POMPE</b>	10 min	20	61.4
	20 min	4	5.8
<b>MOYEN AERIEN</b>	10 min	23	65.6
	20 min	3	4.2
<b>DIV</b>	10 min	/	/
	20 min	/	/

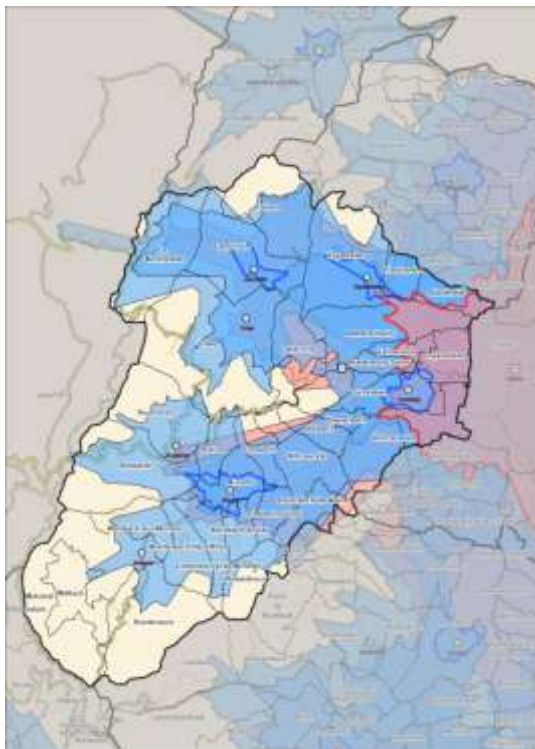
### 3.9. Synthèse de la couverture actuelle

Points positifs de la couverture actuelle	Points à améliorer de la couverture actuelle
<b>SAP :</b> La charge SAP est faible et la couverture en 1 <sup>er</sup> appel est satisfaisante	<b>SAP :</b> La couverture en 2 <sup>ème</sup> appel du secteur de Munster. Prompt secours sur 2 communes à plus de 20 min
<b>S.R. :</b> La charge SR est faible et la couverture est satisfaisante	<b>S.R. :</b> Secours en ravins
<b>INC :</b> La charge INC est faible et la couverture est satisfaisante	<b>INC :</b> Adaptation de certains moyens aux zones montagneuses Prompt secours INC sur 4 communes à plus de 20 min
<b>DISPO :</b> La coopération des CIS Orbey et Lapoutroie pourrait permettre d'afficher un effectif réglementaire en cumulant les disponibilités des deux unités.	<b>DISPO :</b> Aucun CIS du secteur n'affiche un effectif réglementaire

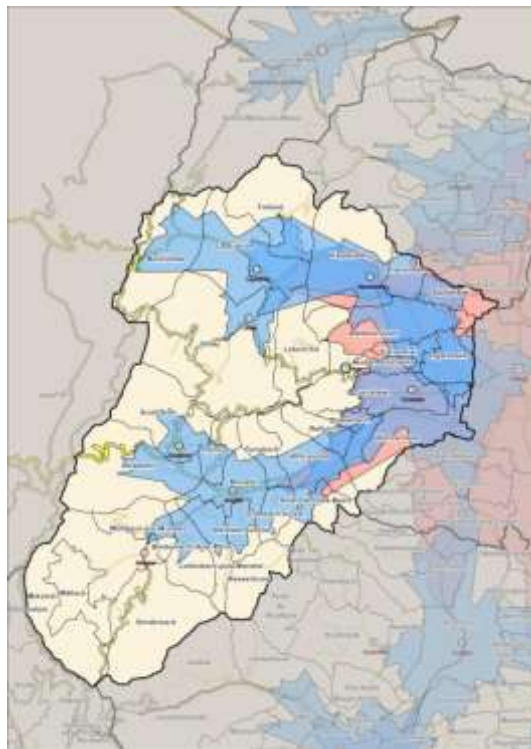
## 4. ISOCHRONES

### 4.1. Isochrones secours à personnes

Isochrone Secours à personnes à 10 et 20 min



Isochrone Secours à personnes à 15 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

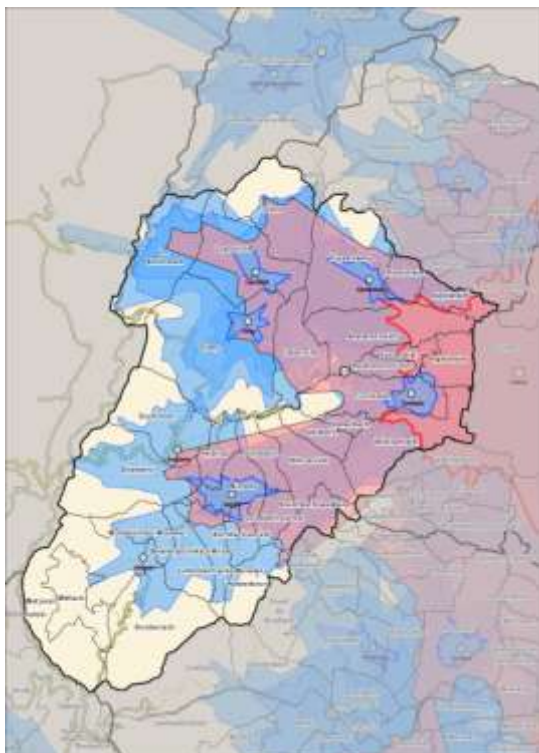
### Synthèse

La couverture SAP en 1er appel est satisfaisante hors zones montagneuses. Les CIS de Metzeral et Sultzeren ne sont pas dotés de VSAV, mais la couverture depuis Munster est bonne. Il est proposé de positionner un VSAV sur Sultzeren, afin de garantir le 2<sup>ème</sup> appel et/ou le renfort. Un VSAV sera également positionné à Orbey.  
La médicalisation est assurée par les VLM SMUR de Colmar.

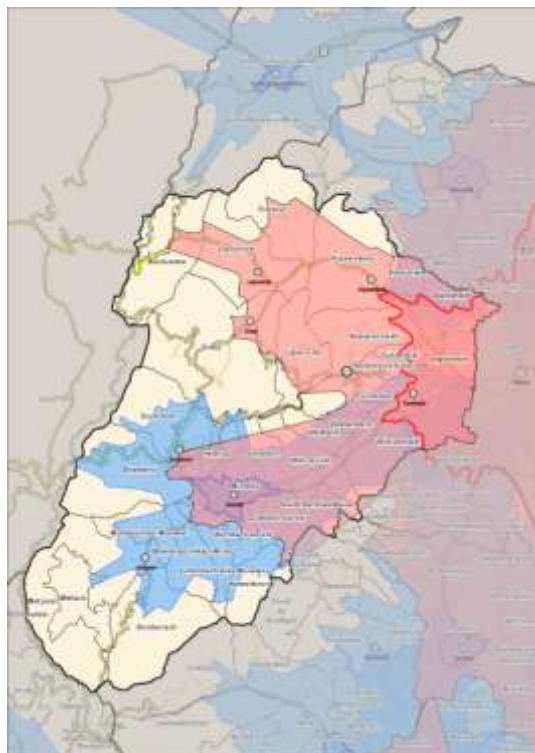


## 4.2 Isochrones incendie

Isochrone Engins Pompes à 10 et 20 min



Isochrone Moyens Aériens à 10 et 20 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

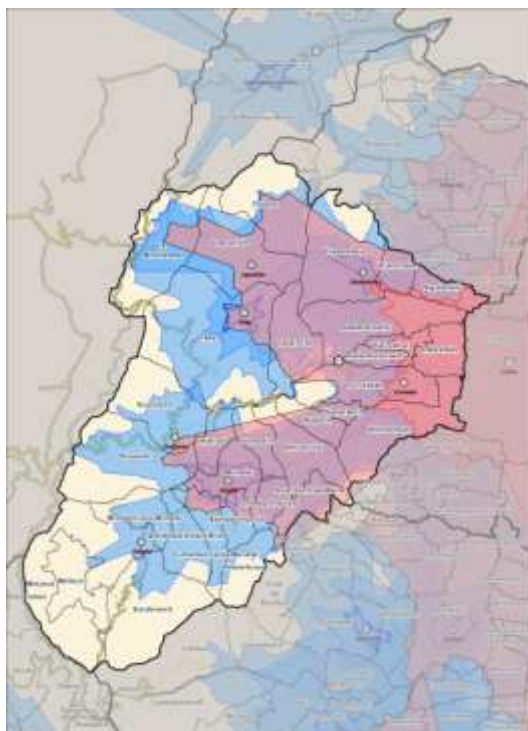
### Synthèse

La couverture INC en 1er appel est satisfaisante hors zones montagneuses. Il conviendra de faire le point sur les engins, afin de trouver la meilleure adéquation entre les contraintes de la montagne et les exigences réglementaires. La dotation des unités, qui interviennent en zone montagneuse en CCR, semble le meilleur compromis. La couverture en moyens aériens semble satisfaisante et adaptée aux risques, bien qu'Orbey soit à plus de 20 minutes de l'échelle la plus proche.



### 4.3. Isochrones secours routier

#### Isochrone secours routier à 10 et 20 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

#### Synthèse

La sollicitation en secours routier est faible, néanmoins la couverture est satisfaisante. L'amélioration pourrait venir de la mise en place d'une unité de secours en ravins sur le secteur montagneux.

## 5. BILAN

### 5.1. Ressources Humaines :

- Poursuivre le rapprochement des unités d' Orbey et Lapoutroie
- Rechercher des pistes pour améliorer la disponibilité sur Kaysersberg
- Améliorer et fiabiliser l'effectif de Munster.

### 5.2. Equipement :

- SAP : 2 VSAV supplémentaires (Soulzteren et Orbey)
- SR :
  - Suppression de la fonction SR sur Kaysersberg
  - Equipement du VSR Munster avec des moyens pour le secours en ravin
- INC : Mise en place de CCR sur Soulzteren et Metzeral.

### 5.3. Formation :

- Formation secours en ravin.

### 5.4. Infrastructure :

- Accueil d'un VSAV supplémentaire sur Soulzteren
- Accueil du CCR sur Metzeral

## 6. PROSPECTIVE DU SECTEUR :

### Evolution du risque :

- Bassin de population : augmentation de la population de Munster et Metzeral.
- Bassin industriel : néant
- Transport : néant.



## 1. PRESENTATION

**Population** : 81 147 habitants (11,31% de la population départementale)

**Nombre de communes** : 59

**Voies de communication** :

- Routières : A36, RD83, RD66, RD430, RD466
- Fluviales : néant

**Nombre de centres** :

- C.I.S. 6
- sections rattachées : 0
- C.P.I. : 44

**Nombre d'ERP** :

- 1<sup>ère</sup> catégorie (>1500 personnes) : 6
- Avec locaux à sommeil : 114

**Installations à risques** : 6 ETARE, 4 SEVESO (dont 3 seuil haut)

**Interventions** : 4 283

## 2 CARTE D'IMPLANTATION

NOUVELLE UNITE (Kruth/ Oderen)	
Effectifs SPV : 32	Secondaires : 4
Astreinte jour : 7	N / WE : 10
Nombre d'interventions :	
Moyens : - VTULE	- VPIHR
- MPR	- VSAV dans un second temps
- VTU HR	

CIS SAINT-AMARIN	
Effectifs SPV : 39	Secondaires : 25
Astreinte jour : 10	N / WE : 34
Nombre d'interventions : 589	
Moyens : - VL CDG	- FPT
	- 2 / 1 VSAV dans un second temps
- VLHR	- VSR / SM
- MPR	- CCF 2
- VTULE	- CCR
	- EPSA24
	- VTU HR

CIS THANN	
Effectifs SPV : 49	Secondaires : 29
Astreinte jour : 10	N / WE : 17
Nombre d'interventions : 899	
Moyens : - FPTSR	- EPSA24
- VLI	- VL CDG
- MPR	- VTU
- VTULEHR	- VPI
	- 2VSAV
	- CCF 2
	- CCF 4

CIS MASEVAUX	
Effectifs SPV : 35	Secondaires : 19
Astreinte jour : 10	N / WE : 11
Nombre d'interventions : 597	
Moyens : - VLCDG	- VLHR
	- FPTSR
	- EPSA24
	- CCF4
- VLI	- CCR
- MPR	- VTU HR
	- VSAV
	- VTULEHR
	- VTU



NOUVELLE UNITE ( SEWEN)	
Effectifs SPV : 26	Secondaires :
Astreinte jour :	N / WE :
Nombre d'interventions :	
Moyens : - VTULE	- VPI HR
- VTU HR	- MPR

CIS CERNAY	
Effectifs SPV : 34	Secondaires : 15
Astreinte jour : 9	N / WE : 13
Nombre d'interventions : 960	
Moyens : - VLCDG	- VTU
	- FPT
	- VSR
- MPR	- CCF4
	- 2 VSAV
- VLHR	- EPSA24
	- VTULE
Réserve Gpt	- VSAV
	- FPT

CIS WITTELSHEIM	
Effectifs SPV : 38	Secondaires : 8
Astreinte jour : 3	N / WE : 11
Nombre d'interventions : 762	
Moyens : - VLCDG	- VTU / MPR
- FPT	- FPTSR
	- EPA24
- VTULE	- CCF 4
	- VSAV

CIS CERNAY-WITTELSHEIM (Nouvelle unité qui sera issue du regroupement entre Cernay et Wittelsheim)	
Effectifs SPV : 72	Secondaires : 23
Astreinte jour : 9	N / WE : 24
Nombre d'interventions : 1436	
Moyens : - VLCDG	- 3 VSAV
	- 2 FPTSR
	- 2 VTU
	- EPSA 24
	- MPR
	- 2 VTULE
	- CCF4
	- VLI
	- VLHR
Réserve Gpt	- VSAV
	- FPT
	- 2 VTULE
	- VTP

CIS BURNHAUPT LE BAS	
Effectifs SPV : 28	Secondaires : 20
Astreinte jour : 6	N / WE : 21
Nombre d'interventions : 476	
Moyens : - VLCDG	- VSAV
	- FPT
	- VSR / SM
	- CCF 4
- MPR	- VTULE
	- VTU

### 3. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN 2008

#### 3. 1. CIS MASEVAUX

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin				Total
Secours à personnes	VSAV : 404	Prompt secours : 21			425
Incendie/engins pompes	FPTSR : 29	CCF4 : 3			32
Incendie/moyens aériens	EPSA : 10				10
Secours routier	FPTSR : 15				15
Opérations diverses	CCF4 : 4	FPTSR : 35	EPSA : 6	VTU : 62	107

#### 3.2. CIS SAINT AMARIN

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin				Total
Secours à personnes	VSAV : 444	VSAV2 : 48	Prompt secours : 6		498
Incendie/engins pompes	FPT26 : 29	CCF2 : 11			37
Incendie/moyens aériens	EPSA : 10				10
Secours routier	VSR : 14	FPT : 2			16
Opérations diverses	CCF2 : 10	FPT : 13	EPSA : 4	VTU : 62	89

#### 3.3. CIS BURNAUPT LE BAS

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin			Total
Secours à personnes	VSAV : 311	Prompt secours : 6		317
Incendie/engins pompes	FPT : 33	CCF4 : 9		42
Secours routier	FPT : 4	VSR : 45		49
Opérations diverses	VTU : 27	FPT : 12	VSR : 2	41

#### 3.4. CIS THANN

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin				Total
Secours à personnes	VSAV1 : 616	VSAV2 : 56	Prompt secours : 12		684
Incendie/engins pompes	FPTSR : 44	CCF2 : 3	VPI : 8		55
Incendie/moyens aériens	EPSA : 16				16
Secours routier	FPTSR : 11	VPI : 2			13
Opérations diverses	EPSA : 12	FPTSR : 16	VPI : 42	VTU : 87	157

### 3.5. CIS WITTELSHEIM

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin				Total
Secours à personnes	VSAV : 413	Prompt secours : 17			430
Incendie/engins pompes	FPTSR : 55	CCF2 : 11	FPTSR(VPI) : 13		79
Incendie/moyens aériens	EPSA : 16				16
Secours routier	FPTSR : 39	FPTSR(VPI) : 8			47
Opérations diverses	EPSA : 23	FPTSR/CCF4 : 20	VPI : 72	VTU : 164	279

### 3.6. CIS CERNAY

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin				Total
Secours à personnes	VSAV1 : 581	Prompt secours : 38			619
Incendie/engins pompes	FPT : 65	CCF4 : 18	FPT(VPI): 12		95
Incendie/moyens aériens	EPSA : 20				20
Secours routier	VSR : 45	FPT : 9			54
Opérations diverses	EPSA : 12	FPT : 59	VTU : 125	FPT(VPI) : 42	238

### 3.7. Communes non couvertes du secteur

	Communes non couvertes du secteur		
	<i>En</i>	<i>Nombre</i>	<i>% population</i>
<b>S.A.P.</b>	20 min	4	2.8
<b>S.R.</b>	10 min	49	49.6
	20 min	13	10.3
<b>ENGIN POMPE</b>	10 min	49	46.7
	20 min	7	0.7
<b>MOYEN AERIEN</b>	10 min	52	52
	20 min	8	7.2
<b>DIV</b>	10 min	/	/
	20 min	/	/

### 3.8. Synthèse de la couverture actuelle

Points positifs de la couverture actuelle	Points à améliorer de la couverture actuelle
<p><b>SAP :</b> Bonne couverture du secteur et bon maillage VSAV pour le courant.</p>	<p>4 communes non couvertes en 20 min en fond de vallée.  <b>SAP :</b> 3 communes en altitude pour la période hiver.            Charge SAP du CIS Cernay.</p>
<p><b>S.R. :</b> Les principaux axes de circulation sont bien couverts.</p>	<p><b>S.R. :</b> 5 communes non couvertes en 20 min sur la partie montagneuse du secteur. Problématique du secours en ravins.</p>
<p><b>INC :</b> Bonne couverture du secteur et bon maillage des moyens aériens pour le courant.</p>	<p><b>INC :</b> Adéquation des équipements sur les secteurs montagneux.</p>
<p><b>DISPO :</b> L'effectif de St-Amarin, Thann, Masevaux et Cernay est réglementaire.</p>	<p>Burnhaupt (-2) et Wittelsheim (-5) n'affichent pas les effectifs réglementaires en journée. Le maintien des effectifs devient difficile pour Cernay.</p>

## 4. ISOCHRONES

### 4.1. Isochrones secours à personnes

Isochrone secours à personnes à 10 et 20 min



Isochrone secours à personnes à 15 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

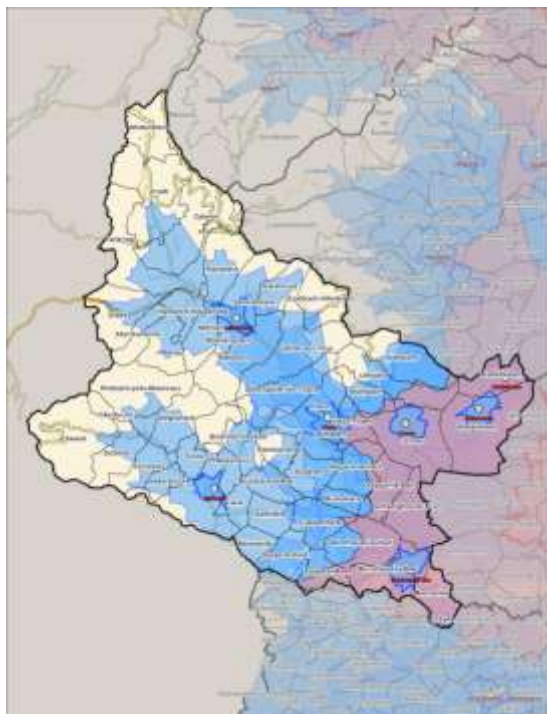
### Synthèse

La couverture SAP 20 min est relativement bonne sur l'ensemble du secteur, à l'exception des zones montagneuses, sur lesquelles il conviendrait de faire un bilan de la capacité en PS des CPI. Les axes d'amélioration devraient passer par un renforcement du potentiel SAP de Cernay, compte tenu de la charge du seul VSAV et de l'intérêt géographique pour une vocation de renfort. La Vallée de Masevaux peut être couverte par Rougemont (SDIS 90) en 2ème appel. La couverture paramédicale est assurée par le SMUR Mulhouse, avec des délais d'intervention relativement longs.



## 4.2. Isochrones incendie

Isochrone engins pompes à 10 et 20 min



Isochrone moyens aériens à 10 et 20 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

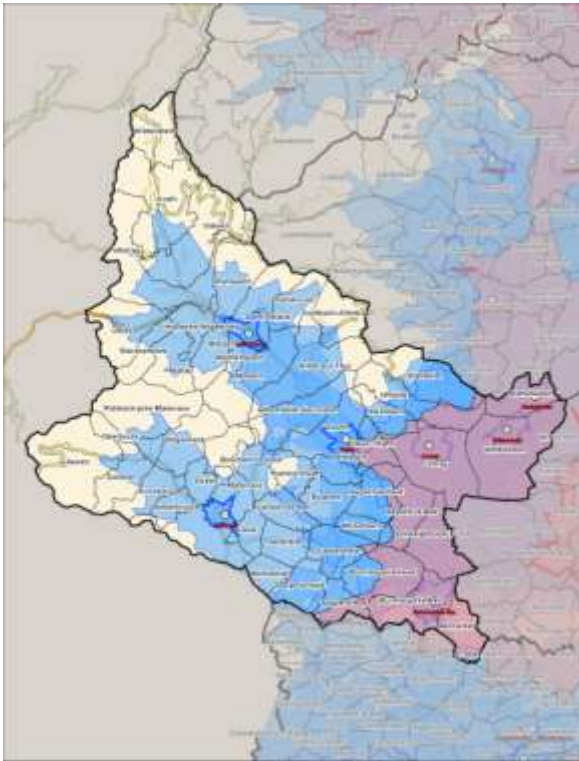
### Synthèse

La couverture initiale est satisfaisante, à l'exception des zones montagneuses et le fond de vallée. Les axes d'amélioration passeraient par une meilleure adéquation des équipements sur les CIS avec secteur montagneux et la localisation des CPI pouvant nous permettre d'optimiser nos délais d'intervention sur ces secteurs. Sur le secteur opérationnel de Cernay/Wittelsheim, une répartition des compétences nous permettrait d'optimiser moyens matériels et RH notamment en partageant les compétences EPSA et SR. L'aboutissement pourrait en être un regroupement des deux centres.



### 4.3. Isochrones secours routier

#### Isochrone secours routier à 10 et 20 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

#### Synthèse

La couverture initiale est satisfaisante à l'exception des zones montagneuses et de fond de vallée. Les axes d'amélioration passeraient par une meilleure adéquation des équipements sur les CIS avec secteur montagneux notamment en créant une unité secours en ravins.

## 5. BILAN

### 5.1. Ressources Humaines :

- Le CIS Cernay semble arriver en limite de charge compte tenu de son effectif et de son fort taux de sollicitation. L'évolution démographique, celle des zones économiques du secteur et l'arrivée du Tram Train peuvent nous laisser penser que cette tendance devrait perdurer. Le CIS de Wittelsheim éprouve une difficulté croissante à fonctionner. Ces deux points militent pour une fusion rapide validée par les chefs de centre. Celle-ci s'accompagnera de la mise en place d'une garde active de 3 S.P.V. en journée 6 jours sur 7.
- Création d'une unité du CD sur Kruth / Oderen et sur Sewen

### 5.2. Equipement :

- **SAP** : 1 VSAV supplémentaire sur Cernay.
- **INC** :
  - Suppression d'une EPA lors de la fusion.
  - Remplacement des CCF de St-Amarin et Masevaux par un CCR.
  - Remplacement du CCF2 de Thann par un CCF4.
  - Suppression d'un CCF lors de la fusion Cernay Wittelsheim
- **SR** :
  - Mise en place sur les VSR Saint-Amarin de l'équipement secours en montagne
  - Mise en place sur les VSR Burnhaupt-le-Bas de l'équipement secours en montagne
- Mise en place sur Kruth / Oderen d'un ensemble VLHR / VPIHR / VTUHR / MPR et d'un VSAV à terme.

- Mise en place sur Sewen VLHR / VPIHR / VTUHR / MPR

### 5.3. Formation :

- Formation secours en ravins
- Mise à niveau des effectifs de la nouvelle unité sur Kruth / Oderen.

### 5.4. Infrastructure :

- Création d'un nouveau centre Cernay-Wittelsheim-Etat major du groupement Centre
- Accueil de l'unité sur Kruth / Oderen.

## 6. PROSPECTIVE DU SECTEUR

### Evolution du risque :

- Bassin de population : Cernay et Thann
- Bassin industriel : Cernay et Thann
- Transport : Tram Train



## 1. PRESENTATION

**Population** : 69 915 habitants (9.7 % de la population départementale)

**Nombre de communes** : 40

**Voies de communication** :

- Routières : A35, RD83, RD430
- Fluviales : Rhin

**Nombre de centres** :

- C.I.S. 5
- sections rattachées : 0
- C.P.I. : 34

**Nombre d'ERP** :

- 1<sup>ère</sup> catégorie (>1 500 personnes) : 2
- Avec locaux à sommeil : 108

**Installations à risques** : 9 ETARE, 1 SEVESO (0 seuil haut)

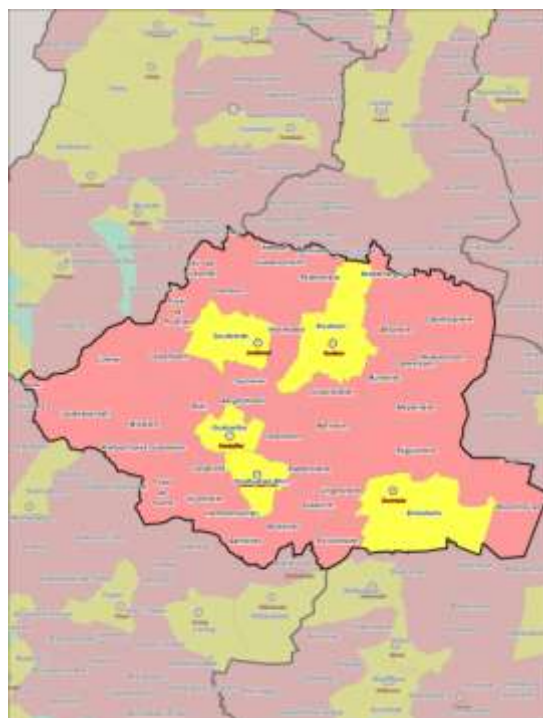
**Interventions** : 3 417

## 2 CARTE D'IMPLANTATION

CIS SOULTZMATT		
Effectifs SPV :	27	SEC 12
Astreinte jour :	8	N / WE : 17
Nombre d'interventions :	181	
Moyens :	- VLCDG	- VTULEHR
- VTU	- FPTSR	- FPT
- MPR	- VBEC	- CCF4
- VSAV		

SECTION WINTZFELDEN		
Effectifs SPV :	SEC	
Astreinte jour :	0	N / WE :
Nombre d'interventions :		
Moyens :	- VTUHR	

CIS GUEBWILLER		
Effectifs SPV :	79	SEC 9
Astreinte jour :	12	N / WE : 24
Nombre d'interventions :	990	
Moyens :	- VLCDG	- VSR
- VTU HR	- FPT	- EPSA24
- CCR	- VTU	- 2 VSAV
- CCF2	- VTULE	- VLHR
- MPR		



NOUVELLE UNITE (LautenbachZell Sengern/lautenbach/linthal)		
Effectifs SPV :	42	SEC. 3
Astreinte jour :	6	N / WE : 10
Nombre d'interventions :		
Moyens :	- VTULE	- VPI HR
	- VTU HR	- MPR

CIS ROUFFACH		
Effectifs SPV :	31	SEC 24
Astreinte jour :	7	N / WE : 8
Nombre d'interventions :	535	
Moyens :	- VLCDG	- VSR
	- FPT	- VTULE HR
	- CCF2	- VSAV
- MPR	- EPSA24	- VTU

CIS SOULTZ		
Effectifs SPV :	35	SEC 33
Astreinte jour :	9	N / WE : 15
Nombre d'interventions :	1072	
Moyens :	- VLCDG	- VL HR
	- VSR / SM	- FPT
	- FPTSR	- VSAV
- VTU HR	- CCF4	- VLI
- MPR	- VTULE	- VTU

CIS ENSISHEIM		
Effectifs SPV :	48	SEC 8
Astreinte jour :	12	N / WE : 29
Nombre d'interventions :	639	
Moyens :	- VLCDG	- VTULE
	- FPT	- VTU
	- CCF4	- 2 VSAV
- MPR	- EPSA24	- VSR

## 3. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN 2008

### 3. 1. CIS SOULTZMATT

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin		Total
Secours à personnes	Prompt secours : 65		65
Incendie/engins pompes	FPTSR : 9	CCF4 : 3	12
Secours routier	FPTSR : 3		3
Opérations diverses	VTU : 11	FPTSR : 6	17

### 3.2. CIS GUEBWILLER

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin			Total
Secours à personnes	VSAV : 654	Prompt secours : 26		680
Incendie/engins pompes	CCF2 : 7	FPT : 343	FPT (VPI) : 16	366
Incendie/moyens aériens	EPSA : 26			26
Secours routier	FPT (VPI) : 5	VSR : 14		19
Opérations diverses	EPSA : 33	FPT (VPI) : 54	VTU : 137	224

### 3.2. CIS ROUFFACH

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin			Total
Secours à personnes	VSAV : 390	Prompt secours : 12		402
Incendie/engins pompes	FPT : 22			22
Incendie/moyens aériens	EPSA : 8			8
Secours routier	FPT : 6	VSR : 35		41
Opérations diverses	EPSA : 7	FPT : 20	VTU : 60	87

### 3.3. CIS ENSISHEIM

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin				Total
Secours à personnes	VSAV : 434	Prompt secours : 21			455
Incendie/engins pompes	CCF4 : 15	FPT : 45	FPT (VPI) : 6		66
Incendie/moyens aériens	EPSA : 14				14
Secours routier	FPT : 5	FPT (VPI) : 9	VSR : 28		42
Opérations diverses	CCF4/FPT : 5	FPT (VPI) : 20	VTU : 51	EPSA : 3	79

### 3.4. CIS SOULTZ

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin			Total
Secours à personnes	VSAV : 504	Prompt secours : 26		530
Incendie/engins pompes	CCF4 : 11	FPTSR : 36	FPTSR (VPI) : 6	53
Secours routier	FPRSR : 26	FPTSR (VPI) : 4		30
Opérations diverses	VTU : 97	CCF4/FPTSR : 10	FPTSR (VPI) : 18	125

### 3.5. Communes non couvertes du secteur

	Communes non couvertes du secteur		
	<i>En</i>	<i>Nombre</i>	<i>% population</i>
<b>S.A.P.</b>	20 min	4	6,4%
<b>S.R.</b>	10 min	34	53,6%
	20 min	5	7%
<b>ENGIN POMPE</b>	10 min	34	53,6%
	20 min	2	2,3%
<b>MOYEN AERIEN</b>	10 min	37	67,5%
	20 min	2	2,3%
<b>DIV</b>	10 min	/	/
	20 min	/	/

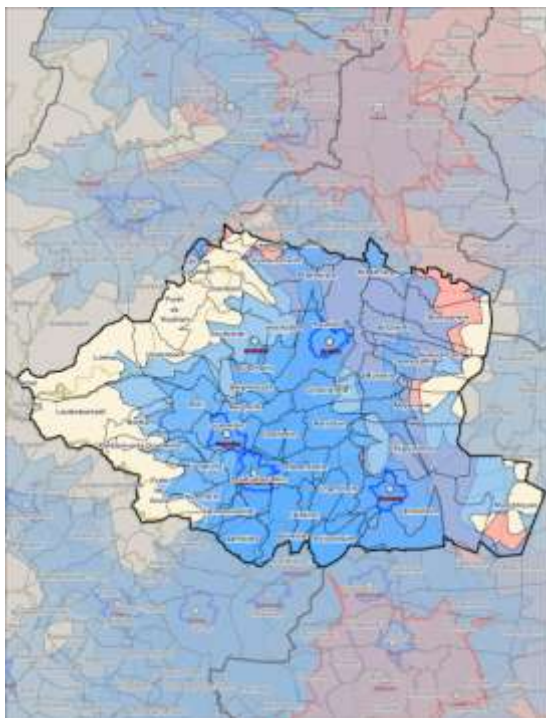
### 3.6. Synthèse de la couverture actuelle

Points positifs de la couverture actuelle	Points à améliorer de la couverture actuelle
SAP : Bonne couverture du secteur et bon maillage VSAV pour le courant.	SAP : Second appel du secteur Guebwiller-Soultz, à renforcer
S.R. : Les principaux axes de circulation sont bien couverts	S.R. : Problématique du secours en ravins
INC : Bonne couverture du secteur et bon maillage des moyens aériens pour le courant.	INC : Adéquation des équipements sur les secteurs montagneux
DISPO : Ensisheim, Guebwiller, Soultz et Soultzmatt affichent au minimum l'effectif réglementaire.	DISPO : Rouffach n'est pas à l'effectif réglementaire (-1).

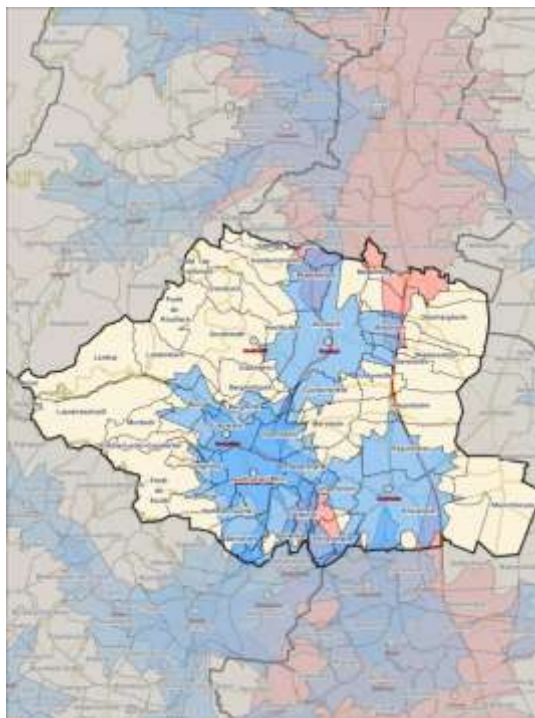
## 4. ISOCHRONES

### 4.1. Isochrones secours à personnes

Isochrone secours à personnes à 10 et 20 min



Isochrone secours à personnes à 15 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

### Synthèse

La couverture SAP 20 min est relativement bonne sur l'ensemble du secteur, à l'exception des zones montagneuses, sur lesquelles il conviendrait de faire un bilan de la capacité en PS des CPI. La charge SAP est relativement importante au regard du nombre de VSAV. Il paraît logique d'implanter un 2ème VSAV sur Guebwiller, du fait de sa position géographique (bordure RD 83 et entrée vallée). Pour assurer une meilleure couverture du fond de la vallée de Guebwiller, il serait intéressant d'avoir une unité du SDIS pouvant résulter d'une coopération entre Lautenbach-Zell, Sengern et Linthal.

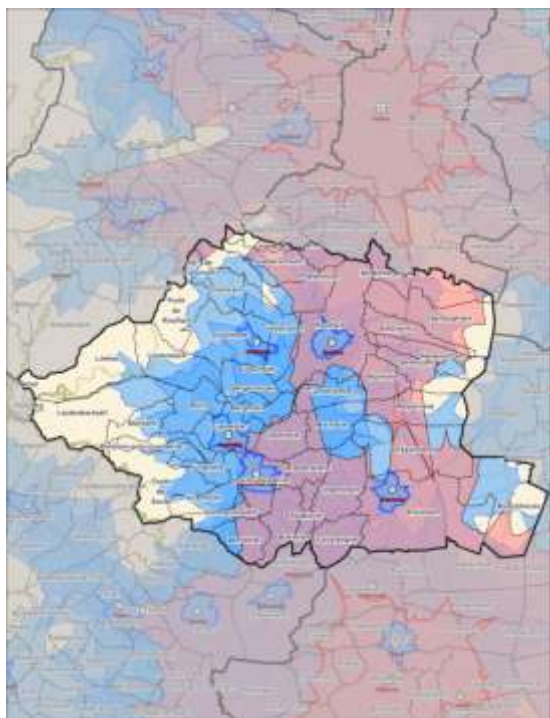
L'implantation d'un 2ème VSAV sur le CIS Ensisheim, trouverait sa justification dans sa position centrale sur le département et la couverture du réseau autoroutier.

Un VSAV sera également affecté au CIS Soultzmatt.

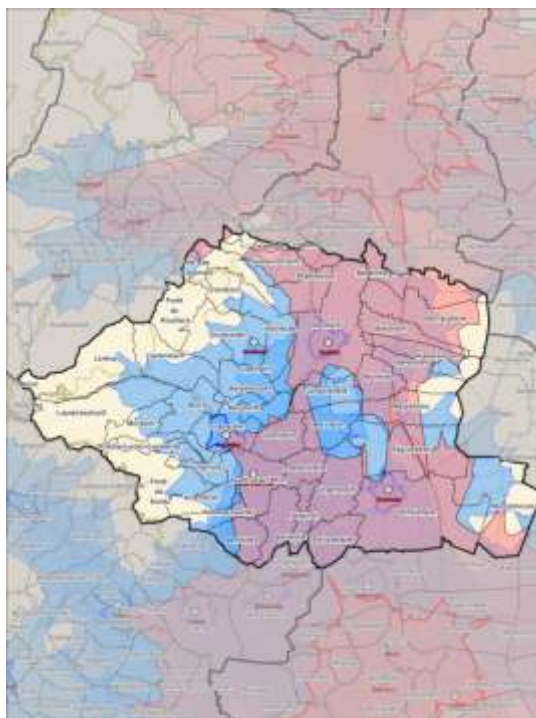


## 4.2 Isochrones incendie

**Isochrone Engins Pompes à 10 et 20 min**



**Isochrone Moyens Aériens à 10 et 20min**



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

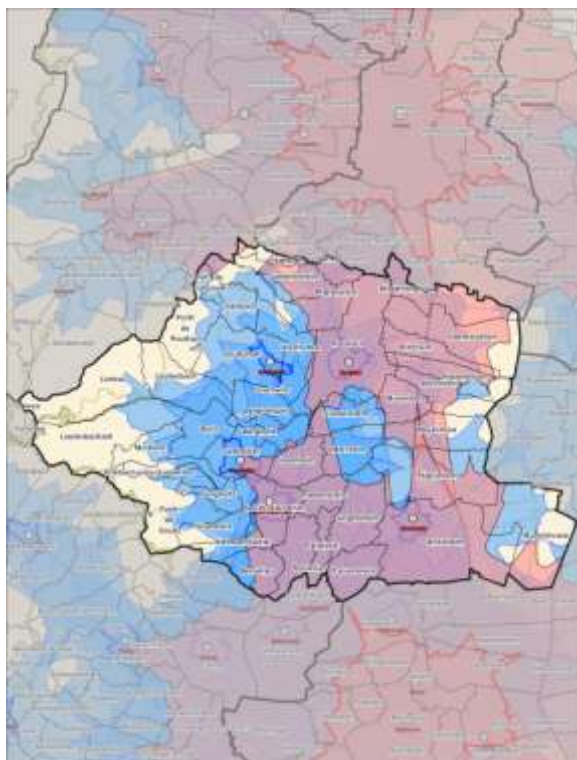
### Synthèse

La couverture initiale est satisfaisante, à l'exception des zones montagneuses. Les axes d'amélioration passeraient, par une meilleure adéquation des équipements sur les CIS avec secteur montagneux et la localisation des CPI pouvant nous permettre d'optimiser nos délais d'intervention sur ces secteurs. Sur les secteurs opérationnels de Sultz/Guebwiller et Sultzmat/Rouffach, une répartition des compétences nous permettrait d'optimiser moyens matériels et RH notamment en partageant les compétences (SR et CCF).



### 4.3. Isochrones secours routier

#### Isochrone secours routier à 10 et 20 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

#### Synthèse

La couverture initiale est satisfaisante, à l'exception des zones montagneuses. Les axes d'améliorations passeraient par une meilleure adéquation des équipements sur les CIS avec secteur montagneux, notamment en créant une unité secours en ravin. Sur les secteurs Soultzmatt / Rouffach et Soultz/Guebwiller, la compétence SR pourrait être optimisée en la recentrant sur deux unités.

## 5. BILAN :

### 5.1. Ressources Humaines :

- Pour Guebwiller / Soultz : une coopération accrue entre ces deux unités qui se traduira à terme par la mise en place d'une garde active mutualisée de 3 SPV en journée 6 jours sur 7. La fusion devra être explorée.
- Il semble important de faire coopérer les centres de Soultzmatt / Rouffach et de Guebwiller / Soultz afin d'optimiser la gestion des effectifs.
- Bilan des potentiels des CPI en zone montagneuse.
  - Création d'une nouvelle unité sur Lautenbach-Zell/Sengern/Linthal/Lautenbach

### 5.2. Équipement :

- SAP : 3 VSAV supplémentaires (Ensisheim, Guebwiller, Soultzmatt)
- INC Soultzmatt / Rouffach : suppression du CCF Rouffach
- INC Guebwiller / Soultz : remplacement du CCF par un CCR sur Guebwiller
- SR Soultzmatt / Rouffach : Suppression du SR sur Soultzmatt
- SR Guebwiller / Soultz :
  - Transfert du VSR Guebwiller sur Soultz et dotation secours en ravin
  - Suppression du SR sur Guebwiller.
- Nouvelle unité du CD : VTULE / VPI HR / VTU HR

### 5.3. Formation :

- Formation secours en ravin

- Formation de la nouvelle unité

#### 5.4. Infrastructure :

- Accueil d'un VSAV supplémentaire sur Guebwiller, Ensisheim et Soulmatt
- Implantation de la nouvelle unité

### 6. PROSPECTIVE DU SECTEUR :

#### Évolution du risque :

- Bassin de population
- Bassin industriel
- Transport : jonction A35 / RD 83 à la hauteur de Rouffach.



## 1. PRESENTATION

**Population** : 247 956 habitants (35% de la population départementale)

**Nombre de communes** : 39

**Voies de communication :**

- Routières : A35, A36, RD66, RD430
- Fluviales : canal Rhin-Rhône, Grand canal d'Alsace
- Ferroviaires : ligne Paris-Bâle, ligne Bâle-Strasbourg

**Nombre de centres :**

- C.I.S. 5
- sections rattachées : 0
- C.P.I. : 37

**Nombre d'ERP : 4 295**

- 1<sup>ère</sup> catégorie (>1 500 personnes) : 57
- Avec locaux à sommeil : 151

**Installations à risques** : 138 ETARE, 7 SEVESO (dont 4 seuil haut), 2 dépôts pétroliers, CNPE, gares SNCF voyageurs et fret.

**Interventions** : 13 673

## 2 CARTE D'IMPLANTATION

CIS WITTENHEIM	
Effectifs SPV : 36 /131	SPP : 2
Astreinte jour : 4G /2A	N / WE : 9
Nombre d'interventions :	1010
Moyens :	- VLCDG - <b>- 2 VSAV</b>
	- VTU - 2 VTULE
	- FPTSR - <b>- VPI</b>
<b>- VLI</b>	- CCF4 - <b>- EPSA 24</b>



CIS FESSENHEIM	
Effectifs SPV : 32	Secondaires : 9
Astreinte jour : 8	N / WE : 16
Nombre d'interventions :	231
Moyens :	- VLCDG - VSAV
	- VPI - FPTSR
- MPR	- VTU - VTULE

CIS MULHOUSE		
Effectif	SPP : 139	SPV : 50
	Garde : 27	Astreinte : 8
Nombre d'interventions :	10728	
Moyens :	3 VLCDG	
	1 VLCDG	
	<b>- 4 VSAV</b>	- EPA30
	- 2 VPI	- EPA37
	- CCF4	- BEA32
	- VLHR	- MPR
	- 3FPTSR	- 3 VTU
	7 VTULE	- CESR
Réserve Gpt	- VSAV	- FPTSR
	- FPT	

CIS OTTMARSHEIM	
Effectifs SPV : 43	Secondaires : 8
Astreinte jour : 9	N / WE : 12
Nombre d'interventions :	307
Moyens :	- VLCDG - VSAV
- MPR	- FPTSR - FPT
- VTULE	- VTU - EPSA 24

NOUVELLE UNITE (Habsheim)	
Effectifs SPV : 32	Secondaires : 1
Astreinte jour : 6	N / WE : 8
Nombre d'interventions :	
Moyens :	- VSAV - FPT
	- VTU - VTULE

CIS ILLZACH	
Effectifs SPV : 36	Secondaires : 16
Astreinte jour : 10	N / WE : 9
Nombre d'interventions :	1400
Moyens :	- VLCDG - VSAV
	- FPTSR - VPI 6 places
	- VTU - VTULE

## 3. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN 2008

### 3. 1. CIS MULHOUSE

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin							Total
	VSAV1 : 3266	VSAV2 : 3291	VSAV3 : 716	FPTSR : 726	FPTSR (VPI) : 15	VPI : 296	FPT : 21	
Secours à personnes								7273
Incendie/engins pompes								1058
Incendie/moyens aériens	EPA30 : 277	EPA24 : 5	BEA : 44					326
Secours routier	FPTSR : 195	CESR : 6						201
Opérations diverses	FPTSR : 112	FPTSR (VPI) :78	VPI : 964	EPA30 : 64	EPA24 : 65	BEA : 135	VTU : 1 226	2644

### 3.2. CIS ILLZACH

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin				Total
Secours à personnes	VSAV : 862				862
Incendie/engins pompes	FPT26 : 99	VPI : 47			146
Secours routier	FPTSR : 12	FPTSR (VPI) : 4	VPI : 4		20
Opérations diverses	FPTSR : 27	FPTSR (VPI) : 2	VPI : 78	VTU : 218	325

### 3.3. CIS WITTENHEIM

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin					Total
Secours à personnes	VSAV : 911	Prompt secours : 62				973
Incendie/engins pompes	CCF4 : 13	FPTSR : 53	FPTSR (VPI) : 2	VPI : 29		97
Incendie/moyens aériens	EPA : 4					4
Secours routier	FPTSR : 12	VPI : 15				27
Opérations diverses	CCF4/FPTSR : 2/10	EPA : 8	FPTSR (VPI) : 2	VPI : 66	VTU : 148	236

### 3.4. CIS OTTMARSHEIM

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin				Total
Secours à personnes	VSAV1 : 232	Prompt secours : 6			238
Incendie/engins pompes	FPTSR : 11	FPT : 4			15
Incendie/moyens aériens	EPSA : 6				6
Secours routier	FPTSR : 7				7
Opérations diverses	EPSA : 4	FPTSR : 3	FPTSR (VPI) : 6	VTU : 18	31

### 3.5. CIS FESSENHEIM

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin			Total
Secours à personnes	VSAV : 176	Prompt secours : 1		177
Incendie/engins pompes	FPTSR : 12	VPI : 4		16
Secours routier	FPTSR : 7	VPI : 1		8
Opérations diverses	FPTSR : 8	VPI : 7	VTU : 29	44

### 3.6 Communes non couvertes du secteur

	Communes non couvertes du secteur		
	<i>En</i>	<i>Nombre</i>	<i>% population</i>
<b>S.A.P.</b>	20 min	0	/
<b>S.R.</b>	10 min	27	18,6%
	20 min	1	0,3%
<b>ENGIN POMPE</b>	10 min	27	18,6%
	20 min	0	/
<b>MOYEN AERIEN</b>	10 min	28	19,5%
	20 min	2	0,7%
<b>DIV</b>	10 min	/	/
	20 min	/	/

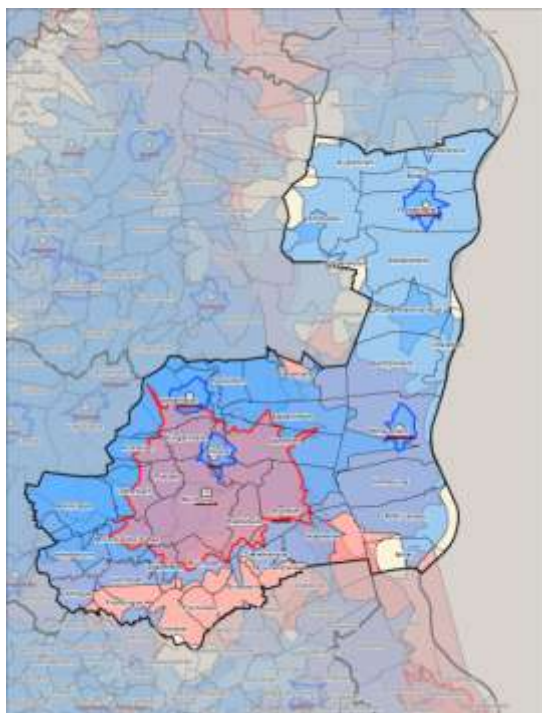
### 3.7 Synthèse de la couverture actuelle

Points positifs de la couverture actuelle	Points à améliorer de la couverture actuelle
<p><b>SAP :</b> Bonne couverture à 20 min en péri-urbain. Couverture à 10 min en urbain réalisable.</p>	<p><b>SAP :</b> Potentiel VSAV sur la zone urbaine Gestion du PS sur la zone urbaine</p>
<p><b>S.R. :</b> Couverture satisfaisante</p>	<p><b>S.R. :</b></p>
<p><b>INC :</b> Couvertures urbaine, péri-urbaine satisfaisantes Possibilité de renforcement par les CPI en zone urbaine</p>	<p><b>INC :</b> Disponibilité de l'EPA de Wittenheim</p>
<p><b>DISPO :</b> Les effectifs semblent réglementaires sur Illzach, Ottmarsheim et Fessenheim</p>	<p><b>DISPO :</b> L'effectif du CIS Wittenheim n'est pas réglementaire. 4 SPV en garde active et 1 à 2 en astreinte. Le maintien des effectifs sur Fessenheim devient difficile.</p>

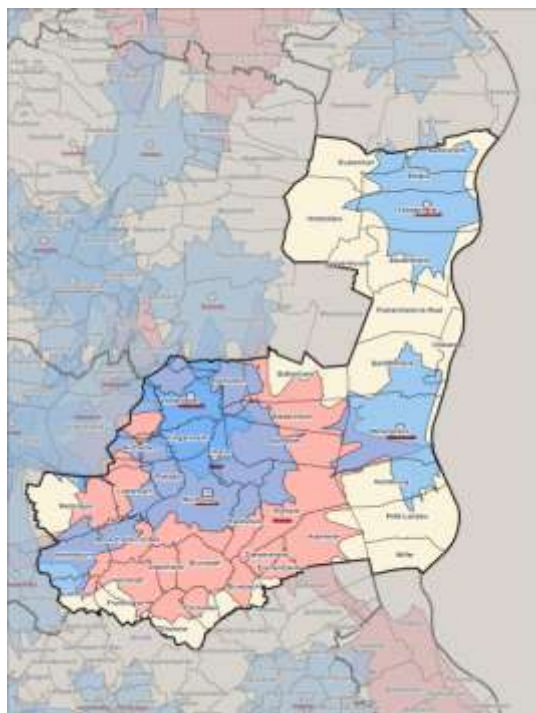
## 4. ISOCHRONES

### 4.1. Isochrones secours à personnes

Isochrone secours à personnes à 10 et 20 min



Isochrone secours à personnes à 15 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

### Synthèse

La couverture de la zone péri-urbaine est réalisable en 20 min. La zone urbaine peut être couverte en 10 min, les deux points de progression sont :

- Le potentiel VSAV au regard des taux de sollicitations
- Le potentiel humain du CS Wittenheim.

La zone urbaine de Mulhouse (12 communes) concentre 35 % des interventions VSAV du SDIS, sachant que 70% sont à la charge du CIS Mulhouse. Inversement, cette zone représentant 1/3 de la population départementale, est desservie par 5 VSAV soit 12 % du parc départemental avec un ratio moyen de 1 VSAV pour 37 000 habitants.

Il semble évident que, le potentiel doit être augmenté sur cette zone, afin d'améliorer la disponibilité et la capacité de monter en puissance.

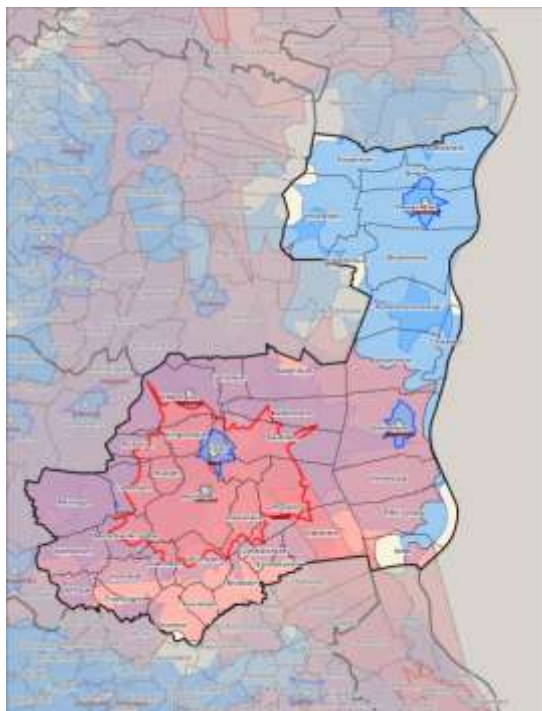
Une proposition consiste en :

- Mise en place de 5 VSAV sur le secteur CIS Mulhouse
  - 4 sur le CIS Mulhouse,
  - 1 en implantation sur la nouvelle unité d'Habsheim.
- Mise en place d'un 2ème VSAV sur le secteur CIS Wittenheim.



## 4.2. Isochrones incendie

Isochrone engins pompes à 10 et 20 min



Isochrone moyens aériens à 10 et 20 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

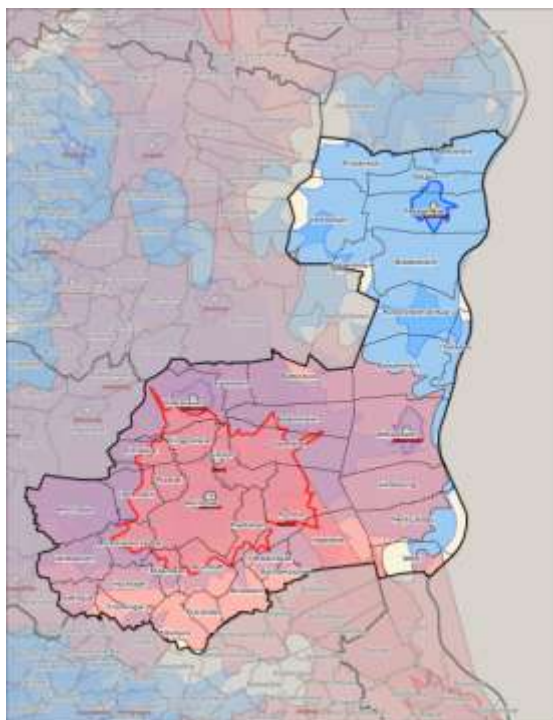
### Synthèse

Couverture INC 10 et 20 min satisfaisante sur l'ensemble du secteur. La capacité à monter en puissance est réelle, du fait de la présence d'un réseau de CPI facilement mobilisables. La couverture en moyens aériens de la zone urbaine est bonne. Elle présente une zone blanche sur le secteur de Fessenheim. Le risque potentiel dans ce domaine étant très faible, la couverture via les CIS de Neuf-Brisach, Ensisheim et Ottmarsheim semble admissible.



### 4.3. Isochrones secours routier

#### Isochrone secours routier à 10 et 20 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

#### Synthèse

La couverture à 10 et 20 mn est satisfaisante.

## 5. BILAN

### 5.1. Ressources Humaines :

- Renforcement de l'effectif de garde au CIS Mulhouse pour armement réglementaire des VSAV : maintien de la capacité actuelle en ajoutant 1 SPP sur les VSAV 1, 2 et 3 soit, 3 SPP de plus à la garde (recrutement de 12 avec un apport SPV à 10 %)
- Renforcement de l'effectif de jour sur le CIS de Wittenheim : 1 Chef de garde, 2 SPP, 4 SPV en garde de 12 H et 1 à 2 SPV en astreinte (recrutement de 1 SPP adjutant et 5 SPP avec maintien des 4 SPV en garde active)
- Implantation d'une nouvelle unité du SDIS sur Habsheim.

### 5.2. Equipement :

- SAP :
  - Implantation d'un 4ème VSAV sur Mulhouse
  - Implantation d'un 2ème VSAV sur Wittenheim
  - Mise en place d'un VSAV sur Habsheim

- INC :
  - FPT sur Habsheim
  - Suppression du VPI de Wittenheim
- DIV :
  - Reprise des VTU et VTULE sur Habsheim

### 5.3. Formation :

- SAP et INC sur nouvelle unité du SDIS

### 5.4. Infrastructure :

- Positionnement : 2 VSAV sur Wittenheim
- Reprise du casernement sur Habsheim

## 6. PROSPECTIVE DU SECTEUR

### Evolution du risque :

- Bassin de population :
  - Evolution de la zone urbaine vers Vallée Thann
- Bassin industriel :
  - Développement des ZI et ZA en périphérie de l'agglomération
- Transport :
  - Evolution du réseau : TRAM-TRAIN, TGV Rhin-Rhône, ICE3 Allemand
  - Evolution du fret fluvial



## 1. PRESENTATION

**Population** : 64 086 habitants (8,9% de la population départementale)

**Nombre de communes** : 238

**Voies de communication :**

- Routières : A35, RD473 (Saint Louis- Ferrette), RD419 (Saint Louis- Altkirch)
- Fluviales : Le Rhin + Grand Canal d'Alsace
- Ferroviaire : axe Bâle - Strasbourg

**Nombre de centres :**

- C.I.S. 2
- sections rattachées : 5
- C.P.I. : 25

**Nombre d'ERP :**

- 1<sup>ère</sup> catégorie (>1 500 personnes) : 19
- Avec locaux à sommeil : 41

**Installations à risques** : 42 ETARE, Euroairport, 6 SEVESO (4 seuils haut dont 1 dépôt pétrolier et 2 seuils bas)

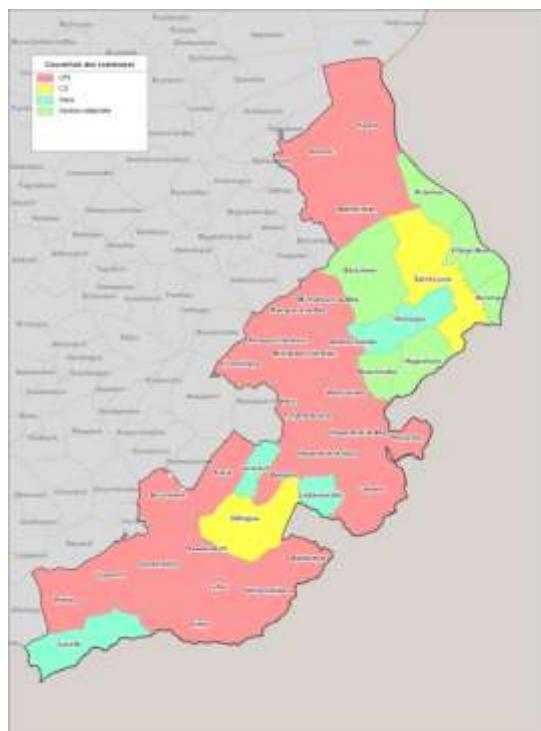
**Interventions** : 3 448

## 2 CARTE D'IMPLANTATION

(\*): Effectif total : 238 SPV dont :  
 - 170 primaires  
 - 68 secondaires

CIS DES TROIS FRONTIERES (SAINT-LOUIS)		
Effectif	SPP: 49	SPV (*): 238
	Garde : 10	Astreinte : 2/10
Nombre d'interventions : 2 963		
Moyens : 1 VLDCD / 2 VL CDG		
	- 2 FPT	- BEA32
	- CCF4	- FSR
	- EPA30	- 3 VSAV
	- 2 MPR	- VLHR
	- 3 VTU	- 4 VTULE
Réserve Gpt - VSAV - FPT		

CIS OLTINGUE		
Effectifs SPV :	33	Secondaires 9
Astreinte jour :	6	N / WE : 15
Nombre d'interventions : 197		
Moyens : - VLHR CG - VSAV		
	- VTULE	- FPTHR
- MPR	- <b>VTU</b>	- VSR



SECTION BLOTZHEIM	
Effectifs SPV :	22 SEC.
Astreinte jour :	4 N / WE : 8
Nombre d'interventions : 54	
Moyens : - FPT - VTU	

SECTION HEGENHEIM / HESINGUE / BUSCHWILLER	
Effectifs SPV :	16 Secondaires
Astreinte jour :	0 N / WE : 4/6
Nombre d'interventions : 39	
Moyens : - VPI - VTU	

SECTION VILLAGE NEUF / ROSENAU	
Effectifs SPV :	21 Secondaires
Astreinte jour :	0 N / WE : 4/6
Nombre d'interventions : 58	
Moyens : - <del>FPTL</del> - VTU	
	- <del>VPI</del> - <del>VTULE</del>

SECTION HUNINGUE	
Effectifs SPV :	23 Secondaires
Astreinte jour :	4 N / WE : 8
Nombre d'interventions : 121	
Moyens : - FPT - VTU	
	- <del>VPI</del> - <del>VL</del>

### 3. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN 2008

#### 3.1. CIS D3F

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin					Total
<b>Secours à personnes</b>	VSAV1 : 1698	VSAV2 : 398	VSAV3 : 78	Prompt secours : 4		2178
<b>Incendie/engins pompes</b>	FPT : 117	FPT (VPI) : 45				162
<b>Incendie/moyens aériens</b>	EPA : 56	BEA : 11				67
<b>Secours routier</b>	FPT (VPI) : 26	VSR : 69				95
<b>Opérations diverses</b>	FPT : 44	FPT (VPI) : 174	EPA : 15	BEA : 23	VTU : 337	593

#### 3.2. CIS OLTINGUE

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin			Total
<b>Secours à personnes</b>	VSAV1 : 368	Prompt secours : 24		392
<b>Incendie/engins pompes</b>	FPTHR : 10	FPTHR (VPI) : 4		14
<b>Secours routier</b>	FPTHR : 1	VSR : 11		12
<b>Opérations diverses</b>	FPTHR : 4	FPTHR (VPI) : 12	VTU : 10	26

#### 3.3. Communes non couvertes du secteur

	Communes non couvertes du secteur		
	<i>En</i>	<i>Nombre</i>	<i>% population</i>
<b>S.A.P.</b>	20 min	1	0,1%
<b>S.R.</b>	10 min	30	33,31 %
	20 min	4	1,5%
<b>ENGIN POMPE</b>	10 min	25	34,44 %
	20 min	4	1,5%
<b>MOYEN AERIEN</b>	10 min	29	37,21 %
	20 min	16	9,1%
<b>DIV</b>	10 min	/	/
	20 min	/	/

#### 3.4. Synthèse de la couverture actuelle

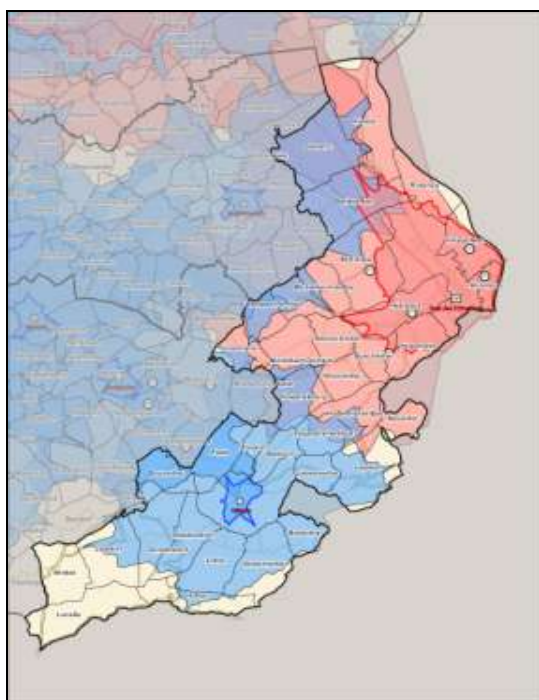
Points positifs de la couverture actuelle	
<b>SAP</b>	Bonne couverture sur la COM.COM. des 3 frontières
<b>S.R.</b>	Couverture des principaux axes depuis le CS Saint-Louis
<b>INC</b>	Fort potentiel sur la COM.COM. des 3 frontières
<b>DISPO</b>	

Points à améliorer de la couverture actuelle	
<b>SAP</b>	Réponse d'Oltingue et renforcement du sud du secteur
<b>S.R.</b>	Réponse sur le sud du secteur
<b>INC</b>	Réponse sur le sud du secteur
<b>DISPO</b>	L'effectif du CIS Oltingue (-2) n'est pas réglementaire. Une seule section dispose de l'effectif réglementaire en journée.

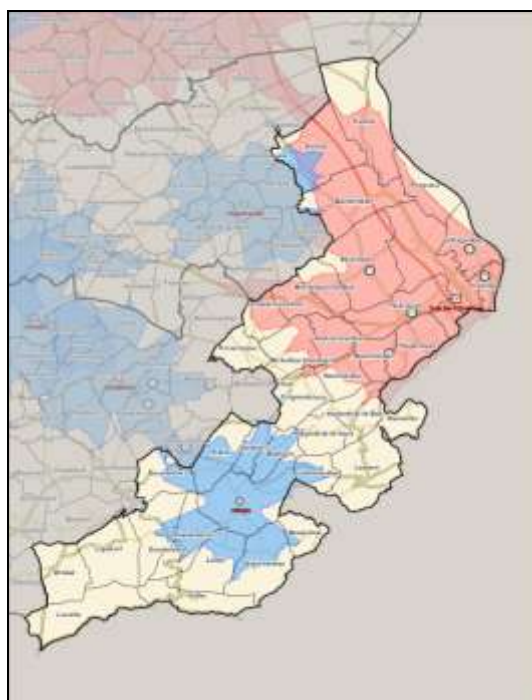
## 4. ISOCHRONES

### 4.1. Isochrones secours à personnes

Isochrone SAP à 10 et 20 min



Isochrone SAP à 15 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

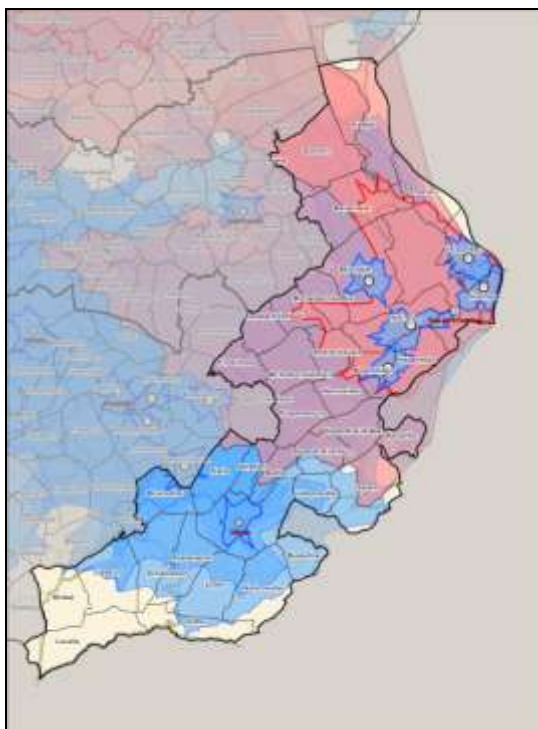
### Synthèse

La couverture du sud du secteur semble présenter, des zones non atteintes en 20 min par les moyens du SDIS aux environs d'Oltingue. La solution pourrait être commune avec le secteur voisin (Waldighoffen), en implantant un moyen sur cette partie du groupement et en s'appuyant sur le réseau des CPI. La problématique du temps d'indisponibilité des VSAV engagée, devrait nous inciter à implanter un VSAV supplémentaire sur le groupement Sud.

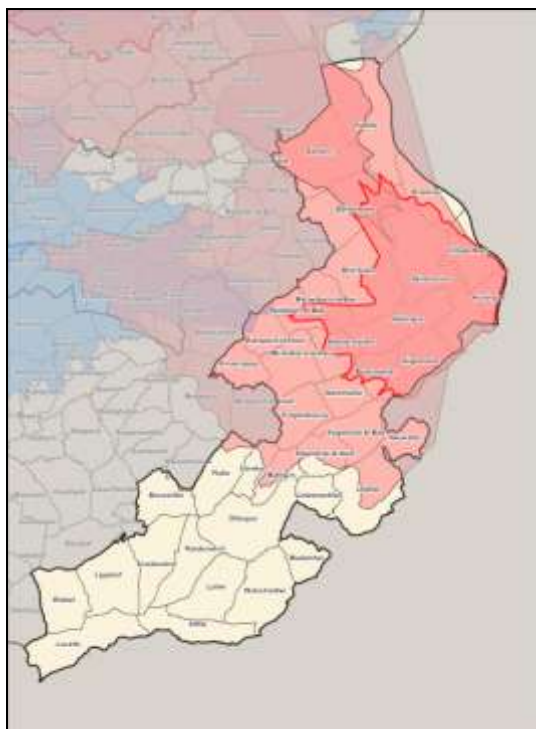
La couverture paramédicale est assurée par la VLM SMUR de St Louis et la VLI d'Altkirch. Le secteur urbain est constitué des communes de Saint-Louis, Huningue, Blotzheim, Hegenheim, Hésingue, Buschwiller et Village Neuf.

## 4.2. Isochrones incendie

Isochrone engins pompes à 10 et 20 min



Isochrone moyens aériens à 10 et 20 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

### Synthèse

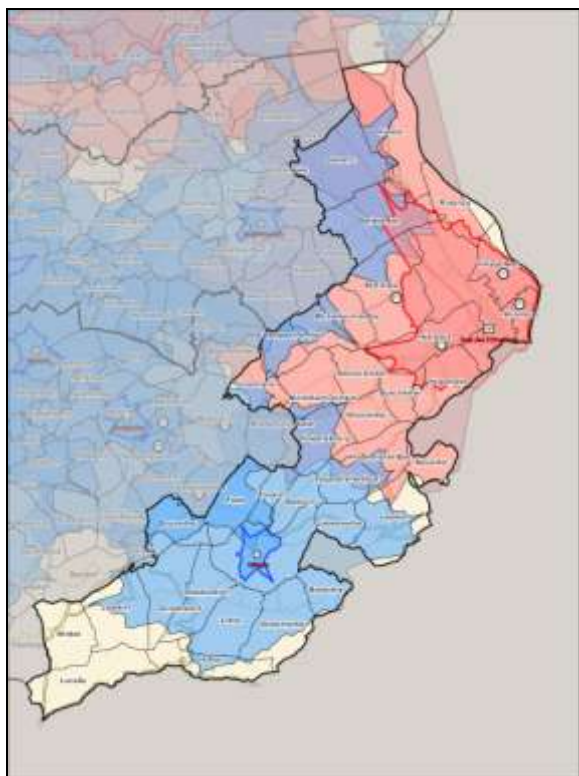
La couverture du sud du secteur en engins pompes semble présenter des zones non atteintes rapidement par les moyens du S.D.I.S. La solution pourrait être l'implantation d'un CIS du S.D.I.S à Ferrette.

Pour les moyens aériens, la couverture laisse apparaître une large zone non couverte rapidement. L'implantation d'une EPISA sur Waldighoffen et la collaboration avec Porentruy (Suisse) permettent de palier cette difficulté.



### 4.3. Isochrones secours routier

#### Isochrone secours routier à 10 et 20 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

#### Synthèse

La couverture du secteur en moyen de secours routier est correctement dimensionnée

## 5. BILAN

### 5.1. Ressources Humaines :

- Déterminer avec le secteur voisin un bassin d'implantation d'une unité du SDIS.
- Renforcement de l'effectif en garde du CIS des Trois Frontières (Saint-Louis) pour assurer la distribution des secours rapidement en zone urbaine : porter l'effectif de garde de 10 à 12 (soit un recrutement de 6 SPP)

Nota : dans cette hypothèses l'apport à la garde des SPV est du tiers des effectifs.

### 5.2. Equipement :

- SAP :
  - Implantation d'un VSAV supplémentaire sur la zone sud (Waldighoffen).
- INC :
  - Implantation de l'EPSA sur Waldighoffen

### 5.3. Formation :

- Formation d'écheliers

### 5.4. Infrastructure :

- Etudier la capacité d'accueil de nouveaux engins et matériels dans les centres concernés.



## 6. PROSPECTIVE DU SECTEUR

### Evolution du risque :

- Bassin de population
- Bassin industriel : Agrandissement de la plate-forme aéroportuaire.
- Transport : Contournement d' Hésingue vers la D473 et D479 (prolongation CD105).



## 1. PRESENTATION

**Population** : 41 681 habitants (5,8 % de la population départementale)

**Nombre de communes** : 72

**Voies de communication** :

- Routières : D419, D432, D466
- Fluviales : Canal du Rhône au Rhin
- Ferroviaire : axe Paris – Bâle

**Nombre de centres** :

- C.I.S. 4
- sections rattachées : 3
- C.P.I. : 46

**Nombre d'ERP** :

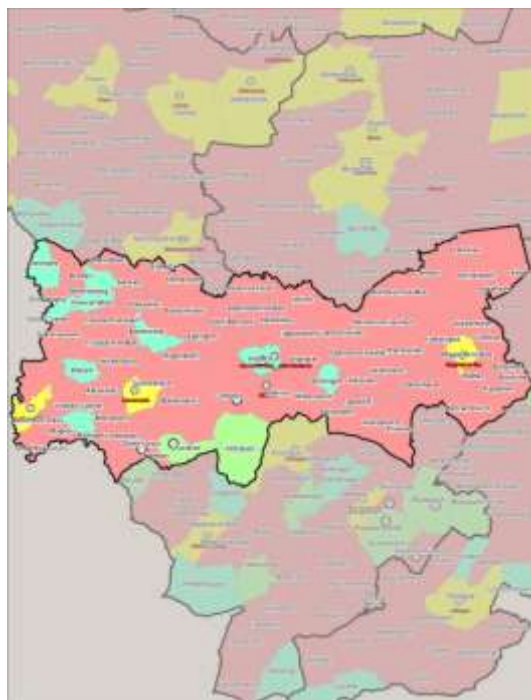
- 1<sup>ère</sup> catégorie (>1 500 personnes) : 4
- Avec locaux à sommeil : 15

**Installations à risques** : 4 ETARE, 0 SEVESO

**Interventions** : 2 349

## 2 CARTE D'IMPLANTATION

CIS DANNEMARIE	
Effectifs SPV : 30	Secondaires : 14
Astreinte jour : 2/6	N / WE : 12
Nombre d'interventions : 485	
Moyens : - FPT -VSR	
- CCF4 - VSAV	
- MPR - VTULE	
- VLCDG - VTU	



CIS MONTREUX-VIEUX	
Effectifs SPV : 19	Secondaires : 38(*)
Astreinte jour : 3	N / WE : 12
Nombre d'interventions : 157	
Moyens : - FPTSR - VLCDG	
- MPR - VTULEHR - VTU	

(\*) dont 29 du SDIS90

CIS ALTKIRCH / ASPACH (*)	
Effectifs SPV : 51	SEC. 81
Astreinte jour : 4G/4A	N / WE : 14
Nombre d'interventions : 1450 / 18	
Moyens : - FPT - EPA24	
- VLCDG - VPI(**) - VSAV	
-VPI(*) - VSR - VLI	
- MPR - VTU - FPTSR	
- VTU(*) - VLHR VTULE	

SECTION CARSPACH (**) / HIRTZBACH	
Effectifs SPV : 30	Secondaires : 0
Astreinte jour : 2	N / WE : 13
Nombre d'interventions : 50/27	
Moyens : - VPI (**) - VTU	
-CCF 2 - VTULE	

CIS MAGSTATT LE BAS	
Effectifs SPV : 14	Secondaires : 27
Astreinte jour : 0	N / WE : 12
Nombre d'interventions : 162	
Moyens : -FPT - VLHR	
-VSAV - VTULE	
-MPR - VTU - VPI	

## 3. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN 2008

### 3. 1. CIS ALTKIRCH

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin				Total
	VSAV	Prompt secours	VPI	FPT (VPI)	
Secours à personnes	640	37			677
Incendie/engins pompes	FPT : 42	FPT (VPI) : 1	VPI : 17		60
Incendie/moyens aériens	EPSA : 25				25
Secours routier	VSR : 36	VPI : 1	FPT (VPI) : 1		44
Opérations diverses	VTU : 87	VPI : 43	FPT : 13	FPT (VPI) : 11	154

### 3.2. CIS DANNEMARIE

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin			Total
	VSAV	Prompt secours	FPT (VPI)	
Secours à personnes	324	13		337
Incendie/engins pompes	FPT : 20	FPT (VPI) : 11		31
Secours routier	VSR : 18			18
Opérations diverses	VTU : 49	FPT (VPI) : 15	FPT : 6	70

### 3. 3. CIS MONTREUX VIEUX

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin			Total
<b>Secours à personnes</b>		Prompt secours : 72		72
<b>Incendie/engins pompes</b>	FPTSR : 12	FPTSR (VPI) : 9		21
<b>Secours routier</b>	FPTSR : 11	FPTSR (VPI) : 4		15
<b>Opérations diverses</b>	VTU : 34	FPTSR (VPI) : 12	FPTSR : 4	50

### 3. 4. CIS MAGSTATT LE BAS

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin			Total
<b>Secours à personnes</b>	VSAV : 126			126
<b>Incendie/engins pompes</b>	FPT : 7			7
<b>Secours routier</b>	FPT (VPI) : 3			3
<b>Opérations diverses</b>	VTU : 5	FPT (VPI) : 2	FPT : 2	9

### 3.5. Communes non couvertes du secteur

	Communes non couvertes du secteur		
	<i>En</i>	<i>Nombre</i>	<i>% population</i>
<b>S.A.P.</b>	20 min	0	/
<b>S.R.</b>	10 min	0	/
	20 min	0	/
<b>ENGIN POMPE</b>	10 min	0	/
	20 min	0	/
<b>MOYEN AERIEN</b>	10 min	0	/
	20 min	18	13,9%
<b>DIV</b>	10 min	/	/
	20 min	/	/

### 3.6. Synthèse de la couverture actuelle

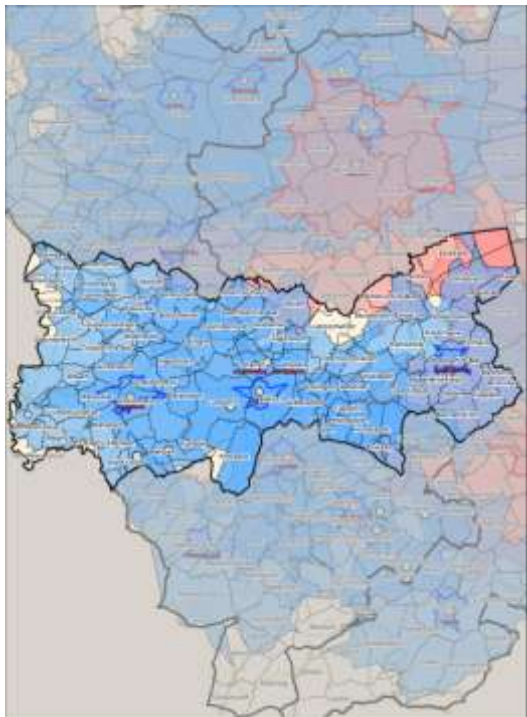
Points positifs de la couverture actuelle
<b>SAP :</b> Une VLI présente à Altkirch
<b>S.R. :</b> Pas de zone non couverte
<b>INC :</b> Bonne couverture
<b>DISPO :</b> L'effectif disponible sur Altkirch semble réglementaire

Points à améliorer de la couverture actuelle
<b>SAP :</b> 1 C.I.S. n'est pas doté de VSAV et 1 CIS est indisponible de jour. Secteur peu doté en VSAV.
<b>S.R. :</b>
<b>INC :</b> Indisponibilité de jour sur Magstatt
<b>DISPO :</b> Les effectifs de jour sur Dannemarie (-4), Montreux (-5) et Magstatt (-8) ne sont pas réglementaires.

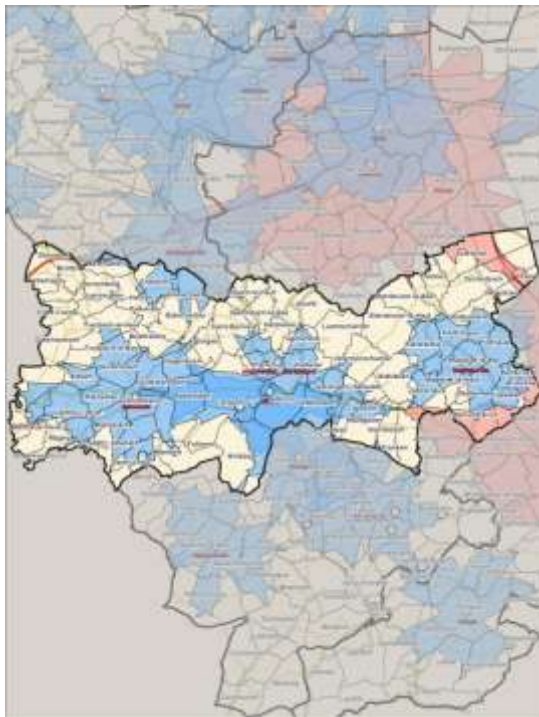
## 4. ISOCHRONES

### 4.1. Isochrones secours à personnes

Isochrone Secours à personnes à 10 et 20 min



Isochrone Secours à personnes à 15 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

### Synthèse

La couverture à 20 min du secteur est satisfaisante, sauf pour le secteur Nord de Magstatt en journée. Celle à 15 min laisse apparaître 5 communes non couvertes, où il conviendrait d'assurer un PS. Cependant, l'état des disponibilités des SPV est préoccupant.

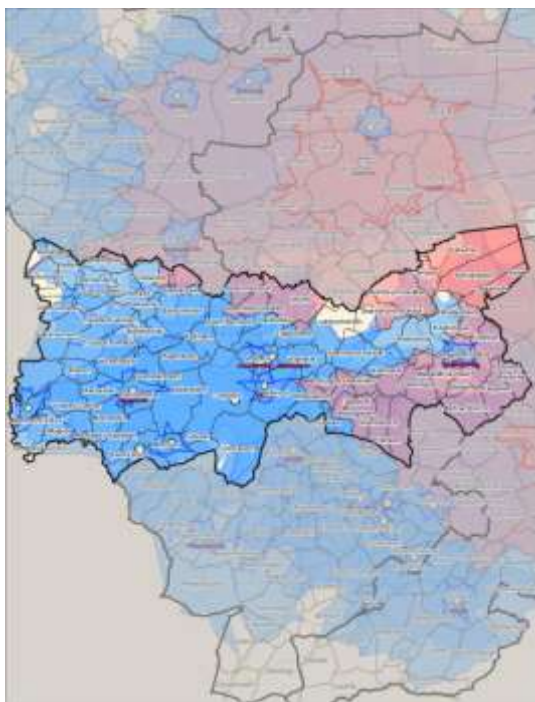
Le VSAV d'Altkirch est en limite de charge avec un temps moyen d'engagement supérieur à 1h30. Il devra être appuyé par le VSAV d'Hirsingue. Une partie du secteur de Montreux est couvert par le VSAV de Montreux-Château (SDIS 90), au travers d'une coopération de ces deux centres.

L'indisponibilité du VSAV Magstatt est particulièrement problématique. La solution serait l'implantation d'un VSAV sur le sud-est de l'agglomération Mulhousienne (Habsheim) avec un plan de déploiement orienté vers le sud.

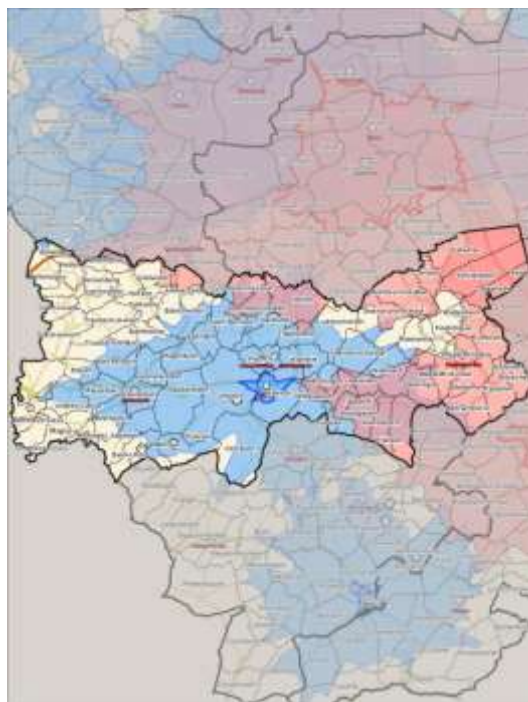
La couverture médicale et / ou paramédicale est assurée par la VLI basée à Altkirch, les VLM SMUR de Mulhouse et de Saint Louis.

## 4.2. Isochrones incendie

**Isochrone Engins Pompes à 10 et 20 min**



**Isochrone Moyens Aériens à 10 et 20min**



### Synthèse

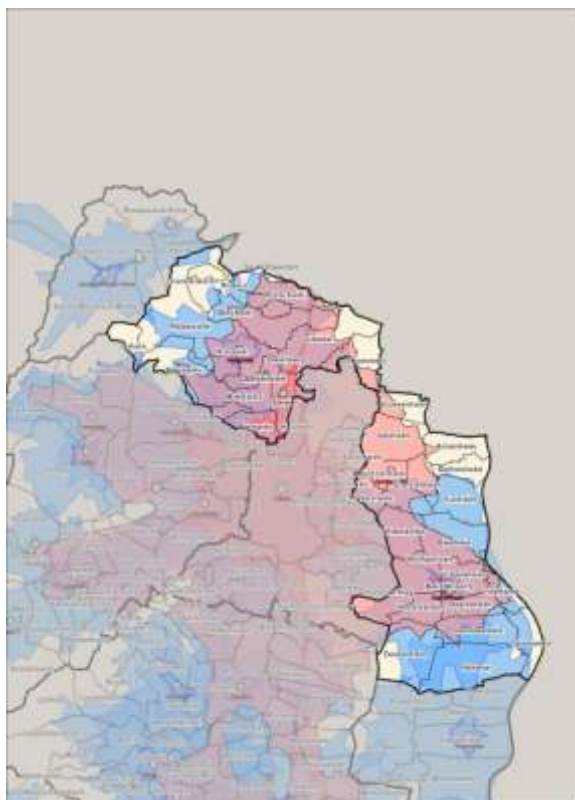
Toutes les communes du secteur sont couvertes, par au moins un engin pompe rapidement dans les plages de disponibilité des CS. Le secteur de Magstatt est, par conséquent problématique en journée.

La couverture des moyens aériens, laisse apparaître 18 communes à délais important, soit 5 780 habitants. Cependant, la hauteur des bâtiments de ce secteur n'impose pas la présence d'une échelle aérienne.



### 4.3. Isochrones secours routier

#### Isochrone secours routier à 10 et 20 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

#### Synthèse:

Couverture du secteur satisfaisante avec les moyens actuels.

## 5. BILAN :

### 5.1. Ressources Humaines :

- Pour assurer l'encadrement de la garde active sur Altkirch, il conviendrait de renforcer l'équipe par deux sous-officiers SPP chef de garde en journée.
- Poursuite et amplification de la coopération entre Montreux-Vieux et Montreux-Château (90).
- Implantation d'une unité du SDIS sur le sud-est de l'agglomération de Mulhouse. La localisation pourrait être sur Habsheim
- Les missions du CIS Magstatt seront adaptées à son potentiel humain.
- La section d'Aspach devrait tendre à fusionner avec Altkirch. Les sections d' Hirtzbach et Carspach, devront également coopérer et mutualiser leur potentiel pour fusionner à terme.
- La disponibilité sur le CIS Dannemarie devra être renforcée, afin de tendre vers l'effectif optimum.

### 5.2. Équipement :

- SAP :
  - Suppression du VSAV de Magstatt pour le repositionner sur la nouvelle unité au sud est de Mulhouse, si la problématique de disponibilité de jour n'est pas résolue.
  - Pas de VSAV sur Montreux compte tenu de la coopération avec Montreux-Château
- SR :
  - Remplacement du VSR Altkirch par un FPTSR qui fera office de deuxième engin pompe

- Suppression du VSR de Dannemarie lorsque la coopération des deux Montreux sera effective et fiable en terme d'effectif de jour
- INC :
  - Possibilité de remplacement du FPT de Magstatt par un VPI
- DIV :
  - Remplacement de la VLHR de Magstatt par un VTULE

### 5.3. Infrastructure :

- Etude de la construction d'un CIS commun interdépartemental Montreux-Vieux / Montreux –Château.





## 1. PRESENTATION

**Population** : 21 842 habitants (3% de la population départementale)

**Nombre de communes** : 41

**Voies de communication** :

- Routières : D432, D9b, D463
- Fluviales : néant

**Nombre de centres** :

- C.I.S. : 3
- sections rattachées : 13
- C.P.I. : 20

**Nombre d'ERP** :

- 1<sup>ère</sup> catégorie (>1 500 personnes) : 2
- Avec locaux à sommeil : 16

**Installations à risques** : 6 ETARE, 0 SEVESO

**Interventions** : 1 030

## 2 CARTE D'IMPLANTATION

CIS HIRSINGUE / RUEDERBACH*	
Effectifs SPV : 40	Secondaires : 12
Astreinte jour : 3/4	N / WE : 12
Nombre d'interventions : 199/21	
Moyens : -FPTSR	-VSAV
-FPT	-VTULE
-MPR	-2VTU*
	-VLCDG



CIS III & GERSBACH (Waldighoffen) ROPPENTZWILLER*/ STEINSOULTZ**	
Effectifs SPV : 64	Secondaires : 13
Astreinte jour : 7	N / WE : 12
Nombre d'interventions : 351/10/15	
Moyens : -FPT	-VSR
	-VTULE
	-2VSAV
-EPSA	-CCF4
-MPR	-MPR
-1VPI	-3VTU**
	-VLHR CG

CIS LA LARGUE (Seppois-le-Bas) MOOSLARGUE	
Effectifs SPV : 42	Secondaires : 19
Astreinte jour : 6	N / WE : 14
Nombre d'interventions : 319/9	
Moyens : -CCF 4	-VLCDG
-FPTSR	-VSAV
-MPR	-2VTU*
	-VTULEHR

Section MUESPACH/MUESPACH le H	
Effectifs SPV : 35	Secondaires : 8
Astreinte jour : 6	N / WE : 8
Nombre d'interventions : 13/20	
Moyens : -VPI	-VTU
	-VLHR

Section HINDLINGEN/STRUETH/FULLEREN	
Effectifs SPV : 41	Secondaires : 18
Astreinte jour : 4	N / WE : 18
Nombre d'interventions : 18/14/7	
Moyens : -2VTU	-VPI
	-2VLHR

Section DURMENACH/ WERENTZHOUSE	
Effectifs SPV : 23	Secondaires : 8
Astreinte jour : 2	N / WE : 8
Nombre d'interventions : 21/13	
Moyens : -2VTU	-VPI

NOUVELLE UNITE (Ferrette)	
Effectifs SPV : 27	SEC. 0
Astreinte jour : 6	N / WE : 8
Nombre d'interventions : 75	
Moyens : -engin	-VTU HR
-pompe HR	-VLI
-FPTHR	-VTULE
	-VLHR

## 3. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN 2008

### 3.1. CIS LA LARGUE (SEPPOIS LE BAS)

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin				Total
	VSAV	Prompt secours	CCF2	VTU	
Secours à personnes	217	12			229
Incendie/engins pompes	FPTSR : 6	FPTSR (VPI) : 10	CCF2 : 6		22
Secours routier	FPTSR : 10	FPTSR (VPI) : 4			14
Opérations diverses	FPTSR : 3	FPTSR (VPI) : 14	CCF2 : 3	VTU : 29	49

### 3.2. CIS ILL et GERSBACH (WALDIGHOFFEN)

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin			Total
	VSAV	Prompt secours	CCF4	
Secours à personnes	259	4		263
Incendie/engins pompes	FPT : 13	FPT (VPI) : 12	CCF4 : 5	30
Secours routier	VSR : 16	FPT (VPI) : 1		17
Opérations diverses	VTU : 33	FPT (VPI) : 13	CCF4 : 1	47

### 3.3. CIS HIRSINGUE

Type d'opération	Nombre d'opérations par engin			Total
	VSAV : 139	Prompt secours : 3		
<b>Secours à personnes</b>	VSAV : 139	Prompt secours : 3		142
<b>Incendie/engins pompes</b>	FPTSR (VPI) : 5	FPTSR : 5		10
<b>Secours routier</b>	FPTSR : 2	FPTSR (VPI) : 1		3
<b>Opérations diverses</b>	FPTSR (VPI) : 4	FPTSR : 2	VTU : 28	34

### 3.4. Communes non couvertes du secteur

	Communes non couvertes du secteur		
	<i>En</i>	<i>Nombre</i>	<i>% population</i>
<b>S.A.P.</b>	20 min	1	0,8%
<b>S.R.</b>	10 min	0	/
	20 min	2	2%
<b>ENGIN POMPE</b>	10 min	0	/
	20 min	2	2%
<b>MOYEN AERIEN</b>	10 min	0	/
	20 min	23	67,2%
<b>DIV</b>	10 min	/	/
	20 min	/	/

### 3.5. Synthèse de la couverture actuelle

Points positifs de la couverture actuelle	Points à améliorer de la couverture actuelle
SAP : Secteur à faible sollicitation .VSAV Hirsingue peut renforcer le secteur d'Altkirch	SAP : Zone non couverte rapidement sur le sud du secteur
S.R. : Secteur à faible sollicitation	S.R. : Zone non couverte rapidement sur le sud du secteur
INC : Secteur à faible sollicitation	INC : Zone non couverte rapidement sur le sud du secteur
DISPO :	DISPO : Aucun CIS du secteur n'affiche un effectif réglementaire

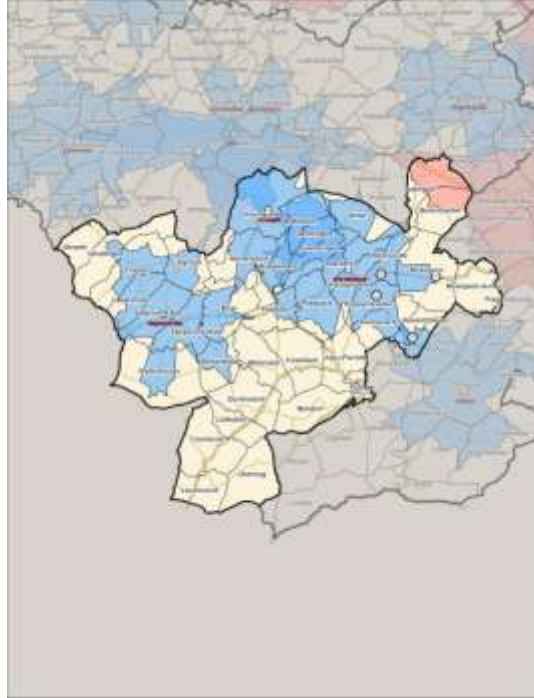
## 4. ISOCHRONES

### 4.1. Isochrones secours à personnes

#### Isochrone Secours à personnes à 10 et 20 min



#### Isochrone Secours à personnes à 15 min.



#### Synthèse:

La zone de non couverture à 20 min et l'absence de recouvrement des isochrones VSAV, font apparaître un point de fragilité dans le dispositif SAP sur ce secteur. Une première réponse pourrait être trouvée, au travers de l'organisation du prompt secours, mais les carences en disponibilité des SPV sur cette zone semblent laisser peu de crédit à cette solution. De plus, cette hypothèse ne résoudrait pas la problématique lorsqu'un VSAV serait déjà engagé.

L'implantation d'un VSAV supplémentaire sur le sud de ce secteur (Waldighoffen) semble être la réponse la mieux adaptée.

La couverture Paramédicale est assurée par la VLI d'Altkirch et/ou la VLM SMUR Saint-Louis.

## 4.2 Isochrones incendie

Isochrone Engins Pompes à 10 et 20 min



Isochrone Moyens Aériens à 10 et 20 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

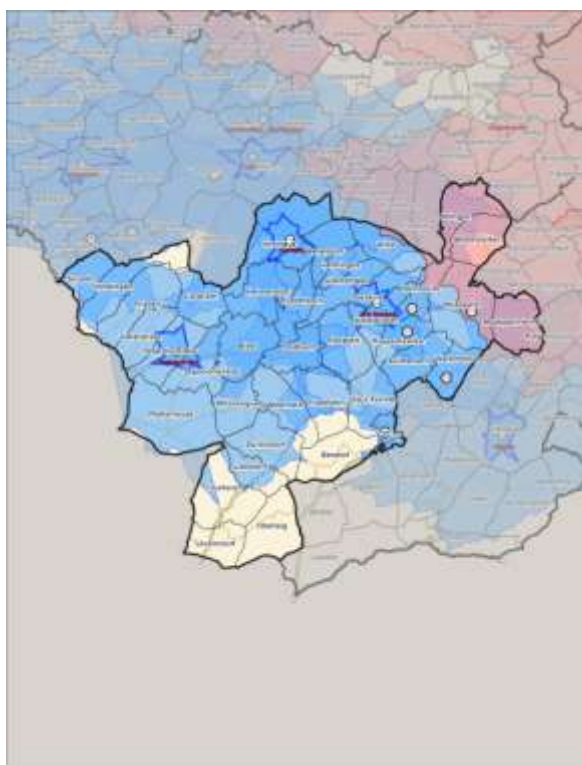
### Synthèse:

La couverture engins pompe du secteur présente, la même faiblesse que le SAP. Le bassin des Deux Ferrettes présente des caractéristiques de positionnement géographique et de ressource en SPV, relativement intéressantes mais, il impactera forcément les CS d'Oltingue, d'III et Gersbach et de La Lague.

La couverture des moyens aériens du secteur est particulièrement déficitaire. Un projet d'implantation d'un moyen sur le CIS III et Gersbach est proposé comme première réponse (logique bâtiminaire).

### 4.3. Isochrones secours routier

#### Isochrone secours routier à 10 et 20 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

#### Synthèse

La couverture en SR présente le même point de faiblesse que le SAP. La double couverture du secteur de 1<sup>er</sup> appel d' Hirsingue, couplée à la très faible charge opérationnelle SR le tout appuyé par l'analyse isochrone, nous montrent que la suppression du moyen SR sur ce centre ne diminuerait pas la couverture.

## 5. BILAN

### 5.1. Ressources Humaines :

- Toutes les pistes permettant d'améliorer la disponibilité de jour sur le secteur devront être étudiées
- Encourager le rapprochement des sections avec un CS ou entre elles.
- Création d'une nouvelle unité sur Ferrette.

### 5.2. Equipement :

- SAP : mise en place d'un VSAV Supplémentaire sur Waldighoffen
- SR : suppression du FPTSR de Hirsingue et le remplacer par un FPT.
- INC : implantation de l'EPSA sur Waldighoffen

### 5.3. Formation :

- Formation EPSA sur l'unité d'implantation
- Formation SAP sur la nouvelle unité
- Formation INC sur la nouvelle unité

### 5.4. Infrastructure :

- Intégration d'une unité sur Ferrette



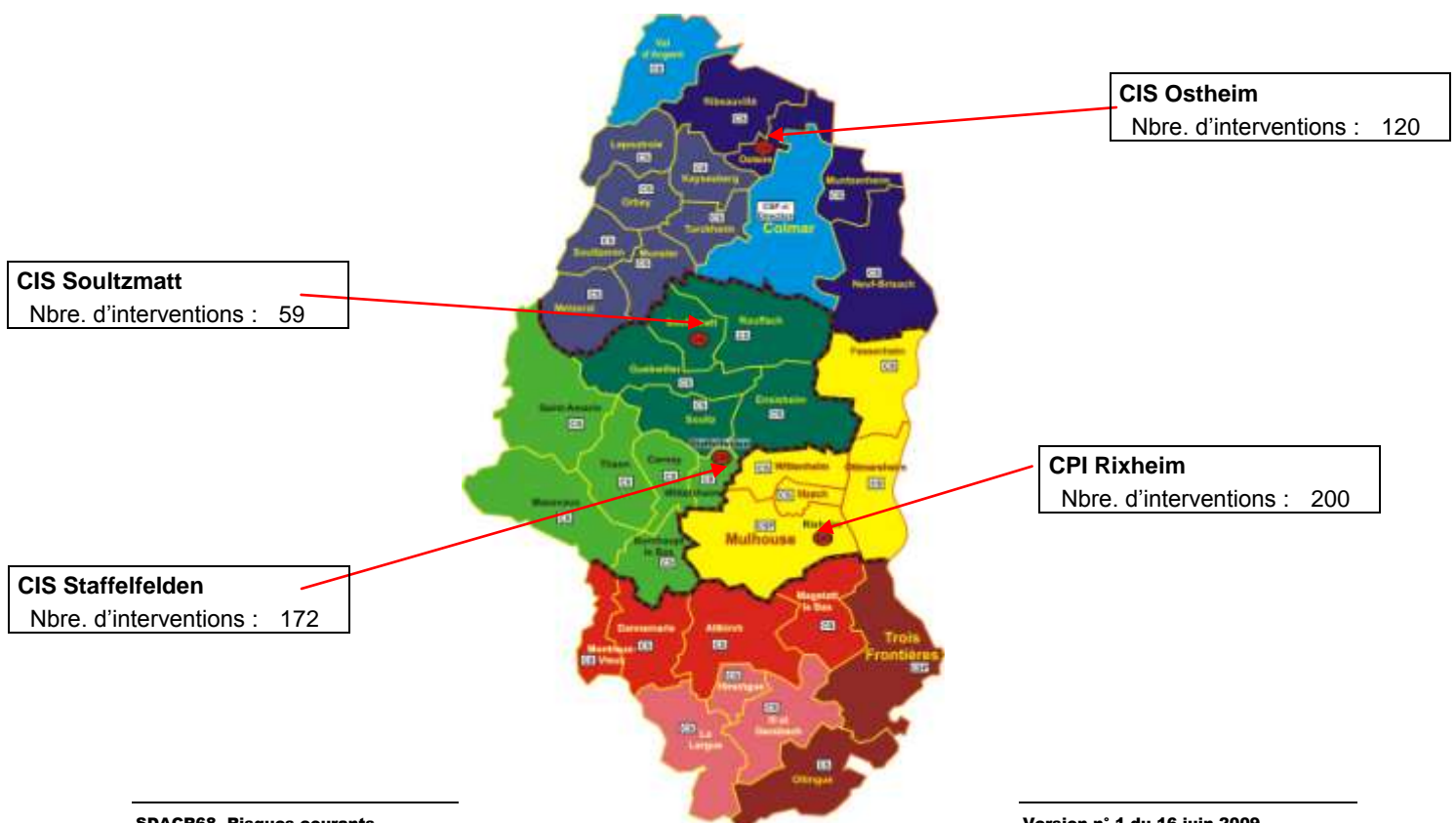
# Véhicule de Balisage



## 1. PRESENTATION

Mis en service en 2006 sur 4 unités dont 3 CPI, les VEBEC ont pour vocation d'assurer la sécurité des équipes opérationnelles pour les interventions sur les voies rapides. L'activité de ces engins a doublé en deux ans.

## 2 CARTE D'IMPLANTATION



### 3. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN 2006/2007/2008

#### 3.1. Statistiques

	C.S. Osteim	C.S. Soultzmatt	CPI Staffelfelden	CPI Rixheim	TOTAL
2006	54	48	91	94	287
2007	118	77	177	221	593
2008	120	59	172	200	551

#### 3.2. Synthèse de la couverture actuelle

Points positifs de la couverture actuelle	Points à améliorer de la couverture actuelle
<b>VEBEC :</b> Augmentation du niveau de sécurité sur les AVP	<b>VEBEC :</b> Zones de non couverture en 20 min

### 4. ISOCHRONES

#### 4.1. Isochrones VBEC actuel

Isochrone VBEC à 10 et 20 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

#### Synthèse

La mise en place des VEBEC a parfaitement répondu au besoin de sécurisation de nos interventions sur les voies rapides. Les axes d'amélioration passent par une meilleure couverture en 20 min. Ainsi, la partie centrale et le sud de l'A35 pourraient justifier l'implantation de deux nouveaux VEBEC. Ces engins positionnés sur Sainte Croix en Plaine et Bartenheim, nous permettraient d'améliorer notre couverture. L'autre axe d'amélioration, serait sur la mise en place d'un VEBEC en départ immédiat sur l'agglomération mulhousienne, afin d'avoir un meilleur phasage avec les autres engins sur les interventions. Il contribuerait également à mieux répartir la charge opérationnelle afin de limiter l'impact sur les CPI. Cet agrès supplémentaire permettrait d'augmenter le potentiel sur ce secteur. Enfin, la couverture VEBEC est planifiée, il reste à définir l'implantation.

**Néanmoins, ces évolutions devront tenir compte de la montée en puissance des services du Conseil Général dans ce domaine.**

de la D419 par un



## 4.2. Isochrones VBEC souhaitée

### Isochrone secours routier à 10 et 20 min



●	Garde au centre
●	Astreinte à domicile
○	Sans couverture

### Synthèse

Les positionnements sur Sainte Croix en Plaine et Bartenheim semblent cohérents. Le positionnement sur Burnhaupt n'est pas à retenir, compte tenu de la couverture de cette zone par la société d'autoroute. Concernant le VEBC pour la couverture de la D419, il serait judicieux de trouver un CIS support entre Altkirch et Saint-Louis.

## 5. BILAN

### 5.1. Ressources Humaines :

Retour d'expérience sur l'impact d'un tel moyen dans un CPI

### 5.2. Equipement :

Trois nouveaux VEBC

### 5.3. Formation :

Formation des SP concernés par ces nouvelles implantations

### 5.4. Infrastructure :

Accueil des VEBC sur les CPI

## Moyens particuliers



## 1. SECOURS ROUTIER LOURD

### 1.1. Présentation

Voies de communication :

- A35, A36
- RD66, RD83, RD430, RD419

## 1. 2. CARTE D'IMPLANTATION

Groupement NORD	
Population :	<b>190 567 hab</b>
Nombre d'intervention :	2006 : 9 738 2007 : 10 489
Accident de transport :	2006 : 930 2007 : 1 026
Accident + désincarcérat° :	2006 : 96 2007 : 120

Groupement CENTRE	
Population :	<b>151 062 hab</b>
Nombre d'intervention :	2006 : 8 229 2007 : 8 581
Accident de transport :	2006 : 799 2007 : 830
Accident + désincarcérat° :	2006 : 111 2007 : 125

Groupement MULHOUSE-RHIN	
Population :	<b>247 956 hab</b>
Nombre d'intervention :	2006 : 16 511 2007 : 17 141
Accident de transport :	2006 : 1 000 2007 : 1 114
Accident + désincarcérat° :	2006 : 91 2007 : 98

Groupement SUD	
Population :	<b>125 570 hab</b>
Nombre d'intervention :	2006 : 7 238 2007 : 7 652
Accident de transport :	2006 : 628 2007 : 690
Accident + désincarcérat° :	2006 : 95 2007 : 120



Remarque : l'unité d'affectation est indiquée en rouge

### 1.3. Isochrones

#### Isochrone SR LOURD à 20min



#### Synthèse

Ces moyens de secours routier lourd, sont destinés à venir en appui des moyens de secours routier traditionnels ou des unités spécialisées (SD). La couverture à 20 min depuis les trois lieux d'implantation, que sont, Colmar, Mulhouse et Saint-Louis assure la projection de ces moyens sur les principaux axes de circulation du département.

#### Isochrone SR LOURD à 30mn



#### Synthèse

La couverture à 30 min, envisageable pour des moyens d'appui, est satisfaisante et nous permet de projeter nos secours sur l'ensemble des grands axes à l'exception de la RD 59 pour accéder au tunnel de Sainte Marie aux Mines.

#### 1.4. Synthèse de la couverture actuelle

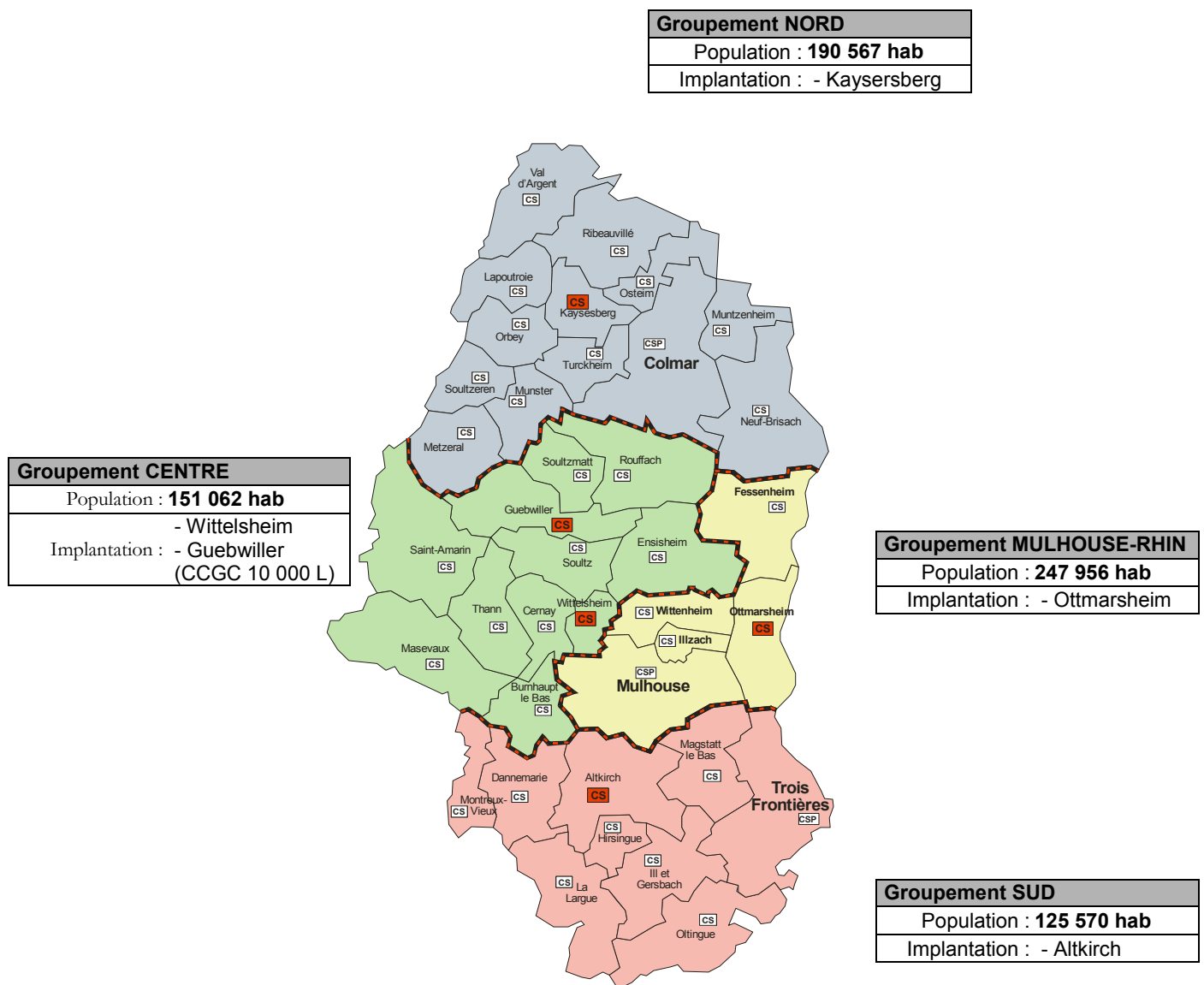
Points positifs de la couverture actuelle		Points à améliorer de la couverture actuelle
Bonne implantation des moyens actuels		Possibilité de compléter les équipements pour des missions d'appui en secours en ravins et en SD

#### 1.5. Bilan

- Ressources Humaines : néant
- Equipement : Compléter les dotations par des groupes de désincarcération portatifs
- Formation : Formation complémentaire en fonction des nouveaux équipements
- Infrastructure : néant

## 2.. CECI 8000

### 2.1. Carte d'implantation



Remarque : l'unité d'affectation est indiquée en rouge



## 2.2. Isochrones

### Isochrone CECI 8000 à 20mn



#### Synthèse

La couverture à 20 min sera largement améliorée pas la mise en place des trois nouveaux GPMO prévus sur Colmar, Mulhouse et Saint-Louis.

### Isochrone CECI 8000 à 30mn



#### Synthèse

La couverture à 30 min est satisfaisante et sera largement améliorée pas la mise en place des trois nouveaux GPMO prévus sur Colmar, Mulhouse et Saint-Louis .

### 2.3. Synthèse de la couverture actuelle

Points positifs de la couverture actuelle		Points à améliorer de la couverture actuelle
Bon positionnement des ces moyens		

### 2.4. Bilan

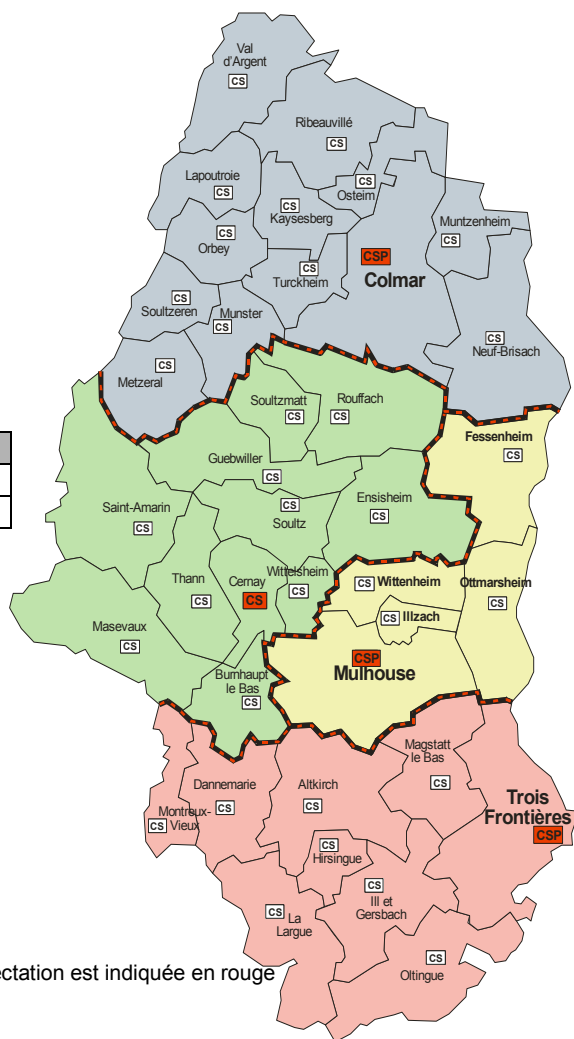
- Ressources Humaines : néant
- Equipement : néant
- Formation : néant
- Infrastructure : néant
- Coût : néant



### 3. VAR – CEAR – CEREV :

#### 3.1. Carte d'implantation

Groupement NORD
Population : <b>190 567 hab.</b>
Implantation : - Colmar (CEREV)



Groupement CENTRE
Population : <b>151 062 hab.</b>
Implantation : - Cernay (CEAR)

Groupement MULHOUSE-RHIN
Population : <b>247 956 hab.</b>
Implantation : - Mulhouse (VAR)

Groupement SUD
Population : <b>125 570 hab.</b>
Implantation : - Saint-Louis (VAR)

Remarque : l'unité d'affectation est indiquée en rouge

Groupement SUD
Population : <b>125 570 hab</b>
Implantation : - Saint-Louis (VAR)

## 3.2. Isochrones

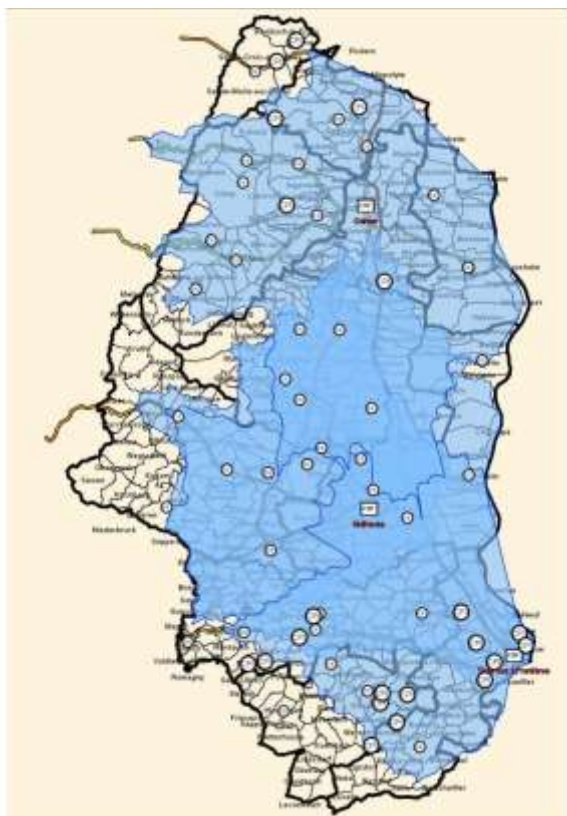
### Isochrone VAR – CEAR - CEREV à 20mn



#### Synthèse :

Ces moyens sont utilisés en appui sur les incendies, pour renforcer la protection respiratoire. Le positionnement actuel nous assure une bonne distribution sur les principales villes du département.

### Isochrone VAR – CEAR - CEREV à 30mn



#### Synthèse :

La couverture à 30 min, nous permet d'atteindre quasiment l'ensemble du département.

### 3.3. Synthèse de la couverture actuelle

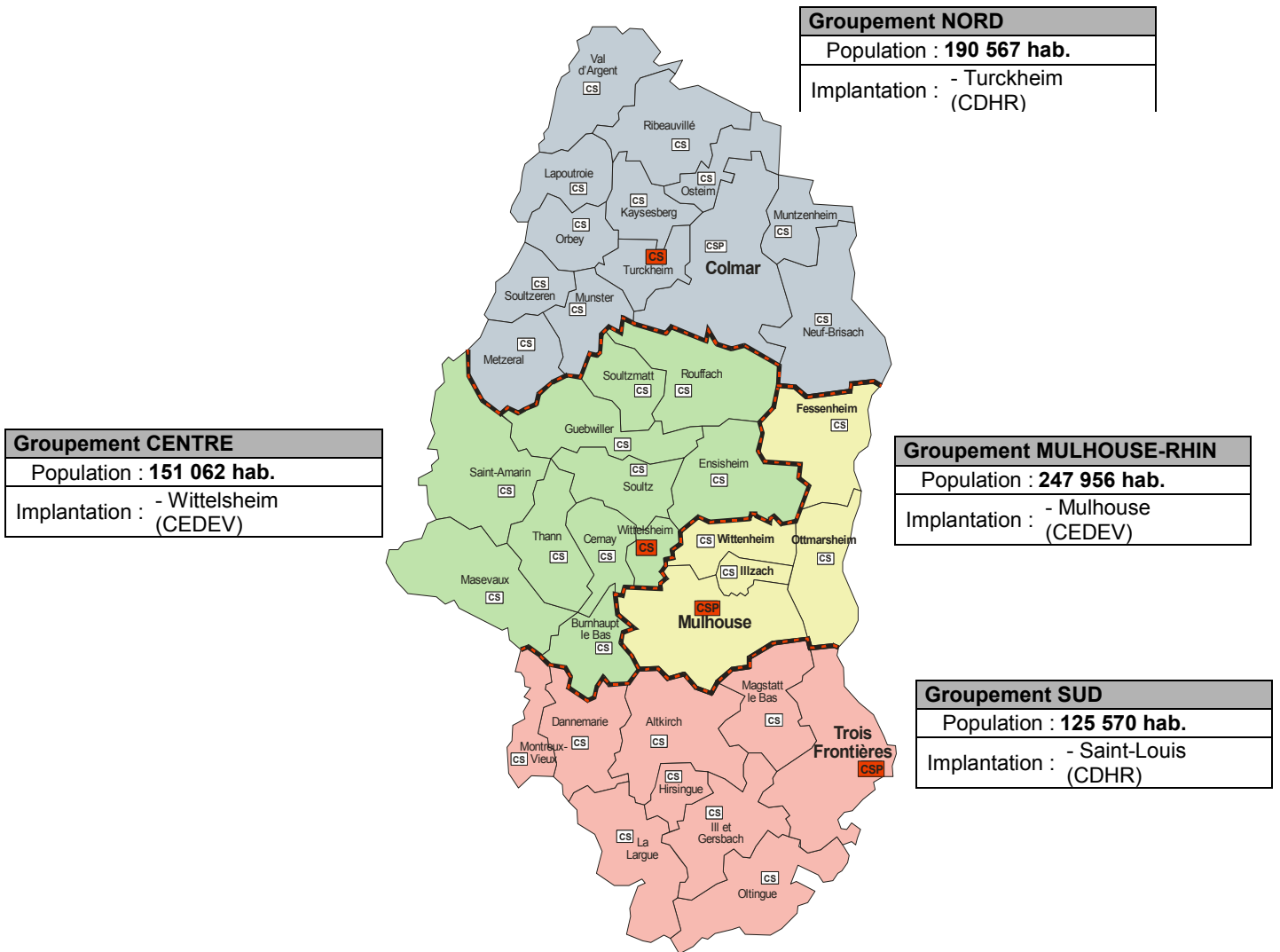
Points positifs de la couverture actuelle		Points à améliorer de la couverture actuelle
Bon positionnement des ces moyens		

### 3.4. Bilan

- Ressources Humaines : néant
- Equipement : néant
- Formation : néant
- Infrastructure : néant
- Coût : néant

## 4. CDHR – CEDEV :

### 4.1. Carte d'implantation



Remarque : l'unité d'affectation est indiquée en rouge

Groupement SUD
Population : 125 570 hab.
Implantation : - Saint-Louis (CDHR)

## 4.2. Isochrones

### Isochrone CDHR – CEDEV à 20min



#### Synthèse :

La couverture à 20 min est effective sur les zones fortement urbanisées. Pour les zones rurales, il est sera nécessaire de coupler le déclenchement de ces moyens avec celui d'une ou plusieurs CECl.

### Isochrone CDHR – CEDEV à 30mn



#### Synthèse :

La couverture à 30 min est satisfaisante.

### 4.3. Synthèse de la couverture actuelle

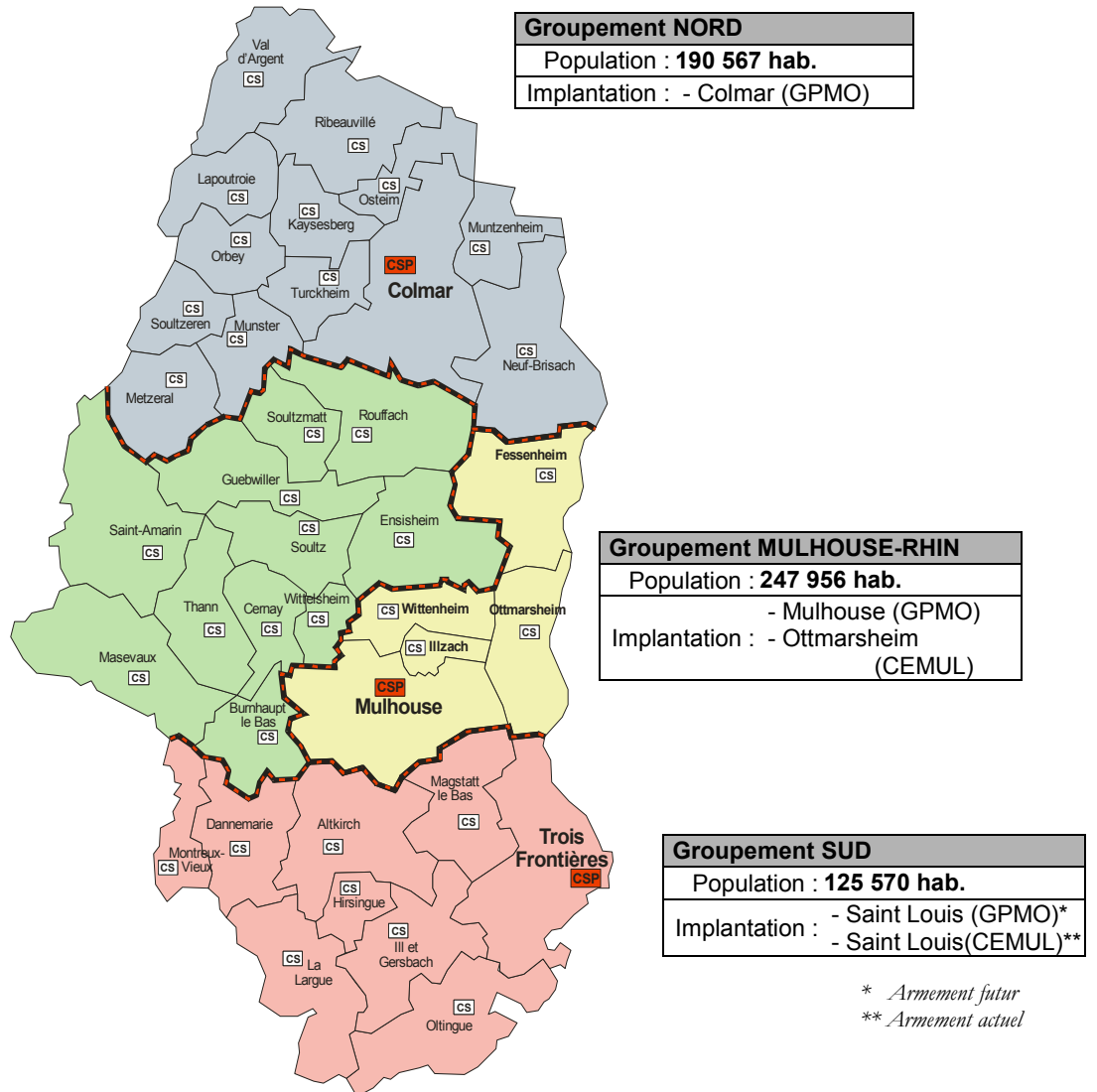
Points positifs de la couverture actuelle		Points à améliorer de la couverture actuelle
Bonne couverture à 30 min		Coupler l'engagement de ces moyens avec une CECI en zone rurale

### 4.4. Bilan

- Ressources Humaines : néant
- Equipement : néant
- Formation : néant
- Infrastructure : néant

## 5. CPMO – Cellule émulseur:

### 5.1. Carte d'implantation



Remarque : l'unité d'affectation est indiquée en rouge

Groupement SUD	
Population :	125 570 hab.
Implantation :	- Saint-Louis (GPMO)* - Saint-Louis (CEMUL)**



## 5.2. Carte d'implantation

**Isochrone GPMO - CEMUL à 20min**



### Synthèse :

Le positionnement actuel, nous assure l'arrivée de ce type de moyen en 20 min sur les principaux axes de circulation et sur les gros sites industriels (voir mini SDACR liquides inflammables)

**Isochrone GPMO - CEMUL à 30min**



### Synthèse :

La couverture à 30 min est satisfaisante



### 5.3. Synthèse de la couverture actuelle

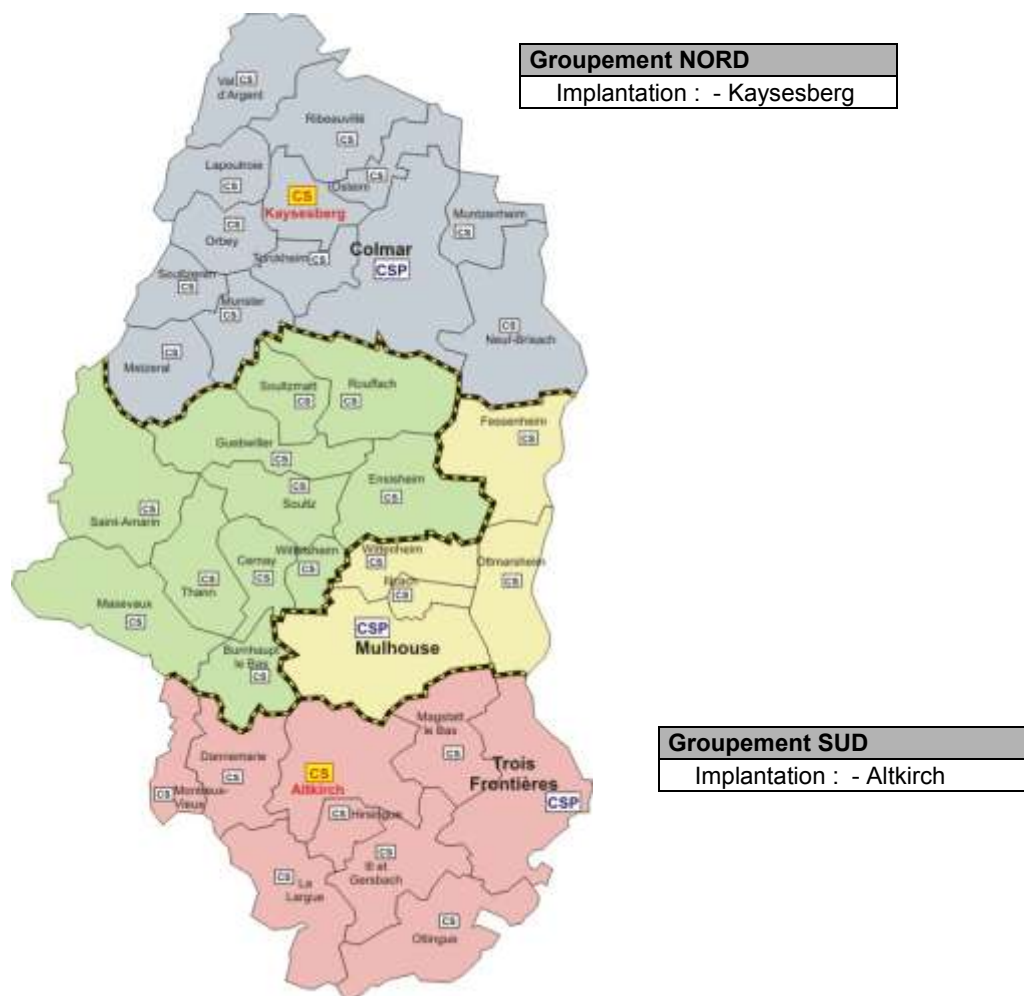
Points positifs de la couverture actuelle		Points à améliorer de la couverture actuelle
Bonne couverture des grands axes routiers et des sites industriels importants		

### 5.4. Bilan

- Ressources Humaines : néant
- Equipement : néant
- Formation : néant
- Infrastructure : néant

## 6. Cellules épuisement (CEPU):

### 6.1. Carte d'implantation



Remarque : l'unité d'affectation est indiquée en rouge

## 6.2. Isochrones

### Isochrone CEEPU à 20 min



### Synthèse :

La mise en place d'une deuxième cellule sur le Nord du département prévue pour 2009, va permettre d'assurer une couverture équilibrée du département. Ce type d'équipement venant en complément des moyens traditionnels, la couverture à 20 min n'est pas un objectif. L'élément dimensionnant sera plutôt, la capacité opérationnelle et dans ce cas elle est satisfaisante.

### Isochrone CEEPU à 30 min



### 6.3. Synthèse de la couverture actuelle

Points positifs de la couverture actuelle	Points à améliorer de la couverture actuelle
	<ul style="list-style-type: none"><li>- capacité opérationnelle limitée à un équipement</li><li>- couverture du département depuis un seul point</li></ul>

### 6.4. Bilan

- Ressources Humaines : néant
- Equipement : acquisition d'une cellule et des pompes
- Formation : néant
- Infrastructure : Positionnement sur le CIS Kayzersberg

## 7. Postes de commandement

Le S.D.I.S. dispose de 3 PC de niveau colonne et 1 PC de niveau site qui sont disposés dans les centres suivants :

- **Groupement Nord** : Colmar
- **Groupement Centre** : Soultzmatt
- **Groupement Mulhouse Rhin** : Ottmarsheim
- **Groupement Sud** : Altkirch

Le PC de site est celui situé au Groupement Nord. Il peut également être utilisé comme PC de colonne sur son groupement d'affectation.

D'autre part le PC de site est mutualisé avec le S.D.I.S. du Bas-Rhin, puisqu'en cas d'intervention de grande ampleur sur l'un des deux départements, des moyens humains et matériels mutualisés, sont engagés et des procédures communes sont définies.

## 1. PRESENTATION

### Couverture paramédicale

- La para-médicalisation (intervention en primaire d'un infirmier, en complément de l'équipe secouriste), correspond à une réponse graduée à l'urgence, validée par la commission quadripartite sur le secours à personnes.
- La para-médicalisation peut être réalisée par des infirmiers S.P. ou des infirmiers du S.A.M.U.
- L'objectif est la couverture paramédicale du territoire par un vecteur S.P. ou du S.A.M.U.
- L'implantation de V.L. paramédicale en zone urbaine (Mulhouse, Colmar), bien que pouvant avoir un intérêt certain, ne sera pas évoqué ici compte tenu de la présence de S.M.U.R. à proximité immédiate.

### Le PMA

- Le P.M.A. 68 comprend actuellement 1 berce médicale (basée au C.I.S. Kaysersberg) et une berce logistique (basée au C.I.S. Orbey).
- Sa capacité de traitement des victimes est de 6/8 U.A. et 8/10 U.R. par heure, si la prise en charge se fait dans les structures gonflables.
- L'objectif est de diminuer les délais d'intervention du P.M.A. 68 et d'augmenter sa capacité de traitement des victimes.

### Le Soutien sanitaire des SP en intervention

- Le soutien sanitaire assure, en relation avec le Commandant des Opérations de Secours (C.O.S.) et l'officier Sécurité en Opération (S.E.C.O.P.S.), la prévention et le traitement des pathologies médicales, traumatiques ou psychologiques pouvant survenir chez les sapeurs-pompiers au cours de leurs interventions.

L'objectif est d'assurer le soutien sanitaire des pompiers en intervention, sans modifier la couverture V.S.A.V. du département.

## 2. CARTE D'IMPLANTATION FUTURE DES MOYENS

Concernant les V.L.I. : les moyens ne sont pas affectés à un centre, mais à un secteur



### 3. ACTIVITE en 2006

Le tableau ci-dessous ne tient pas compte des secteurs déjà couverts par une V.L.I. ou une V.L. paramédicale du S.A.M.U., dont la localisation ou l'utilité ne sont pas remises en question.

	C.S. Burnhaupt- Masevaux	C.S. Cernay- Thann- Wittelsheim- St-Amarin	C.S. Munster- Soultzeren- Metzeral	C.S. Kaysersber- g-Orbey- Lapoutroie	C.S. Neuf- Brisach (Ried)	C.S. Ensisheim (Hardt)	Secteur Ferrette
<b>Activité SAP/an</b>	531	1750	250	351	304	330	200
<b>Activité VLI prévisible/an</b>	210	700	100	140	120	130	80

#### Points à améliorer de la couverture actuelle

- V.L.I. :
- Déploiement uniforme sur le département
  - Améliorer la couverture horaire

**Activité PMA :** le P.M.A. a été engagé par 2 fois en 2007, de façon justifiée.

#### Points à améliorer de la couverture actuelle

- P.M.A. :
- Augmenter de la capacité de traitement des victimes
  - Diminuer les délais d'engagement

L'implantation d'un P.M.A. dans le sud du département permettra de répondre à ces 2 objectifs. Par ailleurs, la conception de ce P.M.A. devrait lui permettre d'être aérotransportable, de façon à pouvoir intervenir rapidement en appui d'un autre département ou à l'étranger, tout en conservant le module actuel pour défendre le Haut-Rhin.

#### Activité V.S.S.

Le dispositif est en cours de déploiement. Il nous appartiendra de l'ajuster à la lumière de l'expérience pour ce qui concerne :

- le nombre de pôles de soutien sanitaire
- le type de véhicule
- la qualité de l'armement du véhicule de soutien sanitaire.





# Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du HAUT RHIN

***RISQUES  
PARTICULIER  
S***

# Table des matières

▪ <b><u>RISQUE SAUVETAGE-DEBLAIEMENT</u></b>	<b>121</b>
▪ <b><u>RISQUE INONDATIONS</u></b>	<b>132</b>
▪ <b><u>RISQUE NAUTIQUE</u></b>	<b>140</b>
▪ <b><u>RISQUE FEUX DE FORET</u></b>	<b>151</b>
▪ <b><u>RISQUE MOYENNE MONTAGNE</u></b>	<b>160</b>
▪ <b><u>RISQUE MILIEU PERILLEUX</u></b>	<b>171</b>
▪ <b><u>RISQUE ANIMALIER</u></b>	<b>182</b>
▪ <b><u>RISQUE RADIOLOGIQUE</u></b>	<b>191</b>
▪ <b><u>RISQUE CHIMIQUE</u></b>	<b>204</b>
▪ <b><u>RISQUE LIQUIDES INFLAMMABLES</u></b>	<b>216</b>
▪ <b><u>RISQUE FEUX SPECIAUX</u></b>	<b>226</b>
▪ <b><u>RISQUE MENACES NRBC</u></b>	<b>229</b>

*Les tableaux d'effectifs et de moyens figurant dans cette partie risques particuliers, sont donnés à titre indicatif et constituent une base de réflexion.*

*Dans le cadre de sa compétence de gestionnaire, le service spécialisé du GPO, est chargé de la mise en pratique de ces concepts, en apportant autant que possible une réponse départementale en terme de mutualisation, et en recherchant des partenaires extra départementaux en privilégiant les relations de proximité.*

*Un règlement des équipes spécialisées sera joint en annexe du règlement opérationnel et veillera à ce que les risques identifiés et évolutifs, soient couverts de manière pérenne en complémentarité avec les moyens dédiés à la couverture des risques courants.*

Risque particulier

Sauvetage

Déblaiement

## 1. SITUATION ACTUELLE

### 1.1. ANALYSE DU RISQUE

#### Présentation du risque

Le risque de tremblement de terre, bien qu'existant dans le département, n'est pas pris comme dimensionnant. Les moyens propres du S.D.I.S., doivent lui permettre de faire face à la recherche d'une ou plusieurs personnes ensevelies sur un seul chantier suite :

- à un « effondrement courant » ayant pour origine, par exemple une explosion
- à un effondrement de tranchée, lors de travaux
- à un ensevelissement lors d'un éboulement (silos, etc.)

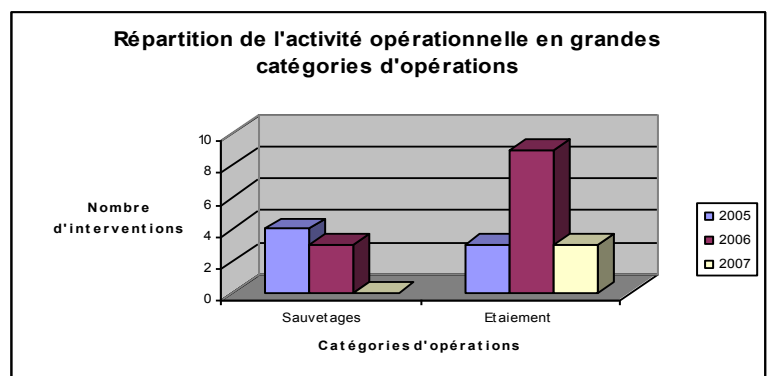
Par ailleurs, ces moyens doivent permettre de sécuriser un bâtiment menaçant de s'écrouler, (surcharge de neige, dégradations liées à un incendie, etc.) quand les moyens traditionnels des sapeurs pompiers se révèlent insuffisants, ou dont l'emploi s'avère dangereux en raison des risques présentés.

- voir carte RP - SD 1 -

#### Statistiques opérationnelles

Les statistiques opérationnelles sont réparties en deux grandes catégories :

- sauvetage de personnes
- étaieement de bâtiments



- voir carte RP - SD 2 -

## 1.2. PRESENTATION DE LA COUVERTURE DU RISQUE

### Couverture non spécialisée

Les primo intervenants ne disposant d'aucune compétence particulière dans ce type d'intervention, ils n'ont que la capacité à prendre les premières mesures conservatoires telles que l'évacuation, mise en place d'un balisage de sécurité, coupures des fluides et énergies, etc.

### Couverture spécialisée

Ce type d'intervention est assuré par l'équipe départementale S.D., composée de sapeurs pompiers professionnels et volontaires rattachés aux C.S.P. de Colmar et Mulhouse et au C.S. de Saint Louis.

Les chefs de section, titulaires de l'unité de valeur SDe3, disposent de certaines connaissances en matière de stabilité des immeubles, qu'ils peuvent mettre à disposition d'un C.O.S.

Les équipes sauvetage déblaiement sont complétées par des équipes cynotechniques. Elles assurent, dans le département du Haut Rhin, à la fois, les missions de sauvetage lors des effondrements d'immeubles et de pistage lors de la disparition de personnes égarées ou désorientées.

#### ▪ Personnel :

Couverture actuelle : RH	Chefs de section et C.T.D.	Chefs d'unité	Equipiers	Equipes cynotechniques
Effectif actuel de l'équipe	Colmar : 1 Mulhouse : 1 Saint Louis : 2	Colmar : 6 Mulhouse : 9 Saint Louis : 6	Colmar : 30 Mulhouse : 27 Saint Louis : 22	SDIS : 5, dont au moins 2 Cyn 2 ou 3
Couverture quotidienne	Mobilisable en cas de besoin	SDIS : 1	Colmar : 4 Mulhouse : 4 Saint Louis : 2	SDIS : 2
Volume horaire de formation initiale	64 h.	58 h.	45 h.	320 h. sur 18 mois
Lieu de formation initiale	Ecole zonale ou ECASC	Ecole zonale	SDIS 68	SDIS 68 Ecole zonale
Volume horaire de formation de maintien des acquis	24 à 40 h.	24 à 40 h.	24 à 40 h.	240 h. h.
Lieu de formation de maintien des acquis	SDIS 68 + recyclage national tous les 2 ans pour le C.T.D.	SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68 + recyclage national et/ou TCO tous les ans

- Liste d'aptitude : préfectorale et annuelle
- Suivi médical : non spécifique, mais vaccinations obligatoires si mission à l'étranger
- Matériel : globalement l'équipe S.D. dispose d'une dotation en équipement conforme au guide national de référence. Par ailleurs, 3 VL cyno sont affectées dans les centres de Dannemarie, Saint Louis et Logelheim.

- **Statistiques opérationnelles par unité** : dans la mesure où il n'existe qu'une seule unité de ce type dans le département (regroupant Colmar, St Louis et Mulhouse), elle a assuré l'ensemble des opérations mentionnées ci-dessus.

### Assistance extérieure possible

Les S.D.I.S. voisins sont capables d'engager, collectivement une section composée de trois unités en renfort des moyens du S.D.I.S. du Haut Rhin. Ainsi, la présence sur un chantier de l'importance de celui de la rue de la Martre pourrait s'organiser de la manière suivante :

- une première unité SD 68 en rotation (4 h. de travail / 8 h. de repos)
- une seconde unité SD, en rotation, des autres SDIS (4 h. de travail / 8 h. de repos)

- voir carte RP - SD 5 -

Synthèse de la couverture risques sauvetage déblaiement				
Ingénierie	Tactique	Technique	Primo intervenants	Matériel
Compétence : à renforcer Effectif : à renforcer	Compétence : à renforcer Effectif : suffisant	Compétence : à renforcer Effectif : suffisant	Compétence : à renforcer	A compléter + plateau technique

## 2. PERSPECTIVES

### 2.1. DEVELOPPEMENT DU RISQUE

Aucune mesure ne permet d'extrapoler une éventuelle évolution du risque.

### 2.2. PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE LA COUVERTURE

L'objectif de couverture est d'assurer immédiatement, une unité de sauveteurs déblayeurs Celle-ci devra pouvoir être remplacée, au bout de 4 h. par une autre unité et après 8 h. par une autre unité, afin de s'inscrire sur une organisation des relèves par cycle de 4 h. de travail / 8 h. de repos. C'est dans cette dimension de renfort, que les sapeurs pompiers volontaires trouvent tous leur place.

Deux équipes cyno sont joignables en permanence. Par contre, l'engagement n'est pas immédiat.

Dans ces deux domaines, la couverture actuelle semble globalement adaptée. Toutefois, on notera :

- voir carte RP - SD 3 et 4 -

- **Pour les ressources humaines** : l'importance
  - d'améliorer le niveau de F.M.A., afin d'augmenter la compétence de l'équipe pour pallier la rareté des interventions. Une ressource incontournable pourrait être représentée par un plateau technique élémentaire S.D.
  - d'améliorer la disponibilité quotidienne d'un chef de section, afin de pouvoir conseiller le C.O.S. sur le danger immédiat lié à la stabilité d'un bâtiment ou structure, en augmentant les effectifs. Par ailleurs, cela permettra d'améliorer l'encadrement des formations de maintien des acquis

Couverture proposée : RH	Chefs de section et C.T.D.	Chefs d'unité	Equipiers SPP / SPV	Equipes cynotechniques
Effectif proposé de l'équipe	Colmar : 1 Mulhouse : 1 Saint Louis : 1 + CTD : 1	Colmar : 6 Mulhouse : 6 Saint Louis : 6	Colmar : 24 / 6 Mulhouse : 24 / 6 Saint Louis : 12 / 12	SDIS : 5, dont au moins 2 Cyn 2 ou 3
Couverture quotidienne	SDIS : 1	SDIS : 2	Colmar : 4 Mulhouse : 4 Saint Louis : 2	SDIS : 2
Volume horaire de formation initiale	64 h.	58 h.	45 h.	320 h. sur 18 mois
Lieu de formation initiale	Ecole zonale ou ECASC	Ecole zonale	SDIS 68	SDIS 68 Ecole zonale
Volume horaire de formation de maintien des acquis	40 h.	40 h.	40 h.	240 h. h.
Lieu de formation de maintien des acquis	SDIS 68 + recyclage national tous les 2 ans pour le C.T.D.	SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68 + recyclage national et/ou TCO tous les ans

- **Pour la dotation en matériel** : l'importance de doter les deux cellules d'un kit de sauvetage pour victimes ensevelies dans un silo à grains.

### 3.ANNEXES

#### 3.1. PRESENTATION DE LA SPECIALITE « RISQUES SAUVETAGE-DEBLAIEMENT »

Les notions de sauvetage déblaiement sont apparues avec les conflits mondiaux (sauvetage de personnes en zone bombardée). Selon la responsabilité, il y a quatre niveaux de compétence : sauveteur déblayeur, chef d'unité, chef de section (qui comprend 2 ou 3 unités) et conseiller technique.

	<b>Conseiller technique</b>	<b>Chef de section</b>	<b>Chef d'unité</b>	<b>Sauveteur déblayeur</b>
<b>Formation initiale</b>	SDe3	SDe3	SDe2	SDe1
<b>Tâches</b>	Conseille le DDSIS sur le plan technique et administratif	Commandement de 3 unités SD	Commandement d'une unité SD	Membre d'une unité SD

Une intervention SD est réalisée, au minimum par une unité, constituée de dix équipiers SDe 1 et d'un chef d'unité SDe2. Au regard de la difficulté du travail, les unités doivent être relevées régulièrement.

- Les missions du sauvetage déblaiement sont :
  - reconnaissance et sauvetage en milieu effondré ou menaçant ruine
  - sécurisation des sites instables
  - interventions sur personnes ensevelies
  - recherche de personnes en décombres.
  
- Les matériels de l'unité SD sont :
  - du matériel de recherche : géostéréophone, caméra filaire...
  - des étais métalliques, du bois, des outils...
  - des perforateurs, des carotteuses...
  - du matériel de désincarcération, des tirfors, des élingues...
  - du matériel de sauvetage brancard, civière, harnais...
  - du matériel de protection casques, gants, cordages...
  - des berces de transport

Sur un site de décombres, les unités SD interviennent systématiquement avec les équipes cynophiles et parfois le GRIMP. En cas de sauvetage de vies humaines, les sauveteurs déblayeurs peuvent intervenir, en accord avec le COS, dans l'attente de l'arrivée d'un chef d'unité ou de section et du reste de l'unité.

#### 3.3. PRESENTATION DE LA SPECIALITE « CYNOPHILE »

Réglementée depuis 1982, l'utilisation des chiens pour des opérations de recherche de personnes ensevelies ou égarées, s'est considérablement développée ces dernières années. Pour intervenir, une unité cynotechnique est composée au minimum de deux équipes cynotechniques (conducteur+chien) dont l'un des maîtres est soit chef d'unité ou conseiller technique.



	<b>Conseiller technique</b>	<b>Chef d'unité</b>	<b>Conducteur cynophile</b>
<b>Formation initiale</b>	CYN3	CYN2	CYN1
<b>Tâches</b>	Conseille sur le plan technique et administratif le DDSIS	Commandement d'une unité et formation	Conduite du chien

- Les missions des équipes cynotechniques sont :
  - La recherche de personnes ensevelies
  - La recherche de personnes égarées par la technique du pistage ou de la « quête ». L'utilisation de l'une ou l'autre des techniques dépend de la trace olfactive (la quête étant limitée à 3 heures)
- Les matériels de l'unité cyno sont :
  - des caisses de transport, laisses, harnais...
  - du matériel de protection

Il est à noter qu'une équipe cynotechnique est indissociable. Le chien est formé durant deux ans et demi. Sa période de travail est d'environ 10 ans. Lorsque le chien décède, le conducteur doit reprendre la formation d'un chiot et perd ses prérogatives opérationnelles jusqu'au terme de son apprentissage.

### 3.3. CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Les références réglementaires de ces spécialités sont :

- l'arrêté du 08 avril 2003 relatif au guide national de référence sauvetage déblaiement
- l'arrêté du 18 janvier 2000 relatif au guide national de référence cynotechnique

### 3.4. BIBLIOGRAPHIE

- guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement
- guide national de référence relatif à la cynotechnique.

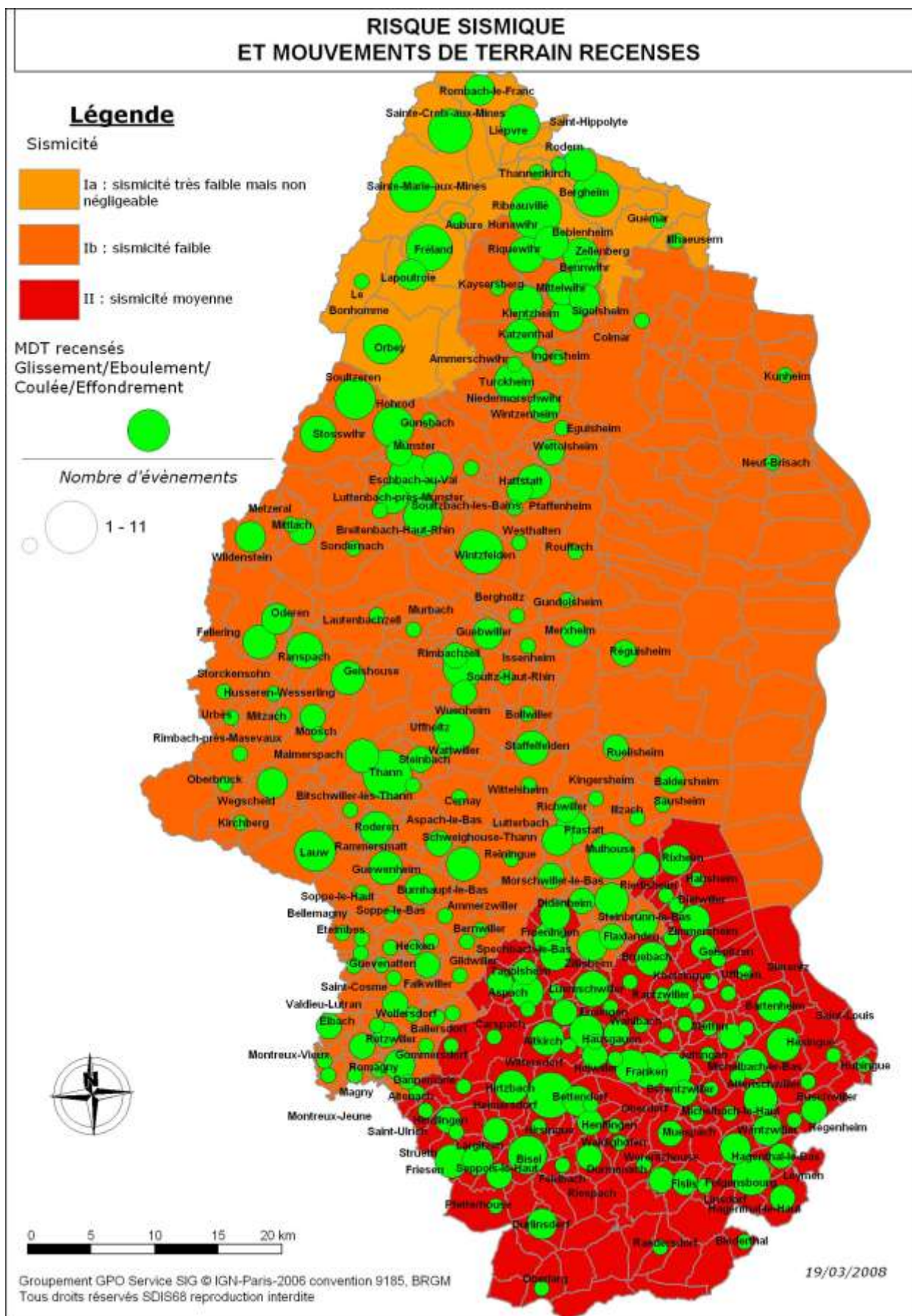
### 3.4. GLOSSAIRE SPECIALISE

**SD** : sauvetage Déblaiement

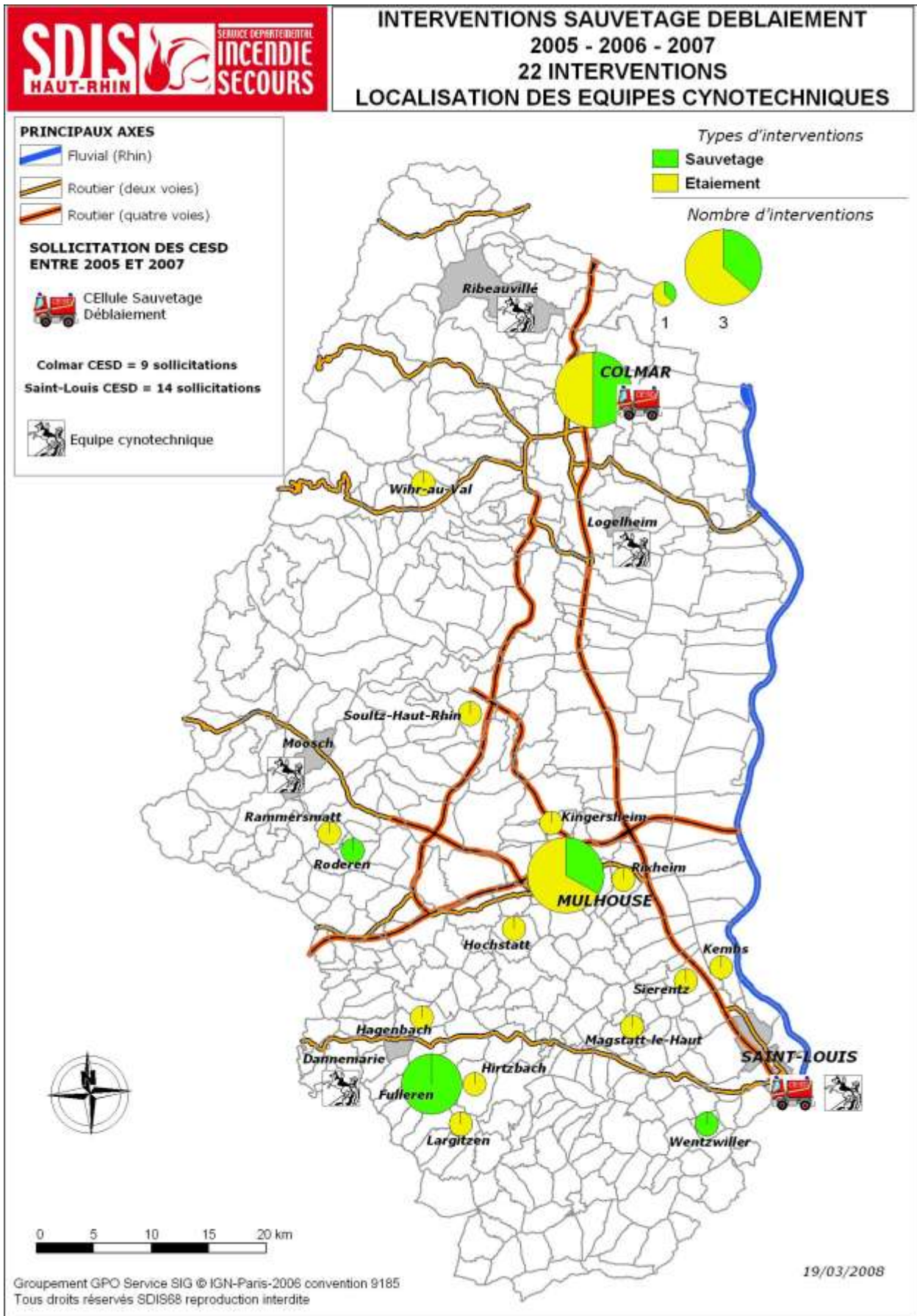
**TCO** : test de capacité opérationnelle

### 3.5. CARTOGRAPHIE

**Carte RP-SD1 : Localisation du Risque Sismique et Mouvement**

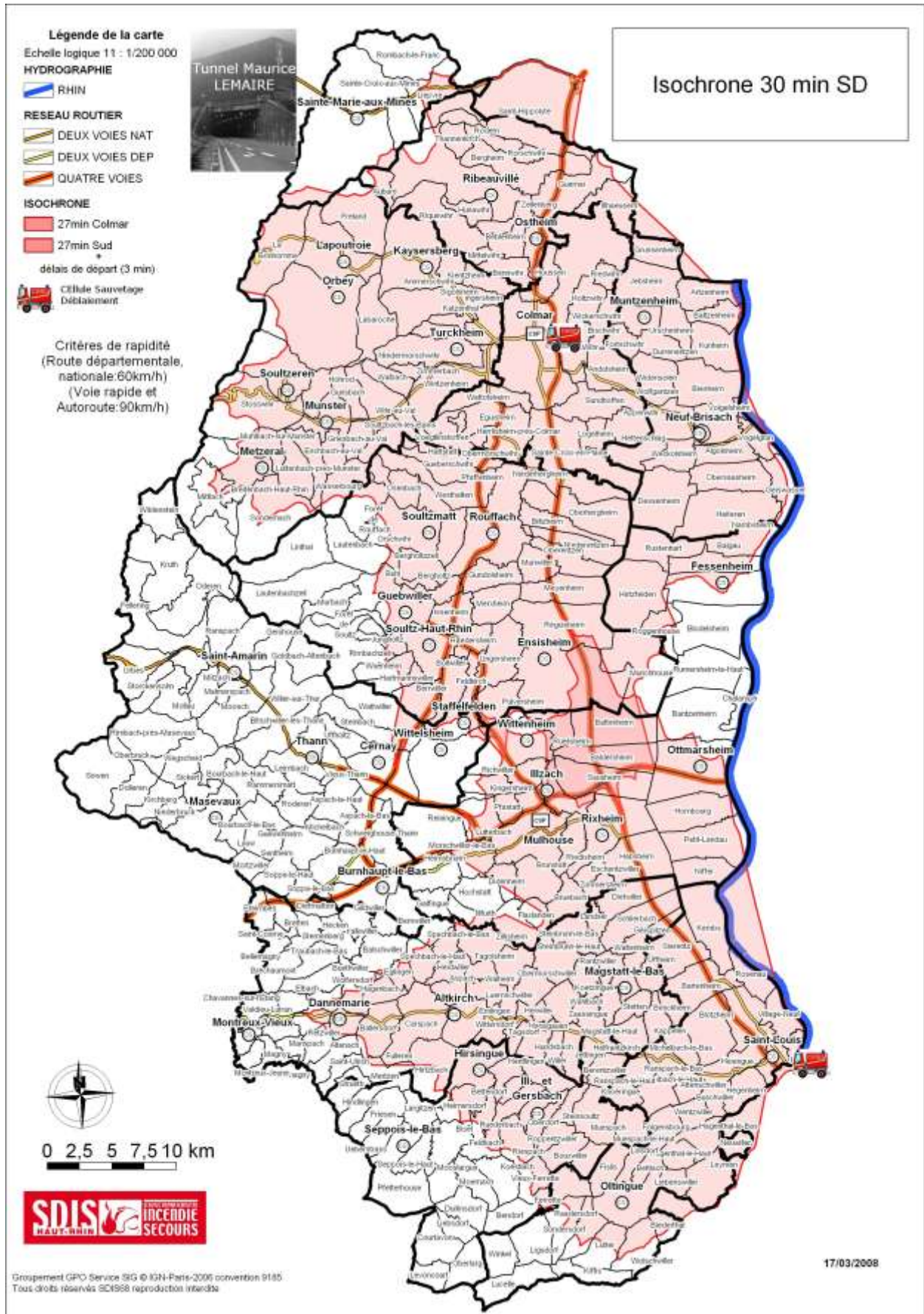


Carte RP-SD2 : localisation des interventions Sauvetage Déblaiement



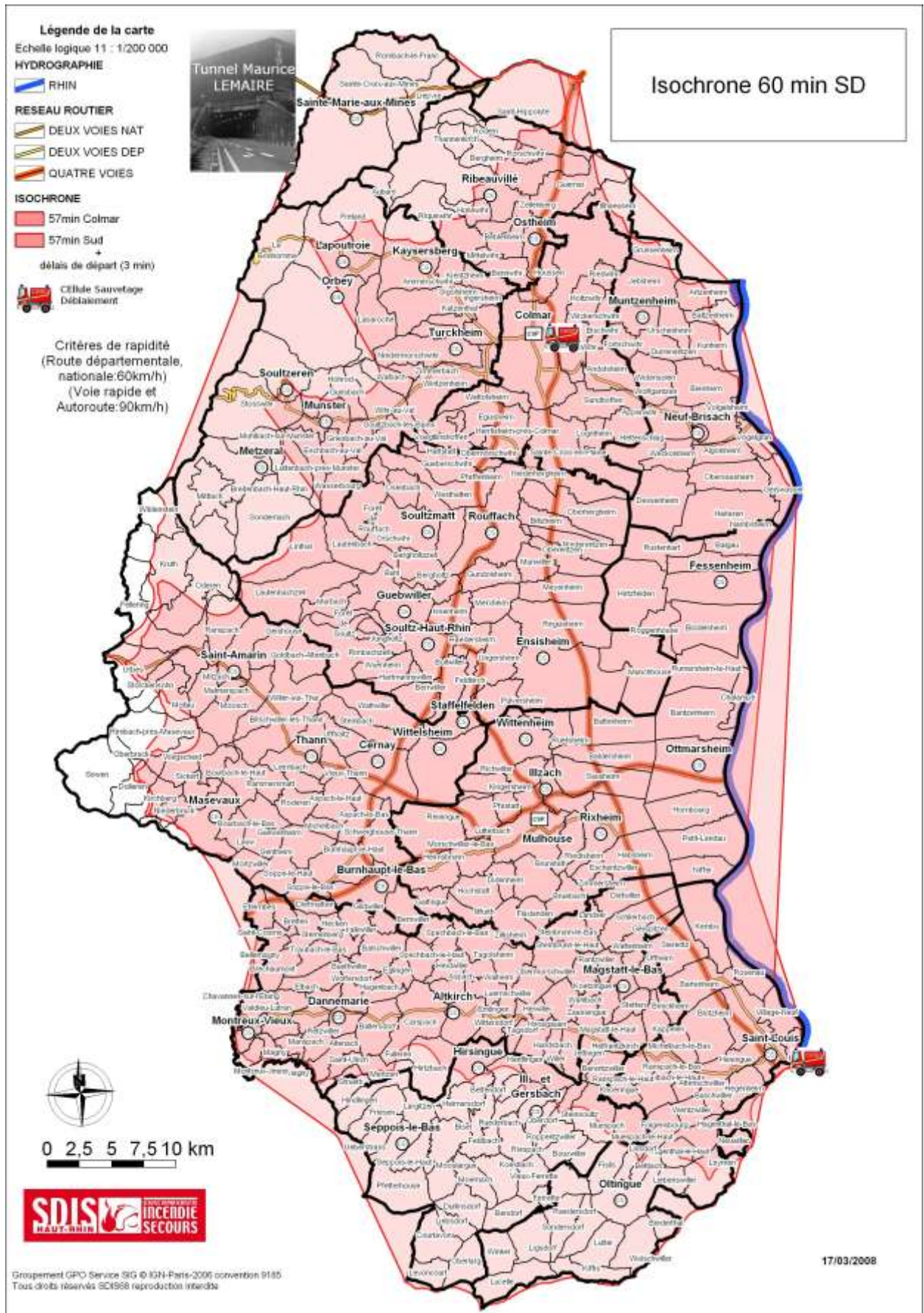


**Carte RP-SD3 : isochrones 30 min**

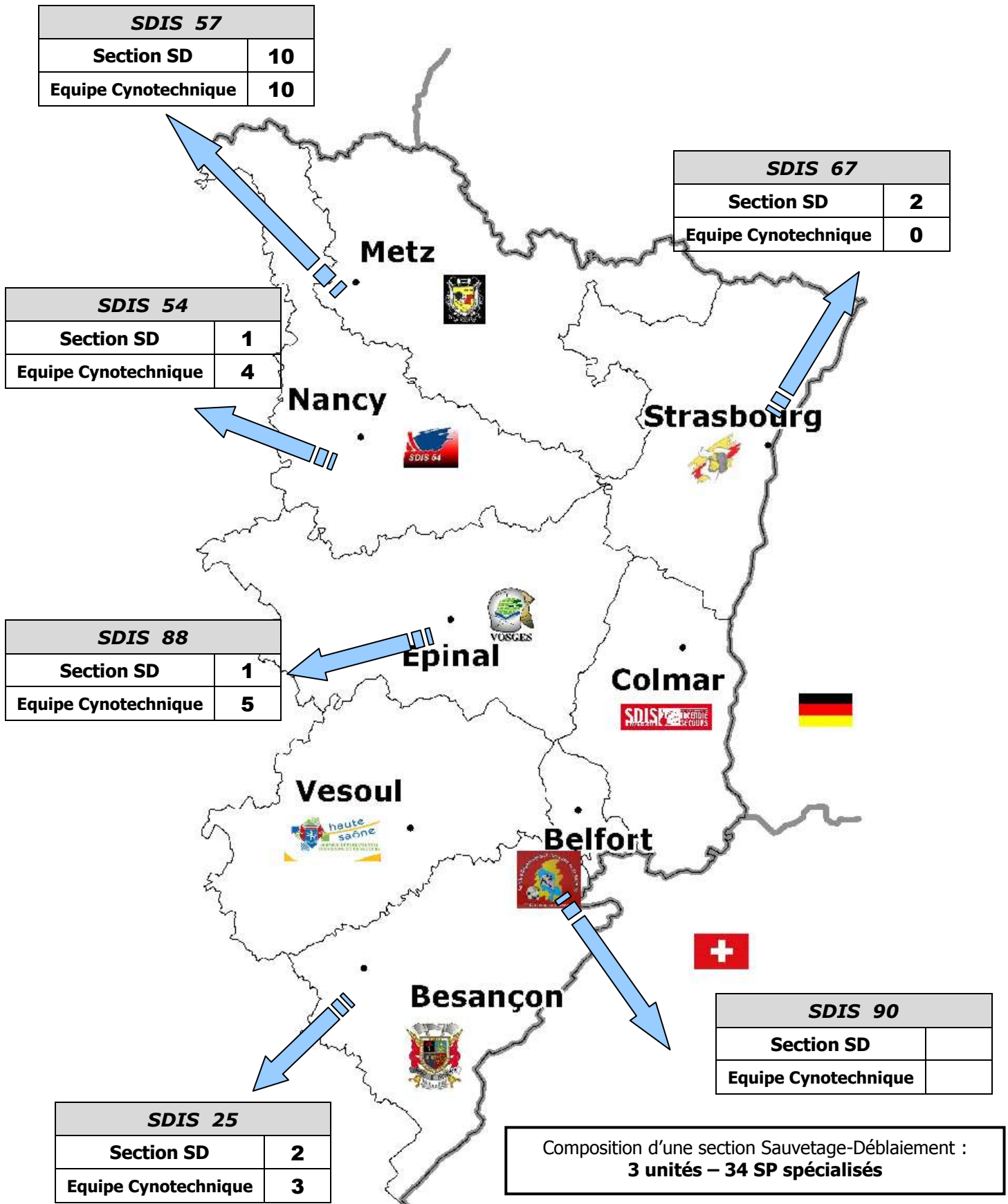




# Carte RP-SD4 : isochrones 60 min



**Carte RP-SD5 : assistance extérieure**



## 1. SITUATION ACTUELLE

### 1.1. ANALYSE DU RISQUE

#### Présentation du risque

Le risque inondation concerne, bien sûr, les communes situées le long des cours d'eau du département, mais également certaines communes du nord ayant une nappe phréatique affleurante.

On distingue plusieurs types de crues dans le Haut Rhin :

- vosgiennes : dues à une forte pluviométrie sur la montagne ou associées à un redoux faisant fondre la neige,
- sundgauviennes : dues à des périodes de pluie intense au sud du département,
- remontées de nappes phréatiques sur une bonne partie de la plaine,
- phénomènes localisés, dus à des orages violents de printemps ou d'été

Les coulées de boues se produisent également dans de nombreuses communes.

- voir carte RP – Inondations 1 –carte DDE, source DDAF -

#### Statistiques opérationnelles

La différence entre le « risque courant » et le « risque particulier » est directement fonction de la gravité des inondations. Les missions du SDIS, dans ce cas, sont principalement la mise en sécurité ou l'évacuation des personnes.

L'activité opérationnelle se caractérise, pour chaque inondation, par un nombre important d'interventions :

- en un temps très court,
- sur une zone géographique souvent resserrée.

Ainsi, on observe le volume d'activité suivant :

- 2005 : 459 interventions



- 2006 : 665 interventions
- 2007 : 1 277 interventions

- voir carte RP - Inondations 2 –

## 1.2. PRESENTATION DE LA COUVERTURE DU RISQUE

### Couverture non spécialisée

Chaque sapeur pompier titulaire de la formation initiale est susceptible de participer à la lutte contre les effets des inondations, quand elles sont considérées comme « courantes ». Ainsi, dans la plupart des cas, les interventions sont effectuées avec du matériel de base « opérations diverses » :

- moto pompes,
- outils divers
- véhicules tout usage

La couverture actuelle pour les inondations annuelles de faible importance, semble globalement suffisante, même s'il serait indispensable de revoir la formation des occupants des barques dans un objectif sécuritaire.

### Couverture spécialisée

Les inondations d'une ampleur plus importante peuvent nécessiter l'engagement de moyens plus spécifiques, tels que les embarcations avec ou sans moteur basées :

- 6 barques sans moteur disposant de 4 à 6 places assises : Guebwiller, Illzach, Ostheim, Ottmarsheim, Ribeauvillé, Thann et Wittenheim.
- 1 barque avec moteur : Colmar,
- 1 canot pneumatique ou rigide à moteur de 5 à 10 places : Orbey,

Sont également pris en compte pour les risques nautiques :

- 1 barque avec moteur : Mulhouse
- 2 canots pneumatiques ou rigides à moteur de 5 à 10 places : Colmar et Saint Louis
- 2 embarcations lourdes avec moteur de 130 Cv de 12 places assises : Mulhouse et Saint Louis (déjà pris en compte dans le nautique)

Le seuil du permis rivière est passé de 9,9 à 6 CV.

Ces moyens sont mis en œuvre conjointement par les sauveteurs aquatiques, par ailleurs conducteurs embarcations et les sapeurs pompiers non spécialistes.

- voir carte RP - Inondations 3 –

Par ailleurs, les véhicules feux de forêts représentent, au travers de leur capacité hors route avec une garde au sol relativement haute, une aide certaine lors des inondations.

- voir carte RP - Inondations 4 –

### Assistance extérieure possible

La zone Est dispose d'une forte capacité de mobilisation ce qui devrait permettre des renforts aisés. A noter toutefois que, quand une inondation importante se produit, elle concerne généralement l'ensemble d'un bassin.

- voir carte RP – Inondations 5 -



## 2. PERSPECTIVES

### 2.1. DEVELOPPEMENT DU RISQUE

Les événements de ces dernières années associés au réchauffement climatique, peuvent laisser penser que des phénomènes d'inondations brutales risquent de se reproduire dans les années à venir.

### 2.2. PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE LA COUVERTURE

Une distinction s'impose entre les inondations normales (annuelles), qui ne causent généralement pas ou peu de dégâts et les inondations exceptionnelles susceptibles d'avoir des impacts négatifs sévères.

On note que dans le cadre d'inondations brutales et sévères, le S.D.I.S. du Haut Rhin ne dispose de la capacité à mettre en œuvre des moyens lourds conséquents en peu de temps. Ainsi, il paraît important :

#### **Pour les ressources humaines :**

- de proposer, de manière facultative, aux personnels des centres disposant d'une embarcation « inondations », une formation à la sécurité aquatique leur permettant de regagner la rive en cas de chute dans l'eau. Elle serait organisée à St Louis.  
Durée et contenu de la séquence de formation : 4 h. environ (A noter qu'il existait, dans le guide national de référence qui prévalait jusqu'en 2007, l'obligation d'enseigner la technique permettant de « nager tout habillé ».  
Elle n'a jamais été mise en œuvre dans le département et a disparu dans le nouveau G.N.R.

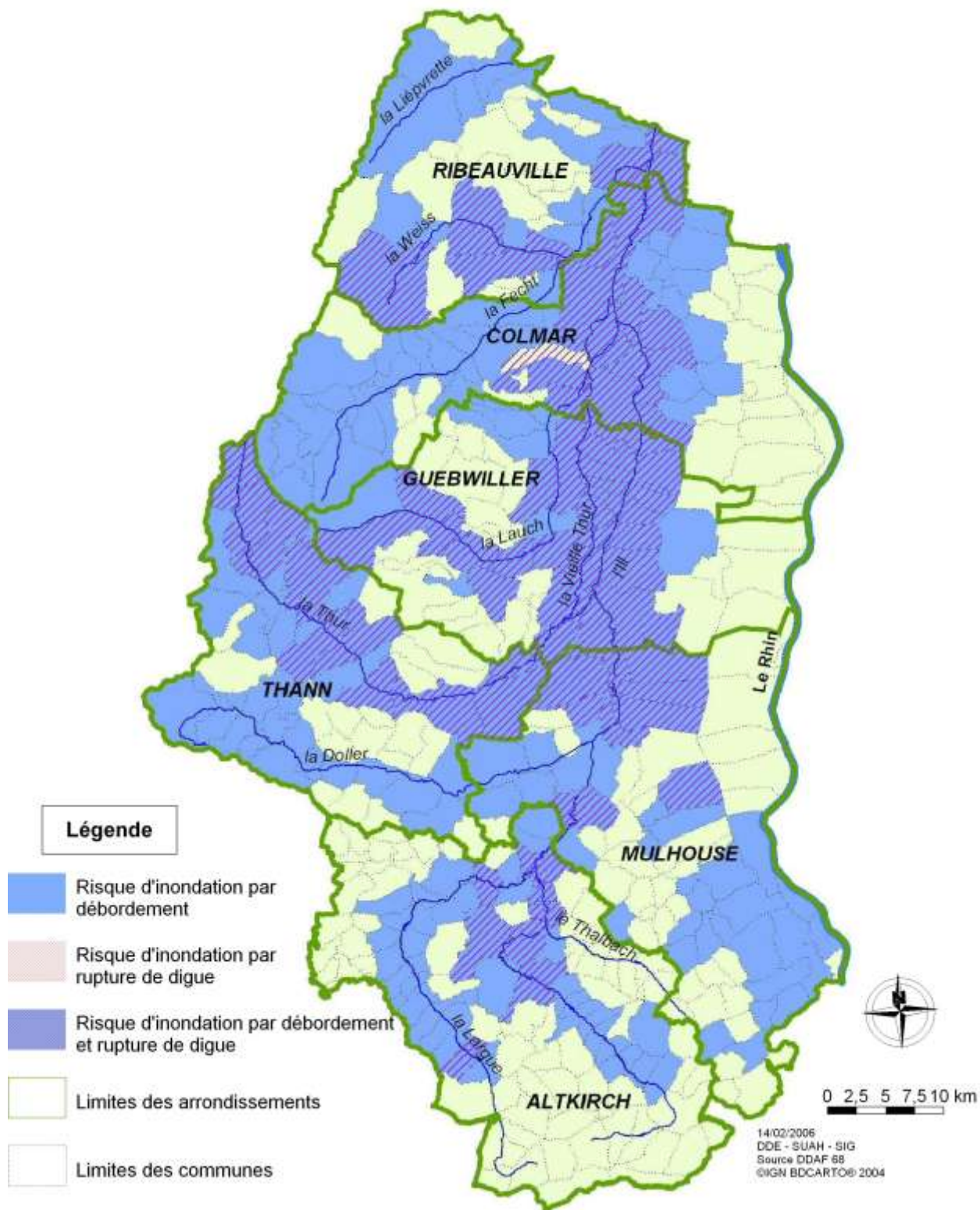
#### **Pour la dotation en matériel : (issues des propositions du groupe de travail service nautique)**

- de compléter l'équipement en embarcations à fond plat en positionnant 2 lots inondations, transportables sur berce ou remorque, au nord, à Colmar, et au sud, à Saint Louis.  
Chaque lot se compose de :
  - 6 barges empilables, en polyéthylène, à fond plat, motorisables avec moteur de 6 Cv maximum. (Poids à vide : 100 kg, charge utile : 500 kg)
  - matériel de sécurité
- de remplacer au fur et à mesure des réformes les autres embarcations.

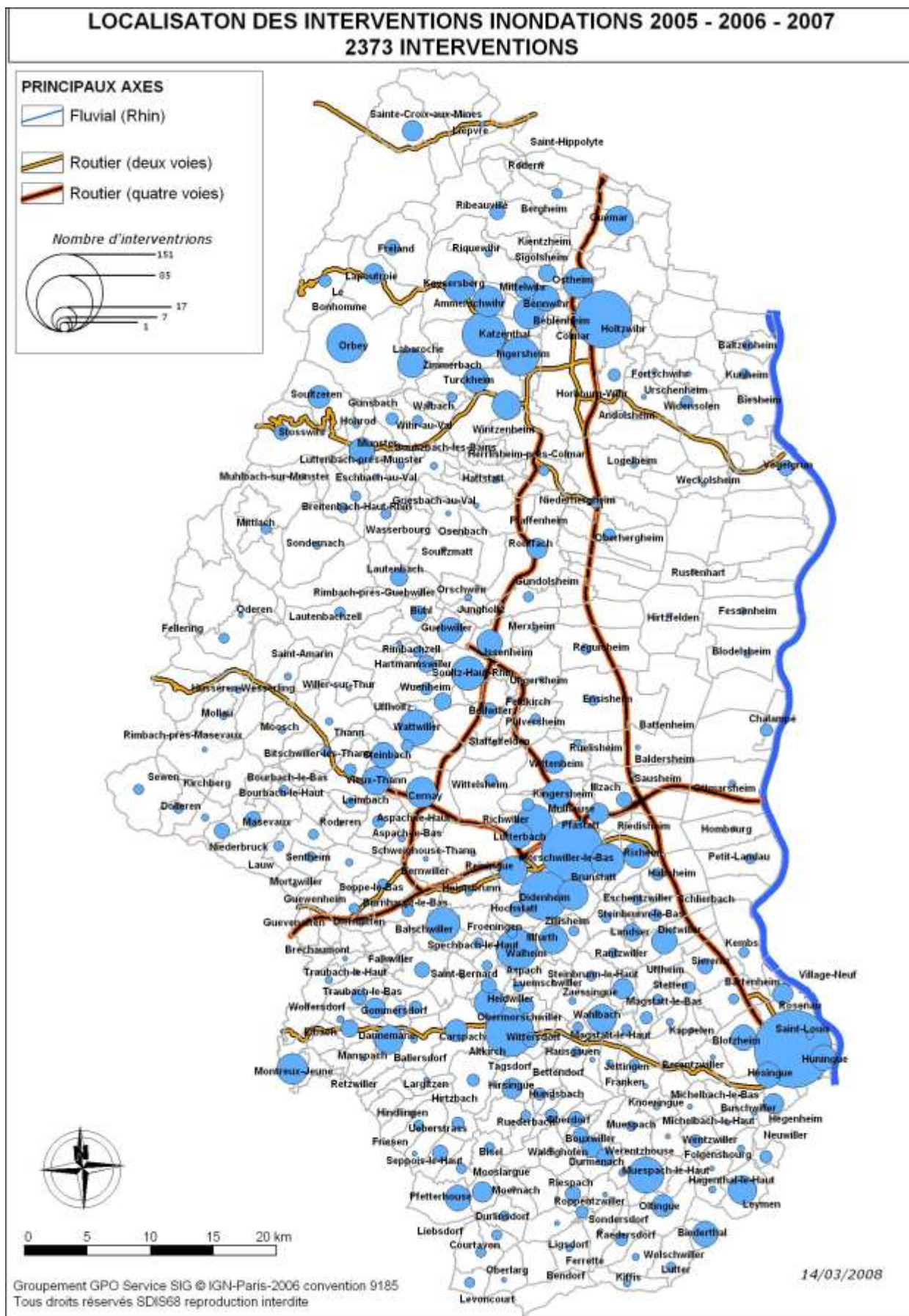
### 3 ANNEXES-CARTOGRAPHIE

#### Carte RP-Inondations1 : Localisation du Risque Inondation

## Risque Inondation

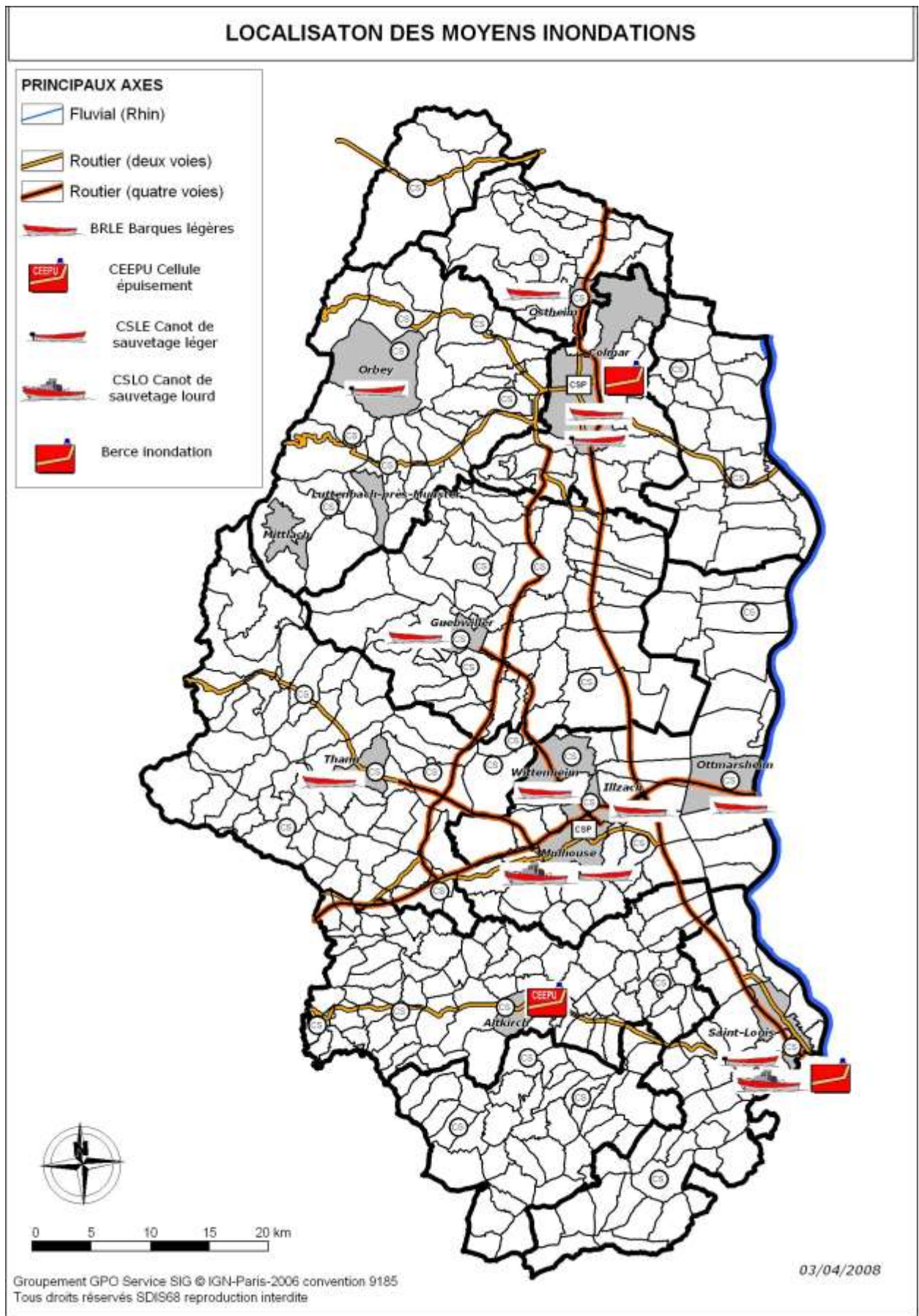


## Carte RP-Inondations2 : localisation des interventions Inondations

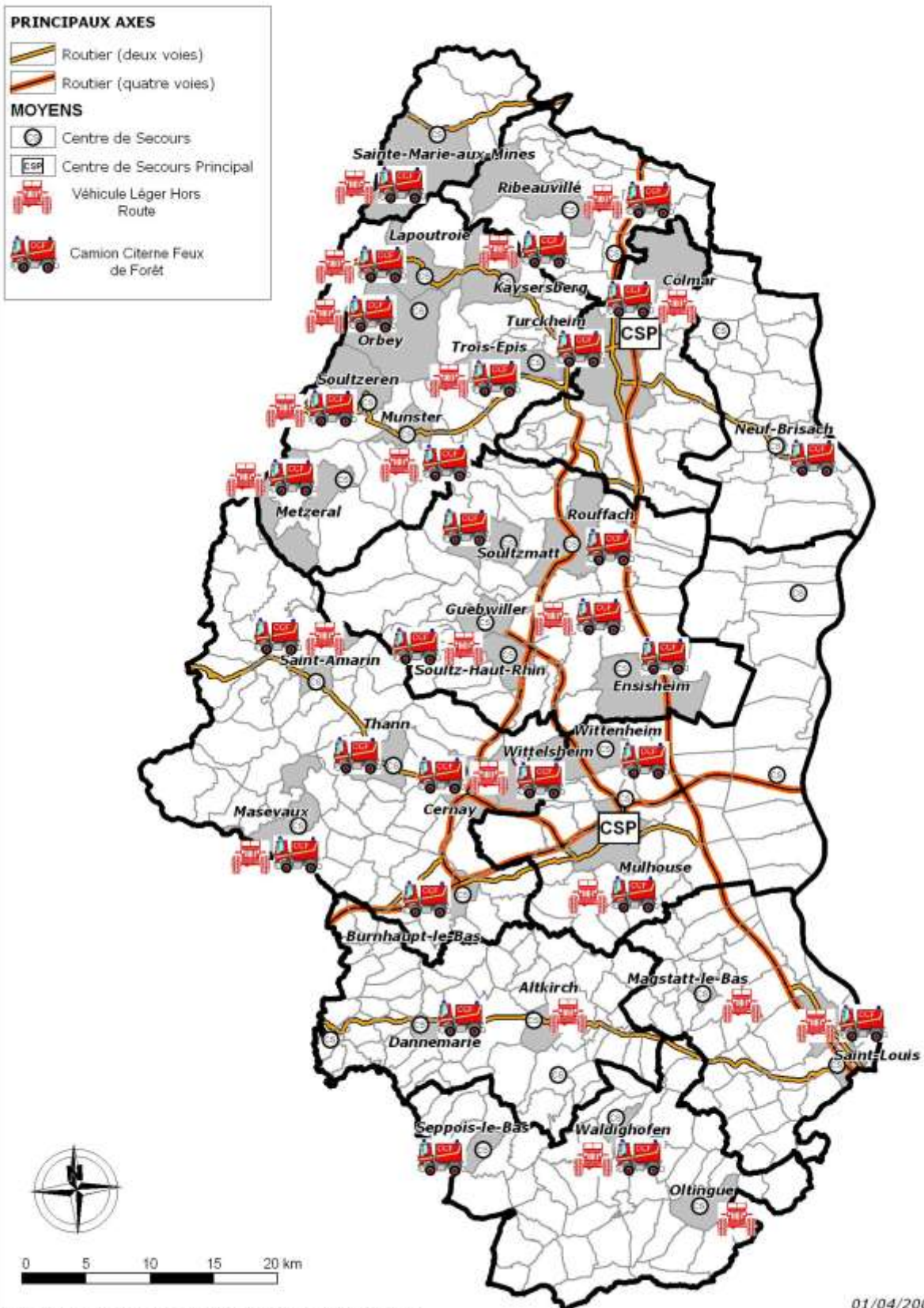




**Carte RP-Inondations3 : localisation des moyens inondation**



LOCALISATION DES MOYENS FEUX DE FORET

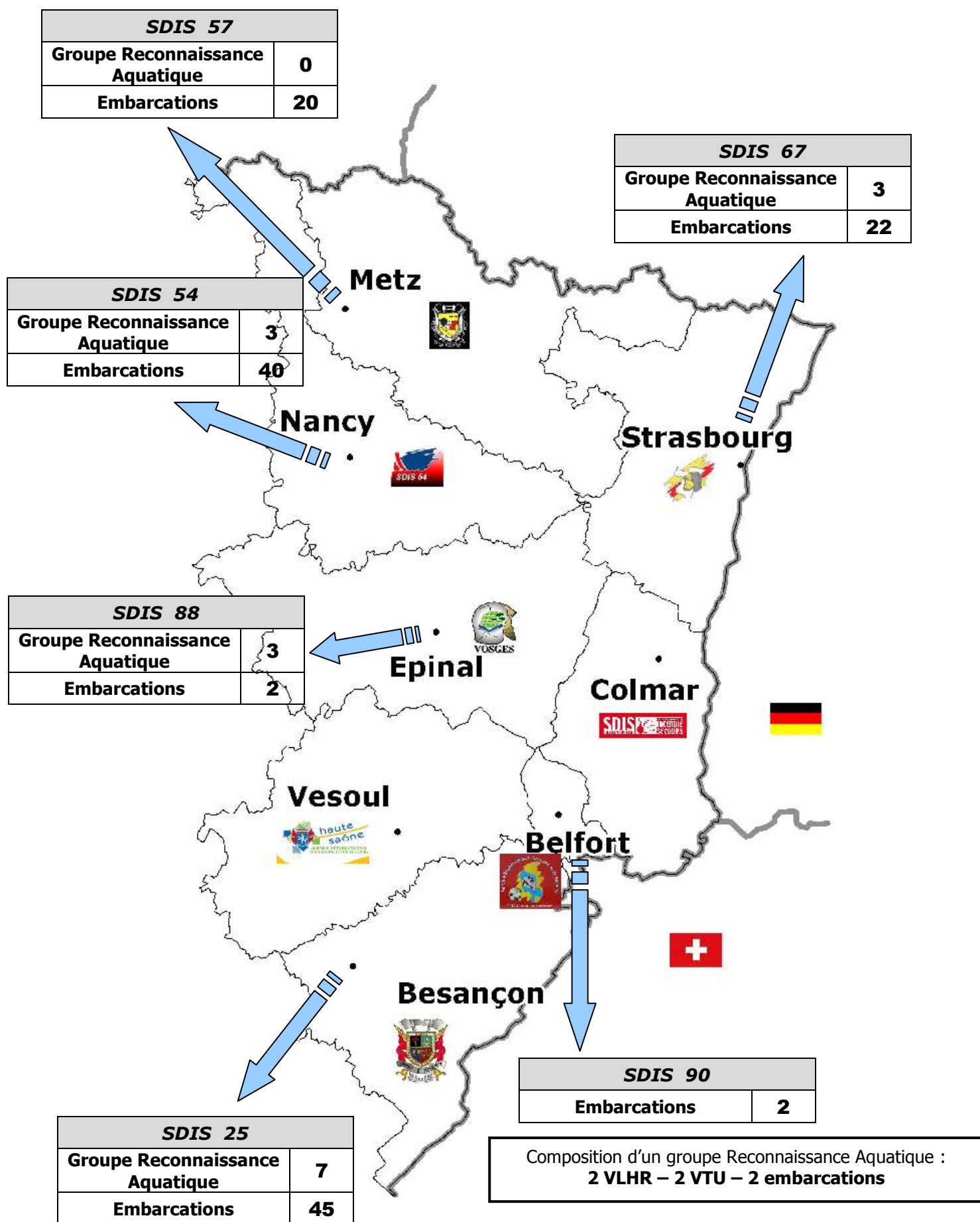


Groupement GPO Service SIG © IGN-Paris-2006 convention 9185  
Tous droits réservés SDIS68 reproduction interdite

01/04/2008



**Carte RP-Inondations5 : assistance extérieure**



## 1. SITUATION ACTUELLE

### 1.1. ANALYSE DU RISQUE

#### Présentation du risque

Les cours d'eau et plans d'eau du département du Haut-Rhin génèrent des risques particuliers liés aux :

- sites de baignades et bases de loisirs officiels et spontanés : profondeur de 3 à 20 m.
- autres plans d'eau de montagne : profondeur allant jusqu'à 60 m
- autres plans d'eau de plaine et gravières : profondeur de 3 à 20 m.
- cours d'eau naturels : profondeur inférieure à 3 m pour la plupart
- Rhin et canaux : profondeur de 3 à 20 m.

Il est à noter, qu'un certain nombre d'événements peuvent :

- se produire en surface non libre : par exemple, sous glace ou dans des tunnels d'infrastructures fluviales telles que les écluses, dont certaines descendant jusqu'à – 23 m) ou barrages
- se produire sur glace
- concerner des navires conséquents sur le Rhin tels que péniches, porte-conteneurs, transport d'hydrocarbures et de matières dangereuses ou de passagers

Les principaux ports représentent également des zones à risques : Ottmarsheim, Mulhouse Illzach, Huningue – Village Neuf.



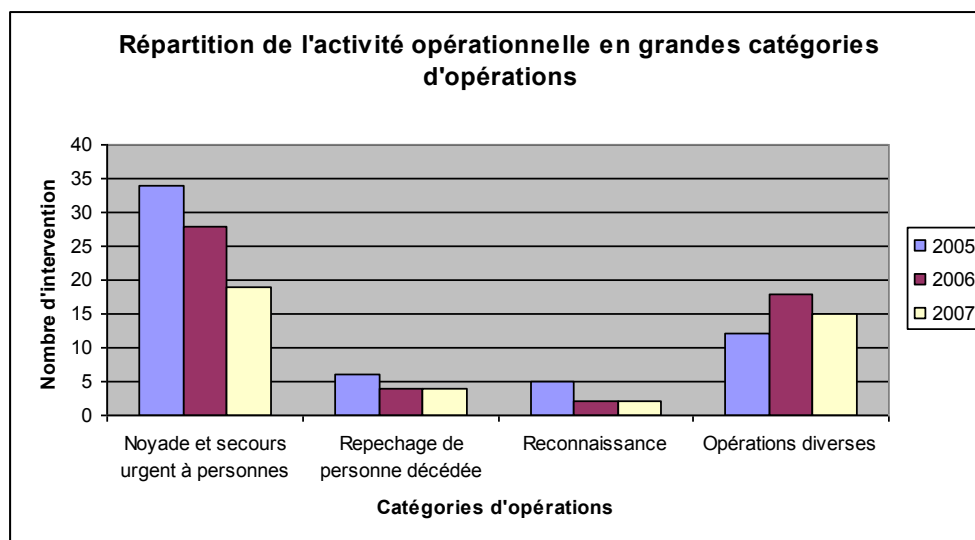
## Statistiques opérationnelles

Les statistiques opérationnelles sont réparties en 4 grandes catégories :

- noyades et secours urgent à personnes : noyade, voiture à l'eau avec personnes, reconnaissance sur voiture à l'eau, personne ensevelie,
- repêchage de personne décédée
- reconnaissance
- opérations diverses : récupération d'animal blessé ou dangereux, dégagement de voie fluviale, pollution de l'eau, etc.

Les inondations et les crues sont traitées dans un mini SDACR spécifique.

- voir carte RP - nautiques 2 -



## 1.2. PRESENTATION DE LA COUVERTURE DU RISQUE

### Couverture non spécialisée

Dans le cadre du secours à personnes, le plus souvent, l'ambulance se présente en premier. Pourtant, cet engin ne dispose pas de la moindre dotation en équipement d'assistance aquatique.

Par ailleurs, les personnels non spécialisés ne bénéficient pas d'une réelle compétence relative aux secours nautiques. Ils n'apprennent pas à se préserver des dangers d'une chute à l'eau.

### Couverture spécialisée

Le S.D.I.S. du Haut Rhin est doté de trois équipes de secours aquatiques :

- S.A.V. : aux C.S.P. de Colmar et C.S. de Saint Louis, il s'agit de sapeurs pompiers appelés à intervenir et à s'entraîner en milieu aquatique, sans scaphandre
- S.A.L : au C.S.P. de Mulhouse, il s'agit de sapeurs pompiers appelés à intervenir et à s'entraîner en milieu subaquatique dans des conditions de pression supérieure à la pression atmosphérique. Les niveaux de qualification permettent une intervention à 20, 40 ou 60 m.

Couverture actuelle : RH	Conseillers techniques (CT)	Chefs d'unité	SAL	SAV 1	Conducteurs d'embarcation : totalité
Effectif actuel de l'équipe	Mulhouse : En équipe : 1 Hors rang : 1	Mulhouse : En équipe : 8 Hors rang : 2	Mulhouse : En équipe : 20 Hors rang : 0	Colmar : 20 St Louis : 20	70 au titre du secours nautique
Couverture quotidienne	Mobilisables ou en remplacement d'un C.U.	Mulhouse : 1	Mulhouse : 2	Colmar : 2 St Louis : 1	Colmar : 2 Mulhouse : 3 St Louis : 2
Volume horaire de FI	176 h.	176 h.	132 h.	32 h.	40 + 40 h.
Lieu de FI	ECASC - INPP	ECASC - INPP	Ecole Zone Est	SDIS 68	Entreprise privée Haut Rhin + SDIS68
Volume horaire de FMA	150 h.	150 h.	150 h.	50 h.	Intégrée à la FMA SAL et SAV
Lieu de FMA	SDIS 68 - INPP	SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68

Ainsi, la couverture actuelle ne permet pas à une équipe de plongeurs d'atteindre rapidement tous les points du département. Ce point est compensé, en matière de sauvetage, par les deux équipes SAV. Par ailleurs, seule la moitié de l'effectif est validé plongée « profonde » chaque année. Seuls deux plongeurs sont formés à la plongée en surface non libre.

Les embarcations de secours nautiques sont implantées dans les centres de Mulhouse, Colmar et Saint Louis. Sur le Rhin, la mise à l'eau des embarcations, représente une difficulté certaine de l'action des sauveteurs aquatiques. En effet, certains endroits du Rhin ne peuvent être rejoints par une embarcation de secours qu'en près d'une heure. Les paramètres conduisant à ces délais sont :

- temps de trajet du centre jusqu'au Rhin
- peu de mises à l'eau dont la plupart ne sont utilisables que dans une seule direction, le nord ou le sud (écluses ou usines hydro-électriques)
- durée d'éclusage : 25 min
- durée de mise à l'eau : 10 min à 20 min
- distance entre une mise à l'eau et le point le plus éloigné du tronçon de l'ordre de 13 à 15 km
- vitesse d'une embarcation de l'ordre de 30 km/h

- voir carte RP - nautiques 1 -

- **Liste d'aptitude** : préfectorale et annuelle, après contrôles annuels
- **Suivi médical** : spécifique pour les SAL, non spécifique pour les SAV (mais avec vaccination supplémentaire)
- **Le gros matériel spécifique des secours aquatiques sont :**
  - un véhicule Plongeurs basé au C.S.P. de Mulhouse
  - deux véhicules mixtes SAV – GRIMP aux C.S.P. de Colmar et C.S. de Saint Louis
  - deux embarcations lourdes de sauvetage (St Louis, Mulhouse)
  - une embarcation moyenne de sauvetage (Colmar)
  - une embarcation légère (Mulhouse)

Les autres embarcations ne sont susceptibles d'être utilisées, que pour les inondations ou pour des secours sans urgence, hors courant.

- **Matériel** : globalement les équipes S.A.L. disposent d'une dotation en équipement permettant d'assurer leurs missions. Il reste, toutefois, des points à revoir en terme d'équipement (communications subaquatiques) et d'habillement.

#### Assistance extérieure possible

L'urgence de certaines réponses, particulièrement en sauvetage de surface, rend nécessaire une réponse départementale. Les moyens extérieurs représentent une capacité de renfort et de relève qui permet de limiter le nombre de spécialistes nécessaires chaque jour, particulièrement en matière d'intervention en surface non libre.

- voir carte RP - Nautiques 7 -

Par ailleurs, le service de la navigation de Mulhouse dispose de :

- un pousseur brise glace
- un brise glace
- trois embarcations légères

Nos voisins suisses et allemands disposent également de moyens.

Synthèse de la couverture risques nautiques				
Ingénierie	Tactique	Technique	Primo intervenants	Matériel
Compétence : A renforcer Effectif : suffisant	Compétence : A renforcer Effectif : suffisant	Compétence : A renforcer Effectif : suffisant	Compétence : A renforcer (voir inondations et crues)	A compléter

## 2. PERSPECTIVES

### 2.1. DEVELOPPEMENT DU RISQUE

Le trafic fluvial sur le Rhin est en régression :

- 2005 : 15 192 bateaux transitant à l'écluse de Fessenheim
- 2006 : 13 890
- 2007 : 12 727.

Toutefois, on observe, en corollaire, une augmentation des capacités de ceux-ci : on est passé de bateaux de 110 à 130 mètres de long.

D'un point de vue de loisirs, l'engouement pour les activités nautiques ne se dément pas ces dernières années, que ce soient des sports d'eau (rafting, plongée, etc.) ou des nouvelles disciplines utilisant des engins motorisés (jets ski, scooters, etc.). Ainsi, de nouvelles bases nautiques sont implantées. Dans le même esprit, de nouvelles retenues d'eau sont mises en place.

### 2.2. PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE LA COUVERTURE

La couverture semble cohérente ; toutefois, les propositions suivantes sont faites :

- voir carte RP - Nautiques 3, 4, 5 et 6 -

**Pour les ressources humaines** : il semble nécessaire :

- de prévoir le renforcement de la compétence en plongée en surface non libre avec la formation de l'ensemble des conseillers techniques, chefs d'unité et certains S.A.L.
- de valider l'ensemble des plongeurs jusqu'à 40 m (SAL) ou 60 m (CU et CT) tous les ans, une année sur le modèle actuel (visibilité correcte) et une année dans les lacs de montagne (obscurité). Pour ce dernier point, cela implique le regroupement d'un

certain nombre des plongées d'entraînement, par exemple, sur une période de 3 jours bloqués

- de prévoir la formation de l'ensemble des conducteurs d'embarcation SAL et SAV au COD 4. Ce point nécessite de s'appuyer sur une structure de proximité telle que pourrait l'être le centre de secours de Saint Louis. Certains SAV et SAL devront être sélectionnés afin de constituer l'équipe pédagogique de formateurs COD 4
- d'explorer la formation expérimentale « SAV eaux vives » et, le cas échéant de commencer à l'adapter au niveau départemental
- de développer la connaissance en matière de gros bateaux et de péniches afin de pouvoir améliorer la capacité d'intervention des différents intervenants (recherche de SPV marinières)
- de renforcer la capacité de conduite des remorques afin d'optimiser le temps de mise à l'eau (formation intégrée à la formation de maintien des acquis)

Couverture proposée : RH	Conseillers techniques (CT)	Chefs d'unité	SAL	Dont intervention surface non libre	SAV 1	conducteurs d'embarcation : totalité
<b>Effectif actuel de l'équipe</b>	Mulhouse : En équipe : 2 Hors rang : 1	Mulhouse : En équipe : 8 Hors rang : 2	Mulhouse : En équipe : 20 Hors rang : 0	Mulhouse : En équipe : 15 Hors rang : 3	Colmar : 20 St Louis : 20	70 au titre du secours nautique
<b>Couverture quotidienne</b>	Mobilisables ou en remplacement d'un C.U.	Mulhouse : 1	Mulhouse : 2	Mulhouse : 2	Colmar : 2 St Louis : 2	Colmar : 2 Mulhouse : 3 St Louis : 2
<b>Volume horaire de FI</b>	176 h.	176 h.	132 h.	32 h.	32 h.	40 h + 40 h
<b>Lieu de FI</b>	ECASC - INPP	ECASC - INPP	Ecole Zone Est	ECASC – INPP ou SDIS 21	SDIS 68	Entreprise privée Haut Rhin + SDIS68
<b>Volume horaire de FMA</b>	150 h.	150 h.	150 h.	+ 16 h.	50 h.	Intégrée à la FMA SAL et SAV
<b>Lieu de FMA</b>	ECASC - INPP	ECASC - INPP	Ecole Zone Est	SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68

**Pour la dotation en matériel** : il semble important :

- de compléter la dotation de chaque VSAV avec sac à lancer (filin de sauvetage permettant un premier secours). Cette proposition représente un compromis intéressant entre le peu de compétence du personnel non spécialisé et une capacité minimale d'assistance depuis le bord. Une information basique sera également à mettre en place au moment du déploiement et lors des formations initiales.
- de doter collectivement les S.A.L. et les S.A.V. en veste de type « all mer » assurant un bon confort thermique associé à la capacité d'un gilet de sauvetage
- de doter collectivement l'équipe S.A.L. d'un matériel de communication surface – plongeurs garantissant une augmentation de l'efficacité et de la sécurité des intervenants
- de compléter collectivement la dotation des plongeurs, afin de leur permettre de plonger, en sécurité, en surface non libre (bi bouteilles indépendantes, ligne de vie, détendeurs nettooyables, éclairage subaquatique, etc.)
- de compléter la dotation en gilets de sauvetage pouvant être distribués aux sapeurs pompiers généralistes intervenant au bord de l'eau ou sur un bateau
- d'améliorer le temps d'intervention des SAV en les dotant de deux jets ski pouvant être mis à l'eau depuis les bords du canal, sans avoir besoin de se rendre à une mise à l'eau existante. Ils seraient basés à St Louis et à Colmar. Leur mise à l'eau ne prend que 5 min et ils se déplacent deux fois plus vite qu'une embarcation. (Autre option : renforcement du nombre d'embarcations au bord du Rhin, mais avec, en corollaire, le renforcement du nombre de conducteurs embarcations à former).

## 3. ANNEXES

### 3.1. PRESENTATION DE LA SPECIALITE « SUBAQUATIQUES ET AQUATIQUES »

Aussi étonnant que cela paraisse, la mission principale des moyens nautiques, plongeurs S.A.L. et sauveteurs de surface S.A.V., est de garantir la capacité d'intervention des moyens du SDIS grâce à :

- la collecte de renseignements en milieu aquatique
- la sécurisation de la zone d'intervention (accident ou feu sur navire ou sur quai, pollutions)
- la garantie d'accès des secours en tout temps, particulièrement au moyen des embarcations

Le secours direct des personnes en difficultés, plus rare, représente leur seconde mission.

Les autres missions sont réalisées uniquement par les plongeurs S.A.L. La troisième mission est liée aux travaux subaquatiques d'urgence ou sous réquisition, tels que obturation de voies d'eau sur embarcation, dégagement de voie navigable, repêchage ou renflouement de véhicules ou engins divers, l'enlèvement ou la destruction d'obstacles immergés.

La quatrième mission porte sur les secours en milieu hyperbare, par exemple percement de tunnel sous pression.

Les S.A.L. interviennent, au minimum, par équipe de trois (un chef d'unité et deux S.A.L.) et les S.A.V. par équipe de deux.

Hors embarcations et véhicules, le matériel est essentiellement constitué d'équipements individuels :

- S.A.V. : tenues néoprène, palmes, masques et tuba
- S.A.L. : tenues néoprène, palmes, masques et tuba, détendeurs, bouteilles, gilets de stabilisation, profondimètres, etc.

### 3.2. CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Les références réglementaires de la spécialité sont :

- Arrêté du 23 novembre 1999 fixant le guide national de référence relatif aux secours subaquatiques
- Arrêté du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux sauvetages aquatiques
- note d'information du 10 août 1999 relative à la conduite.

### 3.3. BIBLIOGRAPHIE

- guides nationaux de référence relatifs aux secours subaquatiques et aquatiques
- guide national de référence relatif à la conduite des embarcations

### 3.4. GLOSSAIRE SPECIALISE

**COD 4** : formation de conducteur d'embarcation

**GRIMP** : groupe de recherche et d'intervention en milieu périlleux

**Hors rang** : régime de garde journalier, hors garde

**S.A.L.** : scaphandrier autonome léger

**S.A.V.** : sauveteur aquatique

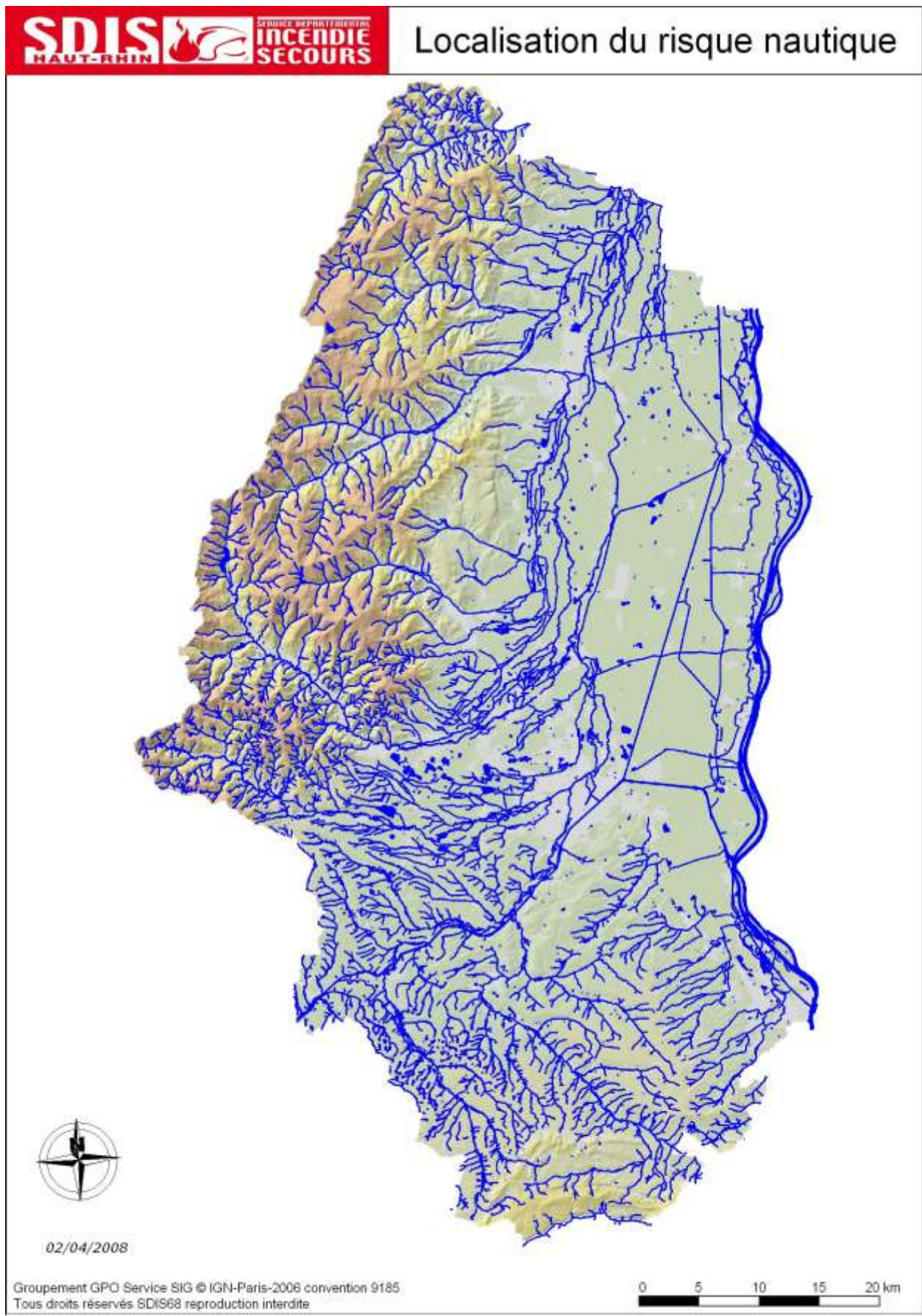
**S.N.L.** : surface non libre

**I.N.P.P.** : institut national de la plongée professionnelle



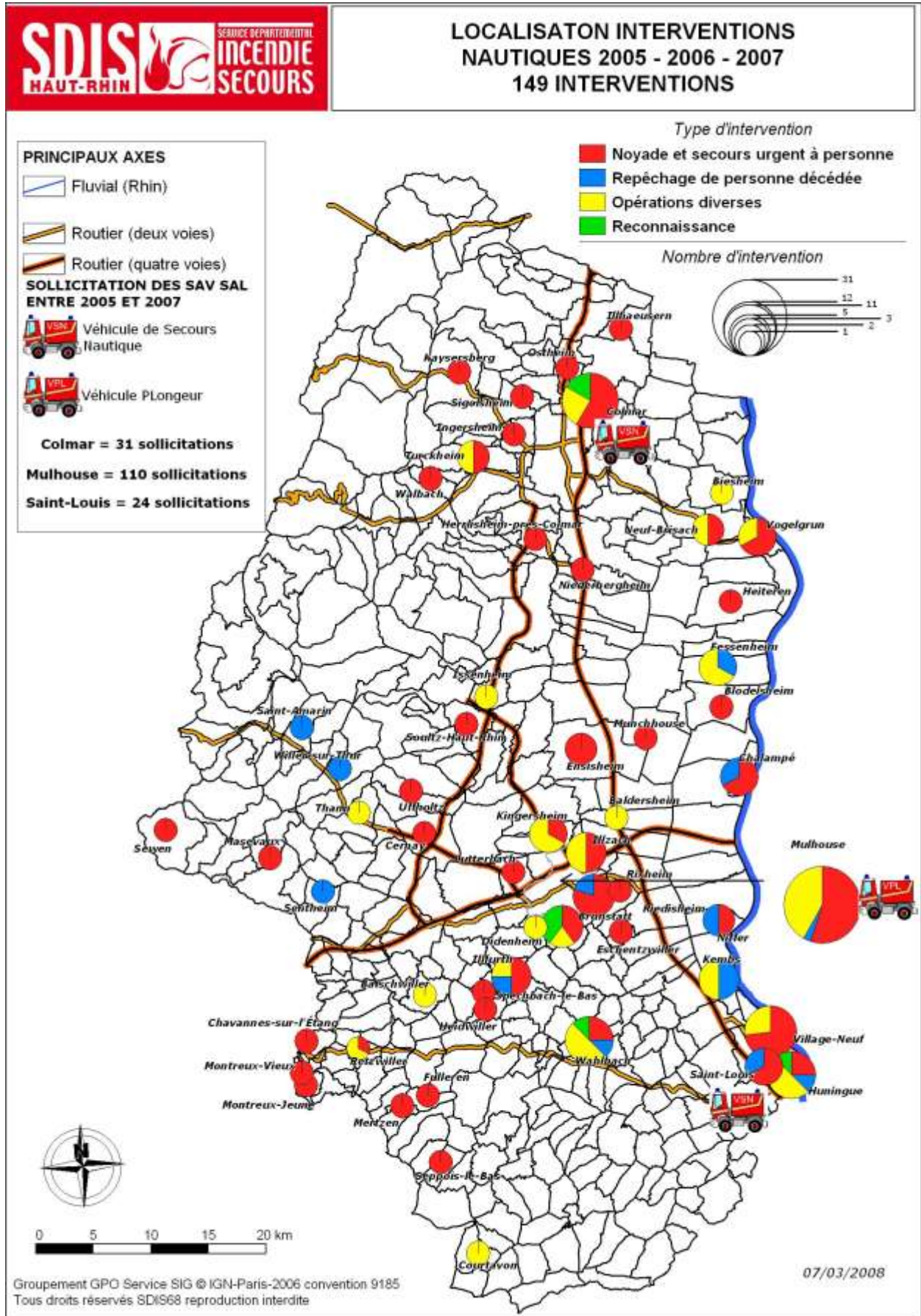
### 3.4. CARTOGRAPHIE

**Carte RP-Nautiques 1 : Localisation du Risque Nautique dans le département du Haut-Rhin**



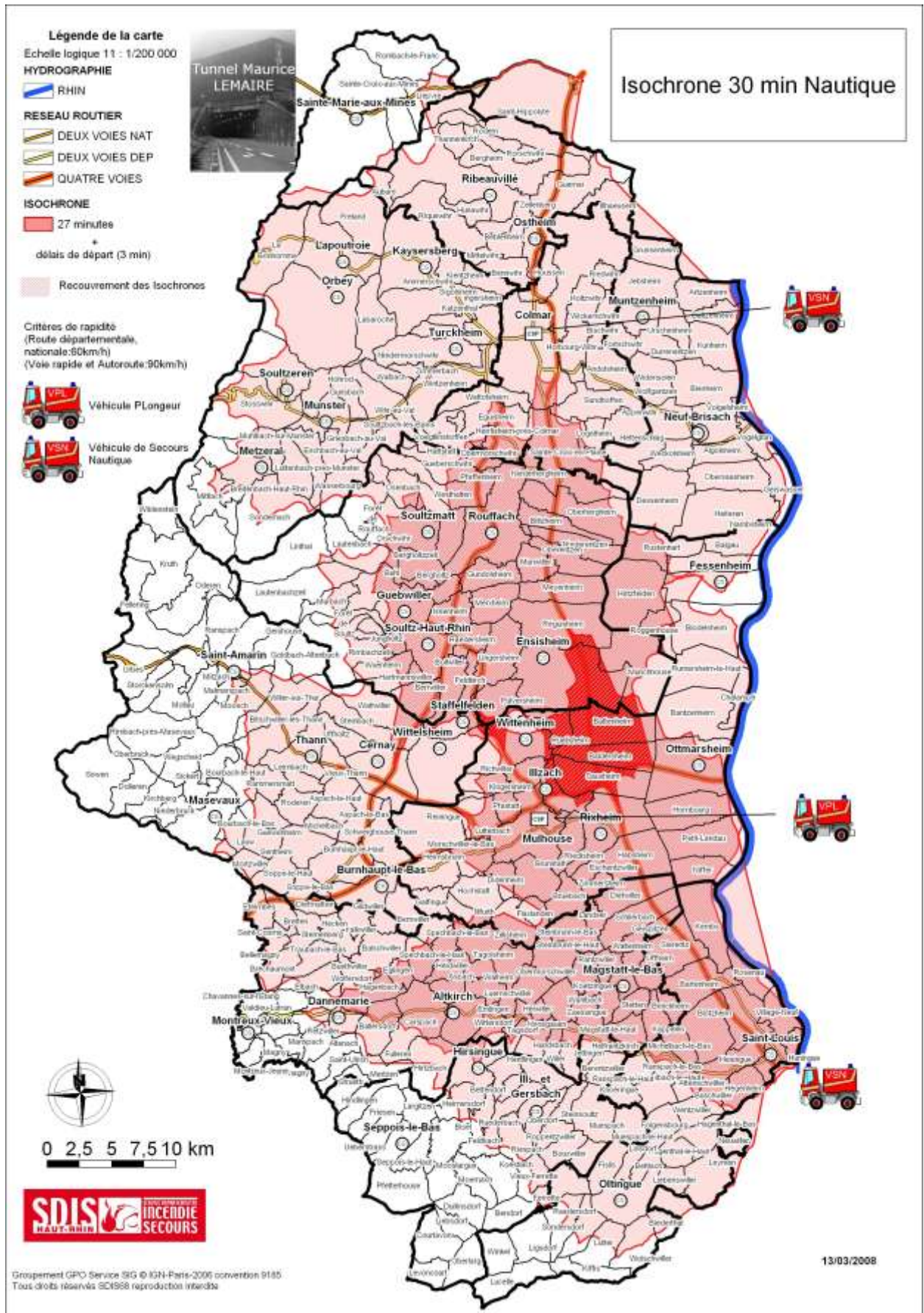


Carte RP-Nautiques2 : localisation des interventions nautiques



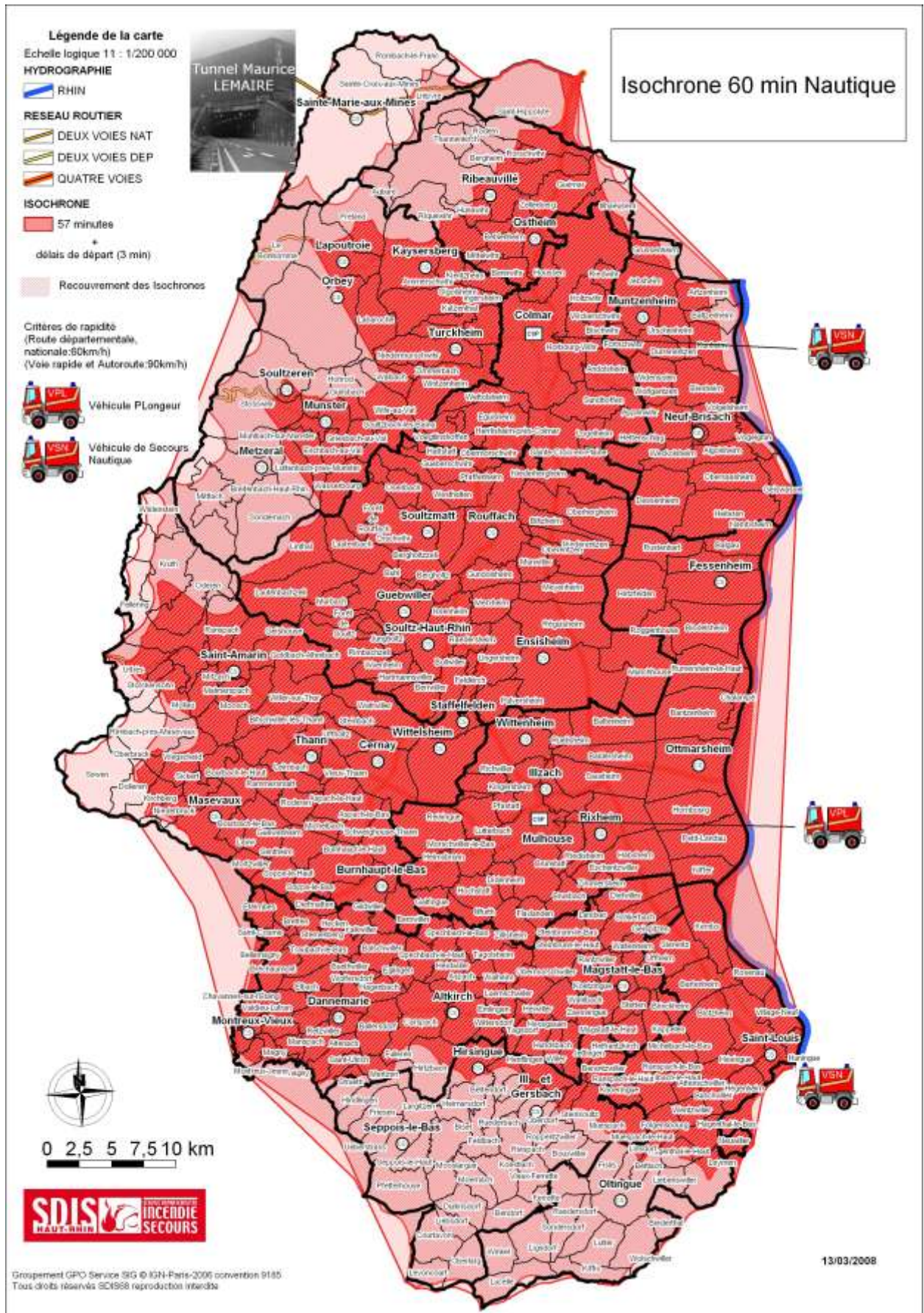


# Carte RP-Nautiques3 : isochrones 30 min nautique

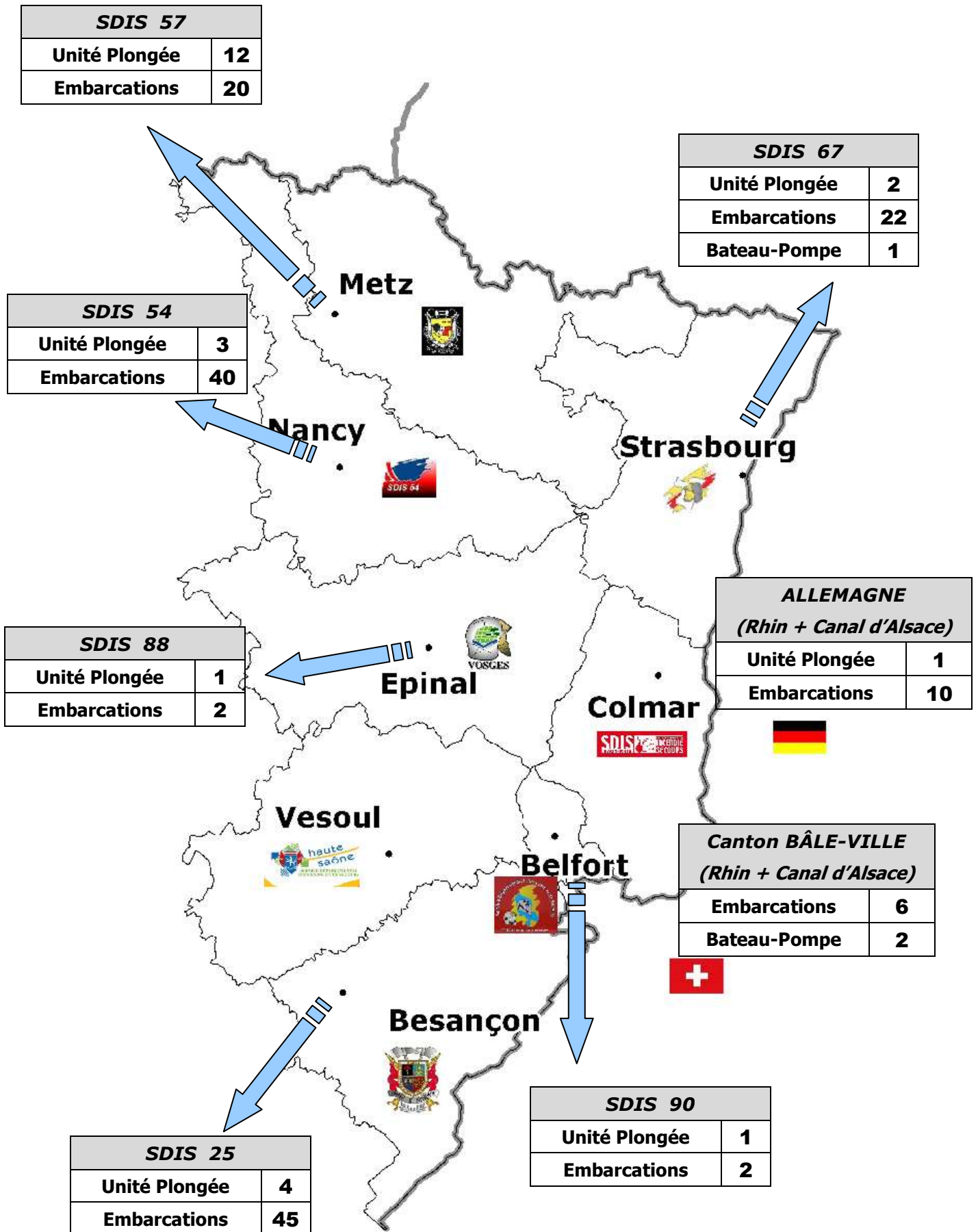




# Carte RP-Nautiques4 : isochrones 60 min



Carte RP-Nautiques5 : assistance extérieure



## 1. SITUATION ACTUELLE

### 1.1. ANALYSE DU RISQUE

#### Présentation du risque

Le département du Haut-Rhin abrite de nombreuses forêts et espaces verts. Les conditions météorologiques n'entraînent pas un risque de réels feux de forêt importants. Toutefois, deux paramètres rendent nécessaires la prise en compte de ce risque par des moyens spécifiques :

- Les feux de broussailles restent nombreux
- Il faut, régulièrement, des moyens hors route pour les atteindre.

- voir carte RP - FDF 1 -

#### Statistiques opérationnelles

Les statistiques opérationnelles sont réparties en deux grandes catégories :

- réels feux de forêt : 42
- feux de broussailles et autres végétaux : plus de 1 200

Les feux de forêt sont essentiellement situés dans les contreforts vosgiens.

- voir carte RP - FdF 2 -



## 1.2. PRESENTATION DE LA COUVERTURE DU RISQUE

### Couverture non spécialisée

L'extinction des feux de broussailles ne nécessite pas de compétence particulière. Elle peut être assurée par chaque sapeur pompier ayant terminé sa formation initiale.

### Couverture spécialisée

Par contre, l'extinction des feux de forêt peut se révéler très technique, sans nécessiter, toutefois, toutes les compétences développées dans le sud est et ouest de la France.

Les emplois sont :

- chef de site titulaire de l'unité de valeur FdF 5
- chef de colonne titulaire de l'unité de valeur FdF 4
- chef de groupe titulaire de l'unité de valeur FdF 3
- chef d'agrès titulaire de l'unité de valeur FdF 2
- équipier titulaire de l'unité de valeur FdF 1

Par ailleurs, la conduite des véhicules tout terrain nécessite les compétences suivantes :

- conducteur hors route : COD 2
- formateur à la conduite hors route : COD 3

Le nombre d'engins feux de forêt semble largement suffisant au regard de l'occurrence du risque. Rappelons que ces moyens, tout terrain, peuvent également être engagés pour des autres feux en qualité de porteur d'eau ou pour atteindre des endroits reculés ou rendus difficilement accessibles par les intempéries.

Notons, et c'est particulièrement vrai pour la conduite, que l'augmentation des effectifs volontaires liée à la diminution de la disponibilité de ceux-ci induit un élargissement de la base de réponse aux astreintes programmées. Ainsi, on observe un nombre accru de personnel par poste à tenir. Mathématiquement, pour assurer l'engagement quotidien d'un engin, il faut plus de conducteurs.

#### ▪ Ressources Humaines :

Couverture actuelle : RH	Chefs de site FdF	Chefs de colonne FdF	Chefs de groupe FdF	Chefs d'agrès FdF	Equipiers FdF	Conducteurs hors route
Effectif proposé de l'équipe	SDIS : 0	SDIS : 1	SDIS : 16	SDIS : 233	SDIS : 169	SDIS : 271
Couverture quotidienne	Non définie	Non définie	Non définie	Non définie	Non définie	Non définie
Volume horaire de FI	70 h.	73 h.	83 h.	34 h.	32 h.	40 h.
Lieu de FI	ECASC de Valabre	ECASC de Valabre	ECASC de Valabre ou EMZ Est	Collaboration SDIS 67 et 68	Collaboration SDIS 67 et 68	SDIS 68
Volume horaire de FMA	Pas de FMA organisée					3 h.
Lieu de FMA	ECASC de Valabre	ECASC de Valabre	ECASC de Valabre ou EMZ Est	SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68



- **Liste d'aptitude** : proposition de liste annuelle signée par le D.D.S.I.S.
- **Suivi médical** : non spécifique
- **Statistiques opérationnelles par unité** : instables d'une année sur l'autre année, elles ne démontrent que la potentialité de sollicitation de chacun des moyens existants.

- voir carte RP - FDF 2 -

### Assistance extérieure possible

Les S.D.I.S. voisins disposent de nombreux moyens permettant de venir renforcer ceux du Haut Rhin.

Notons que les formations FdF de niveau 1 et 2 se font en collaboration avec le SDIS du Bas Rhin.

- voir carte RP - FDF 6 -

Synthèse de la couverture risques feux de forêt				
Ingénierie	Tactique	Technique	Primo intervenants	Matériel
Compétence : suffisante Effectif : à renforcer	Compétence : suffisante Effectif : à renforcer	Compétence : suffisante Effectif : suffisant	Compétence : suffisante	suffisant

## 2 PERSPECTIVES

### 2.1. DEVELOPPEMENT DU RISQUE

Le risque semble plutôt stable sur le département.

### 2.2. PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE LA COUVERTURE

Le risque feux de forêt n'est de loin pas le plus prégnant dans le département. C'est pourquoi les propositions d'amélioration sont limitées. Il convient, toutefois,

- **Pour les ressources humaines** :
  - de compléter l'encadrement en chefs de groupe FdF, ceux-ci étant nécessaires à l'encadrement des FdF 1 et 2
  - de compléter l'encadrement en chefs de colonne FdF
  - d'augmenter la diffusion de la culture feux de forêt dans les différents centres dotés de CCF en doublant le nombre de stagiaires formés par an pendant les trois prochaines années (ainsi passer de 8 à 16 stagiaires FdF 2 et de 16 à 32 stagiaires FdF 1)
  - de renforcer le nombre de conducteurs hors route afin d'assurer, à terme, un départ possible permanent dans chaque unité du corps départemental doté d'un moyen hors route en doublant le nombre de stagiaires COD 2

Couverture proposée : RH	Chefs de site FdF	Chefs de colonne FdF	Chefs de groupe FdF	Chefs d'agrès FdF	Equipiers FdF	Conducteurs hors route
Effectif actuel de l'équipe	SDIS : 0	SDIS : 5	SDIS : 20	SDIS : 281	SDIS : 241	SDIS : 477
Couverture quotidienne	Non définie	Non définie	Non définie	Non définie	Non définie	Objectif de 1/engin HR
Volume horaire de FI	70 h.	73 h.	83 h.	34 h.	32 h.	40 h.
Lieu de FI	ECASC de Valabre	ECASC de Valabre	ECASC de Valabre ou EMZ Est	Collaboration SDIS 67 et 68	Collaboration SDIS 67 et 68	SDIS 68
Volume horaire de FMA	8 h. ou encadrement FdF	8 h. ou encadrement FdF	8 h. ou encadrement FdF	8 h.	8 h.	3 h.
Lieu de FMA	ECASC de Valabre	ECASC de Valabre	ECASC de Valabre ou EMZ Est	SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68

- **Pour la dotation en matériel :**
  - dotation dans pour les interventions départementales : 3 claies de portage par CCF (acquisition en cours)
  - formation + colonne de renfort : 2 moto pompes portables
- **Pour le soutien de la spécialité :** la poursuite du renforcement du nombre du COD 3

### 3. ANNEXES

#### 3.1. PRESENTATION DE LA SPECIALITE « FEUX DE FORET »

Les feux de broussailles sont généralement traités par un engin pompe isolé. Il s'agit d'un CCF, quand le centre territorialement compétent en dispose ou quand le site de l'incendie est difficilement accessible.

Les interventions feux de forêt donnent lieu à l'engagement d'un chef de groupe et de quatre camions citernes pour feux de forêt (CCF). Il s'agit du groupe d'intervention feux de forêt (GIFF).

Dans le cadre des renforts nationaux, des colonnes sont engagées. Elles comprennent trois groupes d'attaque feux de forêt et un groupe de commandement et soutien. Le SDIS du Haut Rhin participe à la colonne de renfort FdF de la zone Est.

	Chefs de site FdF	Chefs de colonne FdF	Chefs de groupe FdF	Chefs d'agrès FdF	Equipiers FdF
<b>Formation initiale</b>	FdF 5	FdF 4	FdF 3	FdF 2	FdF 1
<b>Tâches</b>	Commandement de plusieurs colonnes	Commandement d'une colonne	Commandement d'un groupe	Commandement d'un CCF	Equipier

Les formations permettent aux différentes unités de pratiquer de manière concertée les manœuvres types FdF, par exemple :

- attaques directes ou indirectes
- ligne d'appui
- établissement commando
- alimentation en eau
- déplacements en groupe ou colonne

Par ailleurs, ces opérations étant particulièrement dangereuses, de nombreuses séquences pédagogiques traitent de la sécurité, particulièrement l'auto défense du groupe.

La formation à la conduite hors route doit permettre d'assurer un transit sur les chemins et les passages tout terrain et franchissement d'obstacles.

### 3.2. CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Les références réglementaires des spécialités sont :

- arrêté du 6 septembre 2001 fixant le guide national de référence relatif aux feux de forêt
- note d'information du 10 août 1999 relative à la conduite

### 3.3. BIBLIOGRAPHIE

- guide national de référence relatif aux feux de forêt
- guide national de référence relatif à la conduite des véhicules tout terrain

### 3.4. GLOSSAIRE SPECIALISE

**CCF** : camion citerne pour feux de forêt

**VLHR** : véhicule léger hors route

**ECASC** : école d'application de la sécurité civile (Valabre)

**COD** : centre opérationnel départemental

**EMZ** : état major de zone

**FDF** : feux de forêt

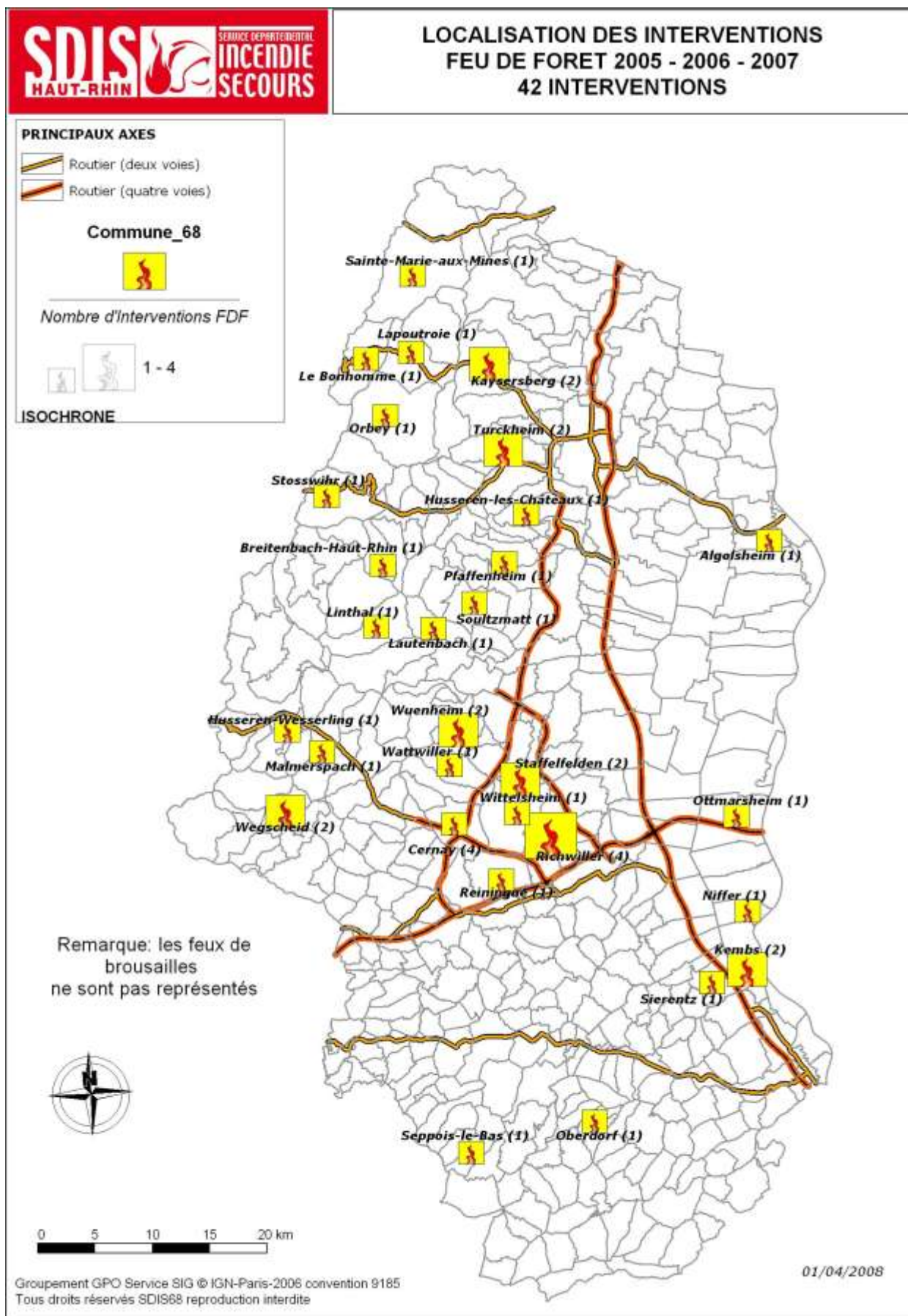
**HR** : hors route

### 3.5. CARTOGRAPHIE

Carte RP-FDF1 : Localisation du Risque Feux de forêt dans le département du Haut-Rhin

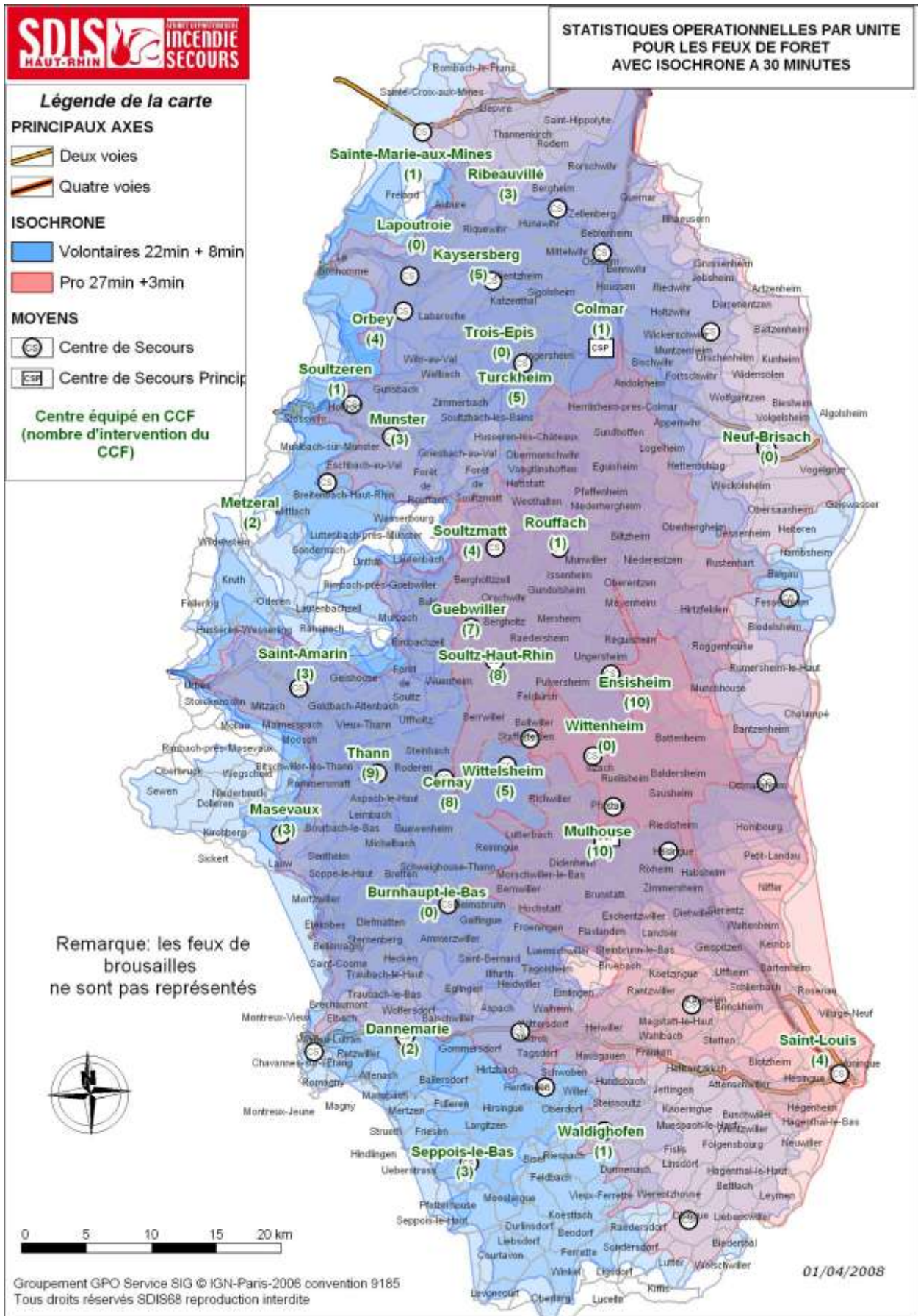


Carte RP-FDF2 : localisation des interventions feux de forêt





Carte RP-DF3 : isochrones 30 min





Carte RP-FDF5 : assistance extérieure

SDIS 57	
GIFF	8

SDIS 67	
GIFF	7

SDIS 54	
GIFF	7

SDIS 88	
GIFF	4

SDIS 25	
GIFF	



Composition d'un GIFF (groupe d'intervention feux de forêts) :  
**1 VLHR – 3 CCFM – 1 CCFS**

## 1. SITUATION ACTUELLE

### 1.1. ANALYSE DU RISQUE

#### Présentation du risque

Le département du Haut-Rhin comprend de nombreux massifs de moyenne montagne. Ceux-ci permettent la pratique de nombreux loisirs. L'intervention type (90 %) est une entorse sur un chemin nécessitant un brancardage en civière pigilem ou en barquette. En effet, la distance maximale en forêt à parcourir pour rejoindre un chemin accessible à un moyen 4 x 4 est de l'ordre de :

- 2 km en été
- 10 km, voire 20, en hiver.

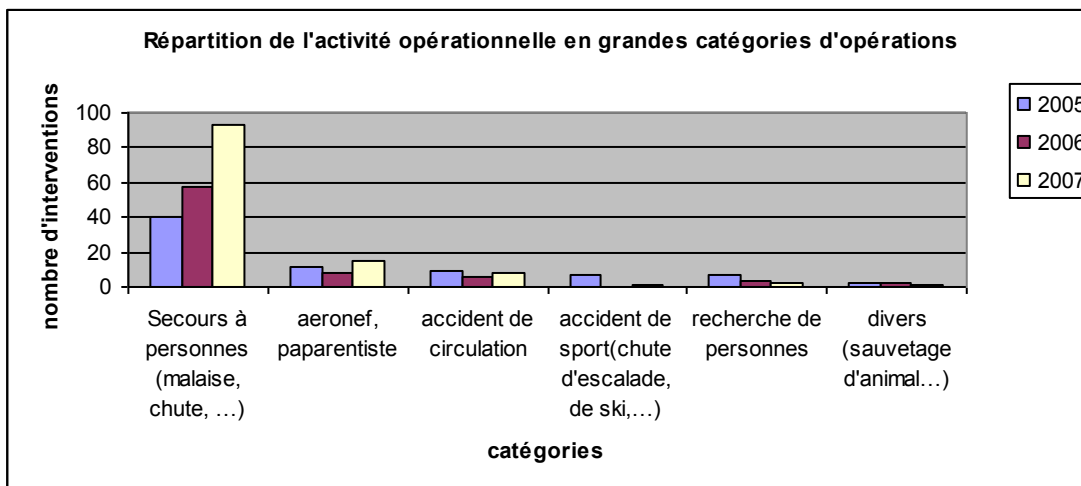
Ainsi, le SDIS joue la carte de la proximité et de la rapidité.

- voir carte RP - EPIMM 1 -

#### Statistiques opérationnelles

Les statistiques opérationnelles sont réparties en six grandes catégories :

- malaise ou chute de personne
- chute d'un aéronef (avion, ULM, parapente, parachutiste, etc.)
- accident de circulation
- sauvetage d'animal
- recherche de personne
- autres interventions



On notera des interventions types par vallée : par exemple, la vallée de la Thur est le lieu d'activité privilégié des paparentistes, alors que le secours aux promeneurs est plus courant en vallée de Munster.

- voir carte RP - EPIMM 2 -

## 1.2. PRESENTATION DE LA COUVERTURE DU RISQUE

### Couverture non spécialisée

Le premier niveau de couverture est assuré par des moyens d'intervention classiques disposant de lots de sauvetage et de protection contre les chutes (LSPCC) permettant d'atteindre et de soustraire d'urgence à un risque une personne jusqu'à une distance de 25 m maximum.

### Couverture spécialisée

Une description des capacités des E.P.I.M.M. est jointe en annexe, dans la partie dédiée à la présentation de la spécialité « Risques en moyenne montagne ».

Couverture spécialisée : la répartition s'est faite historiquement par vallée, avec un objectif d'atteindre tous les points de la montagne plus rapidement (3/4 h. à 1 h.). Ainsi, le S.D.I.S. du Haut Rhin est doté de 6 équipes de première intervention en moyenne montagne :

- canton vert : Orbey, Lapoutroie, jusqu'à Ste Marie aux Mines
- Fecht : Munster, Metzeral et Sultzeren
- Lauch : Guebwiller et Soultz
- Thur : St Amarin
- Doller : Masevaux
- Haut Sundgau : Oltingue

- voir carte RP - EPIMM 3 -

▪ **Personnel :**

Couverture actuelle : RH	Conseillers techniques (CT)	Chefs d'E.P.I.M.M	Equipers
Effectif actuel de l'équipe	SDIS : 0	Canton vert : 2 Fecht : 2 Lauch : 2 Thur : 3 Doller : 1 Haut Sundgau : 0	Canton vert : 9 Fecht : 12 Lauch : 6 Thur : 9 Doller : 11 Haut Sundgau : 9
Couverture quotidienne		Canton vert : 2 à 3 Fecht : 2 à 3 Lauch : 1 à 2 Thur : 2 à 3 Doller : 2 à 3 Haut Sundgau : 1 à 2	
Volume horaire de FI		A redéfinir dans la mesure où ces qualifications sont très anciennes	40 h. 3 jours hiver – 2 jours été
Lieu de FI		SDIS 68	SDIS 68
Volume horaire de FMA		28 h + 12 h. (2 exercices d'ensemble, l'un été, l'autre hiver)	28 h + 12 h. (2 exercices d'ensemble, l'un été, l'autre hiver)
Lieu de FMA		SDIS 68	SDIS 68

A ces volumes de formation, s'ajoutent les formation des conducteurs Quads : 20 h. interne + 16 h. par le vendeur

- **Liste d'aptitude** : liste d'aptitude annuelle du D.D.S.I.S. (test d'accès à la spécialité et test annuel)
- **Suivi médical** : non spécifique
- **Le gros matériel spécifique des E.P.I.M.M. est :**
  - 5 quads « chenillables » : St Amarin, Munster, Soultz, Masevaux, Orbey
  - 1 équipe ne dispose pas de quad de secours : Haut Sundgau
- **Matériel** : globalement les E.P.I.M.M. disposent d'une dotation en équipements permettant d'assurer leurs missions.

**Assistance extérieure possible**

Pour les interventions complexes, les E.P.I.M.M. interviennent avec le peloton de gendarmerie de montagne et les équipes d'intervention en milieu périlleux du S.D.I.S. Ainsi, au regard de la technicité des ces deux équipes, la compétence sur corde des E.P.I.M.M. peut rester limitée.

Les équipes E.P.I.M.M. les plus proches sont celles du S.D.I.S. des Vosges.

- voir carte RP – EPIMM4 -

Synthèse de la couverture risque moyenne montagne				
Ingénierie	Tactique	Technique	Primo intervenants	Matériel
Sans objet	Compétence : à renforcer Effectif : à renforcer	Compétence : à renforcer Effectif : à renforcer	Compétence : à renforcer	A compléter

## 2 PERSPECTIVES

### 2.1. DEVELOPPEMENT DU RISQUE

La sollicitation est en constante augmentation. Elle traduit bien le développement des loisirs dans les zones de montagne.

### 2.2. PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE LA COUVERTURE

La couverture actuelle semble globalement adaptée. Toutefois, on notera :

**Pour les ressources humaines** : l'importance :

- d'augmenter les effectifs tant des équipiers que des chefs d'E.P.I.M.M. afin d'assurer quotidiennement la couverture minimale suivante :
  - une équipe sur Canton vert et Fecht
  - une équipe sur Lauch, Thur et Doller
  - un binôme sur Haut Sundgau (renforcé par une autre équipe en cas de besoin)
- de compléter la compétence des chefs d'équipe en leur faisant suivre une unité de valeur interne et l'I.M.P. 1 dès que les possibilités du G.N.R. GRIMP auront évolué
- de désigner les conseillers techniques parmi les chefs d'E.P.I.M.M. en recherchant les compétences suivantes :
  - capacité de travail en PC comme conseiller du C.O.S. (chef de groupe ou de colonne)
  - I.M.P. 3 + complément neige et/ou formateur de L.S.P.C.C. sur liste d'aptitude
- former l'ensemble des conducteurs Quad au COD 2

Couverture proposée : RH	Conseillers techniques (CT)	Chefs d'E.P.I.M.M.	Equipiers	Dont conducteurs Quad
Effectif proposé de l'équipe	2	Canton vert : 3 Fecht : 3 Lauch : 3 Thur : 3 Doller : 3 Haut Sundgau : 3	Canton vert : 12 Fecht : 12 Lauch : 12 Thur : 12 Doller : 12 Haut Sundgau : 12	Canton vert : 5 Fecht : 5 Lauch : 5 Thur : 5 Doller : 5
Couverture quotidienne	Mobilisables	Canton vert : 0 à 1 Fecht : 0 à 1 Lauch : 0 à 1 Thur : 0 à 1 Doller : 0 à 1 Haut Sundgau : 0 à 1	Canton vert : 2 Fecht : 2 Lauch : 2 Thur : 2 Doller : 2 Haut Sundgau : 2	Canton vert : 1 Fecht : 1 Lauch : 1 Thur : 1 Doller : 1
Volume horaire de FI	A définir	A définir + <u>IMP 1</u> : 24 h. été + 8 h. neige	40 h. 3 jours hiver – 2 jours été	40 h.
Lieu de FI	Sans formation spécifique	SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68
Volume horaire de FMA	Idem chef d'E.P.I.M.M.	28 h (2 exercices d'ensemble, l'un été, l'autre hiver) 12 h. <u>IMP 1</u> : 8 h. neige + 8 h. été	28 h (2 exercices d'ensemble, l'un été, l'autre hiver) 12 h.	8 h.
Lieu de FMA		SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68

#### Pour la dotation en matériel : l'importance

- compléter les lots de sauvetage par des cordes de 60 m (échelles et EPIMM)
- compléter par une remorque sur neige pour quad, afin de permettre le transport de matériel
- compléter en équipement de recherche sous avalanches (Arva, sondes, pelles, etc.)
- dès que le G.N.R. G.R.I.M.P. aura été modifié, compléter l'équipement des chefs d'équipe devant suivre la formation I.M.P. 1

#### Pour le soutien de la spécialité :

- la nécessité de définir un guide départemental de référence « Secours en moyenne montagne »
- la nécessité de prévoir des formateurs de conducteurs titulaires de l'unité de valeur COD 3 moto permettant la formation des conducteurs de Quads.

### 3. ANNEXES

#### 3.1. PRESENTATION DE LA SPECIALITE « EQUIPE DE PREMIERE INTERVENTION MOYENNE MONTAGNE »

Les E.P.I.M.M., créées en 1975, sont des équipes de 5 sapeurs pompiers (un chef d'équipe et quatre équipiers) formés à la première intervention en site de moyenne montagne. Toutefois, un binôme EPIMM peut suffire à une mise en sécurité.

De capacité technique encadrée, elles assurent des secours peu techniques, en moyenne montagne dans les limites suivantes :

- toujours les pieds sur terre, jamais de secours en parois
- autonome dans les limites fixées par le guide national de référence « lot de sauvetage et de protection contre les chutes »



- secours possible en contrebas dans le cadre du lot de sauvetage, mais pas de secours au-delà car ces interventions restent du ressort du GRIMP.

Leurs principales plus values sont :

- bonne connaissance du terrain
- expérience de la montagne et des risques associés
- facilité de progression en hiver en raquettes
- un équipement approprié au terrain et conditions montagnouse
- la dotation en quads permettant un déplacement facilité hors route

Dès la survenue d'une intervention montagne, il y a une information mutuelle avec la gendarmerie. Les deux secours sont systématiquement engagés.

#### **Les missions des E.P.I.M.M. sont :**

- mise en sécurité
- progression en terrain difficile avec brancardage
- assistance à randonneur en été comme en hiver
- recherche de personnes à la demande de la gendarmerie (engagement précoce possible)
- recherche après avalanches en collaboration avec la gendarmerie
- toutes les interventions en milieu montagneux nécessitant un équipement adapté (EPI de 1<sup>ère</sup> catégorie de protection contre les intempéries)
- secours en ravin : en collaboration avec le GRIMP pour la partie technique (remontée de victime) dès que cela dépasse la capacité d'un LSPCC
- secours aux personnes bloquées dans les télésièges par carence de l'exploitant : prise en charge au sol
- en collaboration avec le GRIMP pour la partie technique (descente des impliqués)
- parapente : localisation et approche de la victime accrochée dans les arbres : En collaboration avec le GRIMP et la gendarmerie pour la partie technique (descente des parapentistes)

Les E.P.I.M.M. ne peuvent, ainsi, se raccrocher, en totalité, au Guide national de référence secours en montagne, paru en 2000, très technique, plus adapté aux secours en haute montagne (canyoning, glacier, etc.).

#### **Ressources humaines :**

Les pré-requis permettant d'accéder à la formation sont :

- CFAPSE ou PSE 2 + LSPCC
- connaissance de la montagne
- faire partie d'un des 6 centres unités E.P.I.M.M.
- bonne condition physique attestée par un test d'entrée.

#### **Les matériels des E.P.I.M.M. sont :**

- lots de sauvetage
- diverses barquettes de transport des victimes
- raquettes de neige et vêtements de protection
- GPS

### **3.2. CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE**

- Il n'y a pas de références réglementaires pour cette spécialité. C'est pourquoi un guide départemental de référence (G.D.R.) devra être développé afin de fixer un cadre réglementaire précis.
- Note d'information du 10 août 1999 relative à la conduite

### **3.3. BIBLIOGRAPHIE**

- néant
- guide national de référence relatif à la conduite des véhicules tout terrain

### 3.4. GLOSSAIRE SPECIALISE

**EPIMM** : équipe de première intervention en moyenne montagne

**GRIMP** : groupe de recherche et d'intervention en milieu périlleux

**IMP** : intervention en milieu périlleux

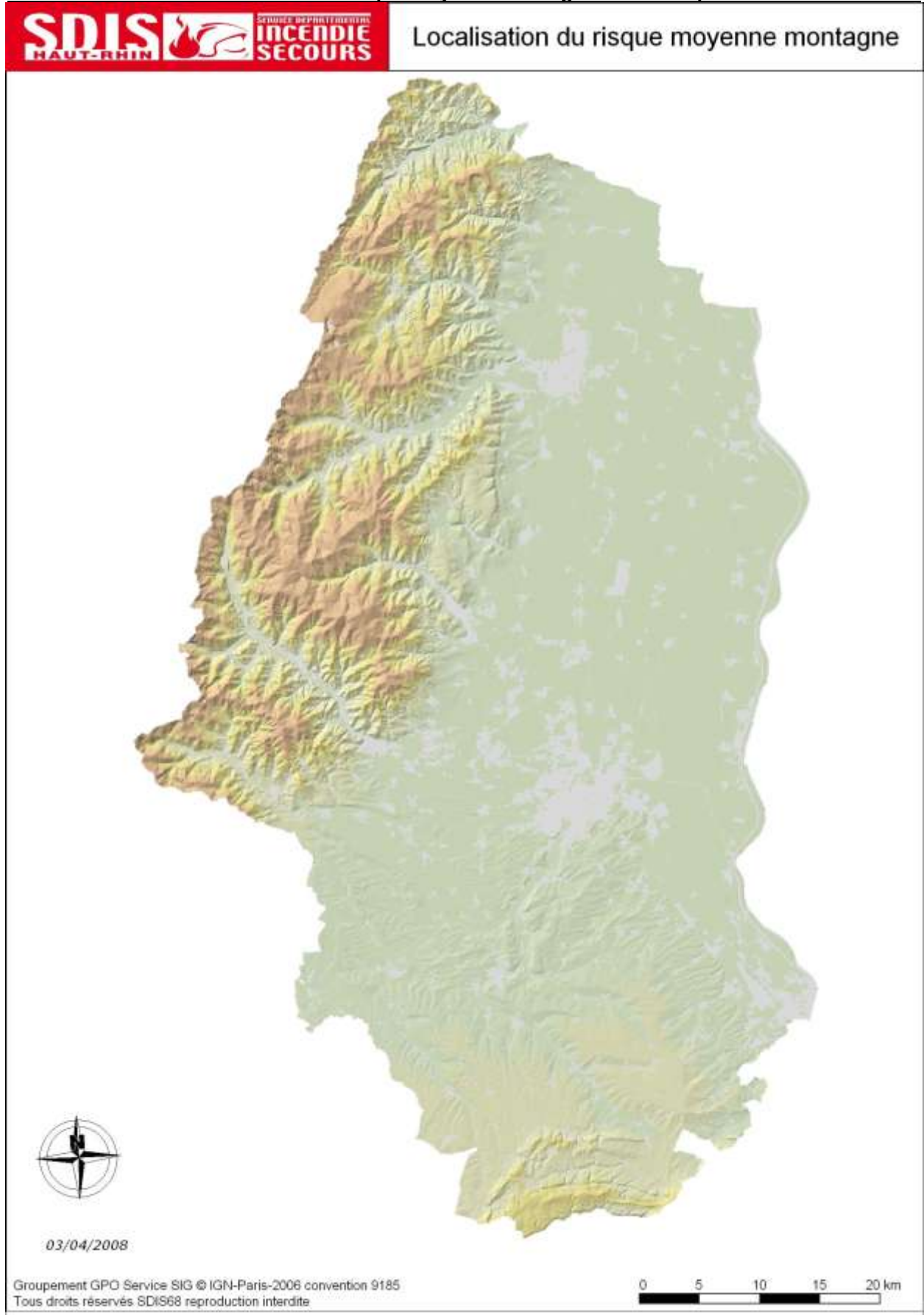
**COD 2** : formation de conducteur hors route

**CFAPSE et PSE** : formation en secourisme

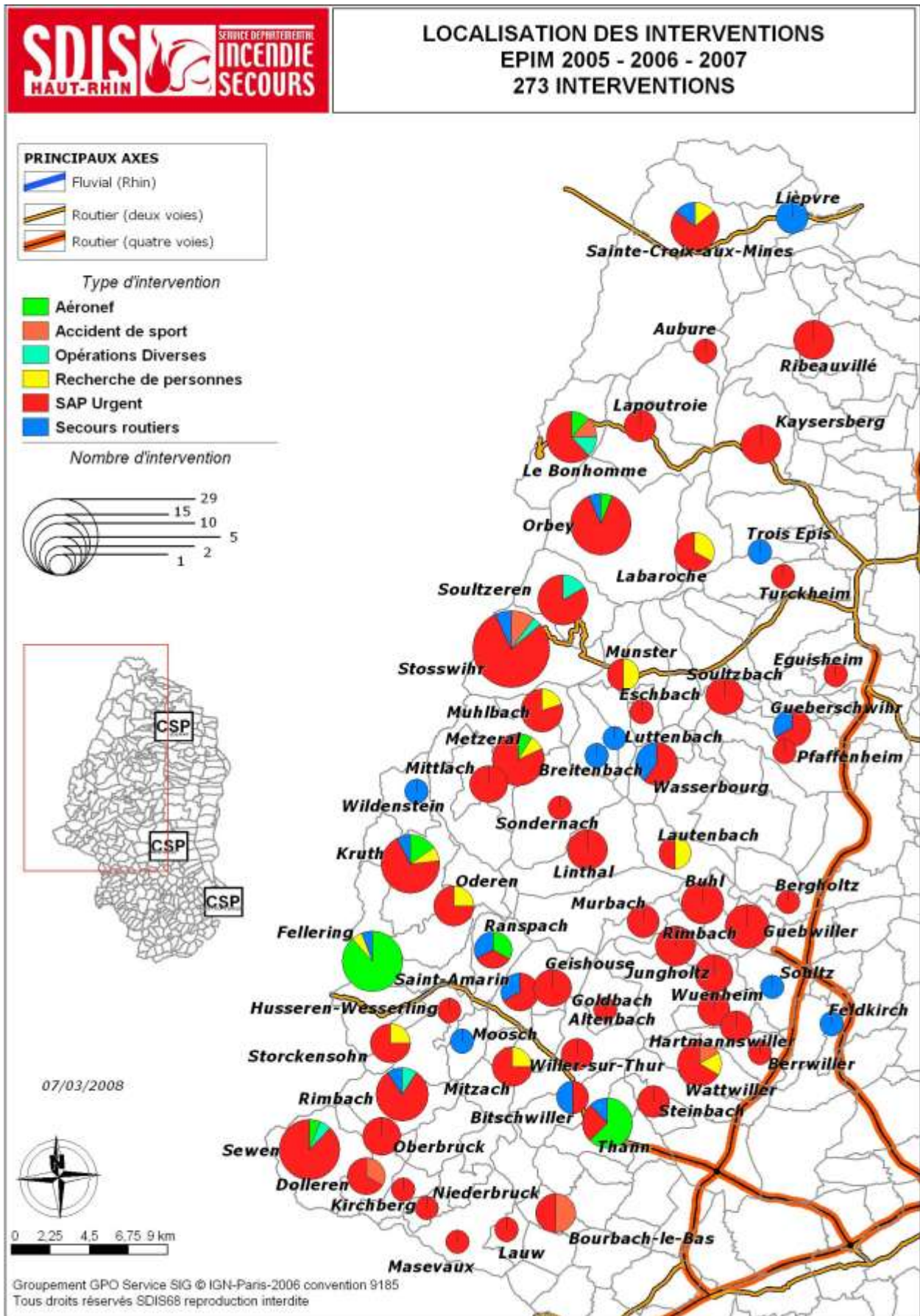
**PGM** : peloton de gendarmerie de montagne

### 3.5. CARTOGRAPHIE

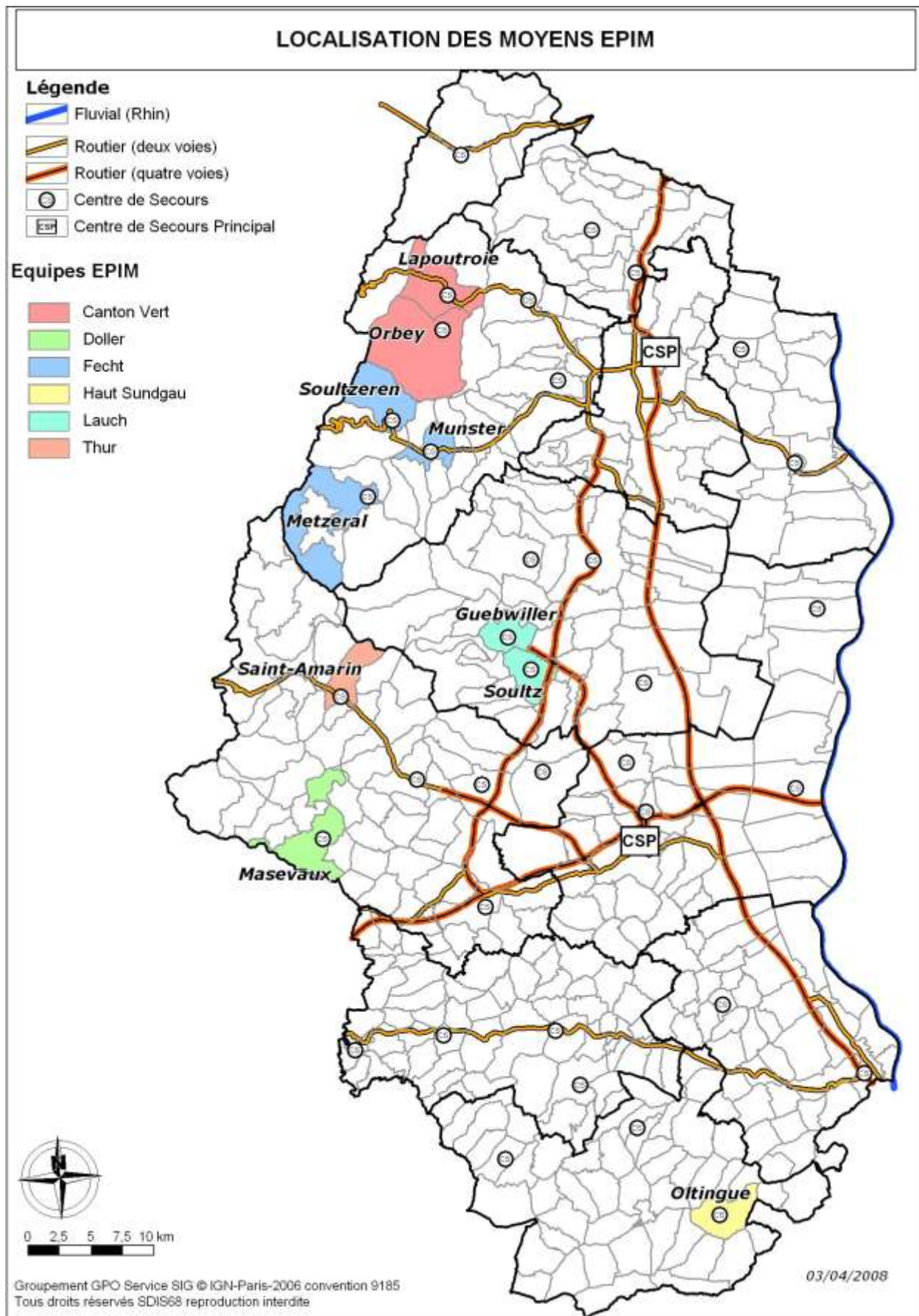
Carte RP-EPIMM1 : Localisation du Risque moyenne montagne dans le département du Haut-Rhin



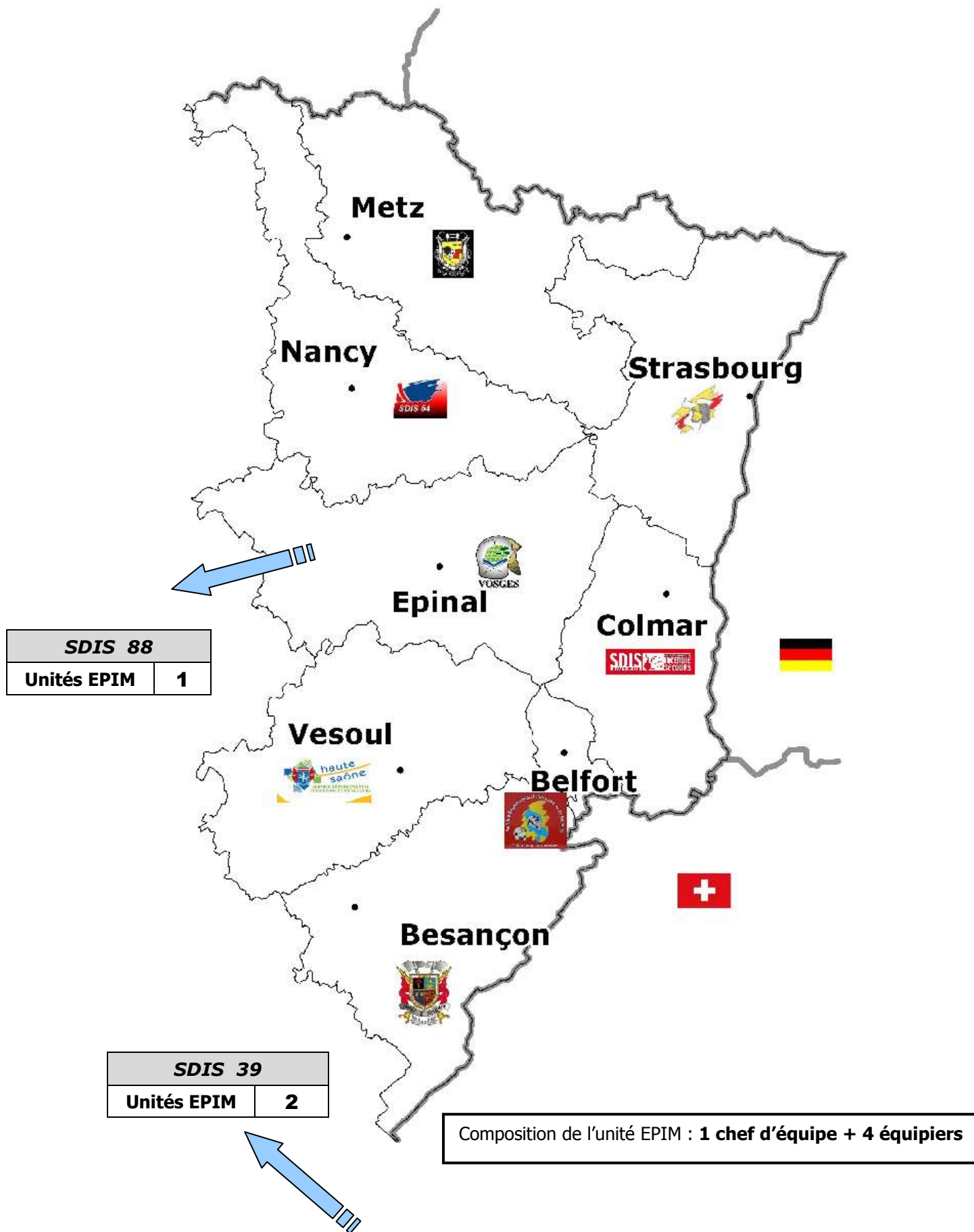
Carte RP-EPIM2 : localisation des interventions EPIM







Carte RP-EPIMM4 : assistance extérieure





## 1. SITUATION ACTUELLE

### 1.1. ANALYSE DU RISQUE

#### Présentation du risque

Ces interventions sont relatives aux opérations en milieux naturels et artificiels où les techniques classiques de secours sont inadaptées : hauteur ou profondeur trop importante, risques liés aux difficultés de cheminement (protection respiratoire, cheminements difficiles, etc.).

Il n'existe pas de secteur plus ou moins cyndinogène. Les sites principaux d'intervention sont :

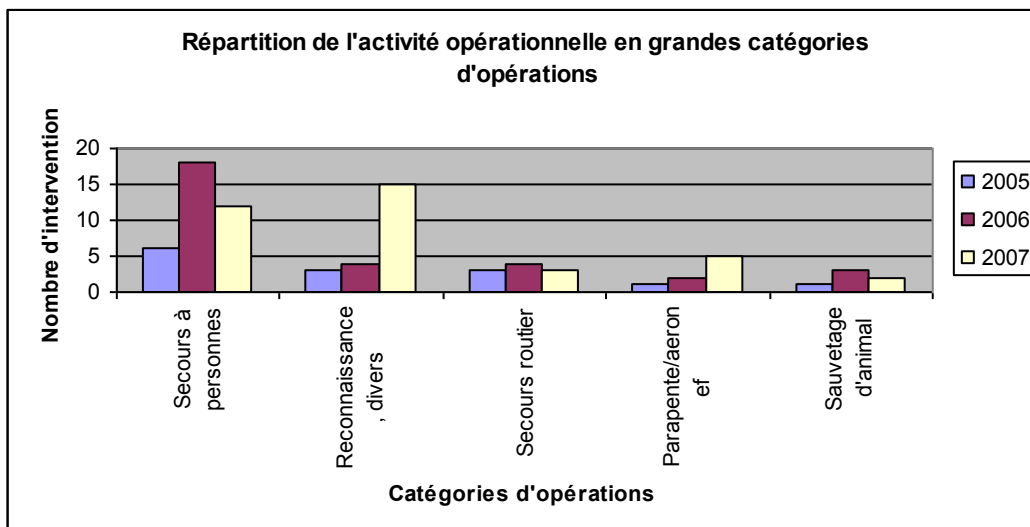
- sites naturels : Vosges, cavités, grottes
- sites artificiels : immeubles, chantiers, silos, mines, remontées mécaniques, etc.

- voir carte RP - IMP 1 -

#### Statistiques opérationnelles

Les statistiques opérationnelles sont réparties en 5 grandes catégories :

- secours à personnes
- reconnaissances et interventions diverses
- secours routier
- parapentistes et aéronefs
- sauvetage d'animaux



- voir carte RP - IMP 2 -

## 1.2. PRESENTATION DE LA COUVERTURE DU RISQUE

### Couverture non spécialisée

Les premiers secours en milieu périlleux au moyen de cordes sont assurés par les engins d'incendie munis de lots de sauvetage et de protection contre les chutes. Leur capacité est limitée à une profondeur de 12 m (avec mouflage) à 25 m (traction directe) environ et à un sauvetage simple et sans blessure grave – ou à une mise en sécurité urgente -.

### Couverture spécialisée

Une description des capacités de chaque équipe G.R.I.M.P. est jointe en annexe, dans la partie dédiée à la présentation de la spécialité « Risques en milieu périlleux ».

Les effectifs nécessaires pour mener une mission sont, 1 IMP 3 et 4 IMP 2 constitués en une unité G.R.I.M.P. Toutefois, les premières mesures conservatoires peuvent être assurées par un binôme. Elles permettent de temporiser jusqu'à l'arrivée du reste de l'équipe.

Le S.D.I.S. du Haut Rhin est doté de trois équipes G.R.I.M.P. articulées autour de :

- Colmar : C.S.P., D.D.S.I.S. et C.T.A. C.O.D.I.S. (les jours de repos)
- Mulhouse : C.S.P. et Wittenheim
- Saint Louis : C.S.

Le nombre de postes ouverts est de 15 conseillers techniques et chefs d'unité et de 50 équipiers. Leur intervention se fait toujours en renfort de secours classiques, ce qui autorise un délai de regroupement de l'équipe en une heure (il faut 30 à 45 min maximum pour que 2 équipiers G.R.I.M.P. atteignent la majorité des points du département). Dans ce cadre, l'équipe basée à Mulhouse est le pivot du système en renforçant le nord ou le sud du département.

▪ **Personnel :**

Couverture actuelle : RH	Conseillers techniques (CT)	Chefs d'unité	Equipiers
Effectif actuel de l'équipe	Colmar : 1 Mulhouse : 0 St Louis : 0	Colmar : 6 Mulhouse : 5 St Louis : 3	Colmar : 18 Mulhouse : 17 St Louis : 11
Couverture quotidienne	Mobilisable	Colmar : 1 Mulhouse : 0 à 1 St Louis : 0 à 1	Colmar : 2 à 3 Mulhouse : 3 à 4 St Louis : 1
Volume horaire de FI	Sans formation	80 h.	104 h.
Lieu de FI	Le CT est choisi parmi les CU	Centre national de Florac	SDIS 67
Volume horaire de FMA		40 à 56 h.	40 à 56 h.
Lieu de FMA	SDIS 68 ou centre national de Florac	SDIS 68 ou centre national de Florac	SDIS 68

A ces effectifs, se rajoutent des membres du S.S.S.M. qui ont suivi la formation IMP 2 permettant d'évoluer de manière autonome sur corde et donc d'atteindre la victime.

- **Liste d'aptitude** : préfectorale et annuelle
- **Suivi médical** : spécifique
- **Le gros matériel spécifique des équipes G.R.I.M.P. est :**
  - un véhicule basé au C.S.P. de Mulhouse
  - un véhicule mixte GRIMP – SAV basé au C.S.P. de Colmar
- **Matériel** : globalement, les équipes G.R.I.M.P. disposent d'une dotation en équipement permettant d'assurer leurs missions. Il reste, toutefois, des points à revoir en terme d'habillement.
- **Statistiques opérationnelles par unité** : les statistiques démontrent une faible activité sur le groupement Sud. Les unités les plus sollicitées sont celles de Mulhouse et Colmar.

**Assistance extérieure possible**

Les moyens extérieurs permettent de renforcer le G.R.I.M.P. local, chacun des S.D.I.S. voisins disposant d'une ou plusieurs équipes.

- voir carte RP – IMP5 -

Synthèse de la couverture risques milieu périlleux				
Ingénierie	Tactique	Technique	Primo intervenants	Matériel
Sans objet	Compétence : insuffisante en milieu souterrain et montagneux en hiver Effectif : suffisant	Compétence : insuffisante en milieu souterrain et montagneux en hiver Effectif : suffisant	Compétence : suffisante	A compléter

## 2. PERSPECTIVES

### 2.1. DEVELOPPEMENT DU RISQUE

Le risque semble relativement constant. On note, toutefois, une recrudescence des activités à risque en montagne.

On note également que, si par le passé, de nombreux membres du G.R.I.M.P. étaient des pratiquants de la spéléologie, c'est moins le cas aujourd'hui. Ainsi, peu de personnel a l'habitude de travailler en site souterrain.

### 2.2. PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE LA COUVERTURE

La couverture actuelle semble globalement suffisante. Toutefois, on notera :

- voir carte RP - IMP 3 et 4 -

#### Pour les ressources humaines :

- le maintien des effectifs GRIMP sur le CIS de Saint Louis sous réserve de la couverture par ce centre des risques chimiques et aquatiques qui restent la priorité.
- l'importance de compléter la formation d'une vingtaine de membres du G.R.I.M.P. par le suivi de l'unité de valeur « intervention en site souterrain » afin d'améliorer la complémentarité avec le spéléo secours français et surtout, de garantir un accès rapide à la victime dans l'attente de la montée en puissance.
- l'importance de compléter la formation d'une vingtaine de membres du G.R.I.M.P. par le suivi de l'unité de valeur « progression en milieu enneigé » afin d'améliorer la complémentarité avec le P.G.M. et surtout, de garantir un accès rapide à la victime et de concourir à l'encadrement des E.P.I.M.M.
- l'importance d'une collaboration accrue avec nos partenaires (équipes G.R.I.M.P. voisines, spéléo secours, équipes de sauvetage déblaiement, etc.).

Couverture proposée : RH	Conseillers techniques (CT)	Chefs d'unité	Equipiers	Intervention en site souterrain	Intervention en milieu enneigé
Effectif proposé de l'équipe	SDIS : 1	SDIS : 14	SDIS : 50	SDIS : 15	SDIS : 15
Couverture quotidienne		SDIS : 2	SDIS : 8	SDIS : 2	SDIS : 2
Volume horaire de FI		80 h.	104 h.	48 h.	24 h.
Lieu de FI		SDIS 68	SDIS 67	SDIS de la la zone Est	SDIS de la zone Est
Volume horaire de FMA	64 h.	64 h.	56 h.	16 h.	16 h.
Lieu de FMA		SDIS 68	SDIS 68	SDIS 21	Formation zonale

L'organisation des secours est la suivante :

- les primo intervenants prennent les mesures conservatoires, selon le cas, au moyen du lot de sauvetage, ils sécurisent la victime
- la première unité GRIMP assure les actions suivantes dans l'attente de l'arrivée des moyens complémentaires issus de la seconde équipe :
  - CU : commandement
  - 1 binôme pour accéder à la victime

- un équipier pour la mise en place des installations de traction et les mains courantes de sécurisation
- le sauvetage s'effectue dès que l'ensemble des moyens est présent.

Remarque : si une des équipes dispose, ce jour là, de la capacité d'engager l'ensemble de l'unité, elle le fait.

#### **Pour la dotation en matériel :**

- la nécessité réglementaire et l'opportunité opérationnelle de doter les échelles aériennes de lots de sauvetage disposant d'une corde de 60 m dans les secteurs où les immeubles peuvent atteindre 25 à 30 m de hauteur
- le souhait de l'amélioration de tenues de protection contre les intempéries en se rapprochant de la dotation des E.P.I.M.M.
- le souhait de l'amélioration de la dotation en matière de secours spéléologiques pour les personnels concernés
- l'importance du complément en moyen de traction (treuil motorisé pour le secours en ravin implanté sur les véhicules)
- le souhait du passage à des véhicules « tout chemin », au moment de leur prochain remplacement (en cours)

### **3.ANNEXES**

#### **3.1. PRESENTATION DE LA SPECIALITE « GROUPE DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION EN MILIEU PERILLEUX »**

Le groupe de recherche et d'intervention en milieu périlleux regroupe des sapeurs pompiers formés à la prise en compte des incidents ou accidents en milieux périlleux. Selon la responsabilité, il y a trois niveaux de compétence : équipier, chef d'équipe, conseiller technique.

	<b>Conseiller technique départemental</b>	<b>Chef d'unité</b>	<b>Equippers</b>
<b>Formation initiale</b>	IMP3 + FOR 2	IMP3+FOR 1	IMP2
<b>Tâches</b>	Organisation de la spécialité au niveau départemental Conseil du DDSIS et du COS	Commandement d'une unité GRIMP	Membres d'une unité GRIMP

#### **Les missions du GRIMP sont :**

- intervention en milieu naturel ou artificiel où les moyens traditionnels (LSPCC et échelles) sont inadaptés ou si l'état de la victime le justifie (polytraumatisé, pathologies graves, etc.)
- sécurisation des sites de travail des SP (implantation de main courante)
- intervention en milieu spéléo et sites souterrains
- intervention pour secours en ravin

Ces missions peuvent se dérouler en milieu enneigé.

#### **Les matériels du GRIMP sont :**

- du matériel de protection individuel ; casque, baudrier, tenue adaptée, mousquetons et autres descendeurs et bloqueurs
- du matériel collectif : civières, treuils, élingues, potences, etc.

Les unités engagées sont composées de 5 sapeurs-pompiers (un chef d'unité et 4 équipiers). Mais, en cas de sauvetages de vies humaines, l'intervention peut débuter sous l'autorité du COS avec deux sauveteurs seulement. Le reste de l'unité rejoint le site de l'intervention dans les meilleurs délais.

Le GRIMP peut descendre un membre du S.S.S.M. à fin d'assurer la médicalisation sur site.

### 3.2. CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Les références réglementaires de la spécialité sont :

- arrêté du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif aux groupes de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux
- arrêté du 29 avril 2004 fixant le guide national de référence relatif aux interventions en site souterrain

### 3.3. BIBLIOGRAPHIE

- guide national de référence relatif aux groupes de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux
- guide national de référence relatif aux interventions en site souterrain

### 3.4. GLOSSAIRE SPECIALISE

**EPIMM** : équipe de première intervention en moyenne montagne

**GRIMP** : groupe de recherche et d'intervention en milieu périlleux

**IMP** : intervention en milieu périlleux

**COD 2** : formation de conducteur hors route

**CFAPSE et PSE** : formation en secourisme

**PGM** : peloton de gendarmerie de montagne

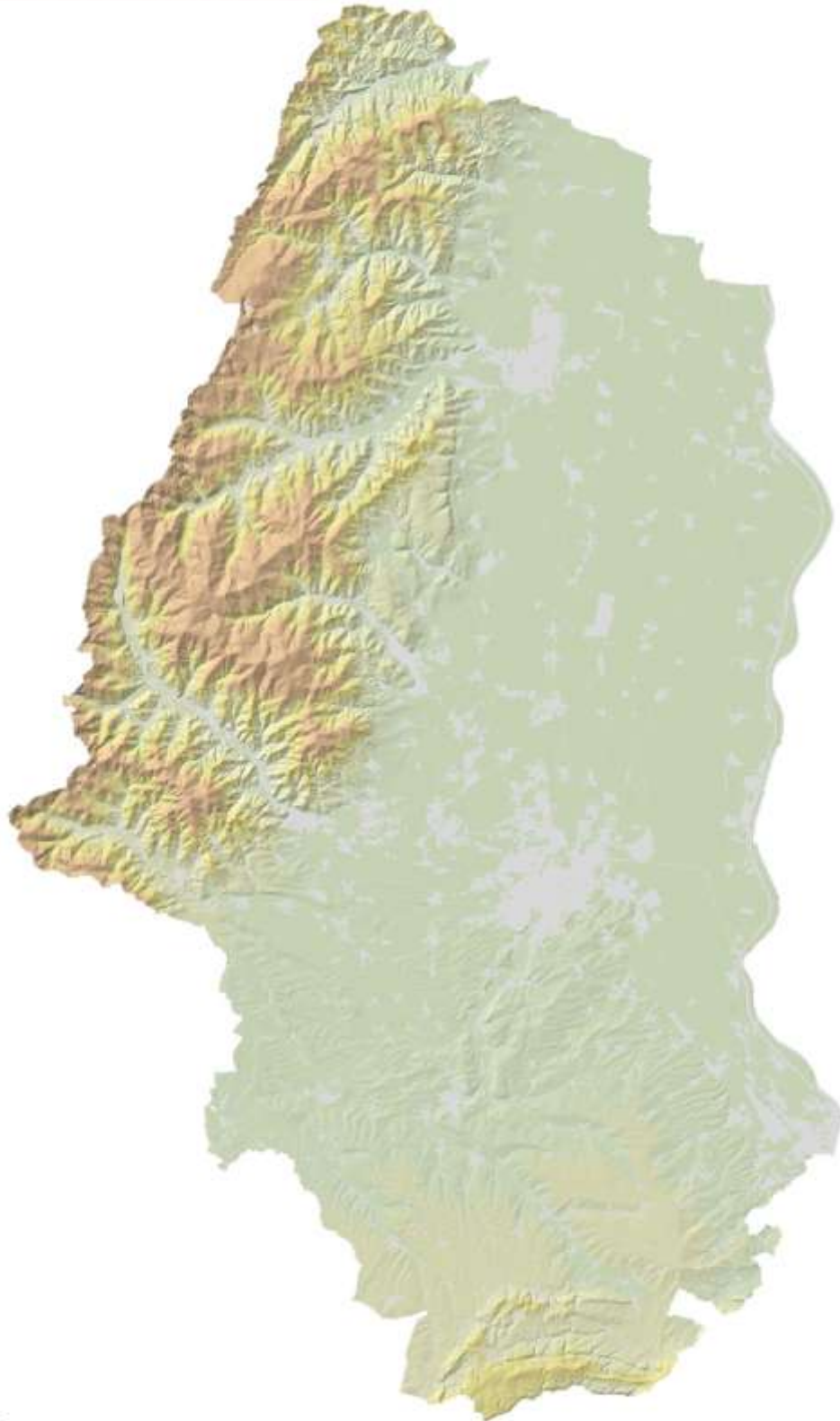
### 3.5. CARTOGRAPHIE



**Carte RP-IMP1 : Localisation du Risque milieux périlleux dans le département du Haut-Rhin**

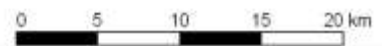


**Localisation du risque milieux périlleux**

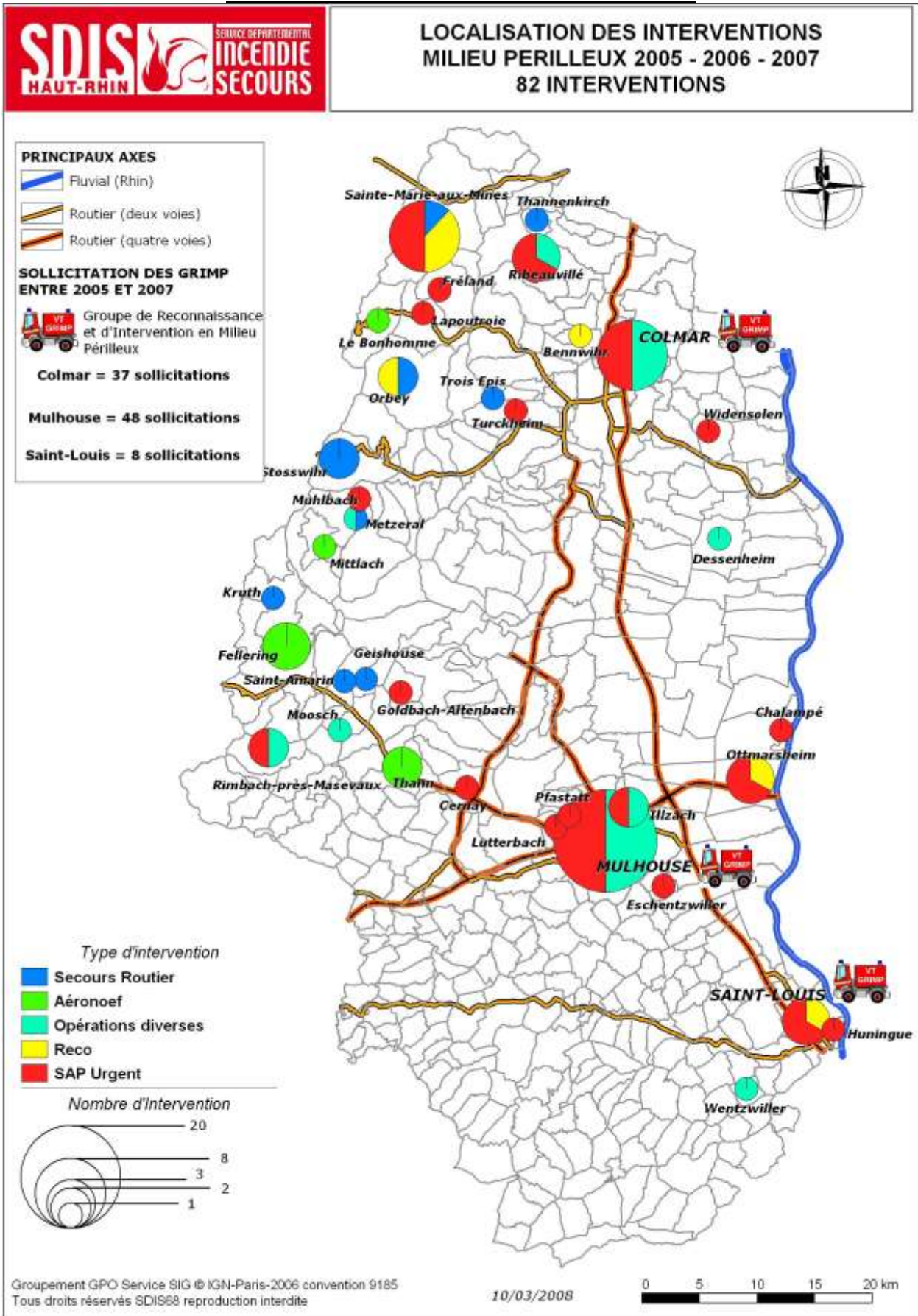


02/04/2008

Groupement GPO Service SIG © IGN-Paris-2006 convention 9185  
Tous droits réservés SDIS68 reproduction interdite

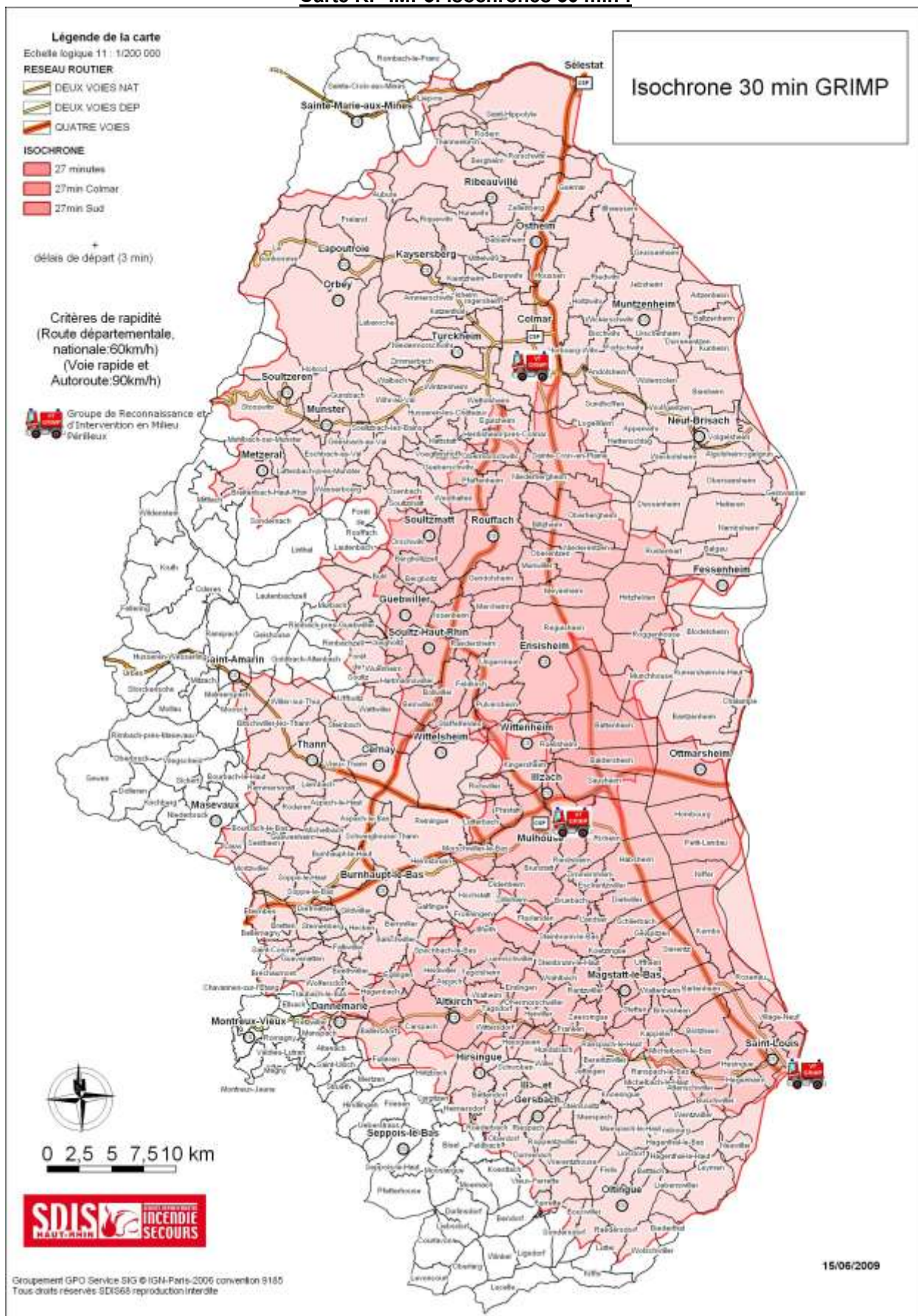


Carte RP-IMP2 : localisation des interventions IMP



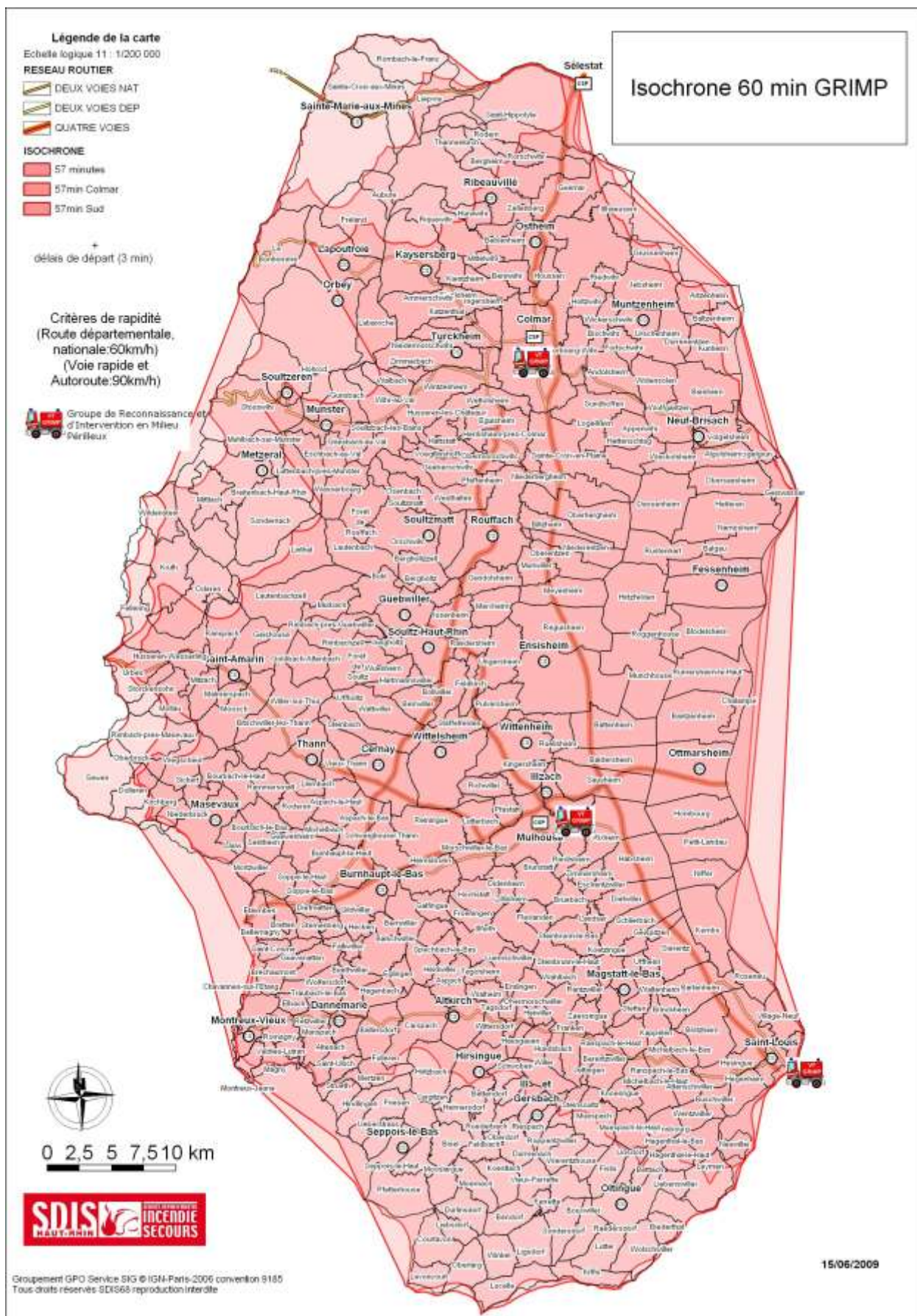


**Carte RP-IMP3: isochrones 30 min :**





# Carte RP-IMP4 : isochrones 60 min



**Carte RP-IMP5 : assistance extérieure**



## 1. SITUATION ACTUELLE

### 1.1. ANALYSE DU RISQUE

#### Présentation du risque

Les secours animaliers sont relativement courants dans le département. Ils concernent des animaux de natures différentes :

- animaux de compagnie (chiens y compris des chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> catégorie, chats, etc.)
- nouveaux animaux de compagnie (serpents et lézards, araignées et insectes divers, etc.)
- animaux domestiques et d'élevage (équidés, bovins, animaux de basse cour, porcs, etc.)
- faune sauvage
- autres animaux (animaux de cirques, animaux de zoo, etc.)

Les zones concernées sont :

- zones rurales
- centres animaliers
- zones de transit d'animaux.

L'analyse des risques démontre une répartition uniforme des bassins de risques sur le département avec, cependant, une densité d'activité d'élevage d'animaux légèrement plus forte dans le sud du département.

Les risques courants animaliers concernent des événements, qui peuvent être qualifiés de fréquents, mais dont les conséquences sont plutôt limitées, par exemple :

- secours à animal / Capture d'animal errant
- accident de circulation / de transport d'animaux
- incendie de structures comprenant des animaux

Ceux-ci sont couverts par un engin de secours classique.



Les risques particuliers, couverts par l'équipe animalière, sont relatifs aux événements dont l'occurrence est très faible, mais dont les conséquences peuvent être très étendues :

- origine naturelle : inondations (rupture de barrages ou digues), chutes de neige (effondrement de bâtiments agricoles), tempêtes, etc.
- origine technologique : explosions, fuites, accidents technologiques, etc.

Par ailleurs, tous les événements ressortant du risque courant peuvent concerner l'équipe animalière dès lors qu'un nombre important d'animaux est concerné par un sinistre (feu d'exploitation agricole, par exemple).

Les équipes animalières peuvent également être engagées pour les interventions en site spécifique (ravins, cours d'eau, etc.), en complément d'autres équipes spécialisées.

Rappelons également que, dans certains cas, une urgence humaine se cache derrière l'intervention animalière, par exemple, le secours à personnes avec « obstruction animale ».

De plus, des enjeux financiers importants peuvent se cacher derrière certaines interventions animalières.

Enfin, l'impact médiatique de certaines interventions animalières ne doit pas être négligé (par exemple, capture d'animaux protégés comme les cigognes, récupération de NAC en zone commerciale, etc.).

- voir carte RP - Anim 1 -

### **Statistiques opérationnelles**

Les interventions spécialisées sont au nombre d'une quarantaine par an, soit 1 % des 5 à 6 000 interventions animalières (dont une majorité de nids de guêpes). Des statistiques ne sont pas directement disponibles. En effet, l'informatique d'alerte ne permet pas, pour l'instant, de faire ressortir les interventions spécialisées animalières, ces équipes utilisant des moyens classiques (V.T.U.) et venant systématiquement en renfort d'un moyen classique.

## **1.2. PRESENTATION DE LA COUVERTURE DU RISQUE**

### **Couverture non spécialisée**

Comme nous l'avons vu, la plupart des interventions est réalisée par des équipes non spécialisées ; ainsi, chaque sapeur pompier bénéficie d'une information lors de sa formation initiale (8 h. pour les professionnels, 2 h. pour les volontaires, alors que les missions sont les mêmes). Ces interventions sont réalisées grâce à l'utilisation du matériel de base dont est équipé chaque CIS départemental (essentiellement cage à chiens et cage à chats),

### **Couverture spécialisée**

Une description des capacités des équipes animalières est jointe en annexe, dans la partie dédiée à la présentation de la spécialité « Risques animaliers ».

Une majeure partie des interventions animalières peut être gérée par un binôme d'équipiers animaliers éventuellement renforcé par :

- un chef d'unité
- un vétérinaire sapeur pompier
- un renfort sapeur pompier non animalier

Un second binôme est engagé pour les interventions plus importantes.

Dans la mesure du possible, l'intervention animalière doit être traitée au plus vite du fait :

- du respect d'une certaine éthique
- du poids fréquent de la médiatisation.

Le S.D.I.S. du Haut Rhin est divisé en deux secteurs animaliers : nord et sud

▪ **Personnel** :

Couverture actuelle : RH	Vétérinaires	Conseillers techniques (CT)	Chefs d'unité	Equipiers
Effectif actuel de l'équipe	SDIS : 5	SDIS : 1	Nord : 2 sud : 3	Nord : 45 sud : 39
Couverture quotidienne *	mobilisables	mobilisables	Nord : 1 sud : 1	Nord : 1 sud : 1
Volume horaire de FI	Non défini	En cours de définition	En cours de définition	16 h.
Lieu de FI	Non défini	SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68
Volume horaire de FMA	8 h.	8 h.	8 h.	8 h.
Lieu de FMA	Non défini	SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68

- voir carte RP - Anim 2 -

Les membres de l'équipe animalière étant essentiellement S.P.V., la disponibilité quotidienne est, par moment difficile, entraînant un allongement des délais d'intervention. Ainsi, il n'y a pas d'astreinte spécifique quotidienne. C'est pourquoi, dans la plupart des cas, les personnels spécialisés des centres de Colmar et Mulhouse sont engagés en priorité, laissant de côté les autres sapeurs pompiers de l'équipe des autres centres. De même, il n'y a pas d'astreinte de vétérinaire sapeur pompier.

En fait, la plus grosse difficulté est le défaut de réactivité des cabinets de vétérinaire. En général, cette difficulté se rencontre dans le cadre d'interventions courantes quand la prise en charge de l'animal blessé se révèle nécessaire.

- **Liste d'aptitude** : liste d'aptitude annuelle du D.D.S.I.S.
- **Suivi médical** : non spécifique
- **Le gros matériel des équipes animalières** : elle ne dispose pas d'un véhicule, ce qui implique un allongement des délais d'intervention, le temps de charger le véhicule non affecté.
- **Matériel** :
  - un fusil de télé anesthésie basé au CSP de Mulhouse (un autre, personnel, est détenu par le vétérinaire chef à Colmar)
  - un élévateur Cardineau affecté au CSP Mulhouse (relevage de grand animal)
  - un costume d'approche et de capture au CSP de Mulhouse et au CSP de Colmar (capture des chiens agressifs).
- **Statistiques opérationnelles par unité** : les équipiers de Colmar et Mulhouse sont les plus sollicités car l'informatique d'alerte actuelle sait les trouver. Dans l'avenir, avec la gestion individualisée, on peut espérer un engagement moins systématique au profit des

équipiers les plus proches. Toutefois, la zone sud est plus sollicitée. Ceci s'explique par densité d'exploitation plus forte, ainsi que par le tissu urbain dense autour de Mulhouse.

### Assistance extérieure possible

Les équipes animalières sont essentiellement un secours de proximité ne nécessitant pas de montée en puissance.

Synthèse de la couverture risques animaliers				
Ingénierie	Tactique	Technique	Primo intervenants	Matériel
Compétence : à renforcer Effectif : à renforcer	Compétence : à renforcer Effectif : suffisant	Compétence : à renforcer Effectif : suffisant	Compétence : à renforcer	Suffisant

## 2 PERSPECTIVES

### 2.1. DEVELOPPEMENT DU RISQUE

Le risque semble constant, l'équipe animalière est régulièrement sollicitée. Toutefois, on constate une augmentation de la sollicitation de l'équipe animalière pour la capture de chiens de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie.

### 2.2. PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE LA COUVERTURE

La couverture actuelle semble globalement suffisante. Toutefois, on notera :

- **Pour les ressources humaines** : l'importance :
  - d'assurer une formation homogène des sapeurs pompiers non spécialistes lors de leur formation initiale (rédaction d'un scénario pédagogique FIA en cours)
  - d'améliorer la formation initiale des spécialistes
  - d'améliorer la formation des cadres de la spécialité (création de scénarios pédagogiques pour chefs d'unité, conseillers techniques et vétérinaires)

Couverture proposée : RH	Vétérinaires	Conseiller technique départemental (CTD)	Chefs d'unité	Equipiers
Effectif actuel de l'équipe	SDIS : 7	SDIS : 1	Nord : 2 sud : 3	Nord : 45 sud : 39
Couverture quotidienne	Mobilisables	Mobilisable	Nord : 1 (+ 1*) sud : 1 (+ 1*)	Nord : 2 (+ 2*) sud : 2 (+ 2*)
Volume horaire de FI	Non défini	En cours de définition	En cours de définition, 16 h.	24 h.
Lieu de FI	Non défini	SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68
Volume horaire de FMA	8 h.	8 h.	8 h.	8 h.
Lieu de FMA	Non défini	SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68

(\* effectif pouvant être doublé en 1 h.)

- **Pour la dotation en matériel** : aucune demande particulière

A terme, il semble important de regrouper cette spécialité sur trois ou quatre centres disposant des ressources leur permettant un engagement permanent de personnel spécialisé. De préférence, ces centres ne devront pas être les trois plus gros du département du fait de leur forte sollicitation. A l'heure actuelle, il n'est pas possible de les définir pour différentes raisons :

- incertitude sur la capacité de réponse de chaque spécialiste, celui-ci n'étant que rarement engagé. Il faudra étudier l'impact de la nouvelle informatique d'alerte sur l'analyse de celle-ci au regard du morcellement actuel de la spécialité
- incertitude sur la mise en œuvre des choix menés par le CASDIS en matière de couverture du risque courant

C'est pourquoi, aucun grand changement n'est proposé actuellement, mais il faudra les envisager lors de ces prochaines années. La migration de la spécialité ne pourra intervenir qu'avec des garanties de fiabilité importantes.

### 3. ANNEXES

#### 3.1. PRESENTATION DE LA SPECIALITE « RISQUES ANIMALIER »

Les équipes animalières, créées en 1999, sont des équipes de 2 sapeurs pompiers (un chef d'équipe et un équipier) formés à l'intervention technique sur animaux. Les effectifs minimums pour intervenir sont, après l'engagement du V.T.U. du C.I.S. concerné :

- reconnaissance ou opération de faible ampleur : 1 chef d'unité et 1 équipier animalier
- interventions particulières confirmées (renfort ou départ initial) : 2 équipes animalières.

Il n'y a pas de guide national de référence encadrant l'organisation de l'équipe, les techniques opérationnelles, la formation des personnels et la dotation en matériel.

#### 3.2. CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Il n'y a pas de références réglementaires pour cette spécialité. C'est pourquoi un guide départemental de référence (G.D.R.) devra être développé afin de fixer un cadre réglementaire précis.

#### 3.3. BIBLIOGRAPHIE

Néant

#### 3.4. GLOSSAIRE SPECIALISE

**NAC** : nouveaux animaux de compagnie

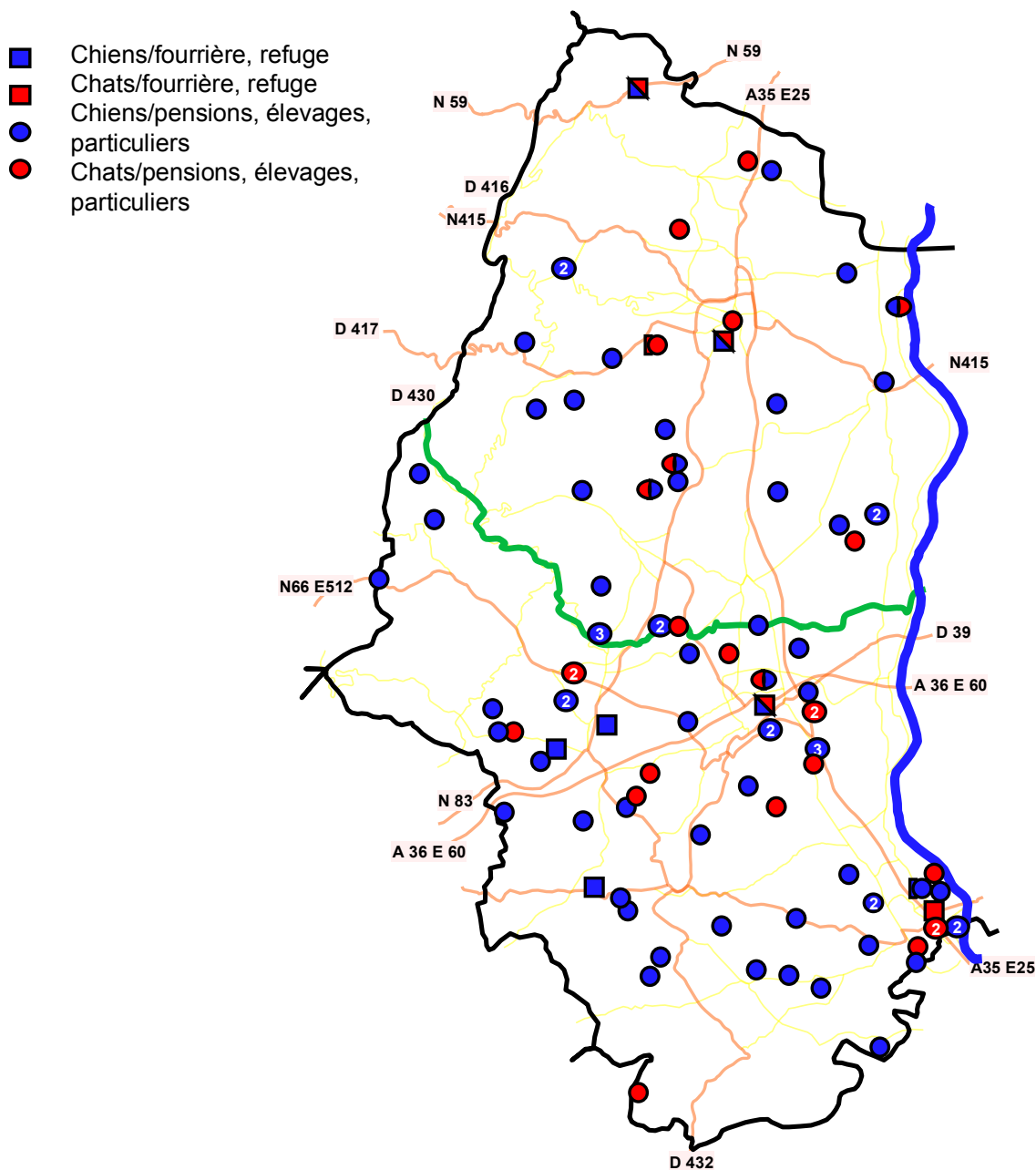
### 3.5. CARTOGRAPHIE

#### Carte RP-anim1 : Localisation du Risque animalier

## Établissements animaliers dans le Haut-Rhin

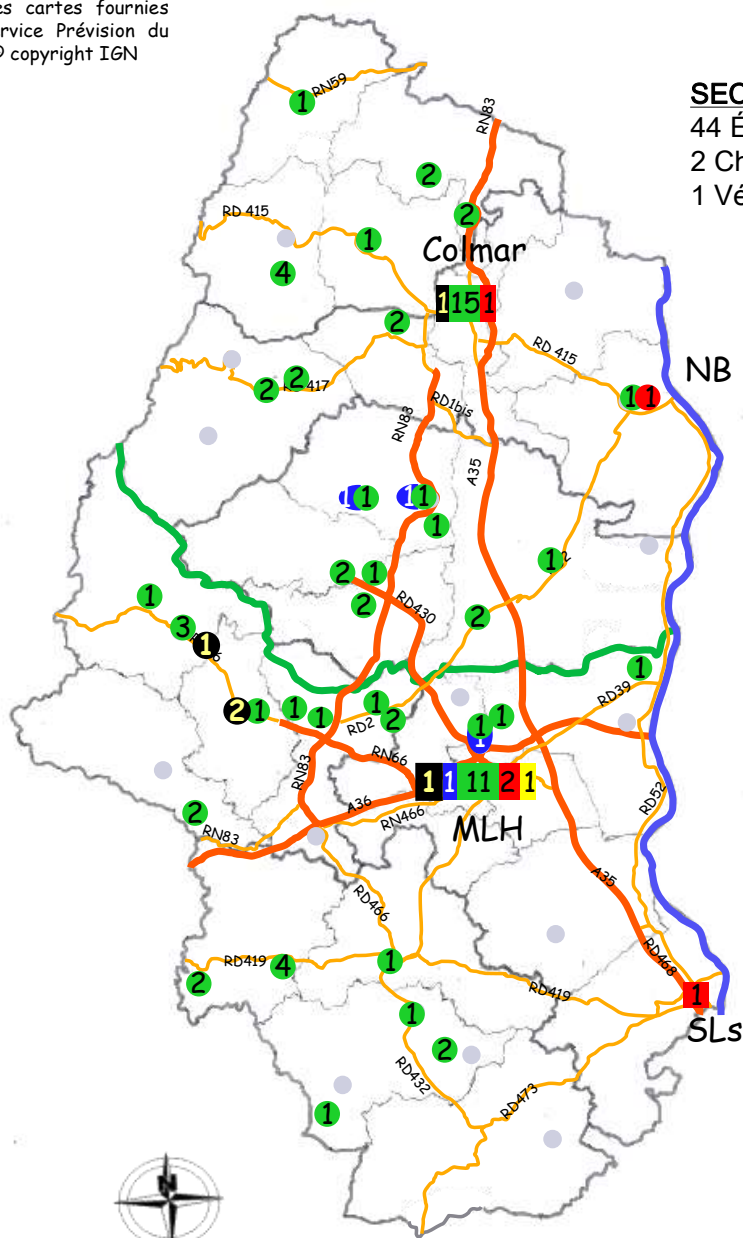
La répartition du risque animalier est relativement harmonieuse sur le Haut-Rhin  
Les possesseurs connus d'animaux exotiques sont plutôt situés autour des grandes villes  
(Mulhouse, Colmar, Saint-Louis)

Exemple d'animaux domestiques (Source DDSV68—avril 2007)



## Répartition des équiériers animaliers dans le département (2006)

D'après les cartes fournies  
par le Service Prévision du  
SDIS 68 © copyright IGN



**SECTEUR NORD :**

44 Équiériers animaliers (EA)  
2 Chefs d'unité (CU)  
1 Vétérinaire (VSP)

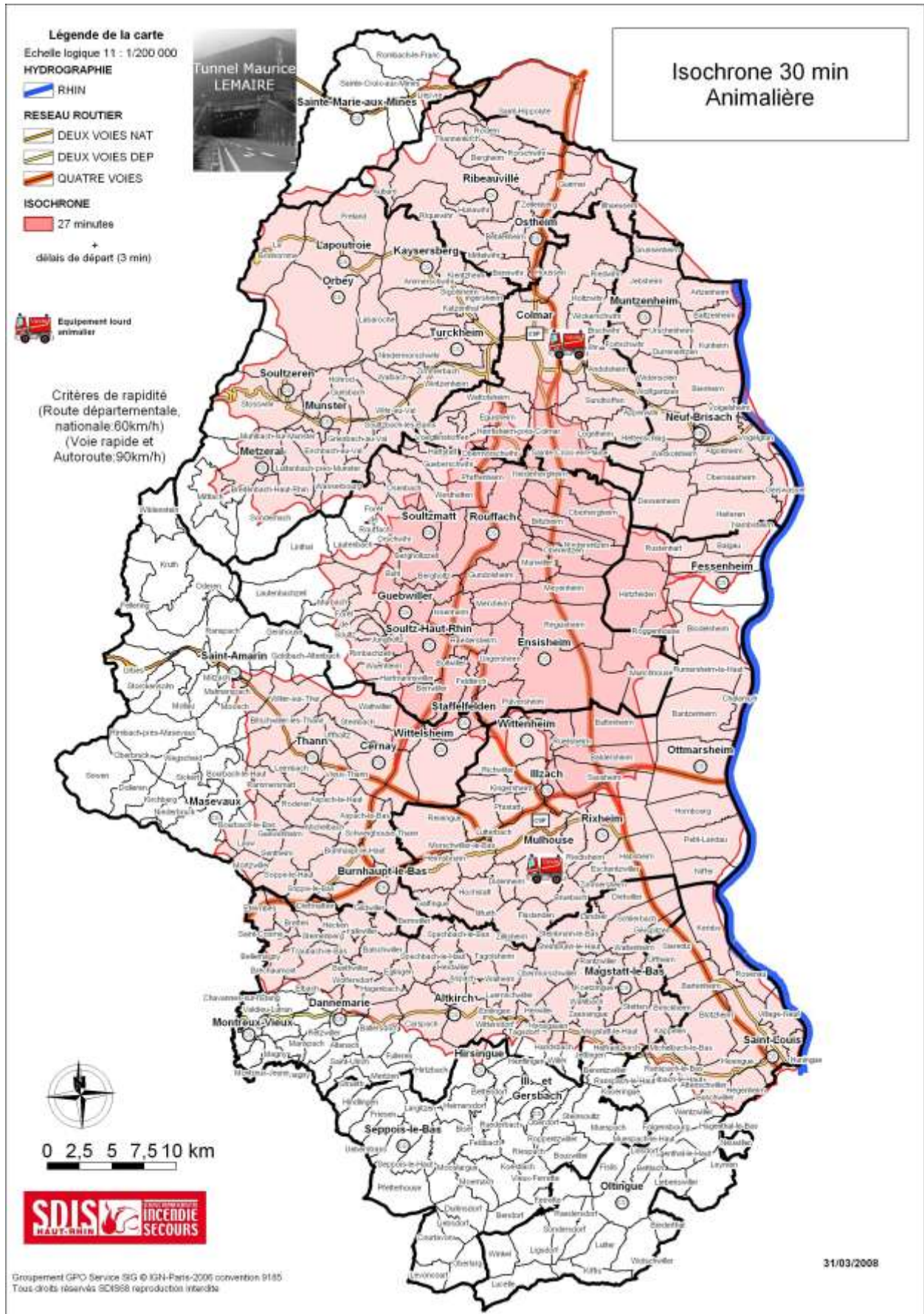
- **Vétérinaires**
- **CT**
- **CU**
- **EA**
- **EA en double engagement**

**SECTEUR SUD :**

38 Équiériers animaliers  
3 Chefs d'unité  
1 Conseiller technique  
4 VSP

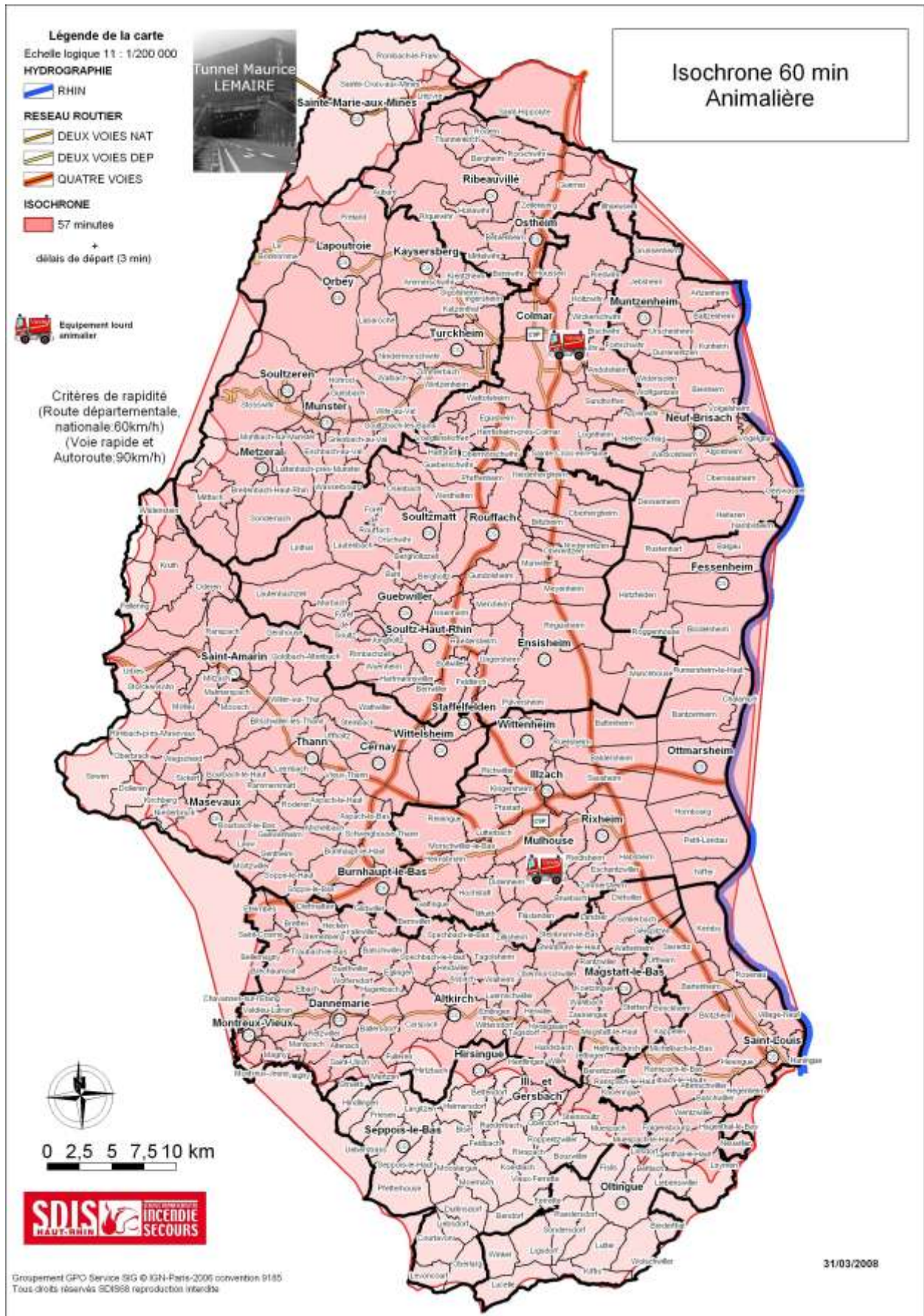


**Carte RP-anim3 : isochrones 30 min**





**Carte RP-anim4 : isochrones 60 min**



## 1. SITUATION ACTUELLE

### 1.1. ANALYSE DU RISQUE

#### Présentation du risque

Le Département du Haut-Rhin se caractérise par :

- Un risque nucléaire lié à la présence d'une INB : le CNPE de Fessenheim
- Des risques à caractère radiologique liés :
  - Au transport des matières radioactives
  - Aux multiples utilisations de la radioactivité (industrie, enseignement et recherche, hôpitaux ...)

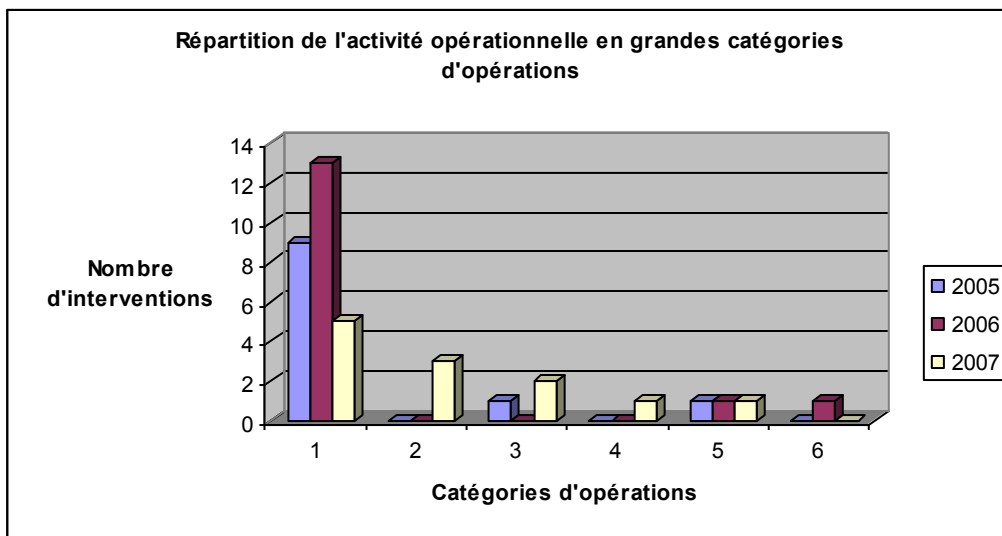
Outre cela, les interventions de la CMIR 68 sont générées par la dizaine de portiques de radiodétection équipant les usines d'incinération et centres de tri, les sites de récupérations de fer et métaux permettant de repérer les sources radioactives orphelines.

- voir carte RP - Rad 1 -

#### Statistiques opérationnelles

Les statistiques opérationnelles sont réparties en six grandes catégories :

- 1, détection de sources par des portiques de détection de la radioactivité situés à l'entrée des aciéries, déchetteries, incinérateurs, etc.
- 2, feux en présence de sources radioactives (dont les détecteurs de fumées ioniques)
- 3, levée de doute lors de la découverte d'une source radioactive supposée
- 4, accident de voie publique lors de transport de matières radioactives
- 5, récupération de paratonnerres radioactifs
- 6, autres opérations



- voir carte RP - Rad 2 -

## 1.2. PRESENTATION DE LA COUVERTURE DU RISQUE

### Couverture non spécialisée

La sensibilisation des sapeurs pompiers est disparate dans le département. La directive européenne 96-29 et sa transcription en droit français rend obligatoire la généralisation de celle-ci à l'ensemble du personnel.

Celle-ci a débuté en 2007 par la sensibilisation à l'ensemble des nouvelles recrues professionnelles et des sapeurs pompiers de Fessenheim. Elle s'est poursuivie en touchant 75% des effectifs du corps départemental.

Par ailleurs, les personnels de Fessenheim, ainsi que les membres de la C.M.I.R. 68 ont débuté des journées d'immersion au C.N.P.E. leur permettant de mieux connaître cet établissement.

### Couverture spécialisée

La couverture des risques radiologiques et nucléaires est assurée par la Cellule Mobile d'Intervention Radiologique basée au C.S.P. de Mulhouse. Une description des capacités de la C.M.I.R. est jointe en annexe, dans la partie dédiée à la présentation de la spécialité « Risques radiologiques et nucléaires ».

La CMIR de Mulhouse est capable d'atteindre la majorité des zones à risques du Haut-Rhin dans l'heure suivant son déclenchement. Au delà, principalement hors département, un transport hélicoptère est envisageable selon le degré d'urgence. Cette aéro-projection a été testée lors de la manœuvre Eulux 2007 au Luxembourg.

La CMIR 68 du SDIS du Haut Rhin possède, par ailleurs, une vocation interdépartementale, les départements voisins ne disposant que d'équipes de reconnaissance Rad limitées dans leurs prérogatives.

▪ **Personnel :**

Couverture actuelle : RH	Conseillers techniques (CT)	Chef de CMIR	Equipiers et chefs d'équipe CMIR	Equipier spectrométrie portable
Effectif actuel de l'équipe	3 officiers (au moins capitaine)	6 officiers (au moins lieutenant)	36 SPP postés 14 SPP non postés	10 (tous les CT et chefs CMIR) 10 parmi les équipiers
Couverture quotidienne	Mobilisables pour intervention en CNPE ou si plusieurs CMIR	1	6	1
Volume horaire de formation initiale	80 h.	80 h.	80 h.	24 h.
Lieu de formation initiale	ENSOSP	Ecole Zonale (2008 : SDIS 68)	SDIS 68	SDIS 68
Volume horaire de formation de maintien des acquis	40 h dont une partie en CNPE	40 h dont une partie en CNPE	40 h dont une partie en CNPE	20 h.
Lieu de formation de maintien des acquis	SDIS 68 ou ENSOSP	SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68

▪ **Liste d'aptitude** : préfectorale et annuelle

▪ **Suivi médical** : spécifique, conformément aux textes en vigueur

▪ **Matériel :**

Globalement la C.M.I.R. dispose d'une dotation en équipement conforme au guide national de référence. Il reste, toutefois, un manque en icromètres permettant la recherche et la localisation de contamination. Par ailleurs, les moyens actuels ne permettent pas le contrôle de la contamination d'un nombre important de personnes.

▪ **Contraintes particulières :**

L'utilisation de sources radioactives d'entraînement impose l'encadrement des manœuvres par des personnes compétentes en radioprotection. Ainsi, des SPV titulaires de cette formation sont intégrés aux équipes pédagogiques. Par ailleurs, le transport des sources doit être assuré par des conducteurs sensibilisés au T.M.R.

▪ **Statistiques opérationnelles par unité** : une seule unité

- voir carte RP - Rad 2 -

Soutien actuel – RH	Personne compétente en radioprotection	Transport de matières radioactives
Effectif de l'équipe	1 CT 3 SPV	1 CT 0
Formation initiale	Formation P.C.R.	Formation TMR ou sensibilisation TMR
Volume horaire de formation initiale	80 h.	40 h. 20 h.
Lieu de formation initiale	ENSOSP	INSTN CEA Saclay SDIS 68
Volume horaire de formation de maintien des acquis	Recyclage quinquennal 40 h.	Recyclage quinquennal 28 h. 20 h.
Lieu de formation de maintien des acquis	ENSOSP	INSTN CEA Saclay SDIS 68



Le SDIS du Haut Rhin dispose de 9 sources radioactives d'entraînement et d'étalonnage des détecteurs. Deux sources supplémentaires devraient être acquises prochainement.

▪ **Autres remarques :**

- La mise à disposition, par convention, d'un officier du SDIS du Haut Rhin au CNPE de Fessenheim améliore l'interfaçage en matière de crise nucléaire.
- La C.M.I.R. du S.D.I.S. du Haut Rhin est actuellement en cours d'agrément par l'Autorité de Sûreté Nucléaire pour le contrôle de la radioprotection et des sources radioactives.

**Assistance extérieure possible**

Si le renfort d'une CMIR s'avérait nécessaire sur le Haut-Rhin, la plus proche est basée en Meurthe et Moselle (CMIR 54) ou Moselle (CMIR 57). En effet, les autres S.D.I.S. ne disposent que d'équipes de reconnaissance à capacité opérationnelle réduite.

Notons également que, dans le cadre de la collaboration établie avec le S.D.I.S. 67, notre établissement est défini comme leader sur les risques technologiques. Au-delà, les équipements pédagogiques dont commence à disposer le SDIS du Haut Rhin place celui-ci comme leader régional de la spécialité ; il accueille des formations des S.D.I.S. voisins, de la zone Est ou de l'Ecole nationale des officiers de sapeurs pompiers.

- voir carte RP - Rad 5 -

Synthèse de la couverture risques radioactifs				
Ingénierie	Tactique	Technique	Primo intervenants	Matériel
Compétence : à renforcer Effectif : à renforcer	Compétence : à renforcer Effectif : suffisant	Compétence : à renforcer Effectif : suffisant	Compétence : à renforcer	A compléter + plateau technique Chim et Rad

**2 PERSPECTIVES**

**2.1. DEVELOPPEMENT DU RISQUE**

- Risque nucléaire : le devenir du CNPE de Fessenheim sera défini à l'issu du prochain contrôle décennal qui devrait intervenir en 2009. En tout état de cause, même si la fin d'exploitation du CNPE devait être décidée, le risque resterait présent pendant les longues années de démantèlement.
- Risques radiologiques : l'évolution récente des textes réglementaires rendant plus rigoureuse la justification des activités nucléaires n'a pas fait diminuer le nombre de détenteurs et d'utilisateurs de sources radioactives. Ce serait même plutôt le contraire. En corollaire, le transport de matières radioactives reste soutenu.
- Par ailleurs, des modifications réglementaires récentes (codes de la santé publique et du travail) ont :
  - modifié l'organisation des P.C. des situations d'urgence radiologique
  - imposé au D.O.S. d'assurer un suivi dosimétrique de l'ensemble des intervenants et de pouvoir justifier des expositions subies
  - imposé une gestion plus rigoureuse des sources radioactives d'entraînement
  - imposé la généralisation de la sensibilisation aux risques radioactifs de l'ensemble des intervenants.



## 2.2. PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE LA COUVERTURE

La spécialité RAD implantée de longue date au C.S.P. Mulhouse repose sur des bases solides et est en constante progression. Bien que régulièrement sollicitée, les retours d'expérience montrent que le degré d'urgence des interventions radiologiques reste, le plus souvent, sans commune mesure avec le risque chimique. Ainsi, la couverture actuelle semble globalement suffisante. Toutefois, on notera :

- voir carte RP - Rad 3 et 4 -

### ▪ Pour les ressources humaines :

- la nécessité de poursuivre la sensibilisation aux risques radioactifs des non spécialistes, particulièrement des cadres opérationnels
- l'importance de poursuivre les journées immersions en CNPE pour les personnels des centres ayant vocation à intervenir dans celui-ci
- la nécessité de la mise en place d'une formation d' « assistant » chargé du suivi de la dosimétrie opérationnelle des intervenants.
- l'importance de renforcer de deux personnes l'effectif de conseillers techniques. Ainsi, à terme, dans trois ans, l'effectif des cadres devrait s'établir à 5 CT et 5 chefs de C.M.I.R.
- l'intérêt à intégrer les S.P.V. « personne compétente en radioprotection » à l'équipe opérationnelle.

Couverture proposée : R.H.	Conseillers techniques (CT)	Chef de CMIR	Equipiers et chefs d'équipe CMIR	Equipier spectrométrie portable	Assistant
Effectif proposé de l'équipe	5 officiers (au moins capitaine)	5 officiers (au moins major)	36 SPP postés 14 SPP + 3 SPV non postés	10 (tous les CT et chefs CMIR) 10 parmi les équipiers	10 (tous les CT et chefs CMIR) 10 parmi les équipiers
Couverture quotidienne	Mobilisables	1	6	1	1
Volume horaire de FI	80 h.	80 h.	80 h.	24 h.	24 h.
Lieu de FI	ENSOSP	Ecole Zonale	SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68
Volume horaire de FMA	40 h	40 h	40 h	20 h.	20 h.
Lieu de FMA	SDIS 68 ou ENSOSP	SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68

### ▪ Pour la dotation en matériel :

- la nécessité d'un complément en matière d'ictomètres et de dosimètres
- l'importance de la dotation en portique de contrôle des personnes (dotation étudiée par l'Etat)

### ▪ Pour le soutien de la spécialité :

- l'importance de renforcer l'équipe des personnes compétentes en radioprotection en formant, sur six ans, 50 % des CT et chefs de C.M.I.R., soit 4 personnes. En effet, le développement d'un pôle Risques technologiques et Menaces NRBC nécessite un encadrement accru.
- l'importance de sensibiliser au transport des matières radioactives cinq membres du C.S.P. de Mulhouse afin de faciliter le déplacement des sources d'entraînement.

Soutien proposé – RH	Personne compétente en radioprotection	Transport de matières radioactives
<b>Effectif de l'équipe</b>	5 CT ou Chefs CMIR - 3 SPV	1 CT / 5 équipiers
<b>Formation initiale</b>	Formation P.C.R.	Formation TMR / sensibilisation TMR
<b>Volume horaire de formation initiale</b>	80 h.	40 h. / 20 h.
<b>Lieu de formation initiale</b>	ENSOSP	INSTN CEA Saclay / SDIS 68
<b>Volume horaire de FMA</b>	Recyclage quinquennal 40 h.	Recyclage quinquennal 28 h. / 20 h.
<b>Lieu de formation de FMA</b>	ENSOSP	INSTN CEA Saclay / SDIS 68

### 3.ANNEXES

#### 3.1. PRESENTATION DE LA SPECIALITE « RISQUES RADIOLOGIQUES ET NUCLEAIRES »

Les C.M.I.R., créées en 1980, sont des équipes de 7 sapeurs pompiers formés à la prise en compte des incidents ou accidents à caractère radioactif ou nucléaire. Selon la responsabilité, il y a quatre niveaux de compétence : équipier, chef d'équipe, chef d'une C.M.I.R. (qui comprend 2 ou 3 équipes) et chef de plusieurs C.M.I.R.

	Conseillers techniques	Chef de CMIR	Equipiers et chefs d'équipe CMIR
<b>Formation initiale</b>	Rad 4	Rad 3	Rad 2
<b>Tâches</b>	Commandement de plusieurs CMIR Participation au fonctionnement des différents PC et du CODD	Commandement d'une CMIR	Membres de la CMIR

- Les missions de la C.M.I.R. sont :
  - balisage des zones irradiantes et contaminantes
  - recherche de sources scellées
  - recherche de contamination en "zone sale"
  - identification du ou des rayonnements et radioéléments
  - contrôle de la contamination des personnes au niveau du sas
  
- Les matériels de la C.M.I.R. sont :
  - des appareils de détection,
  - des flacons, filtres, pinces et éprouvettes permettent de procéder à des prélèvements,
  - des châteaux et coussins de billes de plomb assurant le confinement des sources irradiantes,
  - des rouleaux et sacs de polyane pouvant être utilisés pour la fixation de la contamination et la récupération du matériel souillé
  - du matériel de balisage est chargé dans un véhicule non dédié à chaque opération.

La tenue de protection contre la contamination des intervenants, jetable, se décompose en une couche interne en tyvec et une couche externe "de type 3". L'appareil de protection respiratoire est filtrant ou isolant.

- La principale évolution intervenue ces dernières années en matière de commandement tactique est : la réorganisation de la structure de direction et de commandement rendant nécessaire la présence de nombreux conseillers techniques (cellule mesure « action », cellule mesure « anticipation », COD et PCO)
- Les principales innovations intervenues ces dernières années en matière de matériel sont :
  - la mise en place de dosimètres électroniques individuels conformément à l'évolution réglementaire permettant d'assurer le suivi régulier de la dose des intervenants
  - la dotation en spectromètres multicanaux portables permettant l'identification des radioéléments ;

Les S.D.I.S. ne disposant pas de C.M.I.R. peuvent mettre en place des équipes limitées dans leurs prérogatives :

- équipe de reconnaissance (3 équipiers Rad 1, matériel élémentaire) : simple reconnaissance et stabilisation de la situation dans l'attente de l'arrivée d'une C.M.I.R.
- équipe d'intervention (3 équipiers Rad 2, matériel équivalent à une C.M.I.R.) : il s'agit en fait d'une demi C.M.I.R. ne disposant pas de la compétence d'un Rad 3.

## 3.2. CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Les références réglementaires de la spécialité sont :

### **Organisation de la spécialité et gestion des interventions**

- Code de la santé publique : articles L. 1333-1 à 20 et R. 1333-1 à 111
- Arrêté du 20 décembre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques
- Arrêté du 13 octobre 2003 relatif aux niveaux d'intervention en situation d'urgence radiologique
- Arrêté du 4 novembre 2005 relatif à l'information des populations en cas de situation d'urgence radiologique
- Arrêté du 8 décembre 2005 relatif au contrôle d'aptitude médicale, à la surveillance radiologique et aux actions de formation ou d'information au bénéfice des personnels intervenants engagés dans la gestion d'une situation d'urgence radiologique
- Directive interministérielle du 7 avril 2005 sur l'action des pouvoirs publics en cas d'événement entraînant une situation d'urgence radiologique (1)
- Directive interministérielle du 29 novembre 2005 relative à la réalisation et au traitement des mesures de radioactivité dans l'environnement en cas d'événement entraînant une situation d'urgence radiologique
- Circulaire 2005/1390 du 23 décembre 2005 relatives aux principes d'intervention en cas d'événement susceptibles d'entraîner une situation d'urgence radiologique hors situation couverte par un plan de secours ou d'intervention

### **Entraînements avec des sources radioactives réelles et vérification des matériels**

- Code de la santé publique : articles L. 1333-1 à 20 et R. 1333-1 à 111
- Code du travail : articles R. 231-73 à 116
- Arrêté du 9 janvier 2004 définissant les modalités d'agrément des organismes chargés des contrôles en radioprotection en application de l'article R. 1333-44 du code de la santé publique
- Arrêté du 26 octobre 2005 définissant les modalités de contrôle de radioprotection en application des articles R. 231-84 du code du travail et R. 1333-44 du code de la santé publique

- Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification du formateur
- Arrêté du 15 mai 2006 relatif aux conditions de délimitation et de signalisation des zones surveillées et contrôlées et des zones spécialement réglementées ou interdites compte tenu de l'exposition aux rayonnements ionisants

### 3.3. BIBLIOGRAPHIE

- Guide national de référence relatif aux risques radiologiques

### 3.4. GLOSSAIRE SPECIALISE

**ASN** : Autorité de Sûreté Nucléaire

**CMIR** : Cellule Mobile d'Intervention Radiologique

**CNPE** : Centre nucléaire de Production d'Electricité

**INB** : Installation Nucléaire de Base

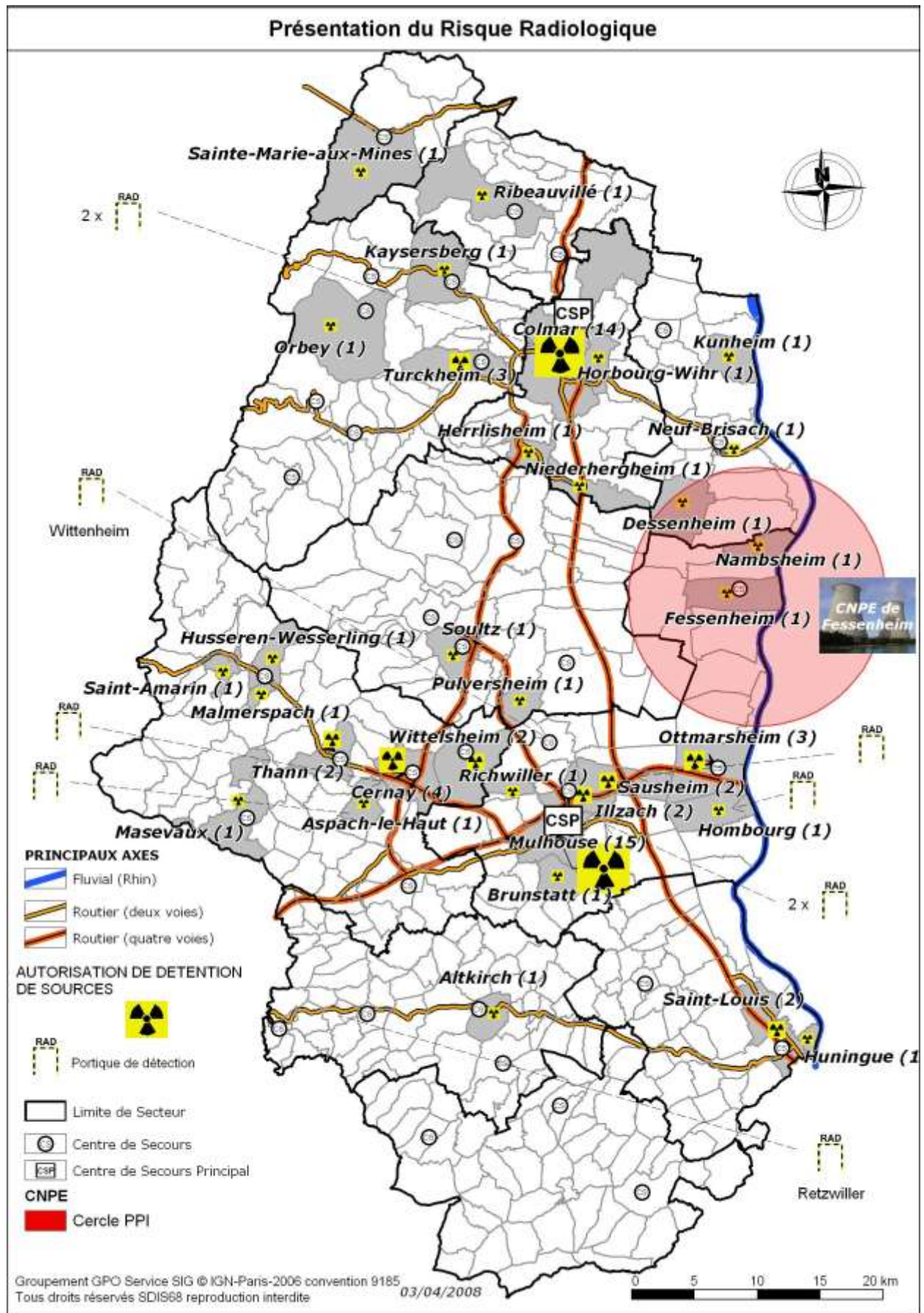
**INSTN CEA** : Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires / Commissariat de l'Energie Atomique

**PCR** : Personne compétente en Radioprotection

**TMR** : Transport de Matière Radioactive

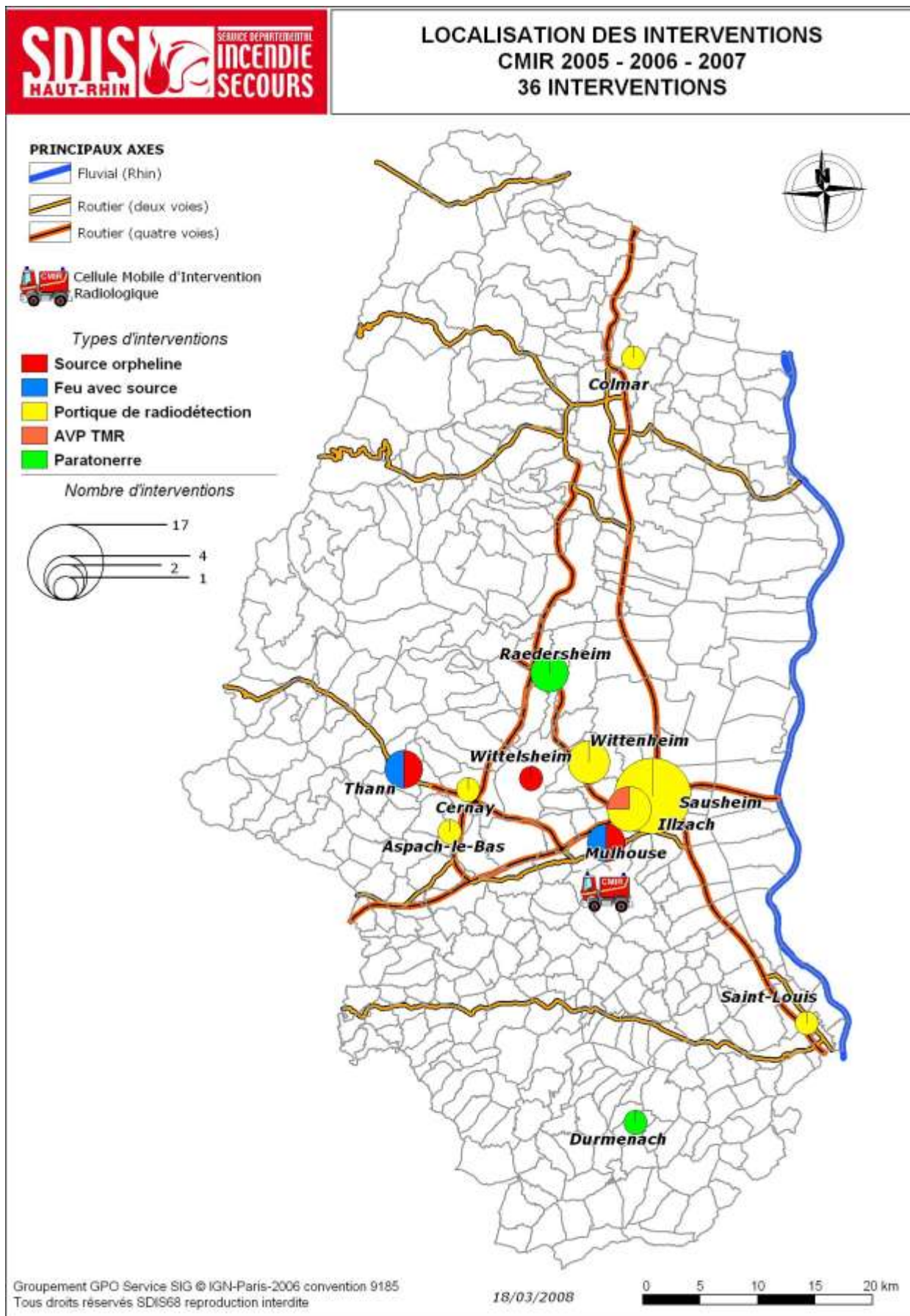
### 3.5. CARTOGRAPHIE

**Carte RP-Rad1 : Localisation du Risque Radiologique dans le département du Haut-Rhin**



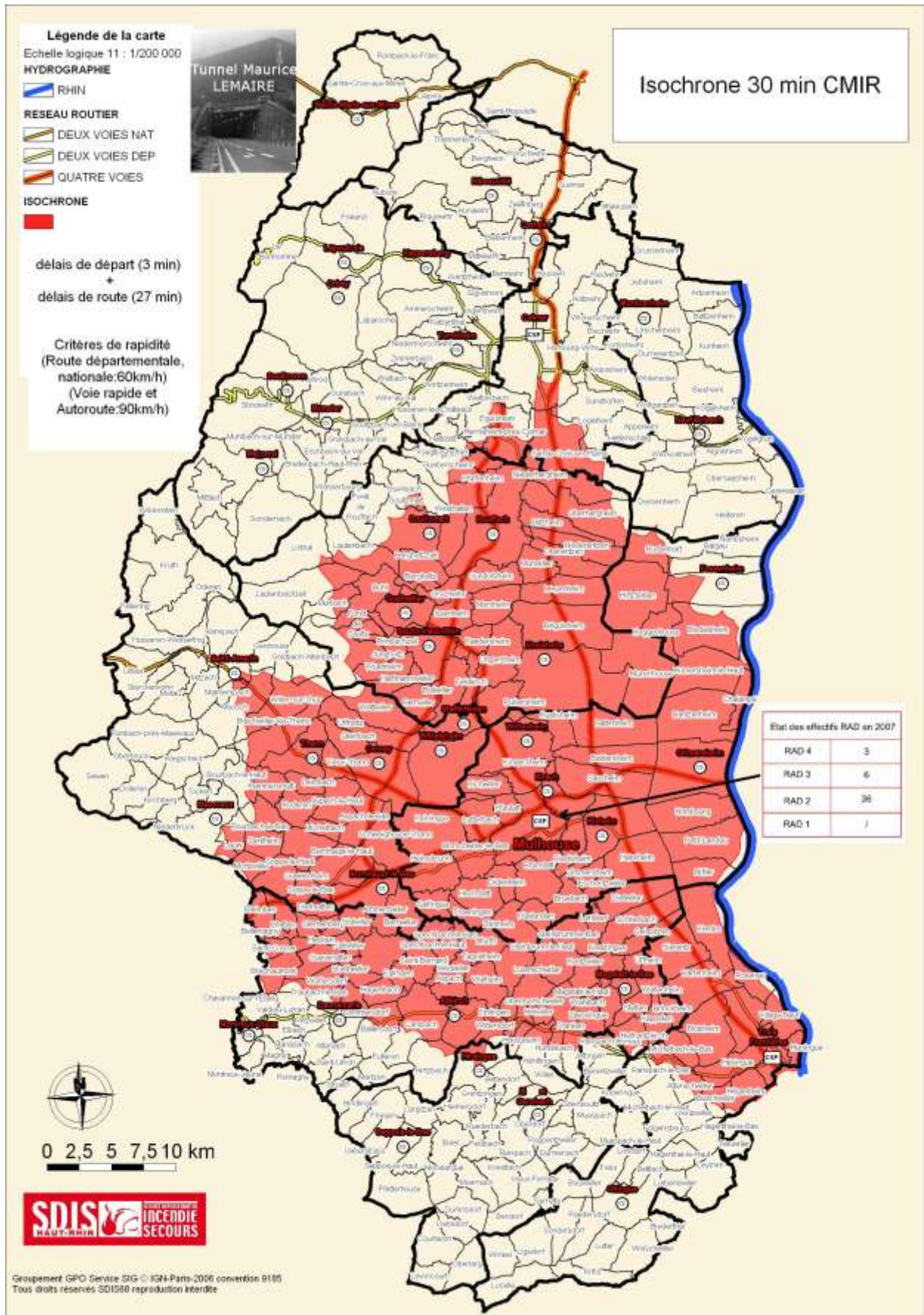


Carte RP-Rad2 : localisation des interventions CMIR



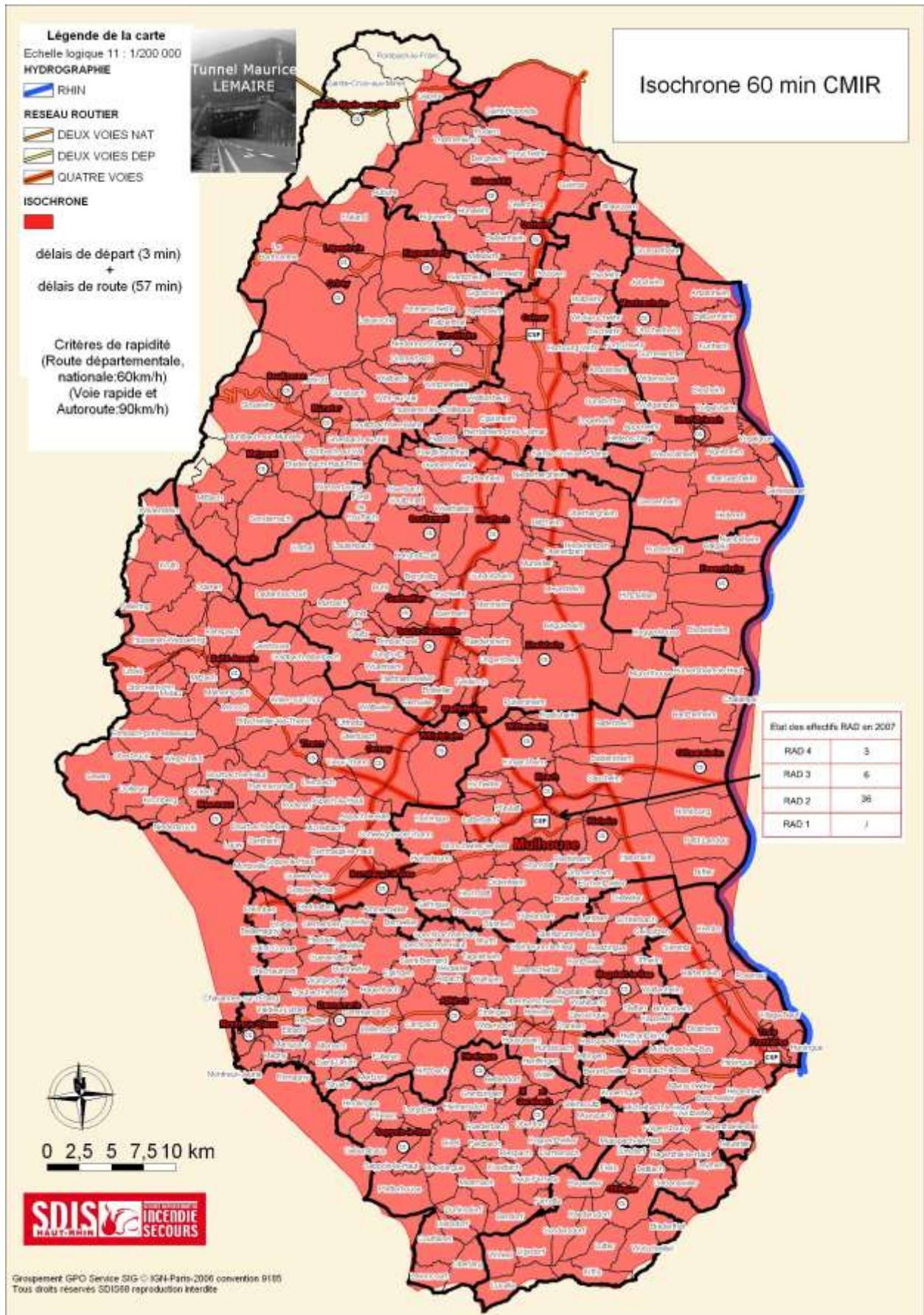


## Carte RP-Rad3 : isochrones 30 min

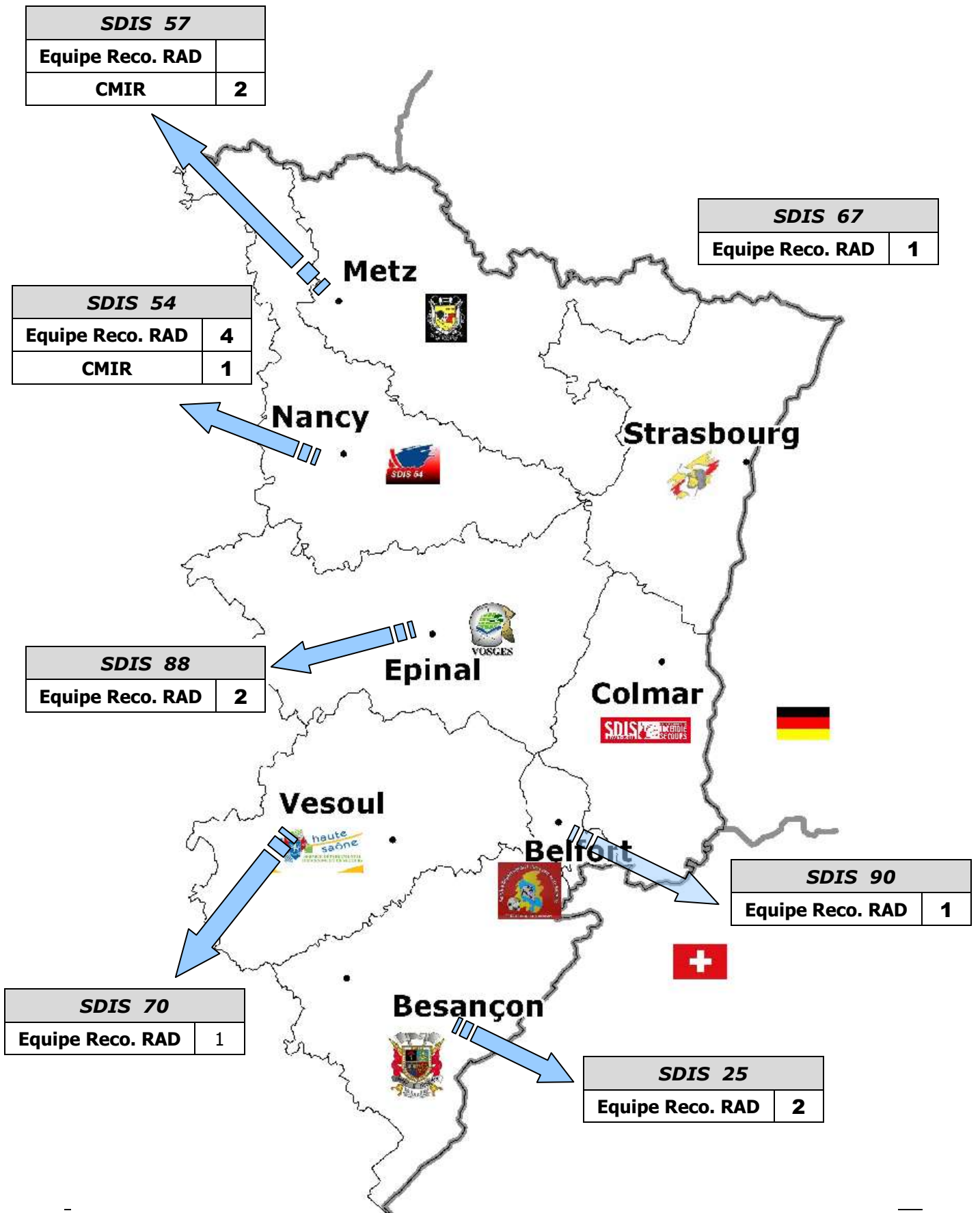




## Carte RP-Rad4 : isochrones 60 min



Carte RP-Rad5 : assistance extérieure



## 1. SITUATION ACTUELLE

### 1.1. ANALYSE DU RISQUE

#### Présentation du risque

Le département du Haut-Rhin comprend de nombreux établissements industriels à haut risque dont 21 sont classés SEVESO. Ces bassins à risques technologiques sont principalement concentrés sur le Groupement Mulhouse-Rhin et le Groupement Sud. Ce risque est accru par la présence d'établissements du même type en Suisse et en Allemagne limitrophes.

Un flux conséquent de transport de matières dangereuses caractérise les voies routières, ferroviaires, fluviales et aériennes.

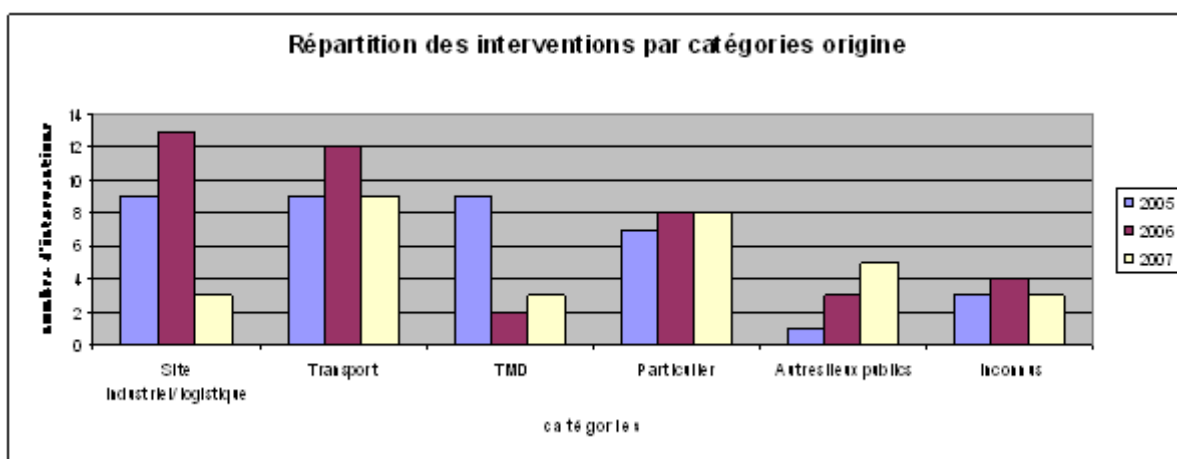
Par exemple, le transport d'hydrocarbures par voie fluviale représente plus de 4 000 bateaux, équivalent à 6 500 000 tonnes par an. Ainsi, le Plan de Secours Spécialisé "accidents de transport sur les voies fluviales à grand gabarit du Haut-Rhin" retient comme scénario dimensionnant, dans le cadre d'une nappe dérivante sur le Rhin à partir de l'apponement, une largeur de 240 mètres.

- voir carte RP - Chim 1 -

#### Statistiques opérationnelles

Les statistiques opérationnelles sont réparties en 6 grandes catégories :

- explosion, incendie ou pollution dans une installation industrielle
- pollution lors des transports hors T.M.D.
- explosion, incendie ou pollution lors d'un T.M.D
- explosion, incendie ou pollution hors site industriel et T.M.D. (particuliers)
- explosion, incendie ou pollution hors site industriel et T.M.D. (autres lieux publics)
- non définie



- voir carte RP - Chim 2 -

## 1.2. PRESENTATION DE LA COUVERTURE DU RISQUE

Un accident ou incident à caractère chimique se caractérise par l'urgence et la gravité potentielles : en l'absence d'actions appropriées, les dommages aux personnes et à l'environnement peuvent rapidement devenir irréversibles.

### Couverture non spécialisée

L'ensemble des sapeurs pompiers bénéficie, depuis peu, dans le cadre de leur formation initiale, d'une information leur permettant de se protéger face aux risques chimiques. Par ailleurs, 75 % des membres du corps départemental déjà en poste en ont également bénéficié. Celle-ci se révèle, toutefois, très élémentaire et donc forcément inadaptée aux zones à fort risque chimique, particulièrement pour les premiers cadres qui devront choisir les mesures conservatoires à prendre dans l'attente de l'arrivée de l'équipe spécialisée.

### Couverture spécialisée

Au regard de l'urgence de départ, la spécialité RCh doit être assurée par des sapeurs pompiers en départ immédiat, c'est-à-dire postés. Par ailleurs, l'importance du maintien des acquis rend nécessaire une grande disponibilité.

Trois cellules mobiles d'intervention chimiques (C.M.I.C.) sont implantées respectivement aux CSP de Colmar, Mulhouse et Saint Louis. Ces unités sont complétées par les engins et les personnels non spécialisés indispensables à leur appui. Pour mémoire, un « départ risque chimique » se compose à minima de :

- VL officier RCH3
- C.M.I.C. (VLP ou Ce Chim)
- FPT armé par des membres de la C.M.I.C.
- Véhicule d'assistance respiratoire

A cela se rajoutent une cellule antipollution et un véhicule « mesures / identification » basés à St Louis.

Une description des capacités de la C.M.I.C. est jointe en annexe, dans la partie dédiée à la présentation de la spécialité « Risques chimiques et biologiques ».

Les trois C.M.I.C. sont capables d'atteindre la majorité des zones à risques « fixes » du Haut-Rhin dans la demi heure suivant l'engagement. Par ailleurs, tout point du département (accident de T.M.D. ou du risque chimique diffus) peut être atteint dans l'heure. Le SDIS dispose de 360 m de barrages flottants.



▪ **Ressources humaines :**

Couverture actuelle : RH	Conseillers techniques (CT)	Chef de CMIC	Equipiers et chefs d'équipe d'intervention	Equipiers et chefs d'équipe de reconnaissance
Effectif actuel de l'équipe	Colmar : 0 Mulhouse : 1 St Louis : 0	Colmar : 6 Mulhouse : 6 St Louis : 6	Colmar : 30 Mulhouse : 30 St Louis : 30	Colmar : 30 Mulhouse : 30 St Louis : 30
Couverture quotidienne	Mobilisable pour intervention importante	Colmar : 1 Mulhouse : 1 St Louis : 1	Colmar : 3 Mulhouse : 3 St Louis : 3	Colmar : 3 Mulhouse : 3 St Louis : 3
Volume horaire de FI	120 h.	120 h.	80 h.	48 h.
Lieu de FI	ENSOSP	Ecole Zonale (SDIS 54/57)	SDIS 68	SDIS 68
Volume horaire de FMA	40 h	40 h	24 h	24 h
Lieu de FMA	SDIS 68 ou ENSOSP	SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68

- **Liste d'aptitude** : préfectorale et annuelle
- **Suivi médical** : spécifique, conformément aux textes en vigueur
- **Statistiques opérationnelles par unité** : instables d'une année sur l'autre année, elles ne démontrent que la potentialité de sollicitation de chacune des unités existantes.

- voir carte RP - Chim 2 -

**Assistance extérieure possible**

Au regard de l'impact potentiel, les ressources extérieures sont plutôt considérées comme des moyens de relève et d'appoint. Toutefois, dans le cadre de détecteurs chimiques élaborés, la redondance peut être assurée par une collaboration avec nos voisins, particulièrement le S.D.I.S. 67, et, dans une certaine mesure, avec les industriels.

Notons également que, dans le cadre de la collaboration établie avec le S.D.I.S. 67, notre établissement est défini comme leader sur les risques technologiques. La collaboration avec le S.D.I.S. du Doubs devrait également se développer dans les prochains temps.

Par ailleurs, certaines universités disposent de capacités d'analyses pouvant être mises à contribution par le S.D.I.S.

Les Voies Navigables de France disposent, pour ce type de voie d'eau, de matériel de grande capacité tant en pompe à hydrocarbures qu'en barrages flottants. .

- voir carte RP - Chim 5 -

Synthèse de la couverture risques chimiques				
Ingénierie	Tactique	Technique	Primo intervenants	Matériel
Compétence : à renforcer Effectif : à renforcer	Compétence : à renforcer Effectif : suffisant	Compétence : à renforcer Effectif : suffisant	Compétence : à renforcer	A renforcer en matière de détecteurs + plateau technique Chim et Rad



## 2. PERSPECTIVES

### 2.1. DEVELOPPEMENT DU RISQUE

L'activité industrielle chimique est plutôt en phase de recul. Toutefois, les risques restent importants et sont surtout les plus prégnants à l'échelle du département : en effet, ce risque représente objectivement celui, qui par ses conséquences, peut être regardé comme le plus important :

- qualitativement : jusqu'aux effets létaux
- quantitativement : impact potentiel sur une cible importante (nombreuses personnes impactées), notamment sur l'agglomération de Saint Louis (industries résidentes et industries de l'agglomération bâloise)

Par ailleurs, l'impact sur la santé des intervenants peut être important et immédiat.

Ces points militent pour un regard particulier sur cette spécialité, tant en délai d'intervention, qu'en capacité de mobilisation et de montée en puissance.

Remarque : dans ce cadre, le S.D.I.S. s'est doté de moyens d'alerte des populations.

Ces dernières années, les craintes liées au développement des pandémies mondiales ont conduit les pouvoirs publics à définir des modalités organisationnelles de secours. Ainsi, la couverture du risque biologique est assurée par la même équipe spécialisée en association avec les services médicaux, dont le S.S.S.M.

Notons également que les sapeurs pompiers sont régulièrement confrontés à des feux de ferme. Les produits chimiques agricoles lors de ceux-ci représentent un risque d'explosion, d'extension de l'incendie, d'intoxication et de pollution non négligeable, tout en étant spécifique. Pour l'instant, l'analyse de ce risque est insuffisamment prise en compte.

### 2.2. PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE LA COUVERTURE

Le retour d'expérience rend souhaitable un délai d'acheminement des CMIC correspondant à

- Environ 30 mn pour le risque industriel majeur.
- Environ 1 heure pour le risque TMD et le risque industriel courant.

Ainsi, la couverture actuelle semble globalement suffisante. Toutefois, on notera :

voir carte RP - Chim 3 et 4 –

#### Pour la couverture opérationnelle :

- la nécessité de renforcer la sensibilisation aux risques chimiques des cadres non spécialistes membres des C.S.P. et C.S. les plus confrontés à ceux-ci :
  - Sévéso seuils Haut : CS Thann, Ottmarsheim, Cernay, Colmar, Mulhouse, St Louis, Huningue, Illzach, Neuf Brisach, Turckheim, Rouffach,
  - Grands axes TMD : St Amarin et Ste Marie aux Mines, Altkirch et Dannemarie
- l'importance de renforcer de quatre personnes l'effectif de conseiller technique. Ainsi, à terme, dans trois ans, l'effectif des cadres de la spécialité devrait s'établir à 5 CT et 18 chefs de C.M.I.C.
- l'importance de créer une filière « risques chimiques en exploitation agricole » réservée à quelques cadres RCh 3
- au regard des risques présents sur l'agglomération, l'importance de renforcer la compétence des spécialistes CMIC du CS de Saint Louis en leur donnant, à tous, la possibilité de passer au niveau RCh 2 permettant d'assurer la disponibilité d'une CMIC complète.
- l'importance de passer la formation de maintien des acquis d'équipiers de 24 à 40 h.

Couverture proposée : RH	Conseillers techniques (CT)	Chef de CMIC	Chef de CMIC Risques chimiques agricoles	Equipiers et chefs d'équipe d'intervention	Equipiers et chefs d'équipe de reconnaissance
Effectif proposé de l'équipe	Colmar : 1 Mulhouse : 3 St Louis : 1	Colmar : 6 Mulhouse : 6 St Louis : 6	SDIS : 6	Colmar : 30 Mulhouse : 30 St Louis : 60	Colmar : 30 Mulhouse : 30 St Louis : 0
Couverture quotidienne proposée	Mobilisables pour toute intervention importante	Colmar : 1 Mulhouse : 1 St Louis : 1	SDIS : 1	Colmar : 3 Mulhouse : 3 St Louis : 6	Colmar : 3 Mulhouse : 3 St Louis : 0
Volume horaire de formation initiale	120 h.	120 h.	120 + 24 h.	80 h.	48 h.
Lieu de formation initiale	ENSOSP	Ecole Zonale (SDIS 54/57)	Ecole zonale et SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68
Volume horaire de formation de maintien des acquis	40 h	40 h	24 h.	40 h	40 h
Lieu de formation de maintien des acquis	SDIS 68 ou ENSOSP	SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68

**Pour le matériel :** la dotation en matériel est globalement suffisante. Toutefois, il convient, au fur et à mesure des évolutions techniques, de compléter les moyens de détection de terrain des toxiques et polluants.

Par ailleurs, dans le cadre du développement de la capacité de détection chimique, le positionnement d'un véhicule « mesures » en position centrale, au C.S.P. de Mulhouse.

**Pour le soutien de la spécialité :**

L'importance de la collaboration avec les partenaires extérieurs que sont les industriels et les universitaires. Ce partenariat devra être développé en matière de :

- formation
- connaissance des risques
- préparation de l'intervention, particulièrement en matière d'articulation du commandement
- mise en commun de moyens, le cas échéant
- identification fine de toxiques et polluants.

### 3. ANNEXES

#### 3.1. PRESENTATION DE LA SPECIALITE « RISQUES CHIMIQUES »

Les C.M.I.C., créées en 1987, sont des équipes de 7 sapeurs pompiers formés à la prise en compte des incidents ou accidents à caractères chimiques. Suite aux envois d'enveloppes supposées à l'anthrax, leurs missions ont été complétées par la prise en compte des accidents ou incidents à caractère biologique. Selon la responsabilité, il y a quatre niveaux de compétence : équipier, chef d'équipe, chef d'une C.M.I.C. (qui comprend 2 ou 3 équipes) et chef de plusieurs C.M.I.C.

	Conseillers techniques	Chef de CMIC	Equipiers et chefs d'équipe d'intervention CMIC	Equipiers et chefs d'équipe de reconnaissance CMIC
<b>Formation initiale</b>	RCh 4	RCh 3	RCh 2	RCh 1
<b>Tâches</b>	Commandement de plusieurs CMIC Participation au fonctionnement des différents PC et du COD	Commandement d'une CMIC	Membres de la CMIC	Membres de la CMIC

#### Les missions de la C.M.I.C. sont :

- balisage du périmètre de sécurité autour d'une source de toxique ou du lieu d'un événement
- évacuation et prise en charge des victimes et des impliqués
- détection et localisation de l'origine du danger, caractérisation et évaluation du risque chimique
- action sur le risque pour le supprimer ou en limiter les effets
- décontamination des intervenants et des matériels

Les possibilités d'action en matière de risques biologiques sont beaucoup plus réduites. Elles se limitent, pour cette équipe spécialisée, à la prise en charge de victimes fortement contagieuses au moyen d'E.P.I. adaptés.

#### Les matériels de la C.M.I.C. sont :

- des appareils de détection (explosimètres et catharomètres, toximètres, oxygénomètres, détecteurs de toxiques de guerre, indicateurs d'acidité, conductimètre, etc.)
- des flacons, filtres, pinces et éprouvettes permettent de procéder à des prélèvements
- des matériels de colmatage et d'obturation
- des produits permettant l'absorption et la récupération des produits chimiques
- des équipements permettant la décontamination
- du matériel de balisage

Les tenues de protection des intervenants sont de différents types, permettant un niveau de sécurité adapté au risque rencontré. L'appareil de protection respiratoire est filtrant ou isolant.

#### Les principales innovations intervenues ces dernières années en matière de matériel sont :

- le développement de nouveaux types de détecteurs permettant de mieux caractériser certains toxiques ou polluants
- l'apparition des scaphandres de protection à usage limité

Les S.D.I.S. ne disposant pas de C.M.I.C. peuvent mettre en place des équipes limitées dans leurs prérogatives :

- équipe de reconnaissance (3 équipiers RCh 1, matériel élémentaire) : simple reconnaissance et stabilisation de la situation dans l'attente de l'arrivée d'une C.M.I.C.
- équipe d'intervention (3 équipiers RCh 2, matériel équivalent à une C.M.I.C.) : il s'agit en fait d'une demi C.M.I.C. ne disposant pas de la compétence d'un RCh3 3.

### 3.2. CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Les références réglementaires de la spécialité sont :

- Arrêté du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques

### 3.3. BIBLIOGRAPHIE

- guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques

### 3.4. GLOSSAIRE SPECIALISE

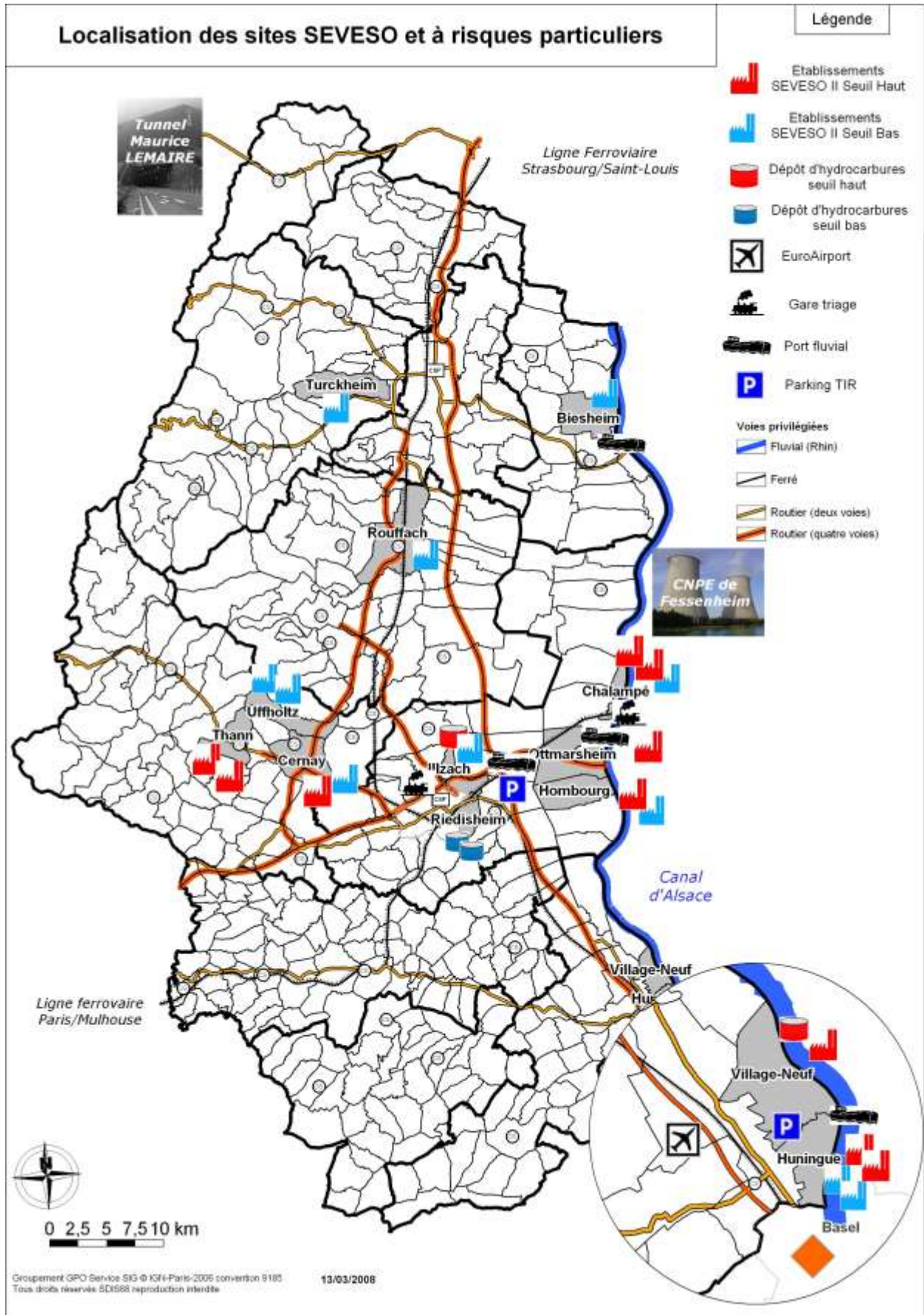
**VLP** : véhicule de lutte contre les pollutions

**CeChim** : cellule chimique

**TMD** : transport de matières dangereuses

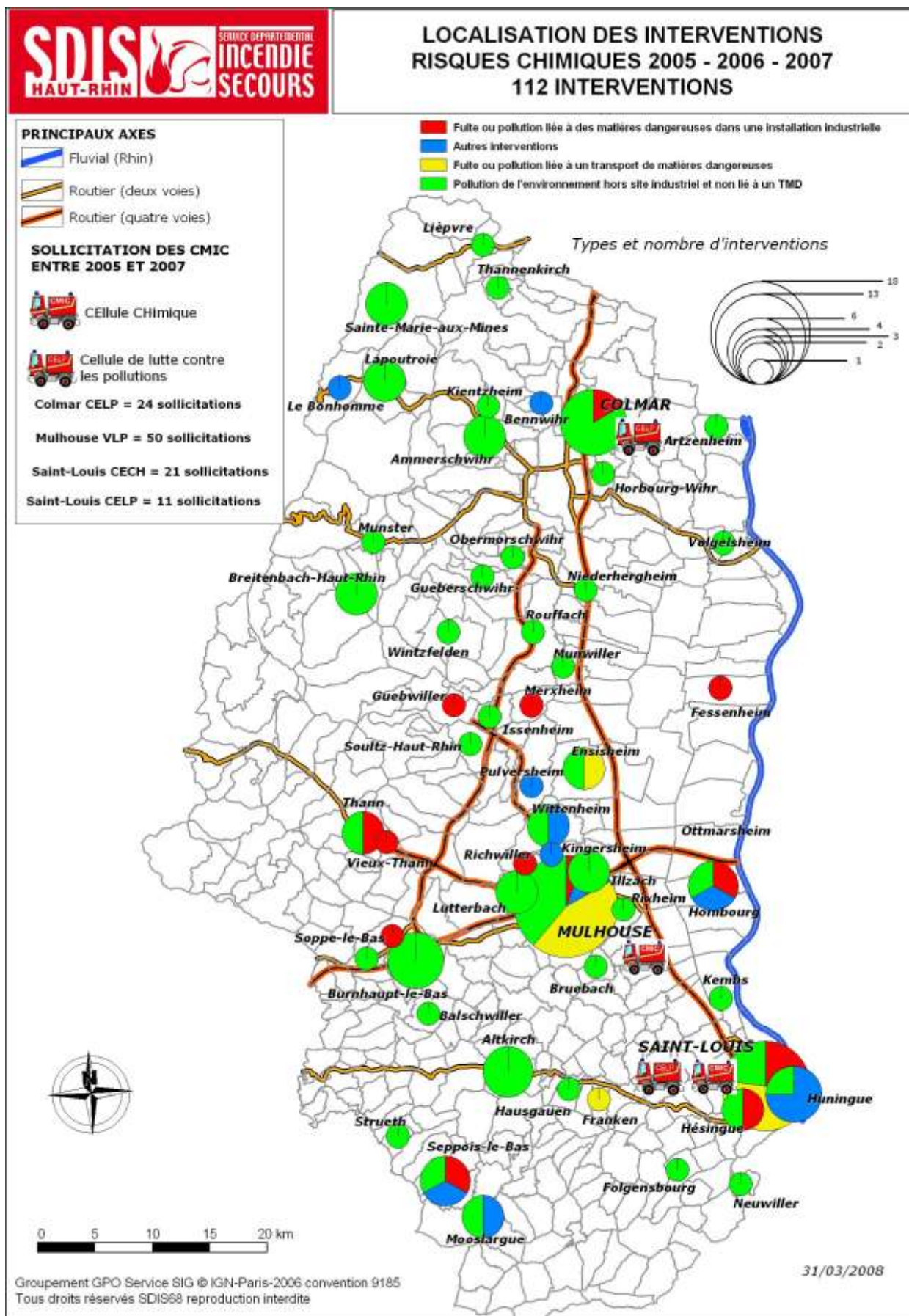
### 3.5. CARTOGRAPHIE

**Carte RP-Chim1 : Localisation du Risque chimique dans le département du Haut-Rhin**



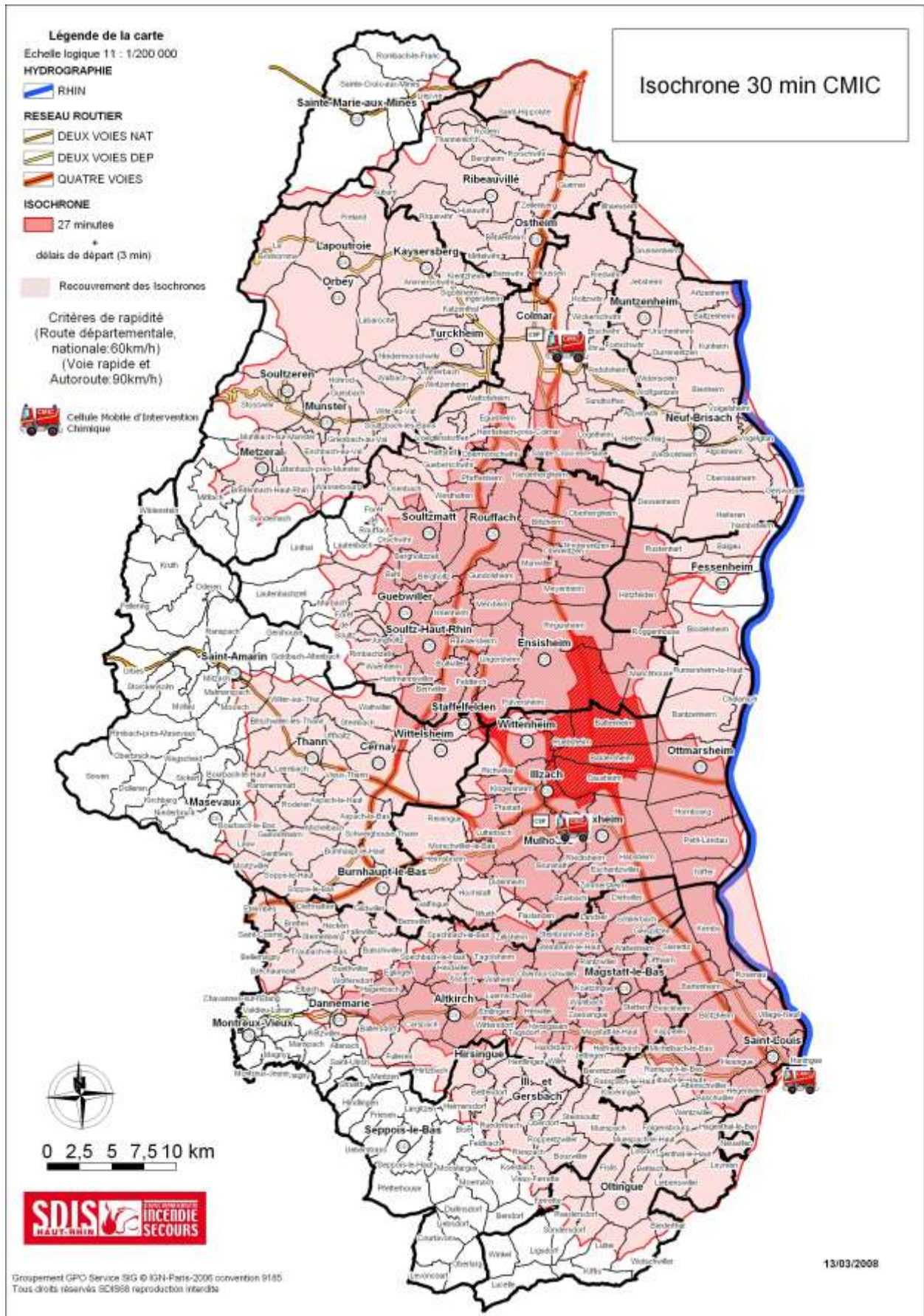


Carte RP-Chim2 : localisation des interventions CMIC



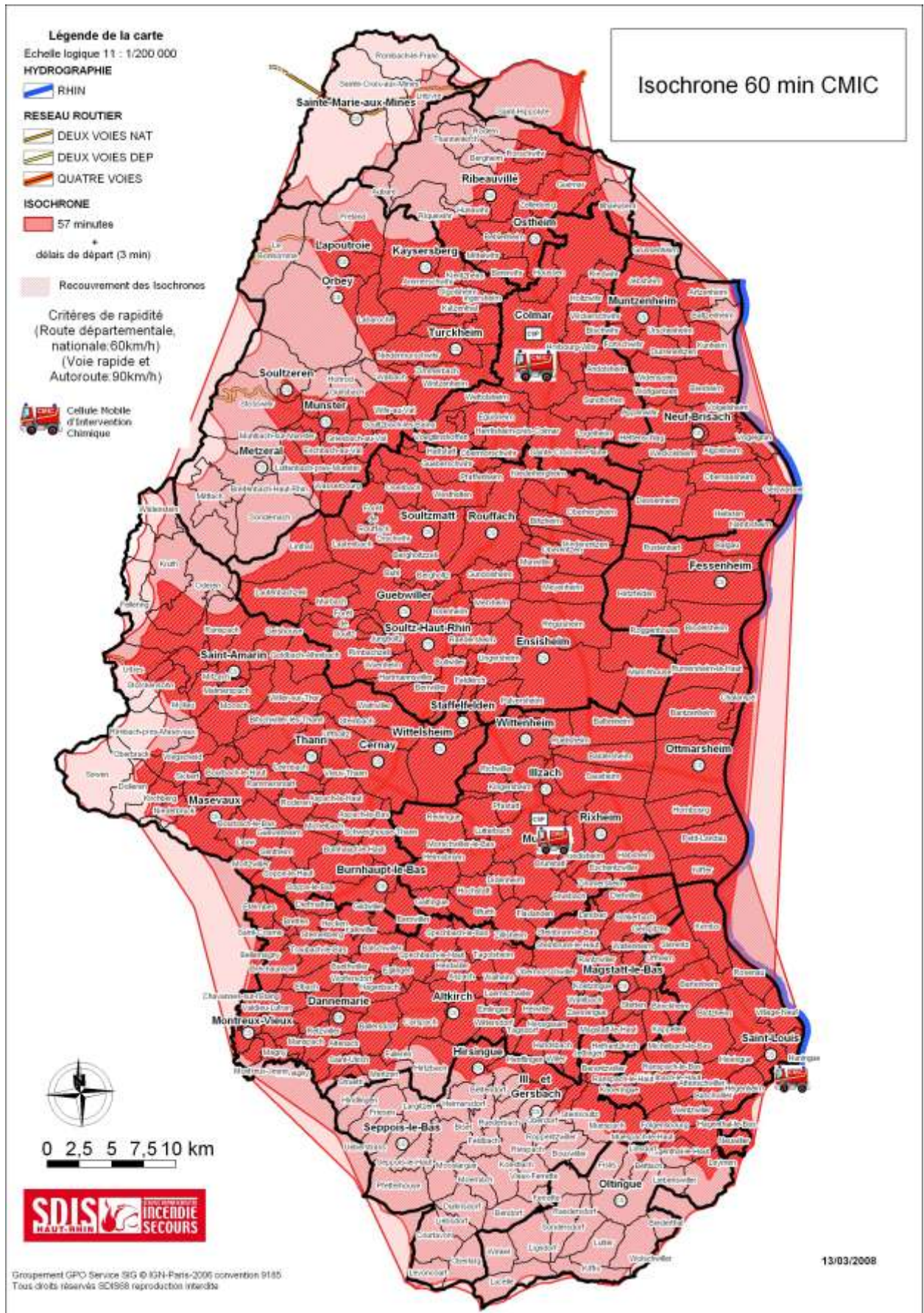


**Carte RP-Chim3 : isochrones 30 min**

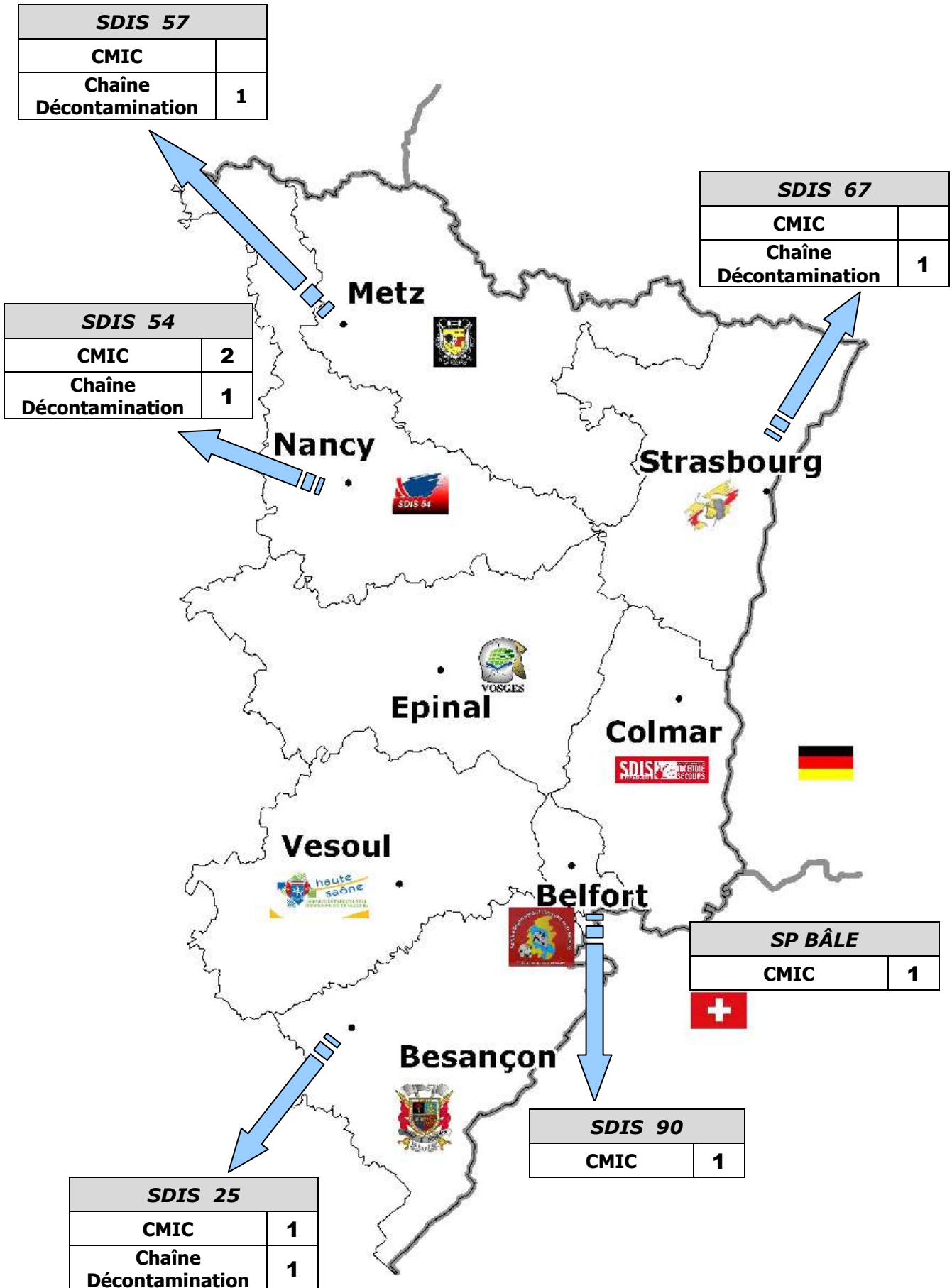




**Carte RP-Chim4 : isochrones 60 min**



Carte RP-Chim5 : assistance extérieure



## 1. SITUATION ACTUELLE

### 1.1. ANALYSE DU RISQUE

#### Présentation du risque

Le Département du Haut-Rhin se caractérise par :

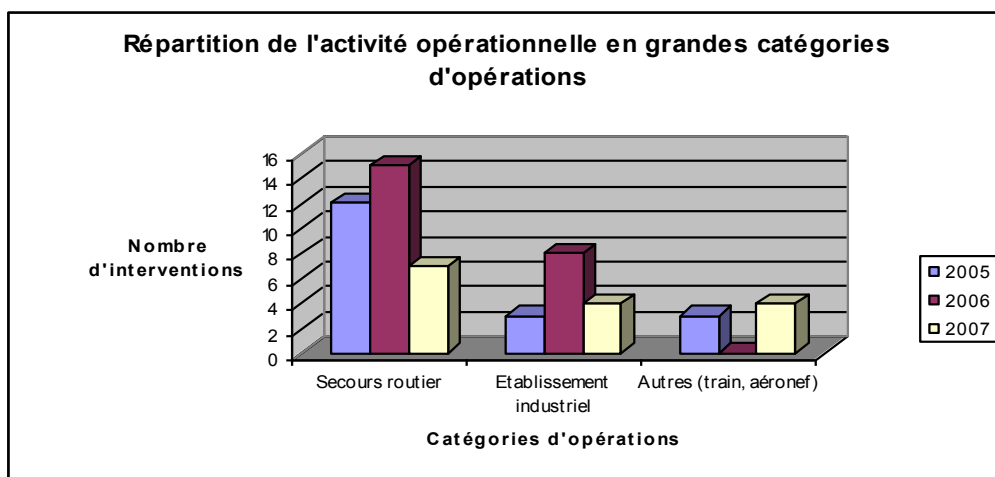
- des ICPE utilisant ou stockant de grandes quantités de liquides inflammables
- un fort trafic routier, ferroviaire et fluvial de liquides inflammables

Une explosion ou un feu sont susceptibles d'intervenir sur ces deux types d'activités nécessitant deux analyses distinctes.

- voir carte RP – LIF 1 -

#### Statistiques opérationnelles

Les statistiques opérationnelles suivantes montrent l'engagement des moyens mousse du département du Haut-Rhin au cours des trois dernières années.



- voir carte RP – LIF 2



## 1.2. PRESENTATION DE LA COUVERTURE DU RISQUE

Les moyens humains et matériels à mettre en œuvre sont conditionnés par :

- le scénario dimensionnant défini à partir du risque majeur présent dans le département
- la doctrine d'extinction des feux, qui selon le cas pourra être différente.

Ces deux éléments proviennent des études préliminaires du S.D.A.C.R., de retours d'expériences nationaux et internationaux et d'une étude de l'accidentologie nationale liée aux liquides inflammables menée par le ministère de l'environnement.

Remarque : ce mini S.D.A.C.R. prend en compte l'arrivée, programmée dans le plan quinquennal d'équipement, de 3 FMOGP à partir de 2009.

### Dimensionnement des moyens en installations fixes

En installation fixe, le scénario dimensionnant est le feu de la plus grande cuvette de rétention d'un dépôt pétrolier :

- plus grande cuvette d'hydrocarbure : Rubis Stockage à Village-Neuf (4882 m<sup>2</sup> de supercarburant)
- plus grande cuvette de liquide miscible à l'eau : Rhodia Chalampé (150 m<sup>2</sup> de méthanol)

Remarque : une différenciation miscible / non miscible est faite car un liquide ayant une affinité pour l'eau se révèle très destructeur de mousse, les débits d'extinction se trouvent donc majorés. Il faut également un émulseur polyvalent, ce dont le S.D.I.S. dispose.

Les moyens programmés du S.D.I.S. permettent, en association avec ceux de l'industriel, d'envisager une extinction complète dans le cadre des normes fixées. Les moyens d'un groupe « liquides inflammables » composés d'un FMOGP et d'une cellule émulseur permettent d'alimenter un canon à mousse de 3 000 l/min pendant une heure, c'est-à-dire le temps nécessaire à l'arrivée de renforts : second groupe LIF du S.D.I.S. 68 ou groupe(s) extérieur(s) au département.

### Dimensionnement des moyens en cas d'incident de transport de matières dangereuses

Deux scénarii sont envisagés :

- accident routier ou ferroviaire
- nappe enflammée sur le fleuve.

Le facteur limitant lors d'un incident impliquant des matières dangereuses est l'autonomie en eau en considérant qu'un tel incident peut se produire en un lieu non alimenté (autoroute, montagne, etc.). C'est pourquoi, des moyens classiques transporteurs d'eau devront être engagés en complément du FMOGP ou de la cellule émulseur. Ainsi, les moyens programmés du SDIS paraissent suffisants.

Remarque : pour ce type d'intervention, on dimensionne généralement les moyens nécessaires sur l'établissement de 2 lances à mousse de 500 l/min.

### Assistance extérieure possible

Deux modes d'assistance sont envisageables :

- sites à risques : les dépôts et industriels organisent généralement une assistance mutuelle entre eux par le biais de convention

- Les S.D.I.S. voisins peuvent intervenir dans le cadre de l'assistance mutuelle établie entre S.D.I.S. La Suisse et l'Allemagne disposent également de tels moyens.

Ces points permettent de limiter la dotation du SDIS du Haut Rhin, que cela soit en moyens d'attaque rapide (trois F.Mo.G.P.) ou en quantité d'émulseur.

- voir carte RP – LIF 5 -

Synthèse de la couverture risques liquides inflammables				
Ingénierie	Tactique	Technique	Primo intervenants	Matériel
Compétence : à renforcer Effectif : à renforcer	Néant	Néant	Compétence : à maintenir dans le cadre de la F.M.A	En cours de complément

## 2 PERSPECTIVES

### 2.1. DEVELOPPEMENT DU RISQUE

Le risque « feux d'hydrocarbures liquides » reste relativement constant d'année en année. Toutefois, on note le nouveau risque représenté par le bioéthanol apparu du fait des nouveaux enjeux environnementaux et énergétiques. En France, c'est actuellement 1% des carburants qui sont « biologiques ». L'objectif gouvernemental est d'utiliser 5,75% de ces carburants en 2008.

Or, ces liquides, de par leur affinité pour l'eau, sont très destructeurs de mousse. Ainsi, les quantités d'émulseurs nécessaires à l'extinction sont grandement augmentées. Cela confirme l'équipement du SDIS en émulseur polyvalent.

Le dimensionnement prévu des moyens n'est toutefois pas modifié car, hormis le TMD, aucun projet de production de bioéthanol ou de stockage à grande échelle n'est en cours dans le Haut-Rhin.

### 2.2. PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE LA COUVERTURE

Globalement, la couverture programmée par le SDIS se révèle suffisante. Il convient toutefois de noter :

- voir carte RP – LIF 3 et 4 -

#### **Pour les ressources humaines :**

- l'importance de mettre en place, au travers d'une équipe de cadres spécialisés, d'un niveau d'expertise permettant un appui technique en opérations et l'assistance des services concernés par ce risque (prévision dans le cadre de la réalisation de plans Etaré, logistique dans le cadre d'achat de matériel, formation des personnels non spécialisés)
- développer la compétence des équipiers spécialisés qui sont chargés de la mise en œuvre des moyens spécifiques affectés à leur centre, particulièrement en matière de mise en œuvre des F.Mo.G.P. et des cellules émulseurs.
- s'assurer de la compétence des primo intervenants (de l'équipier au chef de site) en intégrant la problématique des liquides inflammables à la formation de maintien des acquis.

Couverture proposée	Chefs de CMIC feux d'hydrocarbures
Effectif proposé de l'équipe	SDIS : 6
Couverture quotidienne	SDIS : 1
Volume horaire de FI	120 + 40 h
Lieu de FI	Ecole zonale et SDIS 68
Volume horaire de FMA	24 h
Lieu de FMA	SDIS 68

**Pour la dotation en matériel** : la proposition d'affectation des moyens actuels et programmés dans les centres suivants :

- F.Mo.G.P. : Mulhouse, Colmar, Saint-Louis
- Berce émulseur : Ottmarsheim et Cernay (dès l'affectation du FMOGP à Saint-Louis, en 2009)

### 3.ANNEXES

#### 3.1. PRESENTATION DE LA SPECIALITE « RISQUE LIQUIDE INFLAMMABLE »

##### Ressources humaines

La formation aux feux de liquides inflammables, est intégrée à la formation de tronc commun de tous les niveaux d'emploi des sapeurs pompiers, de l'équipier au chef de site.

Chaque sapeur-pompier suit une formation d'adaptation aux risques locaux. C'est ainsi que le personnel d'un centre armant un FMOGP ou une berce émulseur sera formé à l'utilisation de ce matériel spécifique.

Par ailleurs, des formations spécifiques, baptisées « hydrocPOI » permettent de former quelques cadres aux tactiques d'extinction des feux d'hydrocarbures, particulièrement au calcul de la courbe de montée en puissance.

##### Moyens matériels

Les S.D.I.S. disposent de moyens différents permettant de traiter un incendie de liquides inflammables.

Chaque fourgon incendie est équipé d'une réserve de 200 litres d'émulseur et de lances à mousse. Il peut traiter un feu de petite taille comme du carburant échappé d'un véhicule. Il peut projeter jusqu'à 200 l/min de solution moussante. Au débit maximum, son autonomie est de 17 minutes.

Les FMOGP, fourgon spécialisés, sont équipés de 5 000 litres d'émulseur, 6 500 litres d'eau et de lances et canons à mousse manuels et fixes. Ils peuvent projeter jusqu'à 4 000 l/min de solution moussante. Au débit maximum leur autonomie est de 21 minutes.

La berce « cellule émulseur » contient 6 000 litres d'émulseur, des lances et canons à mousse, mais ne contient pas d'eau. Ainsi, elle est toujours engagée avec des engins pompe tonne. Elle peut projeter jusqu'à 6 000 l/min de solution moussante. Au débit maximum son autonomie est de 17 minutes.

### 3.2. CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

- Loi du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- Circulaire du 6 mai 1999 relative à l'extinction des feux de liquides inflammables
- Circulaire du 9 novembre 1989 relative aux ICPE. Instruction technique relative aux dépôts aériens existants de liquides inflammables

### 3.3. GLOSSAIRE SPECIALISE

**ICPE** : Installation classée pour la protection de l'environnement

**F.Mo.G.P.** : fourgon mousse grande puissance

**TMD** : transport de matières dangereuses

**Emulseur polyvalent** : émulseur efficace sur hydrocarbures et liquides miscibles à l'eau

**LIF** : liquides inflammables

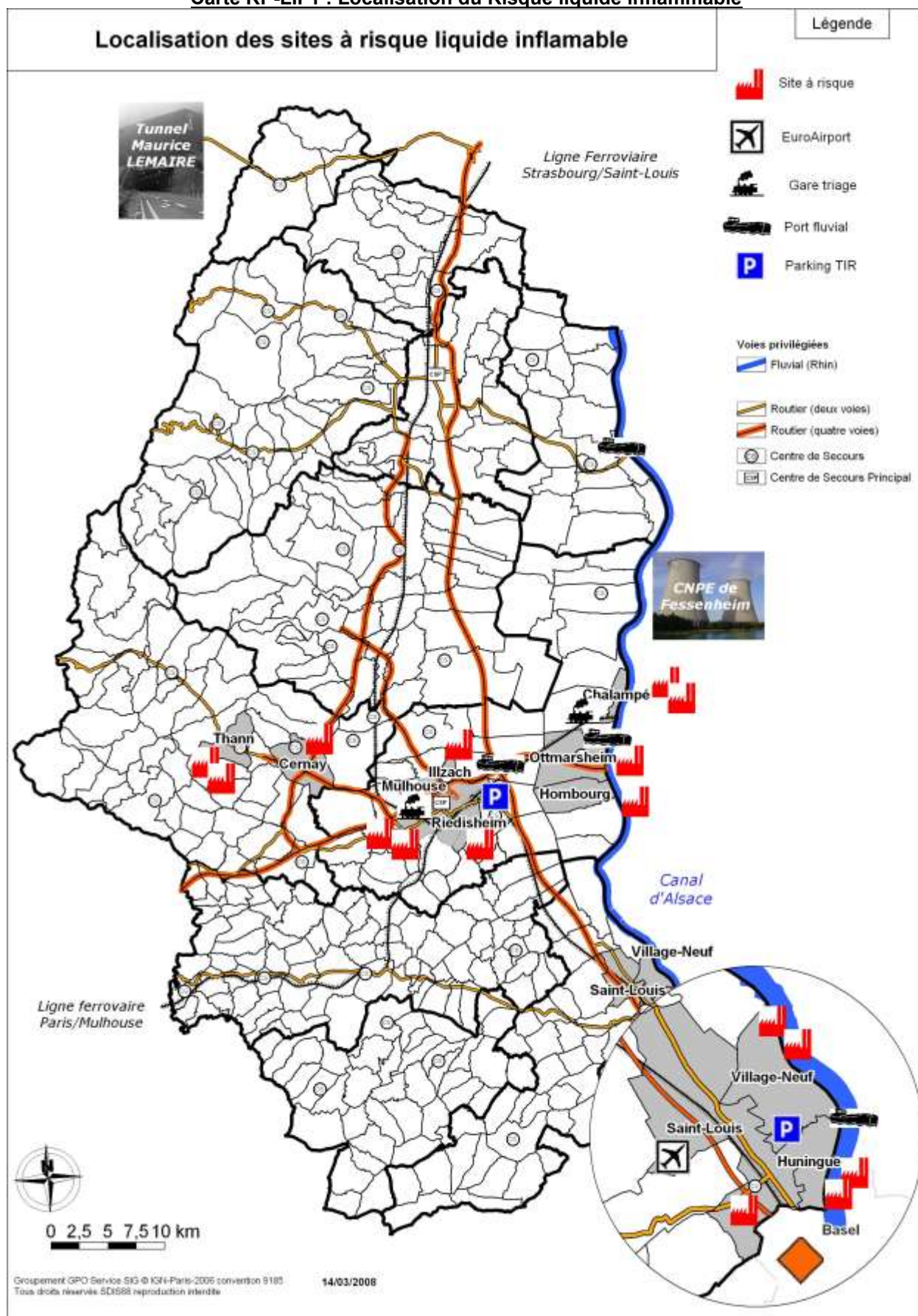
**Plan Etaré** : plan de secours relatif à un ETAbblissement REpertorié

**Scénario dimensionnant** : accident, représentatif de l'activité et du produit concernés, dont les effets seraient les plus pénalisants

**Solution moussante** : mélange d'eau et d'émulseur auquel est ajouté de l'air pour former de la mousse.

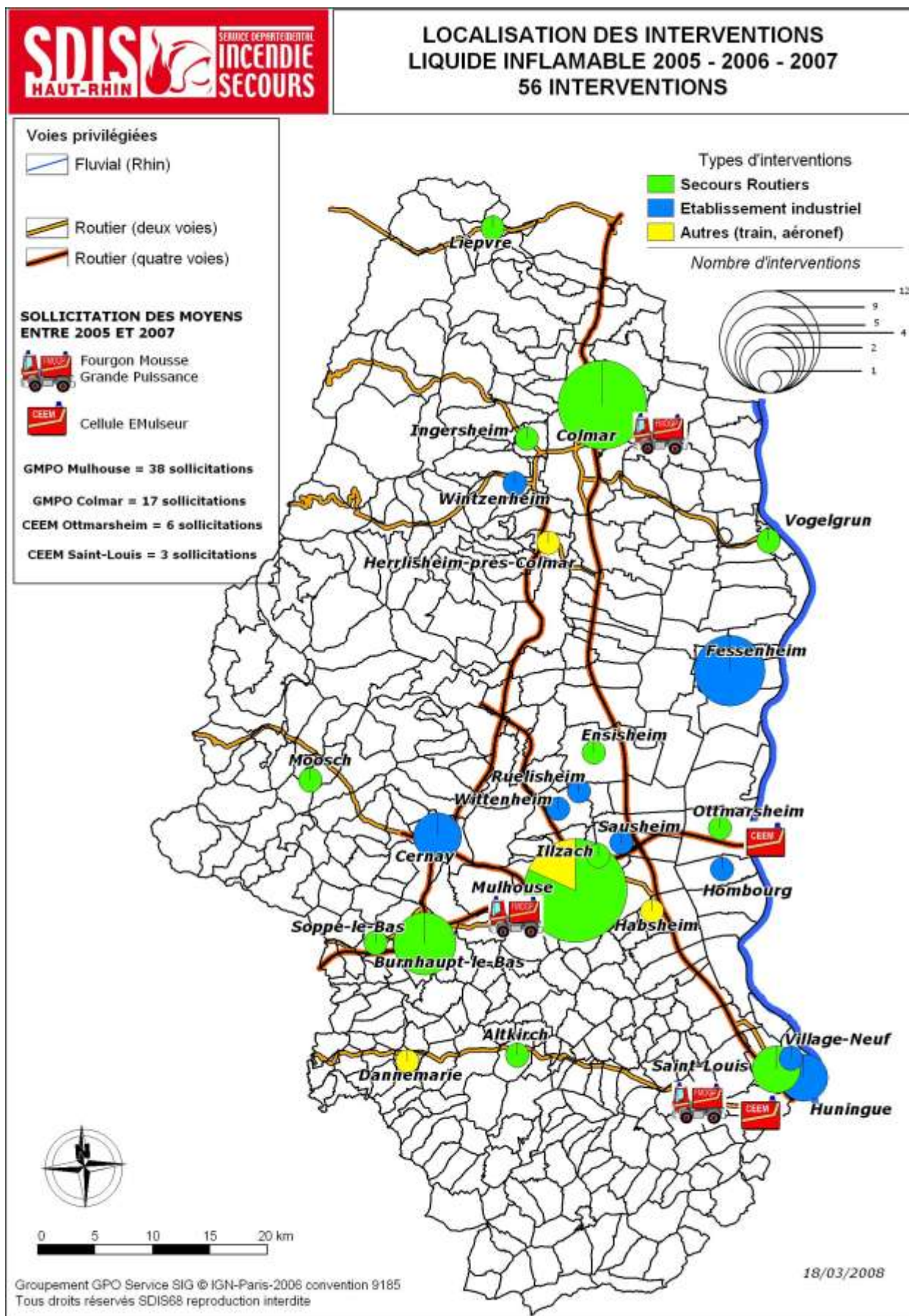
### 3.4. CARTOGRAPHIE

Carte RP-LIF1 : Localisation du Risque liquide inflammable



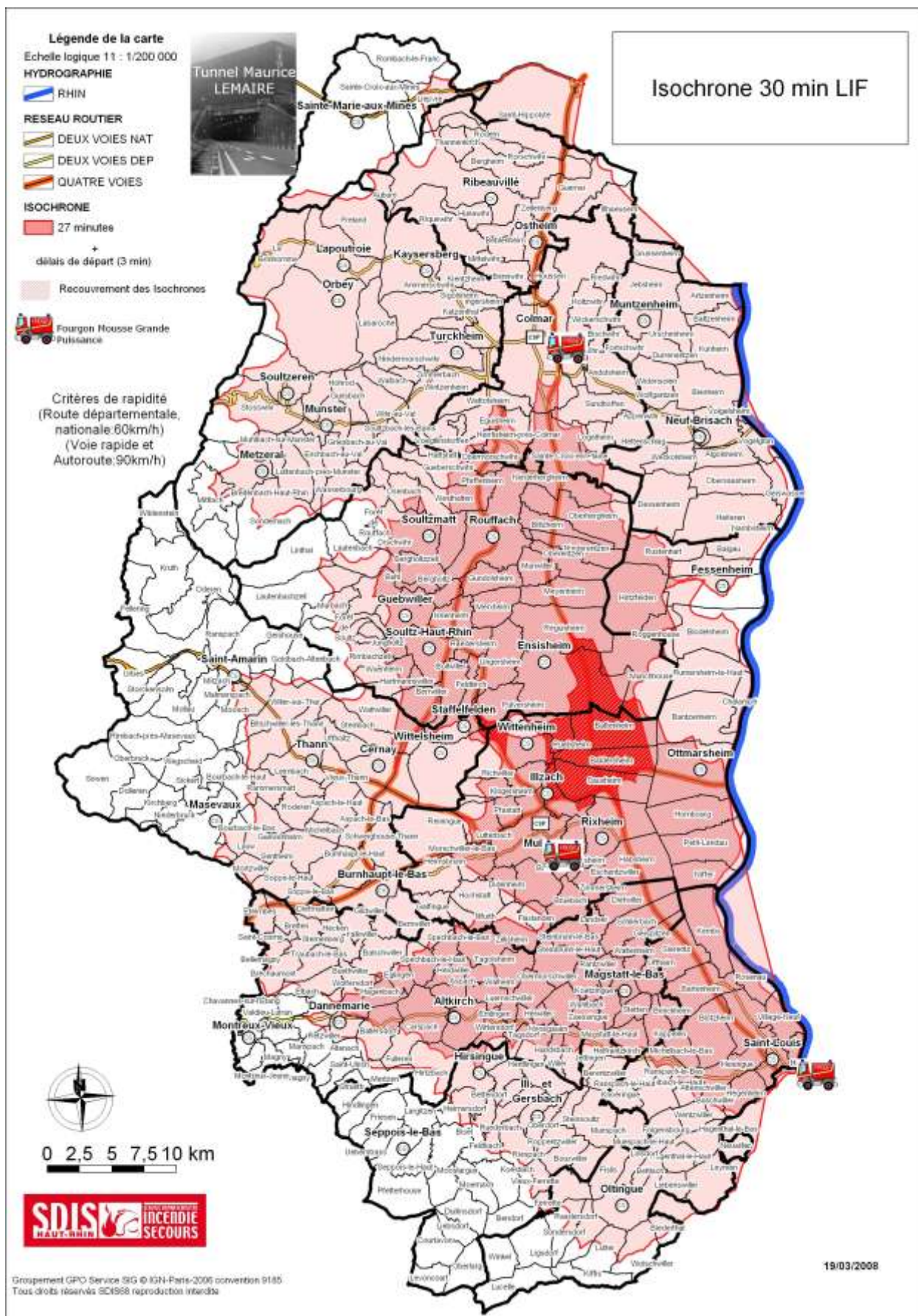


Carte RP-LIF2 : localisation des interventions liquides inflammables



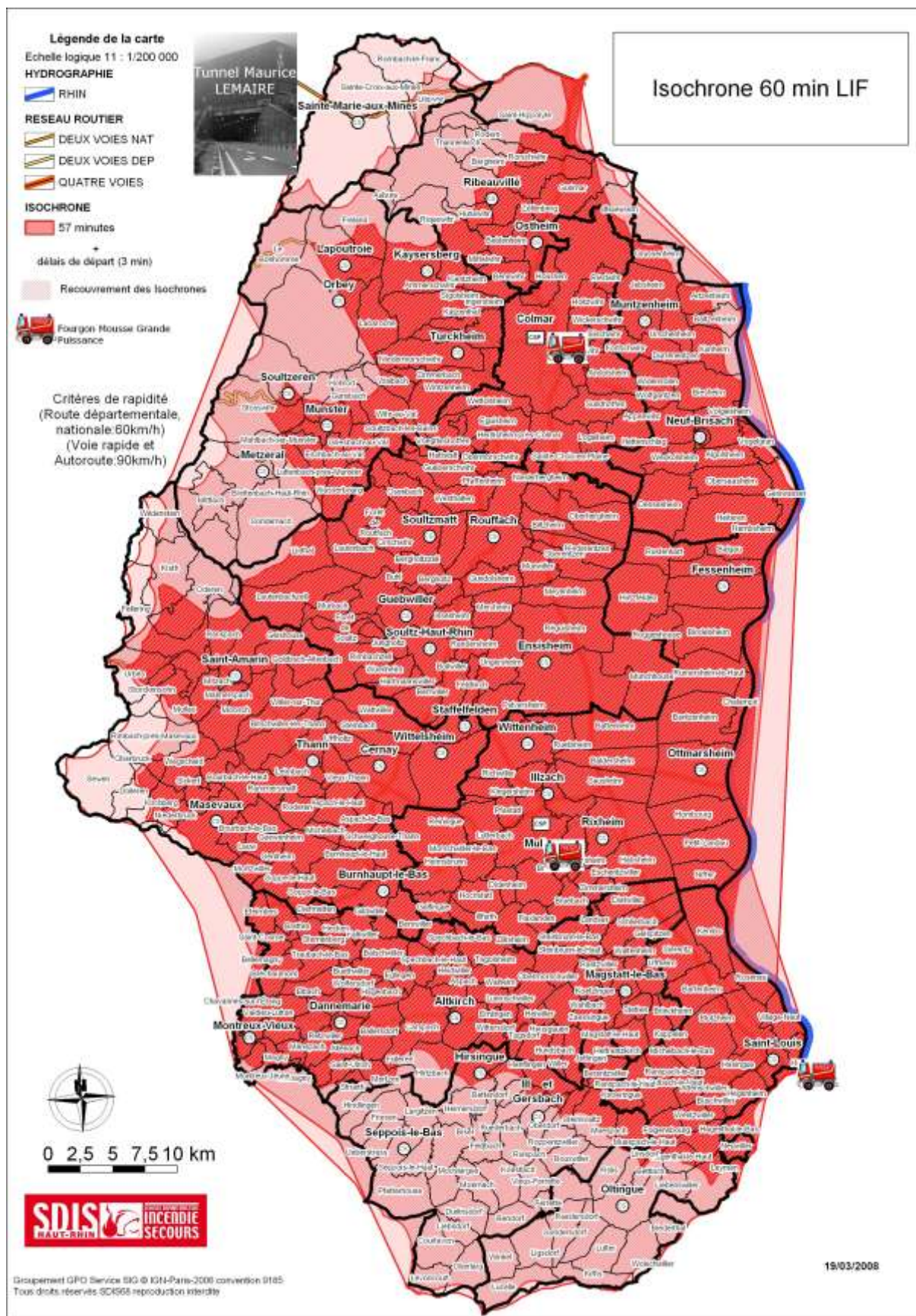


## Carte RP-LIF3 : isochrones 30 min

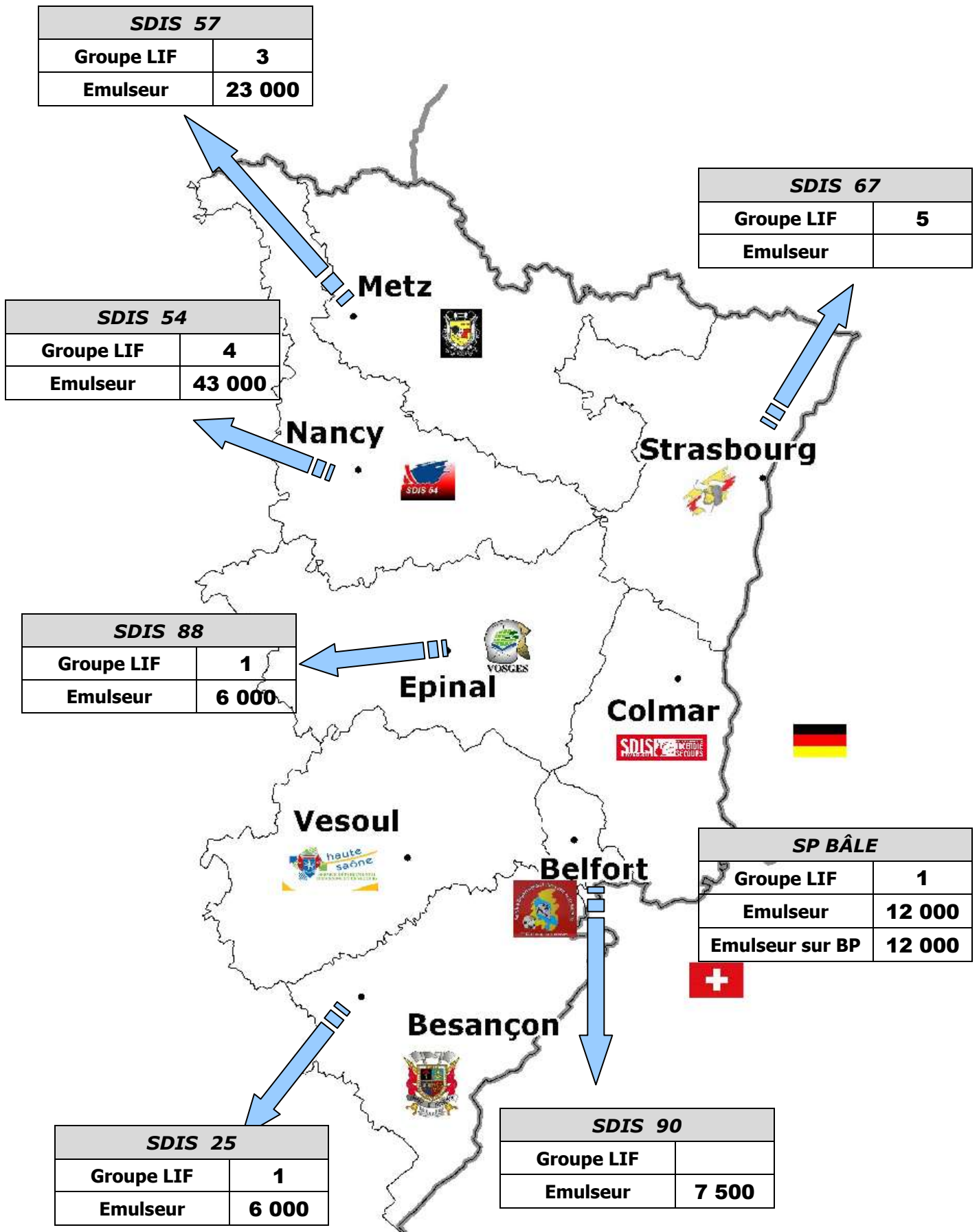




## Carte RP- LIF4 : isochrones 60 min



**Carte RP-LIF5 : assistance extérieure**



## 1. SITUATION ACTUELLE

### 1.1. ANALYSE DU RISQUE

#### Présentation du risque

Il s'agit des feux nécessitant des agents extincteurs spéciaux, tels que les poudres extinctrices. Les principaux métaux susceptibles de brûler sont :

- métaux alcalins, dont sodium et potassium
- métaux alcalino terreux, dont magnésium
- métaux légers ou de transition, dont zirconium, titane, zinc et aluminium
- métaux radioactifs, dont uranium et plutonium

Même si la potentialité de la survenue de ce type de feu est faible, le département du Haut-Rhin accueille un certain nombre d'industries travaillant des métaux susceptibles de brûler :

- Alcan Rhénalu (aluminium en fusion) (Biesheim et Ottmarsheim)
- Peugeot (aluminium en fusion) (Sausheim)
- recycleurs de métaux spécialisés

Par ailleurs, une attaque conjointe poudre / mousse est nécessaire pour les feux d'avions.

De plus, l'attaque à la poudre peut permettre de préserver, dans certains cas, l'outil de production industriel (four, réacteurs, etc.) qui ne pourrait supporter le choc thermique et l'expansion gazeuse dus à l'eau ou à la mousse.

Les poudres sont de différents types :

- classe B : pour les feux d'hydrocarbures (aéronefs) (bicarbonates ou sels de potassium)
- classe D : pour les feux de métaux (graphite ou chlorures). La composition de la poudre est spécifique à chaque métal.



## Statistiques opérationnelles

Les statistiques opérationnelles montrent, un engagement limité des moyens « poudre » du département du Haut-Rhin au cours des trois dernières années. Le plus souvent, il est lié à une potentialité.

### 1.2. PRESENTATION DE LA COUVERTURE DU RISQUE INCENDIE

Le S.D.I.S. du Haut Rhin dispose des moyens poudre suivants :

- 1 berce disposant de 6 sphères de 250 kg de poudre (Mulhouse)
- 4 remorques de 250 kg de poudre permettant de desservir les lieux inaccessibles à la berce (la distance d'utilisation de la poudre est réduite à 25 m) (Cernay, Colmar, Saint Louis et Sainte Marie aux Mines)

- voir carte RP – Feux spéciaux1-

## 2 PERSPECTIVES

### 2.1. DEVELOPPEMENT DU RISQUE

Le risque semble rester relativement constant sur le département.

### 2.2. PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE LA COUVERTURE

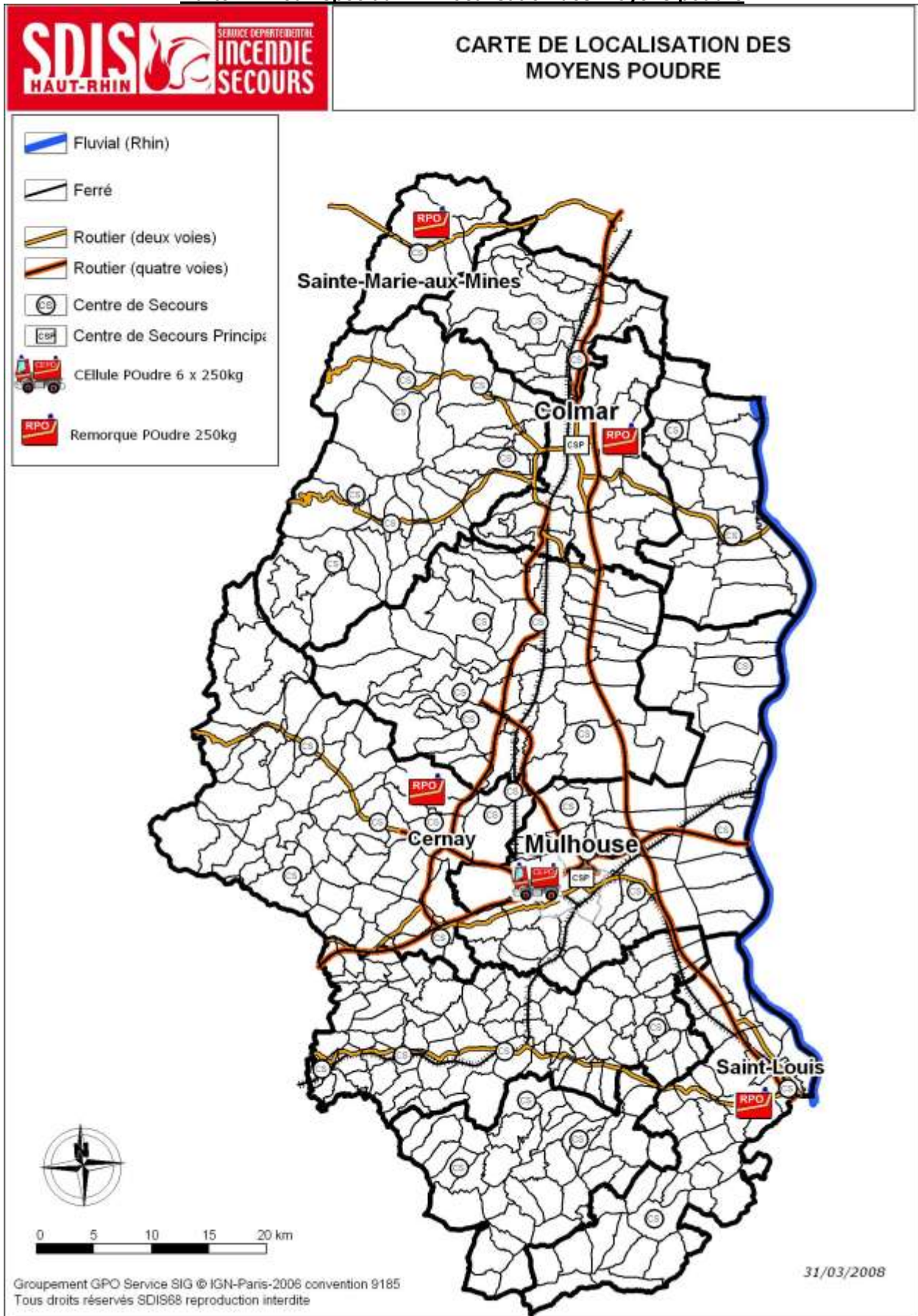
Contrairement à l'utilisation des mousses, il n'existe pas de règles de calculs permettant de définir les besoins en poudre nécessaires à une extinction.

Il convient de mener une étude fine sur ce risque. Celle-ci pourrait être réalisée par un groupe de quatre étudiants de l'école de chimie de Mulhouse dans le cadre d'un projet tutoré conjointement par leurs enseignants et le pôle R.T. – M.N.R.B.C. du S.D.I.S. du Haut Rhin. Elle reprendra l'adéquation des moyens actuels (privés et publics) aux scénarii dimensionnant et développera les fiches de consignes à mettre en œuvre.

Ainsi, une analyse de la couverture ne pourra intervenir qu'après celle-ci.

### 3 ANNEXES - CARTOGRAPHIE

Carte RP-Feux spéciaux 1 : Localisation des moyens poudre



## 1. SITUATION ACTUELLE

### 1.1. ANALYSE DU RISQUE

#### Présentation du risque

Le 11 septembre 2001 et la préparation d'un attentat, en 2000, au marché de Noël à Strasbourg, ont rendu crédible la possibilité d'un acte malveillant à caractère Nucléaire, Radiologique, Biologique ou Chimique. Il pourrait prendre les formes suivantes :

- dissémination de matières toxiques, radioactives ou biologiques au moyen d'un outil de dispersion
- dissémination au moyen d'une « bombe sale »
- attaque d'une installation nucléaire ou chimique
- attaque et détournement d'un transport de matières dangereuses ou radioactives.

Par ailleurs, on retrouve encore régulièrement des munitions chimiques de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale dans les sols d'Alsace.

Dans d'autres départements, deux interventions récentes sur toxique de guerre ont affectés des dépôts temporaires de munitions anciennes du service déminage, après explosion d'un obus.

- Voir carte RP- NRBC 1 –

#### Statistiques opérationnelles

Aucun acte malveillant connu dans le Haut Rhin.

## 1.2. PRESENTATION DE LA COUVERTURE DU RISQUE

### Couverture non spécialisée

Hormis la découverte de munitions, la préparation des primo intervenants est quasiment inexistante. Par contre, l'ensemble des C.I.S. du corps départemental est doté de tenues de protection conditionnées en « Kit NRBC » dans les VL de chefs de groupe, VSAV, FPTSR et FSR permettant de faire face aux risques technologiques et à ce type de menace.

Ainsi, les premières mesures conservatoires peuvent être assurées. Par ailleurs, les intervenants peuvent mener leur mission habituelle en ambiance dangereuse.

### Couverture spécialisée

Pour l'instant, cette menace n'a pas été prise totalement en compte par le SDIS.

Comme pour les risques technologiques, les C.M.I.C. et la C.M.I.R. peuvent atteindre tout point du département en moins d'une heure. Ce type d'intervention nécessite une forte complémentarité entre ces deux unités spécialisées à toutes les étapes du secours :

- levée de doute sur la présence de matières N.R.B.C.
- contrôle de la contamination des impliqués et blessés
- décontamination des impliqués et blessés
- cartographie de la contamination.

Le principe opérationnel est :

- une levée de doute en commun : quadrinôme de reconnaissance : un membre de la C.M.I.R. (détecteurs radiologiques), deux membres de la C.M.I.C. (détecteurs chimiques) et un médecin ou infirmier (identification par les symptômes)
- dès l'identification assurée, l'équipe concernée (Rad ou Chim) se retrouve en première ligne, la seconde assure son soutien.
- **Personnel** : cumul des effectifs des équipes spécialisées chimiques et radiologiques complétés par des effectifs spécialisés du S.S.S.M.
- **Liste d'aptitude** : celles des deux spécialités
- **Suivi médical** : celui des deux spécialités
- **Matériel** : si les matériels de la C.M.I.R. sont suffisants, les C.M.I.C. ne disposent pas de détecteurs de toxiques de guerre. Ainsi, la simple levée de doute ne peut être faite. Le SDIS ne dispose d'aucune capacité de décontamination de masse.
- **Statistiques opérationnelles par unité** : aucun acte malveillant connu dans le Haut Rhin.

### Assistance extérieure possible

Ce type de problématique n'est pas à la dimension d'un S.D.I.S. Ainsi, l'organisation de l'assistance mutuelle est définie par l'Etat Major de la Zone Est. Les moyens d'assistance sont définis dans les S.D.A.C.R. Risques chimiques et radioactifs. Toutefois, le S.D.I.S. du Haut Rhin doit pouvoir débiter les premières actions de secours dans l'attente de l'arrivée, forcément longue, des moyens extérieurs.

Ajoutons que les chaînes de décontamination de masse agissent afin de respecter la marche en avant, généralement par groupe de trois.

Notons également que, dans le cadre de la collaboration établie avec le S.D.I.S. 67, notre établissement est défini comme leader sur les risques radiologiques et chimiques.

- voir cartes RP – Rad 5 et Chim 5 -

Synthèse de la couverture menaces NRBC				
Ingénierie	Tactique	Technique	Primo intervenants	Matériel
Compétence : à renforcer Effectif : suffisant	Compétence : à renforcer Effectif : suffisant	Compétence : à renforcer Effectif : suffisant	Compétence : à renforcer	A compléter + plateau technique Chim et Rad

## 2 PERSPECTIVES

### 2.1. DEVELOPPEMENT DU RISQUE

Pas de renseignement disponible ou diffusable.

### 2.2. PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE LA COUVERTURE

Les équipes déjà existantes risques chimiques et radiologiques, représentent la base de la couverture de cette menace. Il convient, toutefois, de les adapter, à l'instar de ce qui se met en place dans l'ensemble de la France et de l'Europe et du monde développé.

- voir cartes RP – Rad et Chim -

#### Ainsi, on notera pour les ressources humaines :

- la nécessité de la mise en place d'une formation R.T. – M.N.R.B.C. commune regroupant les cadres opérationnels généralistes des différents services publics de secours (formation traitant, à la fois, des risques technologiques et menaces N.R.B.C.)
- la nécessité de la mise en place d'une formation spécialisée N.R.B.C. commune regroupant les membres des spécialités risques chimiques et radiologiques, certains membres du S.S.S.M., et certains spécialistes d'autres services publics de secours (formation traitant également des risques technologiques)

Couverture proposée : R.H.	Conseillers techniques (CT NRBC)	Chef de CMIR et CMIR	Equipiers et chefs d'équipe CMIC et CMIR	Membres SSSM
Effectif proposé de l'équipe	CMIC : 5 CMIR : 5	CMIC : 18 CMIR : 5	CMIC : 180 CMIR : 53	5 médecins 5 infirmiers 1 pharmacien
Couverture quotidienne	Astreinte CMIR et CMIC	Garde CMIR et CMIC	Garde CMIR et CMIC	Mobilisables
Volume horaire de FI	80 h.	69 + 56 h. *	16 h.	69 + 56 h. *
Lieu de FI	ENSOSP	SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68
Volume horaire de FMA	0 h. **	0 h. **	0 h. **	12 h.
Lieu de FMA	SDIS 68 ou ENSOSP	SDIS 68	SDIS 68	SDIS 68

\* dans le cadre d'un diplôme universitaire, 69 heures d'enseignement à distance et 56 heures de face à face pédagogique

\*\* maintien des acquis dans le cadre des volumes horaires des deux spécialités.



### **On notera pour la dotation en matériel :**

- l'intérêt de la dotation d'une berce de décontamination de la population (celle-ci servant également pour les risques chimiques et radiologiques)
- l'importance de la dotation en détecteurs, particulièrement de toxiques de guerre (VX, Sarin, Tabun et ypérite, etc.)

## **3. ANNEXES**

### **3.1. PRESENTATION DE LA SPECIALITE « MENACES NRBC»**

Cette spécialité n'a pas fait, pour l'instant, l'objet de la parution d'un G.N.R. Il n'y a donc pas de réelle spécialité, mais une juxtaposition des compétences des deux équipes spécialisées. Les doctrines, issues de techniques militaires des années de guerre froide, initialement développées sont en cours de révision et d'adaptation. En effet, elles se révèlent inadaptées à la prise en charge de la population.

Prenons l'exemple de la décontamination des personnes : aussi étonnant que cela puisse paraître, la problématique de la prise en charge complète d'un important nombre de contaminés est relativement récente. Deux types de décontamination existent actuellement :

1 – la décontamination de masse que l'on pourrait qualifier de « grossière », particulièrement dans les armées, où l'effet recherché est de renvoyer les personnels au combat le plus rapidement possible et où, du fait des tenues de protection utilisées, l'efficacité n'a pas besoin d'être optimale. L'effectif affecté aux opérations est réduit alors que le flux de personnes à décontaminer est important

2 – la décontamination « fine » développée dans certains services hospitaliers ou de médecine du travail où une efficacité totale est recherchée. Le nombre de personnes affectées à chaque contaminé peut atteindre la dizaine et le temps de décontamination étant souvent de l'ordre de la demi/heure.

Or, ce qui est demandé, aujourd'hui aux services d'incendie et de secours est une gageure : il faut faire « vite et bien » avec un effectif limité. Des essais récents, à contamination radioactive et chimique réelle, menés principalement par certains services d'incendie et de secours, entraînent une grosse remise en question avec redéfinition du cadre opérationnel.

### **3.2. CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE**

Les références réglementaires de la spécialité sont :

- code de la santé publique : articles L. 1333-1 à 20 et R. 1333-1 à 111
- arrêté du 20 décembre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques
- arrêté du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques
- circulaire 700 Piratox
- circulaire 800 Piratome (en cours de refonte)

### **3.3. BIBLIOGRAPHIE**

- guide national de référence relatif aux risques radiologiques
- guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques
- ouvrage collectif ENSOSP et Fondation sur la Recherche Stratégique sur les menaces N.R.B.C.

### 3.4. GLOSSAIRE SPECIALISE

**VLP** : véhicule de lutte contre les pollutions

**CeChim** : cellule chimique

**TMD** : transport de matières dangereuses

**N.R.B.C.** : nucléaire, radiologique, biologique et chimique

**ASN** : Autorité de Sûreté Nucléaire

**CMIR** : Cellule Mobile d'Intervention Radiologique

**CNPE** : Centrale Nationale de Production d'Electricité

**INB** : Installation Nucléaire de Base

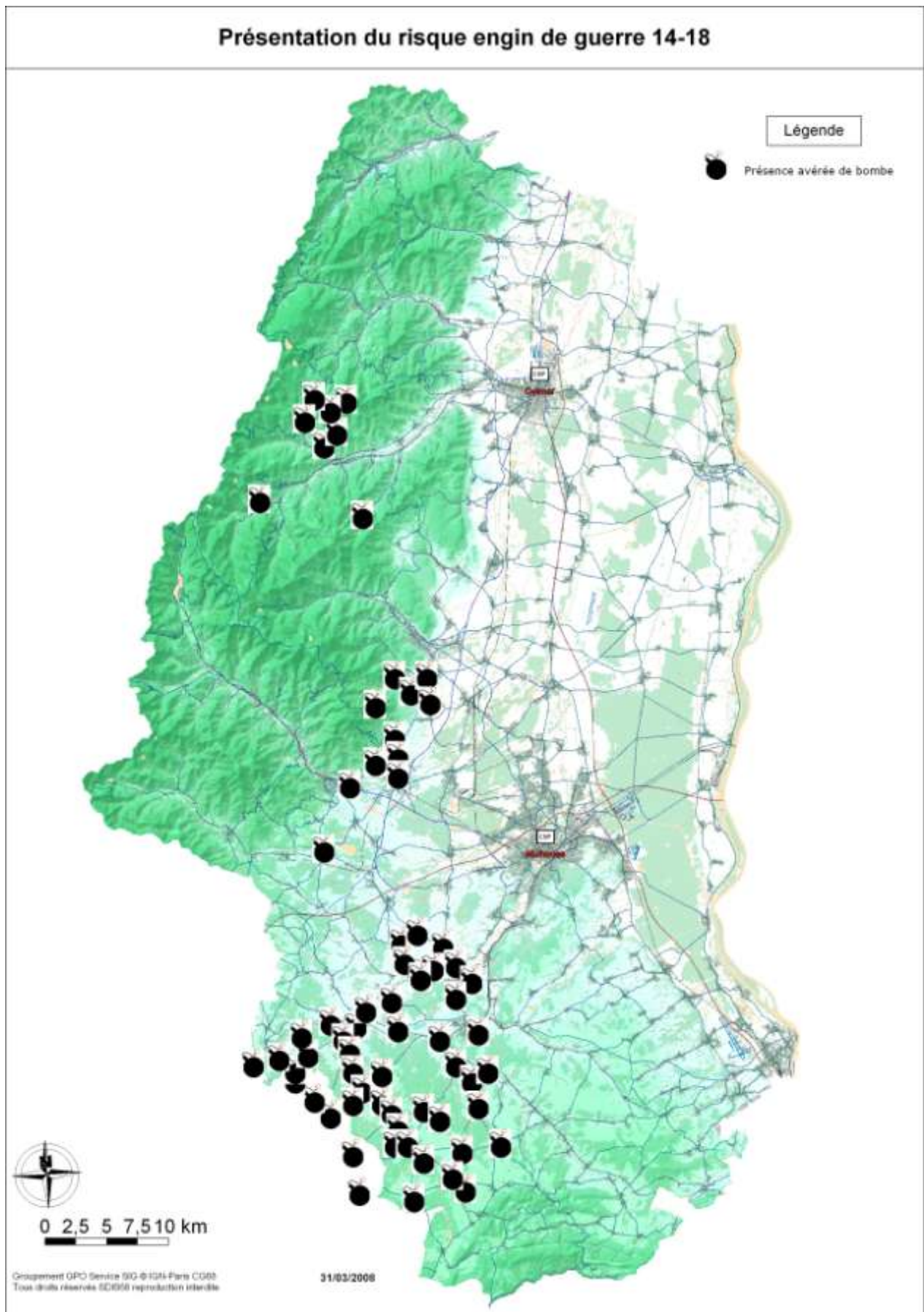
**INSTN CEA** : Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires / Commissariat de l'Energie Atomique

**PCR** : Personne compétente en Radioprotection

**TMR** : Transport de Matière Radioactive

### 3.5. CARTOGRAPHIE

**Carte RP-NRBC1 : Localisation du Risque engin de guerre 14-18 (source démineurs)**





# Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du HAUT RHIN

***Glossaire***

**A**

---

ARI	Appareil Respiratoire Isolant
ASN	Autorité de Sûreté Nucléaire

**C**

---

CASDIS	Conseil d'Administration du SDIS
CCF	Camion Citerne pour Feux de forêt
CCGC	Camion Citerne Grande Capacité
CD	Corps Départemental
CDHR	Camion Dévidoir Hors Route
CeChim	Cellule Chimique
CECI 8000	Cellule Citerne 8000 Litres
CEDEV	Cellule Devidoir
CIS	Centre d'Incendie et de Secours
CFAPSE et PSE	Formations en secourisme
CMIC	Cellule Mobile d'Intervention Chimique
CMIR	Cellule Mobile d'Intervention Radiologique
CNPE	Centrale Nationale de Production d'Electricité
CPI	Centre de Première Intervention
COD	Centre Opérationnel Départemental (préfet)
COD2	Formation de Conducteur hors route
COD4	Formation de Conducteur d'embarcation
COS	Commandant des Opérations de Secours
CSP	Centre de Secours Principal
CIS	Centre d'Incendie et de Secours
CT	Conseiller Technique
CTD	Conseiller Technique Départemental (responsable de la spécialité au sein du SDIS)
CTA-CODIS	Centre de Traitement des Alertes – Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
CU	Chef d'Unité

**D**

---

DD SIS	Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
DOS	Directeur des Opérations de Secours

**E**

---

ECASC	Ecole d'Application de la Sécurité Civile (Valabre)
EDSP	Ecole des sapeurs pompiers
Emulseur polyvalent	Emulseur efficace sur hydrocarbures et liquides miscibles à l'eau
EMZ	Etat Major de Zone
ENSOSP	Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs Pompiers (Aix)
EPA	Echelle Pivotante Automatique
EPSA	Echelle Pivotante Semi-Automatique
EPI	Equipement de Protection Individuel
EPIMM	Equipe de Première Intervention en Moyenne



---

**F**

---

FDL	Feux De Forêt
FIA	Formation Initiale d'Application (pour les sapeurs et les lieutenants)
FI	Formation Initiale
FMA	Formation de Maintien des Acquis
FMoGP	Fourgon Mousse Grande Puissance
FPT	Fourgon Pompe Tonne (engin de base des services d'incendie et de secours)
FPT HR	Fourgon Pompe Tonne Hors Route
FPT SR	Fourgon Pompe Tonne Secours Routier
FSR	Fourgon de Secours Routier

---

**G**

---

GDR	Guide Départemental de Référence
GNR	Guide National de Référence
GRIMP	Groupe de Recherche et d'Intervention en Milieu Périlleux

---

**H**

---

Hors Rang HR	Régime de garde journalier, hors garde Hors Route
-----------------	--

---

**I**

---

ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IMP	Intervention en milieux périlleux
INB	Installation Nucléaire de Base
INC	Incendie
INSTN CEA	Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires / Commissariat de l'Energie Atomique
ISP	Infirmier Sapeur Pompier

---

**L**

---

LIF LSPCC	Liquides Inflammables Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes
--------------	--

---

**N**

---

NAC	Nouveaux Animaux de Compagnie
NRBC	Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique
P.C.O.	Poste de Commandement Opérationnel (sous-préfet)
P.C.R.	Personne Compétente en Radioprotection
P.G.M.	Peloton de Gendarmerie de Montagne

---

**P**

---

PC	Poste de Commandement
Plan ETARE	Plan de secours relatif à un ETAbblissement REpertorié

PCR	Personne Compétente en Radioprotection
PGM	Peloton de Gendarmerie de Montagne
PMA	Poste Médical Avancé
PS	Prompt Secours

## R

---

RC	Risque Courant
RP	Risque Particulier

## S

---

SAL	Scaphandrier Autonome Léger
SAP	Secours à personnes
SAV	Sauveteur Aquatique
Scénario dimensionnant	accident, représentatif de l'activité et du produit concernés, dont les effets seraient les plus pénalisants
SD	Sauvetage Déblaiement
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIS	Service d'Incendie et de Secours
SNL	Surface Non Libre
Solution moussante	Mélange d'eau et d'émulseur auquel est ajouté de l'air pour former de la mousse
SPP	Sapeur Pompier Professionnel
SPV	Sapeur Pompier Volontaire
SR	Secours Routier
SSSM	Service de Santé et de Secours Médical du S.D.I.S.

## T

---

TCO	Test de Capacité Opérationnelle
TMD	Transport de Matières Dangereuses
TMR	Transport de Matières Radioactives

## U

---

UA	Urgence Absolue
UR	Urgence relative

## V

---

VAR	Véhicule d'Assistance Respiratoire
VBEC	Véhicule de Balisage et d'Eclairage
VL	Véhicule Léger
VL cdg	Véhicule Léger chef de groupe
VLHR	Véhicule Léger Hors Route
VLI	Véhicule Léger Infirmier
VLP	Véhicule de Lutte contre les Pollutions
VPI	Véhicule de Première Intervention
VSAV	Véhicule de Secours Aux Victimes (ambulance SP)
VSR	Véhicule de Secours Routier
VTU	Véhicule Tout Usage
VTU LE	Véhicule tout Usage Léger